



COMPTE RENDU IN EXTENSO
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

21 ET 22 FEVRIER 2019
(1ERE JOURNÉE)

.....

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
REUNION DES 21 ET 22 FEVRIER 2019
1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2019
RIUNIONE DI I 21 E 22 DI FERRAGHJU**

S O M M A I R E / S U M M À R I U

**JOURNEE DU 21 FEVRIER 2019
GHJORNU DI U 21 DI FERRAGHJU**

Ouverture des travaux à 10h45

24

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

Question orale n° 2019/O1/009 posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Pollution atmosphérique - Zone ECA en Méditerranée

24

Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE)

26

Question orale n° 2019/E7/090 posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Extension du tribunal de grande instance d'Ajaccio / Mise à disposition de la caserne Bacciochi

28

Le président Jean-Guy TALAMONI

29

Question orale n° 2019/E7/094 posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe «Partitu di a Nazione Corsa» : Caserne Bacciochi

30

Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse

30

<u>Question n° 2019/O1/011</u> posée M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Politique énergétique	33
Réponse commune aux 2 questions orales de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	35
<u>Question n° 2019/O1/008</u> posée Mme Stéphanie GRIMALDI, au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsa indè a Republica »: Mise en conformité du PADDUC avec les dispositions de la loi portant « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN	39
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE)	41
<u>Question n° 2019/O1/003</u> posée Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe «Andà per Dumane» : Fracture numérique	43
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	44
<u>Question n° 2019/O1/010</u> posée Mme Danièle ANTONINI, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Mutualisation du gymnase du collège Arthur Giovoni	47
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports	48
<u>Question n° 2019/O1/001</u> posée M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe «Per l'Avvene» : Révision de la classification des plages du PADDUC	51
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE)	52
<u>Question n° 2019/O1/013</u> posée M. Paul LEONETTI, au nom du groupe «Corsica libera» : Site d'Asprettu	54
Réponse de M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE)	55
<u>Question n° 2019/O1/005</u> posée M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe «Partitu di a Nazione Corsa» : Restructuration du fond de baie d'Aiacciu	57
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	59

Suspension de séance	61
Reprise de la séance	62
<u>Question n° 2019/O2/080</u> posée M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe «Per l'Avvene» : Habilitation de la Commission permanente	62
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	63
<u>Question n° 2019/O1/007</u> posée Mme Anne TOMASI, au nom du groupe «Partitu di a Nazione Corsa» : Langue corse et réforme du BAC/Lingua corsa è riforma di u basciagliè	66
Réponse de M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	67
<u>Question n° 2019/O1/012</u> posée Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe «Corsica libera» : Cadre normatif pour l'Académie de Corse	70
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation	71
<u>Question n° 2019/O1/002</u> posée M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe «Per l'Avvene» : Nouvelle sectorisation des collèges – Problématique des transports scolaires dans la région ajaccienne	75
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de l'éducation	77
<u>Question n° 2019/O1/006</u> posée Mme Mattea CASALTA, au nom du Groupe «Partitu di a Nazione Corsa» : Distributeurs de boissons et nourriture	79
Cette question orale fera l'objet d'une question écrite	79

Mme Christelle COMBETTE , secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	80
Le président de l'Assemblée de Corse déclare la séance ouverte	80
Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse	81
Allocution de M Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	84
Le président de l'Assemblée de Corse	86
Suspension de séance	86
Reprise de la séance	86
Le président Jean-Guy TALAMONI appelle Mme Mattea CASALTA à siéger à sa place	86
Le président Gilles SIMEONI	87
Le président Jean-Guy TALAMONI	88
Mme Mattea CASALTA assure la présidence de l'Assemblée de Corse	89

FINANCES – BUDGET – FISCALITE FINANZE – BUGETTU - FISCALITA
--

<u>Rapport n° 2019/O1/034 : Document d'orientations budgétaires pour 2019</u>	90
(Délibération n° 2019/001 AC du 21 février 2019)	
Le président Gilles SIMEONI	90
M. Guy ARMANET	90
Présentation du document d'orientations budgétaires par le président Gilles SIMEONI	91
Mme Mattea CASALTA	114
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	114
Prise(s) de parole :	
M. François ORLANDI	117
Mme Mattea CASALTA	121
M. Xavier LACOMBE	121
Mme Mattea CASALTA remplace le président Jean-Guy TALAMONI	126
M. Jean-Martin MONDOLONI	126
Mme Mattea CASALTA	129
M. Jean-Martin MONDOLONI	129
M. Pierre GHIONGA	130
Mme Valérie BOZZI	132
Mme Isabelle FELICIAGGI	135
M. François-Xavier CECCOLI	136
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	138
M. Petr' Antone TOMASI	138
M. Jean-François CASALTA	142
M. Guy ARMANET	145
M. Joseph PUCCI	148
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	149
Mme Mattea CASALTA	156
L'Assemblée de Corse prend acte de la tenue d'un débat budgétaire	157
Le président Gilles SIMEONI demande une suspension de séance	157

Suspension de séance	157
Reprise de la séance	158

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

<u>Rapport n° 2019/O1/001 : Projet de convention-cadre entre l'Etat et la Collectivité de Corse fixant les modalités de gestion du site inscrit sur la liste des biens naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO « Golfu di Portu : Calanche di a Piana, Golfu di Ghjirulatu, Riserva di Scandula » (Délibération n° 2019/002 AC du 21 février 2019)</u>	158
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement de la Corse	158
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	160
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI, proposition d'amendement	161
M. Petr' Antone TOMASI	163
M. Pierre GHIONGA	165
M. François ORLANDI	165
M. Petr' Antone TOMASI	166
Mme Mattea CASALTA	166
Mme Fabienne GIOVANNINI	168
M. Petr' Antone TOMASI	169
M. François SARGENTINI, en réponse aux intervenants	169
Mme Marie-Anne PIERI, retrait amendement	171
Vote du rapport	171

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS INFRASTRUTTURE DI TRASPORTI
--

Réseau routier / Ritale stradale

Rapport n° 2019/O1/002 : Aménagement d'un carrefour giratoire sur la route territoriale 10 à l'intersection de la route départementale 109 situé sur le territoire de la commune de Santa Lucia di Muriani – Acquisition d'emprises complémentaires 172
 (Délibération n° 2019/003 AC du 21 février 2019)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse 172

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 173

Vote du rapport 173

Rapport n° 2019/O1/032 : Aménagement d'une voie d'accès directe au centre hospitalier d'Aiacciu – Ex route départementale 31 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Aiacciu et la Collectivité de Corse et plan de financement 174
 (Délibération n° 2019/004 AC du 21 février 2019)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse 174

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 175

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 176

Prise(s) de parole :

M. Pierre-Jean LUCIANI 177

Le président Jean-Guy TALAMONI 177

Le président Gilles SIMEONI 178

Le président Jean-Guy TALAMONI 178

Vote du rapport 178

Aérien / Aerianu

<u>Rapport n° 2019/O1/026 : Avenants aux conventions de délégation de service public imposées pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse sur les services aériens réguliers entre Figari d'une part et Paris (Orly), Marseille et Nice d'autre part</u> (Délibération n° 2019/005 AC du 21 février 2019)	179
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI,	179
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, présidente de l'Office des transports de la Corse, quitte l'hémicycle	180
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	180
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	181
Prise(s) de parole :	
Mme Jeanne STROMBONI	181
Mme Vanina BORROMEI, en réponse	182
Vote du rapport	182
Le président Jean-Guy TALAMONI	182
<u>Rapport n° 2019/O1/027 : Erratum à la délibération n° 18 /491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018 portant sur la révision des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Paris (Orly), Marseille et Nice d'une part, et Ajacciu, Bastia, Calvi et Figari d'autre part, et adoption du principe de délégation de service public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse</u> (Délibération n° 2019/006 AC du 21 février 2019)	183
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	183
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	183

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 183

Vote du rapport 184

FONCIER / FUNDIARIU

Rapport n° 2019/O1/005 : Déclassement d'une section de la route 10 située au lieu-dit Arena au fins de reclassement dans la voirie communale d'U Viscuvatu 185
 (Délibération n° 2019/007 AC du 21 février 2019)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse 185

Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 185

Vote du rapport 186

Rapport n° 2019/O1/030 : Acquisition d'une parcelle afin d'agrandir le parking du centre d'interprétation et d'accueil archéologique de Cucuruzzu 187
 (Délibération n° 2019/008 AC du 21 février 2019)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine 187

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 188

Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 188

Vote du rapport 188

Rapport n° 2019/O1/015 : Régularisation foncière de l'emprise de l'ancienne voie ferrée cadastrée A 629 sur six parcelles situées sur la commune de TALASANI 189
 (Retiré)

Rapport n° 2019/O1/031 : Echange d'emprises foncières aux fins d'amélioration de l'accès au quai ferroviaire de Ceppe situé sur le territoire de la commune de Biguglia 190
 (Délibération n° 2019/009 AC du 21 février 2019)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse 190

Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 190

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 191

Vote du rapport 191

<p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU</p>

Rapport n° 2019/O1/007 : Programme de réhabilitation de l'établissement thermal de Petrapola 192
 (Délibération n° 2019/010 AC du 21 février 2019)

Mme Pascale SIMONI, MM. François BENEDETTI et Julien PAOLINI quittent l'hémicycle 192

M. Jean BIANCUCCI 193

Le président Jean-Guy TALAMONI 193

M. Jean BIANCUCCI, présentation du rapport du Conseil exécutif et de la proposition d'amendement de l'Exécutif et du groupe «Corsica libera » 193

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 194

Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure 195

Prise(s) de parole :

Mme Mattea CASALTA 195

Mme Marie-Anne PIERI 196

Vote sur l'amendement proposé par le CE et le groupe « Corsica libera »	196
Vote du rapport ainsi amendé	197
<u>Rapport n° 2019/O1/042 : Création d'emplois saisonniers en 2019 pour les besoins de la Collectivité de Corse (établissement de Petrapola)</u>	198
(Délibération n° 2019/011 AC du 21 février 2019)	
Le président Jean-Guy TALAMONI	198
Le président Gilles SIMEONI,	198
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	198
Vote sur le délai abrégé	199
Vote du rapport ainsi amendé	199
<u>Rapport n° 2019/O1/039 : Signature du troisième avenant à la convention pluriannuelle relative au programme de requalification des quartiers anciens dégradés de la ville de Bastia</u>	200
(Délibération n° 2019/012 AC du 21 février 2019)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie	200
Communication de l'avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	202
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	202
Mme Laura-Maria POLI, présidente de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	203
Vote du rapport	203
<u>Rapport n° 2019/O1/003 : Financement au titre du FEDER 2014-2020 de la plateforme des données publiques ouvertes data corsica</u>	204
(Délibération n° 2019/013 AC du 22 février 2019)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	204

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	204
Vote du rapport	205
CULTURE – PATRIMOINE CULTURA - PATRIMONIU	
<u>Rapport n° 2019/O1/004 : Fonctionnement de la régie de recettes du Musée de la Corse dans le cadre de l'exposition « E figure di a Corsica, emblèmes et allégories » - 1^{er} août 2018 – 30 mars 2019</u> (Délibération n° 2019/014 AC du 22 février 2019)	206
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine	206
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	206
Vote du rapport	206
<u>Rapport n° 2019/O1/045 : Rapport d'activités 2018 du Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC) de Calvi</u> (Délibération n° 2019/015 AC du 22 février 2019)	207
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine	207
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	209
Le président Jean-Guy TALAMONI	209
Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	209
Mme Josepha GIACOMETTI, en réponse	209
Vote sur le recours au délai abrégé	210
Vote du rapport	210

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
FURMAZIONE PRUFESSIUNALE E AMPARERA**

<u>Rapport n° 2019/O1/021: Rectificatif au rapport n° 2018 /E7/437 relatif à l'internalisation des missions du GIP Corse compétences</u>	211
(Délibération n° 2019/016 AC du 22 février 2019)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI conseillère exécutive en charge de la formation professionnelle	211
Communication de l'avis de la Commission de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCII, rapporteure	211
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	211
Vote du rapport	212

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR
INSIGNAMENTU SECUNDARIU ET SUPERIORE**

<u>Rapport n° 2019/O1/035: Convention-cadre CST21 2019-2022 « Pour favoriser une démocratie et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »</u>	213
(Délibération n° 2019/017 AC du 22 février 2019)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire et supérieur	213
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	214
Vote du rapport	214

<u>Rapport n° 2019/O1/044: Modifications des modalités de mise en place d'une nouvelle sectorisation des collèges implantés dans la zone urbaine et périurbaine de Bastia pour la période 2019-2023</u> (Délibération n° 2019/018 AC du 22 février 2019)	215
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire et supérieur	215
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteuse	216
Prise(s) de parole :	
Mme Josepha GIACOMETTI, sur le recours abrégé	216
Le président Gilles SIMEONI, sur le recours abrégé	216
Vote sur le recours au délai abrégé	217
Vote du rapport	217
Le président Jean-Guy TALAMONI	218
Suspension de séance	218
Reprise de la séance	219

RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE Corse RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

<u>Rapport n° 2019/O1/022: Renouvellement des membres de la Commission permanente</u> (Délibération n° 2019/019 AC du 22 février 2019)	219
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	219
Proclamation des candidats élus	220
<u>Rapport n° 2019/O1/023: Renouvellement des vice-présidents de l'Assemblée de Corse</u> (Délibération n° 2019/020 AC du 22 février 2019)	221
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	221
Proclamation des candidats élus	221

<u>Rapport n° 2019/O1/024: Prise en charge des frais d’hébergement, de transport et de restauration d’une intervenante extérieure dans le cadre de la Commission en charge des problématique des violences en Corse</u> (Délibération n° 2019/021 AC du 22 février 2019)	222
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	222
Avis du Conseil exécutif	222
Vote du rapport	222
<u>Rapport n° 2019/O1/020: Désignation des membres de l’Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l’Assemblea di a Giuventu pour la mandature 2019-2021</u> (Délibération n° 2019/022 AC du 22 février 2019)	223
Présentation du rapport par le président Jean-Guy TALAMONI	223
Vote du rapport	224
Le président Jean-Guy TALAMONI, proclamation des membres du jury par groupe	225
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	226

SANTE – SOCIAL / SALUTE - SUCIALE
--

<u>Rapport n° 2019/O1/006: Elaboration des règlements d’aides, d’actions et d’interventions sociales, médico-sociales et de santé de la Collectivité de Corse</u> (Délibération n° 2019/023 AC du 22 février 2019)	227
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	227
Communication de l’avis de la Commission de l’éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	230
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	230

Prise(s) de parole :

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	232
Mme Bianca FAZI	232

Vote du rapport

232

<u>Rapport n° 2019/O1/009: Convention de gestion du fonds de parentalité</u> (Délibération n° 2019/024 AC du 22 février 2019)	233
--	-----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	233
---	-----

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteuse	234
--	-----

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	234
---	-----

Vote du rapport

234

<u>Rapport n° 2019/O1/010: Convention-cadre relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2019-2021</u> (Délibération n° 2019/025 AC du 22 février 2019)	235
---	-----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	235
---	-----

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteuse	236
--	-----

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	236
---	-----

Vote du rapport

236

<u>Rapport n° 2019/O1/017: Participation à l'appel à projets relatif à la démoustication</u> (Délibération n° 2019/026 AC du 22 février 2019)	237
--	-----

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	237
---	-----

Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	237
Vote du rapport	238
<u>Rapport n° 2019/O1/019: Aide exceptionnelle en faveur de l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) de Corse du Sud</u> (Délibération n° 2019/027 AC du 22 février 2019)	239
Mme Isabelle FELICCIAGGI quitte l'hémicycle	239
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	239
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	241
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	241
Vote du rapport	241

ADMINISTRATION GENERALE ADMINISTRAZIONE GENERALE

<u>Rapport n° 2019/O1/008: Tarifs des prestations des laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2019</u> (Délibération n° 2019/028 AC du 22 février 2019)	242
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	242
Communication de l'avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	243
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	243
Vote du rapport	245

<u>Rapport n° 2019/O1/011: Avenant de mise à disposition de moyens à l'association « Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse »</u> (Délibération n° 2019/029 AC du 22 février 2019)	246
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	246
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	247
Vote du rapport	247
<u>Rapport n° 2019/O1/046: Approbation du protocole de transaction à conclure avec le garage Mercedes Paoli Bastia</u> (Délibération n° 2019/030 AC du 22 février 2019)	248
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	248
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	248
Vote sur le recours au délai abrégé	248
Vote du rapport	249
<u>Rapport n° 2019/O1/047: Approbation du protocole de transaction à conclure avec la société SPS Distribution</u> (Délibération n° 2019/031 AC du 22 février 2019)	250
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	250
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	250
Vote sur le recours au délai abrégé	250
Vote du rapport	250
<u>Rapport n° 2019/O1/048: Approbation du protocole de transaction à conclure avec la sarl Bialler</u> (Délibération n° 2019/032 AC du 22 février 2019)	251
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	251
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	251

Vote sur le recours au délai abrégé	251
Vote du rapport	251
<u>Rapport n° 2019/O1/049: Approbation du protocole de transaction à conclure avec la société « Corse Poids Lourds »</u> (Délibération n° 2019/033 AC du 22 février 2019)	252
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	252
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	252
Vote sur le recours au délai abrégé	252
Vote du rapport	252

GESTION DU PERSONNEL / GESTION DE U PERSULALE
--

<u>Rapport n° 2019/O1/012: Rémunération attribuée à un agent non titulaire</u> (Délibération n° 2019/034 AC du 22 février 2019)	253
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	253
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	253
Vote du rapport	253
<u>Rapport n° 2019/O1/012: Mises à disposition contre remboursement de deux agents de la Collectivité de Corse auprès du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse</u> (Délibération n° 2019/035 AC du 22 février 2019)	254
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	254
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	254
Vote du rapport	254
<u>Rapport n° 2019/O1/014: Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse (janvier 2019)</u> (Délibération n° 2019/036 AC du 22 février 2019)	255
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	255

Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	256
Prise(s) de parole :	
M. Pierre-Jean LUCIANI	256
Le président Gilles SIMEONI	256
Vote du rapport	257
<u>Rapport n° 2019/O1/029: Appel contre le jugement du tribunal administratif de Bastia n° 1701082 en date du 8 novembre 2018 (M. LOPEZ)</u> (Délibération n° 2019/037 AC du 22 février 2019)	258
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	258
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	258
Vote du rapport	258
<u>Rapport n° 2019/O1/028: Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : temps de travail des directeurs et directeurs adjoints, secrétaires généraux, chargés de mission auprès des directeurs généraux, responsables d'établissements</u> (Délibération n° 2019/038 AC du 22 février 2019)	259
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	259
Communication de l'avis de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	262
Prise(s) de parole :	
Mme Chantal PEDINIELLI	262
M. Pierre-Jean LUCIANI	263
Le président Gilles SIMEONI, proposition d'amendement	263
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	264
Le président Gilles SIMEONI	264
Vote sur l'amendement	265
Vote du rapport ainsi amendé	265

<u>Rapport n° 2019/O1/041: Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse</u> (Délibération n° 2019/039 AC du 22 février 2019)	266
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	266
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	266
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	266
Le président Gilles SIMEONI	267
M. Pierre-Jean LUCIANI	269
Le président Gilles SIMEONI	269
M. Pierre-Jean LUCIANI	269
Vote sur le recours au délai abrégé	270
Vote du rapport	270
<u>Rapport n° 2019/O1/043: Mise à disposition de personnels de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral</u> (Délibération n° 2019/040 AC du 22 février 2019)	271
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	271
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	271
Mme Anne-Laure SANTUCCI a quitté la séance	271
Vote du rapport	272
Vote sur le recours au délai abrégé	272
QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE	
<u>Rapport n° 2019/E7/435: Demande de protection fonctionnelle à M. Paul GIACOBBI, ancien président du Conseil exécutif</u> (Délibération n° 2019/041 AC du 22 février 2019)	273
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	273
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	276

Prise(s) de parole :	
M. Pierre GHIONGA	277
M. Hyacinthe VANNI	277
Le président Gilles SIMEONNI	277
Vote du rapport	278
<u>Rapport n° 2019/E7/025: Désignation de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes (délibération modificative)</u> (Délibération n° 2019/042 AC du 22 février 2019)	279
Présentation du rapport par le président Gilles SIMEONI	279
Désignations	279
Vote du rapport	279
<u>Rapport n° 2019/E7/040 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son président</u> (Délibération n° 2019/043 AC du 22 février 2019)	280
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	280
L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation du rapport	280
Vote du rapport	280
LANGUE CORSE / LINGUA CORSA	
<u>Rapport n° 2019/E7/016: Convention-cadre de coopération entre le réseau CANOPE de Corse et la Collectivité de Corse pour la production de ressources pédagogiques au service de la culture, du patrimoine et de la langue corse</u> (Délibération n° 2019/ ??? AC du 22 février 2019)	281
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif en charge de la langue corse	281
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité, par Mme Anne TOMASI, rapporteure	282
Vote du rapport	282
Suspension de séance	282

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 40.**QUESTIONS ORALES / QUESTION ORALE****Le Président TALAMONI**

Nous commençons la séance des questions orales avec une question posée par Romain COLONNA.

Question orale n° 2019/O1/009 posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Pollution atmosphérique - Zone ECA en Méditerranée

Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère chargé des Transports, le 18 janvier dernier ont été présentées à Marseille, devant un panel d'acteurs du secteur maritime, les conclusions d'une étude de faisabilité technique de la mise en œuvre d'une zone ECA en Méditerranée.

Rappelons que les normes en vigueur autorisent un rejet de 3,5 % d'oxydes de soufre et que ce taux doit être abaissé à partir du 1^{er} janvier 2020 à 0,5 % dans le cadre de la nouvelle réglementation de l'Organisation maritime internationale. La réglementation liée à une zone ECA est, quant à elle, de 0,1 % de rejet autorisé.

Selon le ministère de la Transition écologique, la pollution atmosphérique des navires induit une mortalité prématurée de 50 000 cas par an au niveau européen et un coût associé de 58 milliards d'euros.

Quelques chiffres liés à cette étude d'impact sont éloquentes :

- Près de 1730 morts prématurées évitées chaque année pour l'ensemble du bassin méditerranéen.
- Un gain sanitaire monétarisé de 8 à 14 milliards d'euros par an pour toute la Méditerranée, avec des bénéfices doublés par rapport à 2020.
- À l'échelle des villes, une réduction importante des concentrations de dioxyde d'azote par rapport à 2020, Ajaccio et Bastia, bien évidemment, sont concernés.

Rappelons également que notre Assemblée, très récemment, au cours de la session du mois d'octobre 2018, a voté à l'unanimité deux motions en rapport avec le sujet de la pollution de l'air. L'une, que j'ai eue l'honneur de défendre, vous a mandaté, M. le Président, en outre, pour prendre toutes dispositions utiles afin de remédier à la pollution aux particules fines et ultrafines, notamment celle liée aux activités portuaires, en travaillant avec toutes les parties concernées.

La seconde, portée par le président de l'Assemblée de Corse, demandait au Gouvernement français, à l'Union européenne ainsi qu'à l'OMI, d'accélérer le processus devant conduire à un horizon proche, au classement de la Méditerranée en zone SECA et NECA.

Suite à la très récente présentation de l'étude ECAMED pour un passage de la Méditerranée en zone ECA, nous apprenons que le gouvernement français retient le calendrier suivant : 2019 pour les travaux préparatoires, 2020 pour le dépôt du dossier, 2021 pour l'adoption de la mesure et 2022 enfin pour son entrée en vigueur.

Dans ces conditions, nous voudrions savoir si vous avez été d'une part, en votre qualité de président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse, sollicité afin de prendre part à la présentation des résultats de l'étude ECAMED à Marseille et des travaux préparatoires.

De plus, pourrions-nous considérer tous ensemble qu'il serait, à minima, opportun d'avoir une présentation in situ, ici à la Collectivité de Corse, des résultats de cette étude et enfin d'être étroitement associés à tous les travaux préparatoires ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc la réponse par le Conseil exécutif, c'est Jean BIANCUCCI, vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

M. le Conseiller, je vais essayer de répondre à votre question tout en soulignant que, bien entendu, elle est complexe et elle mérite une grande attention.

L'étude sur la mise en place d'une zone de réglementation des émissions des navires en méditerranée a, en effet, été lancée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, suite notamment à la « journée méditerranéenne air et ports » qui a eue lieu à Marseille le 14 novembre 2017.

La pression soutenue des divers acteurs concernés a conduit l'Etat à se saisir de cette question. Suite à cette conférence, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité, le 26 octobre 2017, un rapport qui indiquait le caractère indispensable de la création d'une zone SECA NECA pour la Méditerranée.

Comme vous l'avez souligné, le 26 octobre 2018 deux motions ont été ensuite adoptées par l'Assemblée de Corse.

Le président du Conseil exécutif de Corse, en sa qualité de président de la Commission des îles et de la Conférence des régions périphériques maritimes, s'était saisi de cette question afin de mener une concertation avec les territoires.

D'autre part, dans le cadre du programme de coopération européenne transfrontalière, INTERREG, Italie France Maritime en partenariat avec la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie, Provence Alpes, Côte d'Azur, l'Office des transports de la Corse a présenté le 17 septembre dernier, lors d'un séminaire dédié, quatre projets européens concernant le développement de l'utilisation du gaz naturel liquéfié, autre solution envisagée pour la réduction d'émissions de particules fines.

Ces projets concernent essentiellement l'approvisionnement, le stockage, la distribution et la promotion du GNL afin d'accélérer son adoption dans les ports de la zone de coopération pour des activités directement ou indirectement liées aux transports maritimes.

Dans ce cadre, l'Agence de l'aménagement durable, de l'urbanisme et de l'énergie a assisté pour le compte de la Collectivité au rendu de l'étude impact de la mise en place d'une zone de réglementation des émissions de navires en Méditerranée, dénommée ECAMED, le 18 janvier dernier, dont l'objectif est d'évaluer le coût et les avantages pour la qualité de mise en œuvre d'une zone NECA ou d'une zone SECA dans les pays riverains de la Méditerranée.

Il est important de noter que cette étude ne tient pas compte des hypothèses d'évolution à la hausse du trafic maritime, elle a donc tendance à minorer l'impact d'une zone SECA NECA. Les principaux résultats de cette étude sont pourtant, dans ce contexte, déjà très éloquentes, vous en citez d'ailleurs quelques-uns. Il est bien entendu judicieux que cette étude soit présentée aux parties prenantes de Corse notamment lors d'un prochain conseil de l'énergie, de l'air et du climat qui permettra d'ailleurs je l'espère, de débattre d'une série de mesures en ce qui concerne les moyens de suivi de la pollution et bien sûr de la réduction des émissions de polluants liées au secteur maritime.

Vous avez rappelé le calendrier établi par l'Etat, la Collectivité de Corse escompte être avisée de ces échanges et poursuivra pour sa part une concertation auprès des pays de la CRPM dans le cadre du mandat de président de la Commission des îles du président du Conseil exécutif. Il est essentiel d'avoir le soutien des régions et des pays de la façade méditerranéenne pour faire aboutir cette demande dans les délais les plus brefs.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Question suivante :

Question orale n° 2019/E7/090 posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Extension du tribunal de grande instance d'Ajaccio / Mise à disposition de la caserne Bacciochi

Vous avez la parole, Mme la Conseillère à l'Assemblée de Corse.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

M. le Président, Chacun de nous est attentif à ce que nos territoires soient dotés des administrations essentielles aux citoyens.

Certaines de ces administrations sont pourtant menacées de disparition, même si on nous fait croire le contraire.

Tel est le cas des juridictions civiles.

Si l'on veut qu'Ajaccio conserve une juridiction de première instance de plein exercice, elle doit être dotée des infrastructures essentielles à son bon fonctionnement et à son efficacité.

Les locaux du tribunal de grande instance d'Ajaccio sont actuellement sous-dimensionnés, obligeant même le personnel à trouver des moyens de fortune pour exercer leur fonction.

Ceux-ci sont voisins de la caserne Bacciochi, propriété de la Collectivité de Corse et d'un immeuble servant de lieu d'habitation à des gendarmes, propriété de l'Office public de l'habitat de la CAPA.

Très prochainement, soit une fois que la gendarmerie de Peri sera achevée, on a vu que le directeur général de la gendarmerie nationale est venu le 3 février dernier sur site pour en faire l'annonce officielle, les gendarmes vont quitter la caserne Bacciochi et l'immeuble voisin qui leur sert d'habitation. Ces locaux seront donc, à très court terme, vacants.

Une extension du tribunal actuel, à travers la mise à disposition de ces locaux vacants, est envisagée par les autorités judiciaires de l'île dans le cadre du programme immobilier de la Cour d'Appel de Bastia.

L'Ordre des avocats d'Ajaccio soutient ce projet structurant.

Laurent MARCANGELI, président de l'Office public de l'habitat de la CAPA a fait savoir qu'il acquiesçait au principe d'une mise à disposition des locaux dont l'OPH est propriétaire, au profit du tribunal.

Vous avez été interrogé par le bâtonnier d'Ajaccio, Maître Stéphane NESAS, sur le principe d'une mise à disposition de la caserne dont la Collectivité de Corse est propriétaire.

J'aurai donc une seule question à vous poser : y êtes-vous ou non favorable ?

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il va y avoir, avant la réponse du Conseil exécutif, une question proche qui va être posée par Jean-François CASALTA et non par Julia TIBERI, et ensuite il y aura une réponse commune.

Question orale n° 2019/E7/094 posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe «Partitu di a Nazione Corsa» : Caserne Bacciochi

Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. Jean-François CASALTA

M. le Président, très rapidement puisqu'on s'est engagé à le faire, il faut vraiment souligner l'importance de cette question et profiter du caractère contigu des locaux de la caserne Bacciochi avec le tribunal de grande instance d'Ajaccio. Vous savez que les tribunaux dans la ville sont dissimulés un peu partout et il faudrait véritablement les regrouper pour créer une cité judiciaire.

C'est une question importante pour toutes les professions de la famille judiciaire et notamment la profession d'avocat, on sait que les avocats travaillent dans des conditions très difficiles, aujourd'hui le bâtonnier ne dispose même plus d'un bureau à l'ordre des avocats et dans le palais de justice.

Question très importante pour la ville et au-delà, question très importante pour le service public de la justice et pour les usagers, à savoir les justiciables.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

La réponse sera succincte à l'oral et plus complète à l'écrit notamment sur la situation juridique exacte. Question simple et directe, je vais essayer d'y répondre de la façon la plus directe possible, même si vous comprenez bien, que cela ne peut pas être par oui ou par non.

Tout d'abord, rappeler que la Caserne Bacciochi, pour l'instant, fait l'objet d'un contrat de bail prévu pour expirer à la fin de 2021 et que si, effectivement, une position publique a été prise pour annoncer le départ de la gendarmerie, nous n'avons été destinataire d'aucune notification officielle à ce jour. Donc, pour l'instant, le bail continu de s'appliquer et nous n'avons pas mieux, sauf meilleure information en votre possession, d'informations

relatives au logement, j'allais dire « de substitution » où iront les gendarmes s'ils partent.

Donc, vous me direz ce n'est pas votre problème. Mais si c'est à Aspretto, cela pose un autre type de problème, et je me tourne notamment vers M. Paul LEONETTI qui a posé une question relative à ce site dont l'avenir nous préoccupe beaucoup.

Ensuite, je réponds très directement, on est propriétaire pour en avoir hérité dans le patrimoine de l'ex-Conseil départemental 2A, donc un site très important, il y a deux destinations théoriquement possibles :

La première, la Collectivité de Corse garde ce bâtiment pour ses besoins propres. C'est une hypothèse que je ne peux pas exclure à priori et notamment que je ne peux pas exclure avant de l'avoir mise en débat dans le cadre de la réflexion globale sur le patrimoine immobilier de la Collectivité, puisque vous savez que nous avons l'intention d'acquérir l'actuel immeuble de la MSA, que le tribunal actuel et la caserne Bacciochi se trouvent à proximité d'un parc important, notamment l'immeuble Dell Pellegrino qui a également beaucoup de locations de la Collectivité et que nous sommes dans une logique de rationalisation, d'un côté, de nos locaux, mais également de construction d'une vision stratégique qui prenne en compte les attentes et les besoins des agents de la Collectivité de Corse, des services et des usagers.

Donc, je ne peux, à priori, dire aujourd'hui : ce bien on va l'affecter à la création d'une cité judiciaire. Il y a d'abord la discussion que nous devons avoir au plan interne de la Collectivité de Corse.

A côté de cette précaution de principe, il y a la création d'une cité judiciaire. Je me tourne vers chacun de vous deux, et vous savez que par définition et notamment eu égard à ma formation professionnelle, que je suis particulièrement attaché à ce que l'Ordre des avocats d'Ajaccio, l'Ordre des avocats de Bastia et les justiciables qui sont défendus au quotidien, puissent bénéficier d'une véritable cité judiciaire. Et ce projet est un projet à l'évidence extrêmement séduisant, qu'à priori nous avons vocation à soutenir et à accompagner, donc de ce côté-là, on se met autour d'une table, et j'ai bien entendu ce que vous avez demandé et répercuté ici.

Je sais, pour m'en être entretenu avec le bâtonnier et le Conseil de l'ordre d'Aiacciu, combien les attentes sont grandes.

Il y aura également le devenir de la partie d'immeuble qui relève de la compétence de l'Office public HLM, donc de ce côté-là, les choix qui seront faits, seront faits en concertation avec le monde judiciaire, avec la ville et la communauté d'agglomération, et nous essayerons de faire le meilleur choix possible.

Je précise aussi, qu'une mise à disposition gratuite éventuelle, dans le cas d'une cité judiciaire, priverait par exemple, grosso-modo, d'après les estimations, la Collectivité de Corse d'une recette qui est une recette importante de plusieurs centaines de milliers d'euros. Donc, à voir !

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Question orale suivante :

Question n° 2019/O1/011 posée M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica libera » : Politique énergétique

Donc, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez récemment rencontré le ministre de RUGY afin d'évoquer l'avenir énergétique de la Corse.

L'abandon du projet de gazoduc, devant relier la centrale de Lucciana à celle du Vaziu, faisant suite au courrier transmis par Nicolas Hulot à la fin août 2018, est en mesure de modifier considérablement nos orientations.

Théoriquement, l'arrivée du gaz est prévue pour 2023. Il semblerait que la solution évoquée par le ministre, de construire les caissons de stockage sous-marin, nécessite de nouvelles études qui pourraient, à n'en pas douter, rallonger les délais.

Nous sommes aujourd'hui en droit de nous demander, s'il est toujours opportun d'ériger en priorité absolue, un investissement non-amortissable de plusieurs centaines de millions d'euros, de plus en plus incertain, voire inopportun, repoussé dans le temps, et qui plus est soumis aux aléas géopolitiques ?

Un article des Echos du 18 février, indiquait à cet égard que : « le Brexit pourrait compliquer l'approvisionnement de la France en gaz naturel ».

Cela renforce notre inquiétude quant aux risques de rupture d'alimentation de la Corse. Et ces aléas politiques illustrent combien la question de la souveraineté énergétique est stratégique, par-delà même les questions écologiques et économiques.

Répétons ici qu'il appartient à la Corse, et à elle seule, de concevoir sa politique énergétique. Cela étant réaffirmé, ne doit-on pas voir dans l'impair du ministre, l'occasion d'accélérer les échéances de la PPE, en

interrogeant les spécialistes afin qu'ils établissent un diagnostic des potentialités et des ressources de la Corse en matière d'énergies renouvelables.

A l'heure où nous parlons, la feuille de route en ce domaine est fixée par la PPE que nous avons adoptée dans cet hémicycle en octobre 2015, notre groupe compris. Je passe sur les objectifs que vous connaissez.

L'autonomie énergétique est fixée à l'horizon 2050, et la part des ENR à 22% de la consommation de l'énergie finale en 2023 et à 40 % de l'électricité.

Depuis lors, depuis ce vote, il nous semble nécessaire d'interroger notre stratégie au regard des évolutions technologiques, politiques et industrielles survenues. Qu'entendons-nous par indépendance énergétique ? Qu'entendons-nous par transition énergétique ? Comment envisageons-nous notre mix énergétique ?

Dans le même temps et à travers la planète, cette transition énergétique s'accélère avec pour corollaire l'abandon anticipé des énergies fossiles et la conversion aux énergies renouvelables.

De nombreuses îles : El Hierro, Samsø, Tilos, comme des Etats tel que l'Islande, l'île Maurice, le Portugal, parviennent dorénavant à produire plus de 100 % de leur énergie via les ENR. Ils assurent ainsi la sécurité de leur approvisionnement, sa durabilité et contribuent à la paix dans le monde tant les guerres liées à l'accès aux énergies fossiles sont encore nombreuses. Cette indépendance sans recours aux énergies fossiles, leur permet d'être les premiers à s'approcher des objectifs internationaux de réduction des gaz à effet de serre et de rompre tout lien de dépendance avec les anciens monopoles d'Etat ou des multinationales. Ce sont des exemples réalistes d'audace politique et de performance technologique.

Alors même que Donald TRUMP apparaît comme le champion mondial du recours aux énergies fossiles, le Congrès américain accepte de débattre d'un « Green New Deal » à l'initiative des démocrates, « Green New Deal » salué y compris par l'Union européenne.

La Corse, terre de luttés pour la défense de la terre et de l'environnement, terre d'innovations avec sa cohorte de chercheurs et d'entrepreneurs, peut-elle devenir un modèle de cette grande transition

écologique en rejoignant ou anticipant ces initiatives politiques, à travers un « Green New Deal » corse, per un paese verde da fà ?

En Martinique, et je conclue, et c'est le cas aussi en Guadeloupe, l'Ademe a présenté des études intitulées "Vers une autonomie énergétique dans les zones non interconnectées à l'horizon 2030". Le rapport conclut qu'« un mix énergétique 100 % ENR est possible en 2030 ».

M. le Président, j'en viens à ma question : suite à votre rencontre avec le ministre de l'Ecologie, nous souhaiterions connaître votre point de vue quant à l'avenir énergétique de la Corse. Et, puisque le lancement d'une nouvelle étude s'avère indispensable dans le cadre du projet gazoduc, ne vous semble-t-il pas judicieux de la coupler avec une étude similaire à celle produite Outre-mer afin d'accélérer notre transition vers les ENR ?

Je vous remercie, je vous demande de bien vouloir m'excuser d'avoir été un peu long.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue, la réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Vi ringraziu di a vostra questione. Elle me donne l'occasion d'anticiper sur un compte rendu que j'avais demandé à pouvoir faire par écrit au président de l'Assemblée de Corse devant votre Assemblée après l'entretien que j'ai eu avec le ministre de RUGY.

Je pense que ma réponse va essayer de fixer les grandes lignes des éléments qui, à mon avis, sont dans le débat et bien sûr, si vous en êtes d'accord, M. le Président de l'Assemblée de Corse, nous pourrons faire un point complémentaire dans le cadre de la session. Et, de toute façon, l'importance du sujet justifie, à mon avis, que nous y consacrons de longs échanges et nous verrons sous quelle forme la plus rapide possible.

Très brièvement, premièrement, d'où partons nous aujourd'hui ? Je veux quand même le redire fortement, la consommation d'énergie en Corse aujourd'hui c'est 52 % pour alimenter les bâtiments, 48 % pour les transports quotidiens notamment, et en majorité les voitures des particuliers et les bateaux.

Cette énergie provient au moment où nous parlons, à 88,5 % d'importation : 80 % de produits pétroliers importés par bateau, 8,5 % d'électricité importée via les deux câbles et le reliquat pour les ENR.

Nous sommes donc, au moment où nous parlons, à 88,5 % dépendant de façon générale des approvisionnements extérieurs, une situation douloureuse et dangereuse, vous l'avez souligné.

Deuxièmement : où voulons nous aller ? Et nous sommes d'accord, mais j'allais dire, nous ne sommes pas surpris d'être d'accord puisque c'est la vision stratégique que nous partageons et que nous nous sommes engagés à décliner. Nous voulons faire de la Corse un territoire pionnier, un territoire insulaire méditerranéen pionnier en matière d'énergie renouvelable, nous inspirer de tout ce qui se fait ailleurs de mieux, le transposer ici et apporter notre part d'innovation en nous adossant, vous l'avez dit, à un écosystème qui est déjà absolument en pointe, je pense aux plateformes que vous avez citées.

Troisièmement : quels sont nos acquis ? Ça ne veut pas dire que nous sommes dans une position statique, mais quels sont nos acquis, j'allais dire, quels sont les engagements qui ont été pris, y compris avant notre arrivée aux responsabilités.

D'abord, il y a un schéma régional « Air Climat Energie », voté à l'unanimité en décembre 2013, qui a fixé l'objectif d'autonomie énergétique à 2050. Déclinaison contractuelle avec des moyens financiers annoncés de ce schéma en 2015, la PPE, première programmation pluriannuelle de l'énergie, a été adoptée en Corse, votée également à l'unanimité moins une abstention.

Troisième engagement, celui de la ministre, cosigné sous notre majorité disant : « je m'engage notamment, au nom de l'Etat, premièrement à une nouvelle centrale du Ricanto en 2023 configurée à 250 mégawatt, deuxièmement à un gazoduc que nous allons financer intégralement ».

Cet accord existe, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le dépasser ou l'améliorer, mais ça veut dire qu'il existe, et qu'il est hors de question pour nous, de lâcher la proie pour l'ombre, puisque l'Etat s'est engagé, via notamment la CRE et le mécanisme de compensation prévu par la CSPE, à mettre en œuvre dans le calendrier prévu et à financer la totalité. Ça c'est la situation actuelle.

Troisièmement : pouvons-nous et devons-nous chercher à améliorer ce schéma ? Oui à l'évidence, et moi ce que je vous propose de faire, et ça sera l'objet de notre discussion : il faut partir en fait pour la réflexion de notre objectif final. Notre objectif final c'est l'autonomie interne énergétique, 100 % d'ENR le plus vite possible.

Une fois qu'on a posé ça, comment on y arrive, y compris en faisant évoluer, en les améliorant, les dispositifs contractuels actuels.

Premièrement, renforcer en tant que de besoin, aller le plus vite et le plus loin possible sur les ENR, c'est une évidence.

Une fois qu'on l'a dit, on se retrouve confronté quand même à des difficultés. Je vais vous donner un exemple chiffré pour qu'on comprenne bien. Aujourd'hui, en l'état de la PPE actuelle, il y a 600 millions d'euros sur 5 ans, il faudrait consacrer jusqu'à 2050, presque un milliard par an si on ramenait sur 10 ans. Cela veut dire que, concrètement, il faudrait que notre territoire, la Corse, si on se fixait le nouvel objectif à 2030, pour atteindre l'objectif de 100 % d'autonomie énergétique, soit capable d'investir un milliard d'euros par an dans le domaine des ENR.

C'est-à-dire par exemple, y compris dans le domaine concret du photovoltaïque, c'est ce qui marche le mieux, qu'on trouve des entreprises, des terrains qui, tous les ans, soient capables d'absorber un milliard d'euros par an. On sait que cela n'est pas possible.

Donc, à un moment donné, notre objectif il faut le configurer à la mesure de la réalité de nos moyens, dont il faut se doter, les améliorer en se disant aussi : « faisons les choses qu'il est possible de faire, y compris en étant extrêmement ambitieux ».

Deuxième exemple, sur la maîtrise de l'énergie, puisque notre objectif d'autonomie énergétique c'est à la fois diminuer, c'est les deux tiers de l'effort, la consommation énergétique, et un tiers l'augmentation des ENR, c'est ce qui est fixé dans la PPE.

Aujourd'hui, on estime là encore à un milliard d'euros sur 5 ans ce qu'il faut investir pour lutter contre l'évasion énergétique. Ça veut dire que concrètement il faut, y compris pour respecter nos engagements actuels, que nous rénoverions 3000 logements par an, nous en sommes aujourd'hui à 300.

Pourquoi ? Pas à cause de la Collectivité de Corse, parce qu'on a un déficit de porteurs de projet, parce qu'on a un éclatement des compétences, parce qu'on a des entreprises qui ne sont pas formées pour le faire et que donc tout ça, il faut une montée en puissance considérable.

Donc je termine, mais on y viendra plus longuement cette après-midi, notre objectif est d'aller le plus loin et le plus vite possible. L'ADEME, ça existe ailleurs, on va le faire ici, avec une présence plus forte de la Collectivité de Corse en disant : quel est notre potentiel ? Y compris en intégrant les nouvelles techniques, et je pense notamment au stockage, parce qu'aujourd'hui, il y a le problème de la production, mais le problème essentiel pour éviter la rupture d'approvisionnement, c'est le stockage. Donc, qu'on aille à fond là-dessus, oui bien sûr. Une fois que l'on aura identifié ce que l'on peut faire le plus vite et le plus loin possible, il restera le reliquat.

Comment fait-on ? Le gaz, on n'est pas marié avec le gaz, bien sûr. C'est une énergie fossile, elle est moins polluante que le fuel mais ça reste une énergie fossile et on reste dépendant.

Donc, notre idée c'est de faire aujourd'hui autrement qu'avec une énergie de transition ? Non. Cette énergie de transition doit-elle être le gaz ? Oui, d'après l'avis de tous les experts, en tout cas ça ne doit pas être le fuel. Dès lors qu'on a besoin du gaz, et si c'est confirmé, comment le fait-on venir ? On nous avait dit un gazoduc, aujourd'hui on nous dit : « il y a peut-être une autre option ». Regardons l'autre option mais ne perdons pas ce qui a été engrangé d'ores et déjà et continuons à avancer en temps masqué.

Enfin, dimensionnement des moyens de production énergétique, désaccord aujourd'hui, vous le savez, entre EDF producteur et gestionnaire qui dit : « il faut une centrale à 250 mégawatt » et la CRE qui finance et qui dit : « on n'a pas besoin d'autant ».

C'est un débat que nous sommes prêts à ouvrir en mettant tout le monde autour de la table. Qu'on choisisse et qu'on choisisse vite et surtout qu'on ne perde pas de temps et qu'on ne cherche pas à nous déposséder de nos objectifs stratégiques que nous partageons et qui sont partagés par un très grand nombre de Corses.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Question suivante :

Question n° 2019/O1/008 posée Mme Stéphanie GRIMALDI, au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsa indè a Republica »: Mise en conformité du PADDUC avec les dispositions de la loi portant « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN

Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci, M. le Président.

Mmes et MM. les Conseillers, chers collègues,

Le mardi 16 octobre 2018, le Sénat a procédé à l'adoption définitive des conclusions du projet de loi ELAN.

L'Assemblée nationale en ayant fait de même le 3 octobre dernier, le texte définitif a été promulgué par le président de la République le 24 novembre 2018.

Pour ce qui concerne les difficultés rencontrées par les 71 communes insulaires soumises à la fois à la loi Littoral et à la loi Montagne, celles-ci sont maintenues dans le texte final de la loi ELAN à la suite d'un amendement porté par le Gouvernement avec l'appui du sénateur PANUNZI et des sénateurs de la majorité.

Ainsi, au-delà des espaces proches du rivage, dans les communes littorales soumises aux deux lois et subissant cet enchevêtrement complexe qui est un facteur de blocage, c'est le PADDUC qui pourra désormais déterminer les secteurs dans lesquels s'appliquera seulement le principe d'urbanisation de la loi Montagne, tel que je l'avais moi-même proposé en 2006 dans la première version du PADDUC.

Plus adaptée pour gérer les formes urbaines de l'intérieur de l'île, en effet la loi Montagne autorise l'urbanisation en continuité des hameaux et des groupes d'habitations traditionnels existants.

L'avis du Conseil des sites sera requis et toutes les autres dispositions protectrices de la loi Littoral (espaces remarquables et autres...) continueront, bien évidemment, à s'appliquer selon le droit commun.

Je me réjouis pour les communes concernées que cette disposition soit définitivement actée, étant donné que, depuis bien des années, ce problème avait été longuement débattu lors des anciennes mandatures, parce que c'est un problème, il faut que vous le sachiez chers collègues, qui ne touche que la Corse. A part quelques rares communes du l'arrière-pays niçois, c'est la Corse, et essentiellement la Corse, qui est touchée par ce problème, et il n'avait jamais été tranché.

Ces avancées sont de nature à répondre à certaines difficultés, celles rencontrées par ces 71 communes sur notre île, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, tout en respectant totalement les principes fondamentaux de la loi Littoral de 1986.

Ceci dit, pour que cette disposition soit pleinement effective sur notre île, il appartient désormais à la Collectivité de Corse, de procéder à la détermination de ces secteurs qui, je le rappelle, au-delà des espaces proches du rivage, dont des secteurs qui sont des secteurs qui ne sont pas sensibles et moins à enjeux, sur lesquels s'appliqueront uniquement les dispositions de la loi Montagne. Cela nécessite une révision partielle du PADDUC.

Sachant qu'il est urgent pour ces communes et pour les EPCI de disposer d'un cadre juridique sécurisé en matière d'urbanisme, je souhaiterais connaître, M. le Conseiller exécutif, vos intentions sur la mise en œuvre opérationnelle de cette procédure de révision ainsi que sur les délais envisagés. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La réponse donc de Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Mme la Conseillère, votre question, qui est une question d'actualité, c'est vrai, me donne opportunément l'occasion d'apporter un éclairage sur cette question que de nombreux acteurs publics ou privés ont déjà soulevée depuis la fin de l'année 2018 et notamment M. le sénateur PANUNZI et Mme la préfète de Corse.

Il me semble toutefois important de procéder à quelques rappels et mises au point avant de vous faire part du point de vue de l'Exécutif.

En premier lieu, il me semble que l'article de la Loi ELAN auquel vous faites référence doit être, à mon sens, interprété comme une nouvelle habilitation conférée à la Collectivité de Corse qui reste libre de s'en saisir ou pas.

Il me semble également important de rappeler qu'il n'existe pas de cumul « loi Littoral », « loi Montagne » comme vous le savez et, contrairement à ce que les inspireurs des dispositions de la Corse dans la loi ELAN prétendent, il n'existe qu'une application alternative de la législation la plus restrictive.

En second lieu, sur le plan formel, la détermination de ces secteurs nécessiterait, comme vous le soulignez, une évolution du PADDUC, mais certainement pas, comme vous l'évoquez, une révision partielle, procédure qui n'est pas prévue par le Code général des collectivités territoriales.

Enfin, si l'une des conséquences de ces dispositions serait que sur les secteurs identifiés en application de cette disposition, il deviendrait possible théoriquement d'étendre l'urbanisation en continuité des formes urbaines reconnues par la loi montagne mais pas par la loi littoral, en l'occurrence les bourgs, hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitation.

Avant d'engager toute démarche de révision du PADDUC, je souhaite que les implications des différentes options qui s'offrent à la Collectivité de Corse soient parfaitement appréhendées et leur impact analysé de manière très précise. Parallèlement à ce travail, il me semble également impératif que la Collectivité se saisisse des autres nouvelles habilitations conférées par la loi ELAN au PADDUC et auxquelles vous ne faites pas allusion.

Il me semble donc indispensable de dissiper tout risque de malentendu en confirmant qu'aucune évolution de la lettre du cadre législatif et réglementaire, fut-elle issue de la loi ELAN, ne remettra en cause l'esprit du PADDUC et ses attendus. Et, en réaffirmant bien entendu mon attachement à voir ce document fondamental pris en compte dans toute sa dimension prescriptive sans plus attendre par les collectivités locales et acteurs de l'aménagement, sans spéculer sur la portée ou le contenu d'une prochaine révision.

En l'absence d'éléments qui viendraient motiver l'engagement d'une révision anticipée du PADDUC, qui ne pourrait se justifier que par le constat de difficultés mal appréhendées en amont et présentant un caractère d'urgence, j'envisage que le travail préparatoire évoqué précédemment s'inscrive dans le processus de retour participatif et citoyen prévu dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PADDUC.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, question suivante.

Question n° 2019/O1/003 posée Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe «Andà per Dumane» : Fracture numérique

Vous avez la parole.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci. M. le Président, chers collègues, l'accès aux nouvelles technologies numériques représente en Corse comme ailleurs un enjeu essentiel, qu'il s'agisse de l'accès au matériel ou à des compétences numériques, notamment dans le cadre de procédures de plus en plus dématérialisées.

La relation entre les usagers et les services publics est profondément modifiée. Les services de l'État semblent fuir notre territoire, les personnels qui partent à la retraite sont remplacés par des procédures dématérialisées. Les citoyens ne sont plus que des numéros, des codes informatiques. Notre société se déshumanise petit à petit.

La Corse, comme vous le savez, cumule plusieurs handicaps : la fracture sociale : c'est la région la plus pauvre de France ; la fracture technologique : Les débits internet y sont les plus faibles. Des secteurs entiers, notamment du rural, subissent des dysfonctionnements réguliers des réseaux téléphoniques empêchant l'accès à la 4G, voire sont complètement exclus de la desserte en haut débit ; la fracture administrative : La distance entre les services publics et la population s'agrandit encore plus que sur le continent : fermeture d'agences postales, de gendarmeries, de services administratifs, des services publics d'État, de classes, d'écoles, pour des raisons de rentabilité.

Les PME et artisans sont également impactés et doivent obligatoirement répondre aux appels d'offre par voie dématérialisée dès que le marché dépasse 25.000 euros.

Pour l'heure, cette nouvelle procédure contraignante qui nécessite un temps d'adaptation entraîne souvent une mauvaise, voire une absence d'offre. On ne peut pas féliciter le rédacteur de ce texte qui a encore été pensé pour les grandes métropoles où technologies numériques et formations se trouvent au pied de votre porte.

Notre groupe, M. le Président, est très inquiet pour notre population. Alors comment faire du numérique un levier d'amélioration de l'activité économique et de l'accès aux droits et aux services publics ?

Pour répondre à ce défi, il faut pouvoir se doter de compétences nouvelles, de travailleurs sociaux spécialisés dans le numérique qui doivent aussi œuvrer au cœur des territoires isolés et pas seulement dans les grands pôles urbains.

M. le Président, vous avez l'ambition de faire de la Corse une terre numérique d'excellence. En 2017, vous avez décliné un plan d'action tripartite avec trois grandes mesures comprenant : le chèque connexion, la création d'un service public de la médiation numérique et une stratégie concernant l'inclusion numérique. Ce plan d'action a-t-il aujourd'hui produit des effets positifs ?

Pensez-vous qu'il soit possible de relever ce défi ? Celui de permettre le développement des services publics d'accès au numérique dans les territoires les plus éloignés ?

Pensez-vous aider les communes et sous quelle forme, seul relais aujourd'hui existant entre les services publics et la population ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègues. Donc, la réponse par le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre question qui aborde un aspect essentiel du développement économique, social et sociétal. C'est une question qui est transversale et c'est bien la raison pour laquelle, je dirais, j'impulse, mais je le fais en concertation étroite avec l'ensemble des Conseillères et Conseillers exécutifs concernés, bien sûr, l'agence de développement économique de la Corse, bien sûr l'AUE parce que c'est aussi, vous l'avez dit, de l'aménagement du territoire dont il s'agit, bien sûr par exemple Josepha à travers la formation ou encore Nanette MAUPERTUIS sur la question des financements via le FEDER, et on pourrait parler aussi de langue corse par exemple.

Donc quelques mots rapides, là aussi la réponse est écrite, elle est assez détaillée, je vais essayer de synthétiser.

D'abord l'accès des PME à la commande publique, c'est un aspect essentiel sur lequel nous travaillons beaucoup de façon générale pour assurer l'équité de l'accès à la commande publique, pour inscrire bien plus que cela n'a été le cas jusqu'ici les clauses d'insertion et les clauses sociales dans nos procédures d'appel d'offres. Il y a aujourd'hui une nouvelle loi du 24 décembre 2018 qui permet aux acheteurs de passer des marchés négociés pour les achats innovants d'un montant inférieur à 100 000 euros hors taxes donc nous allons nous servir de ce levier dans domaine notamment du numérique.

Nous travaillons également en lien avec la commande publique et l'ADEC à la préparation d'un projet de *Small Business Act*, donc commande publique pour les petites et moyennes entreprises qui sera soumis je l'espère avant la fin d'année 2019 à votre Assemblée aux fins de renforcer le rôle de la Collectivité comme levier de croissance et d'emplois sur notre territoire, celui de la Corse.

Sur le plan général, je n'y reviens pas nous en avons parlé assez longuement, il y a à la fois l'accès au haut débit, au très haut débit ou le chantier consacré à la montée en débit c'est-à-dire en gros un marché de travaux qui sera mobilisé au coût par coût notamment pour aller vers les urgences ou combler les trous dans la raquette du plan général.

En 2017, il a permis à la Collectivité de Corse, 2017 et 2018, d'entamer les travaux de raccordement optique de 23 sites dans des zones rurales ou de l'intérieur souffrant d'un mauvais débit ADSL. Dans le même temps, notre délégataire de service public, DSP antérieur la société Corsica Haut Débit améliore le débit de 35 sites supplémentaires toujours dans l'intérieur.

Un mot sur la téléphonie mobile qui est une préoccupation permanente. Vous savez qu'il y a eu au plan français global un new deal de la téléphonie qui associe les opérateurs, l'Etat, l'ARSEP, la Corse a été retenue comme un territoire pionnier en la matière. Nous avons eu une réunion pas plus tard qu'avant-hier après-midi et nous avons identifié 8 premiers sites en zone blanche dans laquelle les opérateurs vont déployer des opérations de couverture Santa Reparata di Moriani, Sant'Andria di Boziu, Pianello, la Vallée de la Restonica, la zone côtière de Galeria, la

station de ski de Ghisoni, la plage de Capu di Fenu et la vallée du Cavu sur Zonza équilibre territorial mais aussi priorisation par rapport notamment aux enjeux de sécurité l'été, ce sont endroits où il n'y a pas de téléphonie mobile, Capo on le sait, je me tourne vers les ajacciens qui fréquentent la plage, la Restonica, Pieve, etc. ... Donc là on va travailler.

Je termine, trois ou quatre axes structurants, d'abord la formation, on a fait beaucoup pour le numérique et on va continuer à faire y compris dans le primaire.

Deuxièmement, l'intégration des équipes du CRIJ de Corse que je salue, donc on va avoir un réseau de médiation numérique aujourd'hui qui va se développer notamment vis-à-vis de la jeunesse.

Ensuite, la pérennisation des structures de médiation numérique, les PAM qui servent beaucoup dans les villages et dans les territoires mais qui ont des difficultés financières, on a comblé d'un côté et on a lancé des appels à projet pour leur permettre de continuer à travailler.

Enfin, vous dire que pour avoir une vision globale et je termine, il y aura une feuille de route et de préparation du nouveau schéma directeur territoriale d'aménagement numérique qui vous sera présenté, ce schéma devant être adopté avant la fin de l'année.

Un dernier mot enfin sur la territorialisation, on en parlera dans le DOB et on va vous présenter un rapport. La territorialisation ça veut dire rapprocher la Collectivité de Corse des territoires et permettre aux territoires, à leurs élus, aux citoyens, aux entreprises, d'accéder facilement à la Collectivité de Corse notamment, et aux politiques publiques, ça passe bien évidemment par la présence, y compris numérique, pas seulement numérique mais y compris numérique dans tous les territoires et on va y travailler activement.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, question suivante.

Question n° 2019/O1/010 posée Mme Danièle ANTONINI, au nom du groupe «Femu a Corsica» : Mutualisation du gymnase du collège Arthur Giovoni

Vous avez la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Merci. M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports, en Corse, depuis plusieurs années, le nombre d'associations sportives et de pratiquants ne cesse de croître et les disciplines ne cessent de se diversifier. Ce qui d'une part, nous réjouit et, d'autre part, nous amène à réfléchir à la mise en œuvre d'une nouvelle politique sportive, notamment en ce qui concerne une meilleure utilisation des infrastructures.

C'est d'ailleurs ce que vous avez initié, en ce début d'année, avec vos services à travers l'organisation d'i Scontri di u Sportu, au cours desquels la question de la mutualisation des infrastructures est apparue comme prépondérante pour de nombreuses associations.

Ce phénomène est particulièrement prononcé sur la ville d'Aiacciu. Et j'ai, à cet égard, été sollicitée par plusieurs associations sportives ajacciennes qui m'ont fait part des difficultés rencontrées notamment dans la disponibilité d'infrastructures sportives dont les créneaux horaires arrivent à saturation.

Afin de garantir aux ajacciens un accès aux infrastructures sportives, et ce, dans les meilleures conditions, ces associations proposent d'utiliser, hors temps scolaire, le gymnase du collège d'Arthur Giovoni.

Mme la Conseillère exécutive, face à cette nécessité, il est de notre devoir d'optimiser, autant que faire se peut, l'utilisation des infrastructures sportives dont la Collectivité de Corse est propriétaire à Aiacciu pour offrir à chacun, et notamment aux plus jeunes, la possibilité de pratiquer un sport sans avoir à parcourir de longues distances et avoir à en subir les contraintes.

Ainsi, quelles démarches comptez-vous entreprendre afin d'encourager la mutualisation de l'utilisation du gymnase du collège Arthur Giovoni ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la réponse par Lauda GUIDICELLI. Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie M. le Président.

Mme la Conseillère, chère Dany, je vous remercie pour cette question relative à la possibilité d'utilisation du gymnase du collège Arthur Giovoni par les associations sportives ajacciennes.

Comme vous l'avez rappelé, la thématique des infrastructures sportives fait l'objet, dans le cadre des *I Scontri di u Sportu*, d'un atelier spécifique. Ainsi, lors des deux premières rencontres avec les territoires, Bastia et Corti, cette question de la mutualisation des infrastructures, des EPLE a été plusieurs fois évoquée par des participants. Il s'agit donc d'une question d'actualité.

Le souci de la mutualisation des installations sportives traduit la volonté d'une bonne gestion des équipements publics au service de l'ensemble des utilisateurs qu'ils soient associatifs ou scolaires. C'est par conséquent, une question essentielle dans le sens où elle touche à l'intérêt général et ici plus particulièrement à l'accessibilité aux pratiques sportives pour le plus grand nombre, dont j'ai fait une priorité pour cette mandature.

S'agissant des équipements présents dans les collèges et les lycées, propriétés de la Collectivité de Corse, la mise à disposition de ces derniers, en dehors des heures d'enseignement, se fait par conventionnement entre l'établissement (le gestionnaire), la CDC (le propriétaire) et l'association (l'utilisateur).

D'une façon générale, les chefs d'établissement, au regard de leur responsabilité, ne conventionnent que si différents paramètres sont réunis. Trois principalement : l'accessibilité ; la sécurité ; la prise en charge des coûts de fonctionnement comme l'eau, électricité.

A titre d'exemple, la prise en compte et le respect de ces différents paramètres a permis d'établir des conventions au lycée Jules Antonini et au lycée Fesch.

Le cas d'Arthur Giovoni reste cependant très particulier du fait principalement de son architecture. Sans entrer dans le détail, deux éléments principaux vous permettront d'apprécier les difficultés actuellement rencontrées, qui j'en ai bien conscience occasionnent une gêne pour le mouvement associatif sportif ajaccien. Il s'agit d'une part, de l'accès au gymnase et d'autre part, de la sécurité des pratiquants, soit deux des trois paramètres évoqués précédemment.

S'agissant de l'accessibilité, le gymnase du collège Giovoni est situé dans l'enceinte de l'EPLÉ. Il ne possède aucun accès indépendant. Dès lors, dans cette configuration, seules deux possibilités d'accès sont envisageables :

- soit par le hall du collège qui dessert aussi les classes,
- soit par le parking des logements de fonction.

Il est impossible, vous le comprendrez aisément, pour un public extérieur à l'établissement, de passer, en particulier après 17 heures, par les espaces pédagogiques, en l'occurrence le hall.

Reste donc une seule possibilité : entrer par l'espace privé des appartements de fonction dont l'accès par un parking se fait au moyen d'un code privé. Vous admettez la problématique de la diffusion d'un tel code.

S'agissant de la mise en sécurité des pratiquants, le gymnase possède trois issues de secours. Deux d'entre-elles donnent sur le hall de l'établissement, et la dernière sur le parking privatif des logements de fonction.

Afin de garantir, la non intrusion d'un public dans l'enceinte de l'établissement, il conviendrait donc, après 17 heures, de procéder à la condamnation des deux issues de secours donnant accès à l'espace pédagogique, le chef d'établissement ne souhaitant pas rencontrer inopinément des usagers dans le hall de l'établissement dont il a la responsabilité. Dès lors, il n'est pas certain qu'une seule sortie de secours fonctionnelle puisse garantir la mise en sécurité de l'ensemble des sportifs.

Pour tenter d'apporter une réponse à ces deux difficultés, les services de la direction des infrastructures d'enseignement de la Collectivité ont été sollicités.

Une étude a été lancée. La Socotec a rendu une première partie de ses conclusions ; les autres ne devraient plus tarder. Les travaux ont d'ores et déjà été budgétés et seront lancés après le vote du budget 2019 par l'Assemblée de Corse, si les conclusions de l'étude ne révèlent pas de problématiques relatives à la sécurité des usagers associatifs.

D'une façon plus générale, les services de la direction adjointe des sports, au sein de laquelle une mission « infrastructures et équipements » va être créée, se saisira des retours qui auront été formulés, par les différentes parties dans le cadre des dispositifs mobilisés lors des *I Scontri*. Ces contributions permettront de nourrir l'analyse des services et conduiront, à moyen terme à une démarche de planification en matière d'infrastructures sportives.

Il est une évidence que le travail concernant l'utilisation des espaces sportifs intégrés dans les EPLE, en dehors des heures d'enseignement, se fera, plus spécifiquement en étroite collaboration avec la direction des infrastructures d'enseignement de la Collectivité, notamment dans le cadre de la réflexion et de l'écriture des nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec les EPLE, afin que les impératifs d'accès des infrastructures soient pris en compte en amont de la conception des bâtiments.

Mme la Conseillère, j'espère avoir répondu précisément à votre question et je vous serai reconnaissante d'avoir l'amabilité de bien vouloir relayer ces informations auprès des acteurs associatifs. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Question suivante.

Question n° 2019/O1/001 posée M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe «Per l'Avvene» : Révision de la classification des plages du PADDUC

Vous avez la parole.

M. Jean-Louis DELPOUX

Merci, M. le Président.

M. le Président, chers collègues, l'actualité balnaine, principalement calvaie, nous renvoie aux difficultés liées à l'aménagement du territoire littoral, rencontrées à la fois par les collectivités et les exploitants exerçant leurs activités dans le cadre d'établissements de plage, les fameuses paillotes.

La complexité de la problématique est liée à la superposition de plusieurs réglementations : décret plage, espaces remarquables, occupation du domaine public maritime, etc...

Un problème hétérogène, autant que les séquences littorales qui composent le linéaire côtier insulaire, et qui exige des réponses adaptées, à différents niveaux.

A celui national, avec la révision du décret plage. Cette Assemblée avait déjà statué à la quasi-unanimité le 31 mars 2017 sur les périodes d'ouverture des établissements de plage situés en zones urbaines, mais il y a aussi des dispositions qui relèvent de la compétence régionale et qui peuvent trouver une issue par notre seule volonté.

Outre la problématique des AOT sur le DPM et de leur évolution sur une période pluriannuelle pour offrir davantage de visibilité aux exploitants, avec obligation ou non de démonter les structures durant la période de l'AOT qui relève de la compétence de l'ETAT, Il y a surtout (et c'est là la demande) la question sensible et structurante de la classification des plages établie dans le PADDUC : naturelles, naturelles fréquentées, urbaines, etc..., et dont on parle peu et qui pourtant est déterminante.

Or, elle nous incombe sans avoir à attendre une quelconque réponse.

Pour établir un cahier des charges clair, adapté aux différents littoraux et surtout en mesure d'être appliqué, il faut au préalable revoir cette classification des plages.

La Commission des activités économiques littorales, dans laquelle je siège, s'est penchée sur la question des paillotes sans pour autant envisager ce toilettage, pourtant nécessaire, du PADDUC.

Le but étant de trouver un juste milieu entre le maintien de l'activité économique, le respect du droit et la préservation du littoral, je souhaiterais savoir si vous étiez prêt à réviser la classification des plages du PADDUC et si oui, quelles seraient les orientations de cette révision ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue, la réponse par Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

M. le Conseiller, j'avoue ne pas être certain de saisir la difficulté dont vous voulez nous faire part, s'agissant de classification des vocations des plages du PADDUC.

En effet, c'est précisément l'objectif poursuivi par le PADDUC que de trouver et d'assurer un équilibre entre les activités économiques et la préservation du littoral.

C'est la raison pour laquelle il a d'ailleurs pleinement fait usage de l'habilitation qui lui a conféré la loi 2002 relative à la Corse, puis celle de 2011 relative précisément au PADDUC, afin d'offrir un cadre légal aux activités de restauration sur les plages fréquentées, activités qui étaient jusque-là, il faut le dire, en sursis puisque interdites dans la bande littorale des 100 mètres depuis l'adoption de la loi littoral en 1986.

Parmi les vocations de plages que vous avez évoquées : « naturelle », « naturelle fréquentée », « semi urbaine et urbaine », c'est à partir de la vocation « naturelle fréquentée » que le PADDUC permet d'installer des constructions pour la restauration sur les plages, en plus des dérogations de droit commun que prévoit la loi Littoral relativement aux services publics et activités exigeant la proximité immédiate de l'eau.

En outre, comme vous soulignez la nécessité de revoir la classification des plages, je tiens à vous assurer sur le fait que la délimitation précise des séquences de plages et leur vocation doivent être traduites dans les documents locaux d'urbanisme et que ce changement d'échelle peut légitimement conduire à un sous découpage plus précis des plages pouvant entraîner un changement de vocation. Cela est d'ailleurs explicitement rappelé dans le schéma de mise en valeur de la mer, c'est le chapitre du PADDUC.

Il n'est donc pas nécessaire pour ce faire, de modifier ou de réviser le PADDUC, il est même normal qu'un document d'une telle échelle nécessite d'être précisé, affiné à la maille locale. Il ne peut ni ne doit être trop précis, sous peine de ne plus être pertinent et de porter atteinte au principe de subsidiarité et de libre administration des collectivités, donc être illégal.

J'espère avoir répondu à vos questions et éventuellement je suis à votre disposition pour compléter.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Question suivante.

Question n° 2019/O1/013 posée M. Paul LEONETTI, au nom du groupe «Corsica libera» : Site d'Asprettu

Vous avez la parole.

M. Paul LEONETTI

M. le Président du Conseil exécutif, le sort du site d'Asprettu et sa restitution semble être l'arlésienne de cette décennie.

Il est en effet difficile de s'y retrouver dans la cacophonie des positions des divers services de l'Etat, entre les annonces de désengagement et de restitution, la volonté d'implanter une cité administrative et le statu quo.

Lors du conseil portuaire du 27 février 2018, l'Etat ouvrait la voie à une restitution sous réserve d'une possibilité de délocalisation.

En septembre 2018, dans un communiqué du préfet maritime annonçant la prise de fonction d'un nouveau commandant, l'Etat a évoqué le lancement de « travaux de modernisation ».

En décembre 2018, le commandant de la base parle d'Asprettu comme d'un « point stratégique, un bastion avancé de la France en Méditerranée. »

Les revirements et reniements des services de l'Etat sont d'autant plus incompréhensibles que l'on a du mal à saisir l'intérêt militaire stratégique d'un site qui n'abrite qu'une quinzaine de militaires et dont la seule activité visible pour les Ajacciens est le mouillage des bateaux de plaisance de quelques privilégiés. En admettant que l'Etat ait besoin d'une base navale en Corse, il n'y a aucune raison objective pour que ce soit absolument à Asprettu.

La présence militaire de la France en Corse, notamment via ses exercices, est une question que nous ne manquerons pas de poser à l'avenir.

Nous pensons pour notre part que le site d'Asprettu est à la fois l'un des joyaux, certes défigurés, du golfe d'Aiacciu et un levier important de développement.

Il s'agit purement et simplement d'une confiscation et d'une puérole guerre de territoire à laquelle se livrent les services de l'Etat et le ministère des Armées.

M. le Président, auriez-vous des informations relatives aux positions actuelles des services de l'Etat et pourriez-vous nous indiquer quel rôle pourrait jouer le Conseil exécutif afin de faire évoluer la situation ?

Par ailleurs, il va de soi que si nous souhaitons que les Corses puissent réinvestir Asprettu, ce n'est pas pour laisser ce site en friche, et ce n'est pas non plus pour qu'après avoir été confisqué par l'Etat, il devienne l'objet d'appétits privés et spéculatifs.

Ainsi, Monsieur le Président, dans quelle mesure notre collectivité compte-elle s'engager afin que ce site intègre définitivement le patrimoine de la Corse et des Corses ?

Merci

Le Président TALAMONI

Merci. Pour la réponse, Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, deux remarques.

M. le Conseiller, je pense que c'est une erreur de frappe, il ne s'agit pas du 27 février 2018, mais du 27 février 2017. Et au même moment, j'ajouterai, ce qui prouve très bien ce que vous dites, c'est-à-dire cette espèce de cacophonie entre l'État, l'Armée, etc., qu'au même moment, au même moment !, le préfet SCHMELTZ disait ceci, dans une déclaration publique que vous pouvez retrouver : « L'armée y est encore pour 20 ans ».

A ringrazià vi dunqua, o Sgio cunsiglieru, d'avveci indirizzatu issa questione à bocca. Hè un uggetu di primura.

In fatti sò anni è anni chì u populu corsu rivendicheghja Asprettu ma dinò a Citadella. E l'Aiaccini, qualsiani l'idee pulitichi, sò d'accunsentu incù sta dumanda.

Pè contu nostru pinsemu oghje chì hè una necessità chì no simi patroni ind'è i nostri lochi. Hè vera chì u Statu manuvregghja, un colpu à u chjerchju è l'altru à a botte, è cusì ci porta di foli in canzoni. Hè si vede a listessa cummeria pè a citadella. 17 ettari à l'entri di a cità d'Aiacciu.

O figlioli ! Sia di u puntu di vista economicu, ùn ci hè dubbitu.

Sia di u puntu di vista di l'acconciu di u territoriu, « si vede cum'è u corbu ind'è u latte ».

Sia di sicuru à u liveddu di u principiu, semi numarosi à cunsiderà chì l'affari hè d'impurtanza. Ma si sà dinò chì a camera di cummerciu, che vo cunniscite, ha un prughjettu, si ne parla. Si sa dinò chì a merria si vole impignà, è hè nurmale.

Pà contu nostru, mi si pari chì saria un bè chì a Cullettività ammaestressi un pruggettu maiò. Ci voli di sicuru à intraduce issu puntu ind'è i neguziati incù u Statu. Ma a sapeti chì u Governu attuale hè cioncu ; hè u Governu u più cioncu di sti pochi anni.

Allora firmemi dicisi è uniti è, pianu pianu, viaghjendu à passu sicuru, s'accunciarà a somma. Un ghjornu o l'altru, Asprettu è a Citadedda vultarani à u populu corsu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai o Sgiò cunseglieri esecutivu.

Jean-François CASALTA, Partitu di a Nazione Corsa va poser une question sur la restructuration du fond de baie d'Aiacciu, vous avez la parole.

Question n° 2019/O1/005 posée M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe «Partitu di a Nazione Corsa» : Restructuration du fond de baie d'Aiacciu

M. Jean-François CASALTA

A ringrazià vi.

Aghju da ripiglià un'espressione ch'avete in un mumentu datu, Sgiò cunseglere, un colpu u chjerchju, un colpu a barricca com'eddi dicensi l'Aiaccini. C'est vrai que c'est aussi la caractéristique de ce dossier, une Arlésienne, comme disait Paul LEONETTI. Et je précise tout de suite qu'il convient que ces dossiers soient connectés : les deux emprises de l'Armée, à savoir : la Citadelle et Aspretto, et la restructuration du fond de baie d'Aiacciu.

Monsieur le Président,

Par délibération du 21 janvier 2010, l'Assemblée de Corse a approuvé le rapport 2010/E1/008 relatif au développement du port de commerce d'Ajaccio.

Ce plan prévoyait, notamment, le transfert de l'activité de fret à Saint Joseph avec extension des terre-pleins nécessaires aux manœuvres et au stationnement.

Par délibération du 25 juillet 2013, l'Assemblée de Corse a adopté le rapport 2013/E4/140 approuvant l'organisation des études et leur pilotage sur la restructuration urbanistique du fond de baie d'Ajaccio pour un montant total HT de 460 000 euros dans le cadre du PO FEDER, selon la répartition suivante :

- Europe 47 % soit 216 200 €
- Collectivité Territoriale de Corse 53 % soit 243 800 €

Le groupement retenu pour effectuer cette prestation - SCET /CYCLADES /SALINI /IN-STRADA – a notamment pris en compte les projets suivants :

- le transfert de l'activité de fret à Saint Joseph avec extension des terre-pleins sur la mer, l'accès au nouveau port, la reprise de l'accès au port actuel, (CTC),
- le déplacement de la gare ferroviaire à Saint Joseph, incluant son dépôt de maintenance, ses bâtiments accès et stationnements (CTC),
- l'aménagement d'un TCSP (CAPA),
- le développement des ports de plaisance,
- l'aménagement de la RN 193 en boulevard urbain, les carrefours avec la voirie secondaire, (CTC/CG2A/Ville),
- la création de stationnements.

Il a ensuite réalisé un programme de conception qui a été présenté à un comité technique regroupant les services de l'ex-CTC, de la ville d'Aiacciu, de la CAPA ainsi que ceux de la chambre de commerce et d'industrie de Corse-du-Sud.

Le marché a été réglé à l'adjudicataire au regard des prestations réalisées.

Les phases suivantes qui prévoyaient l'organisation d'un concours avec esquisse pour retenir un concepteur et l'accompagnement éventuel de l'ex-CTC dans le suivi général des opérations de travaux ne se sont jamais déroulées faute d'accord entre les différents intervenants.

Il convient donc aujourd'hui de s'interroger sur les suites à donner à ce marché qui n'a jamais été mené à son terme.

Le réaménagement du fond de baie d'Aiacciu est un dossier capital pour la Ville dans la mesure où il apportera des solutions en matière d'amélioration des conditions de circulation, tous modes confondus, entre le centre et la périphérie d'une part, entre la ville et la partie littorale d'autre part.

Il proposera en outre la création et la valorisation d'espaces publics, urbains et paysagers qui sur un plan esthétique et fonctionnel seront des atouts importants pour le développement de la cité et la qualité de vie de ses habitants.

Il permettra de fluidifier, améliorer, embellir, et désenclaver des zones qui sont aujourd'hui peu ou mal utilisées.

L'exemple du terre-plein de la gare dont le potentiel n'est en rien valorisé est suffisamment significatif pour que chacun puisse avoir une vision assez claire des problématiques et des enjeux.

Si la Ville, nous semble-t-il, doit être la première concernée par l'aménagement de cet espace la Collectivité de Corse, qui est propriétaire du réseau routier national, du réseau ferré, des ports ainsi que de l'ensemble des emprises situées entre la mer et la façade bâtie, depuis le quartier Saint Joseph jusqu'à l'actuel carrefour de la gare, se doit de relancer ce projet soit en réactivant le marché précité soit en initiant de nouvelles procédures associant tous les partenaires institutionnels intéressés en prenant en compte les prochaines échéances budgétaires et les programmes nationaux de soutien aux cœurs de villes.

Avez-vous, Monsieur le Président, depuis l'interruption du marché dont s'agit, été sollicité par la ville d'Aiacciu, la CAPA ou un autre intervenant pour relancer ce dossier encalminé depuis de trop longues années et, à défaut, que comptez-vous faire pour le remettre sur les bons rails ?

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse par le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci pour cette question.

Concernant la référence à Hycinthe VANNI, a ringrazià vi per u lessicu di u caminu di farru et je vous enjoins de bien réviser parce que, par exemple, quand on va vous demander comment ont dit en Corse « galet appui » et « galet guide », il faudra que personne ne sèche tout à l'heure, et

notamment pas le président de l'Assemblée de Corse ou autre linguiste éprouvé présent présents dans l'Assemblée...

Pour vous répondre plus sérieusement car c'est un sujet essentiel : aménagement d'Aiacciu, bien sûr, communautés d'agglomérations, Corse tout entière avec des enjeux en termes de développement du quartier St Joseph, Aspretto cela a été dit, quartier de Pietralba, cœur de ville, etc., etc., multimodalité...

Vous avez rappelé le point de départ, délibération du 21 janvier 2010 et 25 juillet 2013, avec un plan de développement du port de commerce et la commande d'une étude urbanistique, un marché de 700 000 € environ avec un comité de pilotage réunissant, notamment à l'époque, la Collectivité territoriale de Corse, l'État et le maire d'Aiacciu.

Aux termes des différents échanges techniques qui avaient eu lieu, le maire m'avait signifié par courrier, le 21 mars 2016, son désaccord et avait demandé donc l'interruption des travaux, la prestation était suspendue à l'initiative de la commune.

Le 21 octobre 2016, j'ai écrit à la commune d'Aiacciu pour lui faire part de notre intérêt pour engager, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse, la réflexion et la déclinaison d'un véritable pôle multimodal dans le secteur de la gare ferroviaire. En gros, ce que nous proposons de faire dans la grande région bastiaise et à Bastia, je proposais que nous le fassions symétriquement à Aiacciu et dans la grande région ajaccienne.

Le maire m'a répondu, m'a proposé de constituer un groupe de travail, il s'est réuni assez tardivement le 24 janvier 2018, et c'est à cette occasion qu'ont été reformulées les éventualités d'une extension des projets de restructuration du fond de baie et notamment le parking de la place Abbatucci confirmé par courrier du 23 mars 2018, avec une extension jusqu'au square Campinchi, et Castelvechju d'autre part.

Nous sommes saisis comme personne associée du projet à travers le projet de PLU, donc il faut attendre que cela soit mené à son terme.

À partir de là, moi je suis ouvert, je lis un certain nombre de choses dans le journal, je vous dis très sincèrement, la Collectivité de Corse est non seulement à l'écoute... Lorsqu'on m'a proposé un projet de parking

dont on a dit que je l'avais bloqué, j'avais simplement insisté sur la nécessité de bien réfléchir et notamment en termes d'impact visuel, etc. Ce sont des choses qui ne relevaient pas de ma compétence ; la Ville éventuellement ou la CAPA.

Nous, on est disposés à accompagner la Ville, la communauté d'agglomération, on est disposé à jouer notre rôle de maître d'ouvrage lorsque nous sommes maître d'ouvrage, mais nous voulons le faire en concertation avec les collectivités concernées.

Pour finir, et tout ce tient, il y a effectivement le fond de baie, il y a la restructuration urbaine, il y a l'appontement Saint Joseph. Il y a le transfert de l'appontement Saint Joseph au Ricanto et au Ricanto, il peut même y avoir maintenant l'hypothèse, puisque c'est en gros ce qui est dit en creux dans la nouvelle proposition technique qui est apparue sur le tapis, à la place du gazoduc, on nous parle d'une structure gravitaire sous-marine qui serait accolée au nouvel appontement pour le gaz, qui serait à mettre au Ricanto.

Donc tout cela doit se faire, le plus vite possible et nous, encore une fois, nous sommes prêts, dans les starting-blocks, et nous apporterons toute notre expertise technique, toute notre volonté politique, et en tant que de besoins tous nos moyens financiers pour concourir à la réalisation la plus rapide possible de ces opérations d'intérêt général.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif, je vous recommande chaleureusement donc, ce petit ouvrage. Je demanderai à Hyacinthe VANNI de me le dédicacer tout à l'heure pour ma bibliothèque.

Nous allons interrompre la séance quelques minutes pour permettre à la télévision de démonter le matériel. Nous reprenons dans 5 minutes.

La séance est suspendue à 11h55 et reprise à 12h15.

Le Président TALAMONI

Nous reprenons avec la question posée par « Per l'Avvene ».

Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

Question n° 2019/O2/080 posée M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe «Per l'Avvene» : Habilitation de la Commission permanente

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

On va gagner un peu de temps et aller directement au but, non sans rappeler ce que fixe dans son article 30 la loi NOTRe (7 août 2015), qui a introduit la possibilité pour l'Assemblée de Corse « *de modifier au cours de son mandat la liste des compétences que l'Exécutif peut déléguer à la Commission permanente* ».

C'est un sujet qui s'apparente à un serpent de mer, puisque cela a été maintes fois réitéré. En gros, nous avons un délai de 3 mois. Cela fait bientôt 15 mois que cette affaire est sur la table. Nous avons conscience, les uns et les autres, qu'il s'agit... je ne vais pas employer un vocable désormais galvaudé de changement de paradigme, en tout cas un changement de perspective, puisqu'il y a bien un transfert en l'occurrence de pouvoir vers la Commission permanente.

L'enjeu n'est pas tant de savoir qui commande, l'enjeu c'est de rendre beaucoup plus lisibles les travaux de cette assemblée qui sont pour une partie, qui devient de moins en moins marginale, mais qui participe de l'économie générale de nos travaux, beaucoup trop encombrés par des sujets techniques.

Et l'enjeu de cette question est de savoir quand allons-nous mettre en œuvre cette disposition de la loi, afin de donner à la commission permanente le pouvoir de trancher sur des questions d'ordre technique, non pas inintéressantes, mais qui nous permettraient de gagner du temps, et redonner à cette assemblée une configuration beaucoup plus politique, parce qu'au fil du temps, on s'aperçoit que nous parlons beaucoup de choses, encore une fois, fort intéressantes, mais qui sont de moins en moins lisibles à l'extérieur pour cause de technicité.

Ma question est donc simple : M. le Président, quand comptez-vous mettre en œuvre cette disposition fixée en son temps par la loi NOTRe ?

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc préoccupation commune effectivement de rationalisation et de meilleure gestion.

Je rappellerai pour mémoire, mais je vous l'ai déjà dit, qu'alors que le flux a été multiplié par trois, les effectifs ont été maintenus.

Par exemple, au niveau du Conseil exécutif de Corse (le secrétaire général, M. Norbert PANCRAZI n'est pas là), je dis et je répète qu'il faut impérativement renforcer la structure Le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse est aujourd'hui totalement sous-dimensionné par rapport aux besoins et par rapport à la masse de travail.

Je sais aussi que, notamment dans des réunions techniques, le secrétariat général de l'Assemblée, mais également les secrétariats généraux de la Chambre des territoires et du CESEC, ont fait valoir que pour l'instant, dans notre organisation, et y compris en ce qui concerne le temps de travail et sa prise en compte, nous n'avons pas trouvé le point d'équilibre qui permet de travailler de façon efficace et de travailler dans de bonnes conditions, notamment pour les élus, mais également pour les agents et les fonctionnaires. Donc de ce côté-là je me tourne notamment vers celles et ceux qui sont concernés, croyez bien que, y compris au plan politique, ma préoccupation est d'avancer le plus vite possible.

Sur la question de la Commission permanente, le point d'équilibre qu'il nous faut trouver c'est comment rationaliser le fonctionnement de nos institutions, permettre à la Commission permanente de traiter ce qui doit l'être à son niveau et garder pour les sessions de l'Assemblée de Corse ce qui est fondamentalement politique.

Donc, moi j'ai eu l'occasion d'écrire, sur la base d'un travail qui a été mené en commun par les deux secrétariats généraux, du Conseil exécutif

et de l'Assemblée de Corse, qu'à mon avis il y avait trois types de rapports qui pouvaient relever de la Commission permanente :

- Les premiers, ceux dont l'urgence est avérée : par exemple une demande d'avis émanant de l'État sur un projet de texte législatif ou réglementaire, ou encore l'octroi d'un don de secours en cas de catastrophe naturelle. On pourrait tout à fait penser que la Commission permanente intervient, donne un avis, quitte ensuite à revenir expliquer et faire valider devant l'Assemblée en session plénière.
- Deuxième type de rapports : les rapports relatifs à la gestion courante de la Collectivité de Corse. Resterait à voir où nous mettons le curseur mais il pourrait être de toute façon compensé, ce curseur, par le mécanisme dont je vais parler, c'est-à-dire que la Commission permanente pourrait traiter, par exemple, de certaines décisions de ressources humaines, biens mobiliers et immobiliers, décisions sur les systèmes d'information, etc.,
- Troisièmement, ceux relatifs à divers organismes (désignations à divers organismes) qui pourraient également relever de la compétence de la Commission permanente.

Par contre, resteraient exclus de cette saisine, les rapports devant faire l'objet d'une saisine des instances consultatives par exemple, ou les rapports devant faire l'objet d'un examen préalable en commission organique.

En outre, et à tout moment, c'est en tout cas une proposition que j'ai faite dans mon courrier du 24 octobre, je pense qu'il faudrait mettre en place un système de passerelle qui pourrait permettre à la Commission permanente de décider qu'un rapport qui a été orienté ou aiguillé vers elle relève en fait d'une discussion plus politique pour pouvoir redistribuer ou réorienter ce rapport vers la session plénière.

Voilà donc quel était l'état des propositions qui ont été faites par mes soins au nom du Conseil exécutif. Je reste à votre disposition, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Messieurs les Présidents de groupes, pour que nous finalisions cette façon de fonctionner, que nous la mettions en œuvre, quitte ensuite à l'améliorer et à l'affiner en fonction du retour d'expérience que nous pourrions avoir, aussi bien en ce qui concerne les élus, qu'en ce qui concerne les fonctionnaires qui sont indispensables, et que je remercie, indispensables bien sûr mais indispensables au bon fonctionnement de la machine, de façon générale, surtout quand on connaît

la densité des rapports que nous avons, toutes et tous, à traiter chaque semaine.

Donc, nous pourrions valider rapidement une façon de fonctionner, la confronter à l'épreuve des faits et le cas échéant améliorer en fonction des retours d'expérience que nous avons.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante doit être posée par Anne TOMASI.

Question n° 2019/O1/007 posée Mme Anne TOMASI, au nom du groupe «Partitu di a Nazione Corsa» : Langue corse et réforme du BAC/Lingua corsa è riforma di u basciigliè

Mme Anne TOMASI

O Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu, o madama a Cunsigliera esecutiva in carica di l'insignamentu, o sgiò Cunsiglieru esecutivu in carica di a lingua corsa,

Tutt'ognunu a sà, a rientrata 2019 serà un cambiamentu maiò in i licei di Corsica, cum'è per ste France. Cum'è tutte e riforme, questa quì vene cù e so quistione è e so inchietutine.

Quelle chì m'interessanu oghje cuncernanu l'insignamentu di è in lingua corsa.

Per cumincià, una di e ragione sempre date per spiecà l'assenza d'insignamentu bislinguu à u liceu era a ripartizione di i sculari in filiere. Dopu à una 2nda bislingua, i zitelli sò scumpartuti in parechje classe, è hè dunque difficiule d'organizà 1me è Terminale bislingue. Ma oghje, smariscenu e filiere generale à prò d'un parcorsu cumunu è d'insignamenti di specialità. Hè prevista a possibilità d'un insegnamentu in lingua corsa, è una menzione « bislinguu » per u novu basciigliè ?

A mo seconda quistione tratta piuttosto di l'insignamentu di a lingua. Oghje, sicondu à a filiera, a lingua corsa pudia esse studiata in LV2 cù a possibilità d'un insegnamentu di lingua apprufunditu, in LV3 o in uzzione. Dumane, si puderà studià in specialità, in LVB o in uzzione LVC. S'è no simu cuntenti di sapè chì u corsu puderà esse una specialità per l'elevi, simu dinò cuscenti chì una specialità hè fatta, cum'ellu a dice u so nome, per specialisassi... Tutti l'altri sculari ùn puderanu sceglie chè un uzzione, allora ch'elli ne avianu almenu dui capunanzu. Val'à dì chì u corsu hà da entre in cuncurrenza cù d'altre discipline : u zitellu ùn puderà più fà corsu è arte, o corsu è sportu apprufunditu, ecc... allora ch'ellu puderà sempre fà latinu è arte, o grecu anzianu è sportu apprufunditu.

Per favorizà u studiu di e lingue anziane, u ministeru hà lasciatu a possibilità di studiale in più d'un altra uzzione.

Perchè micca dinò per a lingua corsa ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi assai. A risposta da Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

A ringrazià vi o Sgiò Prestidente.

O Sgiò Presidente, Cari cullegghi, Cara cullega,

Capunanzu, ch'ella mi sia cuncessa di salutà stu lessicu di i Camin' di Ferri di Corsica di l'amicu Ghjacintu VANNI, chì a lingua di u trenu face parte di a lingua di tutti. Speru ch'ellu ci serà altre iniziative.

Eu sò quì per dì vi chì ùn simu piu à cuntà chjachjare : ete vistu i giornali, ete vistu l'articuli, ete vistu l'infurmazione. Sapemu bè tutti chì da sempre, è sempre oghje, u corsu pate una situazione di cuncurrenza cù l'altre discipline è ch'ellu vene pocu valorizatu a u livellu di u liceu.

U bilinguisimu, a dicu quì per divvi megliu, ghjè una fola à veghja è basta, à u liceu è u culeggu. Simu, per u bislinguisimu in prima è in terminale, ind'è una situazione pessima. In quant'è à quellu offertu in seconda, duie scole sole : Liceu Fesch in Aiacciu è una in Bastia (Vincensini).

Duie seconde vale à dì à pocu pressu 0,8 % di l'inseme di i liceani di l'insignamentu generale, tennologicu è prufeziunale ! 0,8 % !

Senza tricà, vi ricordu quantunque l'articulu 4 di a Cunvenzione Statu-CdC 2016-2021, chì ci demu per fine cù u Statu a presenza d'omancu una scola di seconda bislingua in ogni liceu di l'isula.

Ci hè quantunque 12 stabbilimenti d'insignamentu generale è tennologicu è 4 prufeziunali, dunque da u dì à l'esse, hè quant'è da l'orde à u tessu.

Dunque bislingue manca stampa, s'è ùn hè pè divvi chè s'ell'ùn ci hè à un mumentu datu da a parte di u Statu un accesttazione d'onorà una

signatura. Mà torna una volta, pè torna à l'affare di u basciagliè, s'omu hà pigliatu u corsu in duminiu di spezialità, di cuefficiente 16, hà da pudè esse assuciatu à a prova di u grande orale, chì vale 10 punti nantu à 100. Òn ci perderiamu dunque nunda !

S'è u cuefficiente hè interessante, ùn avemu nisuna idea di cum'ella hà da esse messa in sesta sta prova, postu chì nisunu scrittu ufficiale hè statu cacciatu da precisanne e cundizione di passamentu. In soprappiù, mensione bislingua à u basciagliè, cum' ella esiste per e « sezione di lingua orientale » o puru « l'uzzione internaziunale »... Un vogliu micca andà più lontanu ind'e a spiecazione, perche ghjè appena complessu.

Ghjustu per di chì quelli chì sceglienu a via di l'apprufundimentu linguisticu è literariu, anu da esse in difficoltà. Perchè ? Perchè chì noi dumandemu quantunque d'allagà a prova è vulemu chì u corsu sia da tutte è tutti, da a materna à u basciagliè. Chì à unu chì face a biulugia, à unu e matematiche, à unu i studii di natura prufeziunali, ch'ella fussi cuncessa à tutti quessi a lingua in cundizione bone d'amparera è cù un cuefficiente chì ne valga a pena.

Or, chì scupremu da stu puntu di vista ? Chì a LVB, rimpiazzante di a LV2, cala à un cuefficiente 6 invece di 10,25 prima. Chì a LVC, quessa si sustituisce à a LV3, hè messa à paru cù l'uzzione chì oramai ùn vale mancu 1 puntu nantu à 100 !

Traminduie, LVC è uzzione, sò vittime d'un'inghjusta cuncurrenza cù e lingue di l'antichità :

- Primamente perdenu a sustanza guasi sana di i so cuefficienti iniziali.

- Segundaria, i liceani ùn puderanu più sceglie chè una uzzione è una sola quandu chì e lingue di l'antichità s'anu l'affollu di sigonda scelta pussibbule.

- Infine, è ghjè forse u peghju, LVC è uzzione ùn sò chjappe in contu chè pè i punti sopra à a media, 10, invece chì a lingua antica, listessi punti sopra à 10 venenu moltiplicati per 3...

Dunque, s'è vo mi permettite stu paragone paisanu, u vostru vitellu, u vendite trè volte peghju chè quellu di u vostru cuncurrente...

In conclusione, vogliu ammentà l'articulu 7 di a Cunvenzione 2016-2021 : chì dice chì in lu 2021, 50 % di i liceanu saranu scritti in corsi di corsu.

U Statu ùn rispetta dunque micca a so parolla, di e Cunvenzione ch'ellu segna primura ùn ci n'hà mancu appena. In quant'è à l'articlu 312-10 di u Codice di l'educazione, ci hè scrittu, a ramentu : « Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage. » Or spiegatemi voi cumu u insegnamentu di u corsu hè favuritu, cun stu novu basigliè, di « modu priuritariu » ?

A realtà chì ci aspetta,vi possu annunzià senza tanta timenza di sbagliammi.

Fatta fine, oghje ghjornu à fà u corsu sò 20% in liceu d'insegnamentu generale è tennologicu è 30% in liceu prufeziunale. À fà a LV2, sò solu 7% in liceu d'insegnamentu generale è tennologicu, 3% in liceu prufeziunale. Putenzialmente, hè questu u publicu chì s'averia da girà ver di u duminiu di spezialità lingua corsa. Tutti quill'altri, 17% in liceu generale è tennologicu, 27% in liceu prufeziunale, risichemu di perdeli. È cun elli un numeru massicciu d'ore d'insegnamentu.

Fate pur' contu qualesse seranu e cunsequenze di tutte ste mute, di tutte ste mucche, per l'insegnanti di lingua corsa.

Ma, o ghjente, ci pudemu puru asserenà. In cambi ci prumettenu quellu duminiu novu di spezialità, un insegnamentu identitariu pè i pochi scurnachjoni chì u sceglieranu. Ma tandu, nanzu d'accustà dumane ùn sò quantu muzione ingiru à listessa problematica, a vi tornu à dì :

- Simu à l'opposta d'una generalizzazione di u corsu in liceu.
- Simu à l'opposta di l'ogettivu di l'articulu 7 di a Cunvenzione 2016-2021.
- Simu à l'opposta di l'articulu 312-10 di u Codice di l'educazione.
- Simu à l'opposta di a Cunvinzione di l'Unesco di u 2006 nantu à a prutezzione di i patrimoni linguistici è culturali, trattatu internaziunale chì a Francia hà ratificatu è ch'ella ùn rispetta micca.

Eccu, à l'ingrossu, simu à chi feremu !

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Marie SIMEONI va poser une question concernant le cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse.

Vous avez la parole.

Question n° 2019/O1/012 posée Mme Marie SIMEONI, au nom du groupe «Corsica libera» : Cadre normatif pour l'Académie de Corse

Mme Marie SIMEONI

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère exécutive,

Les vacances scolaires ont une influence considérable sur la vie économique : fluctuation des prix dans les secteurs du tourisme et des transports, impact sur le trafic routier... Ce qui a entraîné une adaptation par région dans d'autres pays voisins.

Notre groupe, et plus largement cette majorité, a déjà formulé la demande d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse afin d'adapter les politiques éducatives aux réalités de la Corse y compris quant à la définition du calendrier scolaire.

Tout ceci a été entrepris dans l'esprit d'envisager un système éducatif adapté à la Corse.

Encore une fois, dans d'autres parties du monde, cet impératif est bien compris :

Par exemple : en Nouvelle Calédonie, l'année scolaire se déroule de mi-décembre à mi-février afin que la période des grandes vacances corresponde à l'été austral.

À l'échelle de l'Europe, toutes les régions d'Italie ou d'Espagne par exemple, disposent d'un calendrier scolaire spécifique et cette problématique a été relevée par l'APC (Associu di i parenti corsi),

le 10 février et lors d'une conférence de presse de cette dernière, suite au dernier CDEN de Haute-Corse.

En Suisse, autre exemple, les vacances sont définies par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, alors que dans le canton de Berne, ce sont les communes qui fixent elles-mêmes les dates malgré la cohabitation de deux courants religieux dont les jours de fête divergent.

À l'image d'un certain nombre de sujets, le calendrier scolaire français est centralisé et ne laisse, hélas, qu'une faible marge de manœuvre aux particularismes.

Dans notre cas, beaucoup d'éléments et de facteurs devraient être pourtant pris en considération, comme par exemple la reconnaissance officielle du 8 décembre dans le calendrier scolaire.

Le but d'un calendrier est de coordonner au mieux l'organisation des élèves au sein du milieu scolaire en fonction de leur zone d'habitation, de leur environnement et de la géographie mais aussi en leur fournissant des repères historiques.

Mme la Conseillère, est-ce que l'Assemblée de Corse va prendre une décision forte et adopter son propre calendrier scolaire adapté à la fois à son histoire, sa géographie et sa culture ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Mme la Conseillère, Cara Maria,

Je vous remercie de cette question relative au calendrier scolaire mais aussi, comme vous l'évoquez dans son titre, au cadre normatif spécifique pour l'académie de Corse.

Vous avez raison, et vous en avez rappelé quelques-uns, de nombreux exemples d'adaptation existent.

Je tiens tout d'abord à préciser que nous n'avons pas, cette année encore, été associés à l'élaboration, donc du travail amont du calendrier, ce qui aurait été une étape nécessaire et importante d'une réelle collaboration, d'un réel partenariat et d'une vraie co-construction.

Aussi, il apparaît désormais évident qu'un aménagement de la loi, demandé à plusieurs reprises sur cet aspect, est nécessaire pour nous permettre d'offrir un cadre cohérent aux enfants de cette île.

La situation actuelle est problématique à double titre.

Le cadre règlementaire est finalement extrêmement contraint en vue d'une réelle adaptation du calendrier scolaire français : notre marge de manœuvre est très réduite, les compétences consultatives sont de fait inadaptées au regard du bloc de compétences décisionnelles détenu par notre collectivité en matière d'éducation.

Rappelons que les codes de l'éducation donc fixent les conditions dans lesquelles le calendrier scolaire peut être ajusté et dispose que le recteur de Corse a compétence pour l'adapter en fixant par arrêté des calendriers scolaires pouvant tenir compte des spécificités locales. Vous le voyez notre marge est très réduite.

Avant toute décision, il consulte obligatoirement la Collectivité de Corse.

Les adaptations du calendrier ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre ou la durée effective des périodes de travail et de vacances des classes au cours de l'année scolaire, ni l'équilibre entre ces périodes.

Si la date de la rentrée scolaire peut également être retardée, cette modification ne peut excéder trois jours consécutifs, ni réduire à moins de 8 jours la durée d'une période de vacances scolaires.

En outre, il convient également de respecter, l'alternance des 7 semaines de cours et de 2 semaines de repos préconisées ; autant vous dire que de ce fait l'exercice d'adaptation devient très difficile.

La Collectivité de Corse a toujours constaté l'inefficacité de la procédure de consultation prévue par les textes et n'a cessé de demander, ces dernières années, l'adaptation des politiques éducatives en Corse et notamment, le pouvoir de définition du calendrier scolaire pour mieux adapter les rythmes scolaires aux réalités de notre île.

À ce titre, plusieurs délibérations peuvent être rappelées :

- celle de juin 2016 où nous avons expressément demandé le transfert à la Collectivité de Corse de la compétence d'adaptation du calendrier,

- le 27 janvier 2017 relative à la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'académie,

- le 27 janvier 2018 relative au projet de calendrier pour l'année 2018-2019, où nous avons réitéré cette demande en vue d'obtenir la modification de l'article concerné du code de l'Éducation. Le rectorat avait saisi la Collectivité de Corse d'un projet sans concertation et, vous vous en souvenez, nous nous étions contentés donc d'en prendre acte.

Je vous confirme que la Collectivité de Corse poursuit son objectif d'obtenir l'intégration du calendrier scolaire au bloc de compétences décisionnelles qu'elle possède en matière d'éducation.

En l'attente, elle souhaite que l'élaboration des projets de calendrier scolaire pour l'académie puisse être le fruit d'une co-construction mais, comme je vous l'ai précisé, pour cette année encore ça n'a pas été le cas et nous nous retrouvons encore à une simple consultation (nous venons de le recevoir hier soir pour tout vous dire...), afin que les spécificités insulaires soient mieux prises en compte.

Je vous précise en conclusion, puisque votre question va bien au-delà, en tout cas telle que je la lis et l'interprète notamment dans son titre, que nous relançons la demande d'un cadre normatif spécifique. Mais aujourd'hui il nous faut dépasser ce stade là et obtenir la mise hors normes de notre académie et un véritable statut pour un autre système éducatif en Corse.

Prenons en compte nos réalités sociales, culturelles et donnons toute sa place à notre langue, et le conseiller exécutif dans sa réponse à la

question précédente montre bien cette nécessité et c'est en ce sens que nous avons saisi de nouveau le ministère, et c'est aussi dans ce sens que j'ai eu un échange avec la rectrice cette semaine. Il ne s'agit plus donc de tergiverser, les « petites atteintes » à nos compétences au cours des diverses réformes, ne serait-ce que cette année, montrent que la loi de 2002, si elle peut apparaître cohérente reste fragile et soumise aux fluctuations gouvernementales (pour ne pas dire autre chose), sans souci de distinction et sans prêter attention à nos besoins, sans mesurer l'intérêt de la Corse tout simplement.

Parallèlement d'ailleurs et comme annoncé il y a quelques semaines (je l'avais annoncé lors de la présentation du programme pluriannuel d'investissement pour les établissements scolaires), nous organiserons des « Atteli pè u novu prugettu educativu » parce que je crois qu'aujourd'hui il nous faut poser la question à ce niveau-là. Les contacts sont d'ores et déjà pris avec un certain nombre de partenaires.

Et pour conclure, un mot, M. le Président, si vous me le permettez, pour les collègues actuellement bloqués, puisque c'est la démonstration évidente je le crois, que la logique comptable qui est aujourd'hui à l'œuvre est inacceptable et ne sera pour notre part certainement pas acceptée.

Nous sommes aux côtés de ces établissements bien évidemment qui se mobilisent.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il reste la question de M. Xavier LACOMBE, vous avez la parole.

Question n° 2019/O1/002 posée M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe «Per l'Avvene» : Nouvelle sectorisation des collèges – Problématique des transports scolaires dans la région ajaccienne

M. Xavier LACOMBE

Monsieur le Président,

Lors de la dernière session, notre Assemblée a adopté la révision de la sectorisation des collèges dans les régions ajaccienne et bastiaise. Une révision qui s'avérait effectivement nécessaire dans les deux agglomérations en raison de l'évolution démographique et de la répartition entre les différents établissements.

Les constats sont partagés. Dans le grand Bastia, on s'est rendu compte que les établissements de la Marana allaient rapidement être saturés alors que les établissements de Bastia intramuros avaient encore des capacités. Du coup, on peut par une réorganisation des secteurs arriver à un équilibre judicieux sans nouvel établissement en procédant seulement à l'extension de celui de Biguglia.

Dans le grand Ajaccio, c'est encore différent parce qu'il n'y a pas eu de création récemment. L'ouverture du Stiletto ne fait que compenser les Padule, c'est juste un transfert. Les autres établissements, dont Porticcio où il n'y a pas d'extension possible (même si je suis persuadé que l'extension est possible, mais c'est ce qu'on nous dit), sont saturés. Rappelons que le Stiletto a été prévu il y a 10 ans avec un dimensionnement qui reste celui de l'époque. Dix ans après, quand les travaux vont être livrés, on voit que le décalage est important et les capacités plus adaptées ; c'est le cas aussi du collège de Baleone.

Si à Bastia la sectorisation reste marginale avec, grosso modo, la perte de deux zones par Montesoro (1 vers St Joseph et 1 vers Biguglia), à Ajaccio en revanche, les 6 établissements connaissent des modifications et tout le redécoupage est revu.

Cette nouvelle sectorisation s'appliquera aux élèves entrant en 6ème, les collégiens qui entreront en 5ème continueront dans le même établissement dans le cadre de l'ancienne sectorisation.

Dans la région ajaccienne, cette révision aura donc un impact important sur l'organisation des services de transport scolaire par la CAPA. Cela concerne notamment l'ouverture du collège du Stiletto, la fermeture de celui des Padule et le changement d'affectation pour plusieurs secteurs géographiques. Ainsi et pour ce dernier point, la mise en œuvre de la sectorisation nécessitera sur 3 années un dédoublement des moyens afin de transporter d'un côté les « anciens collégiens » et de l'autre « les nouveaux collégiens ». Donc, il y aura en parallèle pendant 3 ans un double circuit de transport scolaire.

Ces dispositions auront un surcoût important estimé par les services intercommunaux (CAPA) à 675 000 € HT pour 3 ans. Une somme importante qui découle de la révision de la sectorisation et qui ne saurait être assumée par la seule communauté d'agglomération. Mme GIACOMETTI, qui avait confirmé lors de l'examen du rapport avoir reçu le courrier du président de la CAPA à ce sujet, avait répondu en séance en décembre qu'elle se pencherait sur la question.

Le rapport étant désormais voté et bénéficiant de la force juridique qui en découle, la perspective de sa mise en œuvre rend urgente la réponse à cette problématique du transport scolaire durant les 3 années scolaires à venir.

Ma question est simple et est d'ordre financière, budgétaire ; en tant que 1er Vice-Président chargé des finances à la CAPA, je m'en inquiète fortement : êtes-vous prête à assurer un mécanisme de compensation financière au bénéfice de la CAPA du montant correspondant au surcoût généré par le dédoublement des transports scolaires suite à la nouvelle sectorisation ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse donc du Conseil exécutif, Josepha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI

Monsieur le Conseiller,

Vous précisez dans votre demande que la révision de la sectorisation, exercice complexe, était nécessaire et nous partageons le constat que vous avez fait des difficultés qui peuvent résulter aujourd'hui dans le grand Ajaccio. Bien entendu, et notre assemblée l'a voté à l'unanimité, consciente que les hypothèses présentées étaient les seules praticables. Nous l'avons donc voté à l'unanimité. D'autant plus que le site choisi pour le collège du Stiletto, à cheval sur plusieurs secteurs de recrutement, obligeait à revoir entièrement l'ensemble du découpage.

Vous savez, pour y avoir été invités, que le travail qui a présidé au rapport s'est étalé sur plusieurs mois avec de nombreuses réunions de concertation où l'ensemble des parties prenantes a été associé. D'autant, je le répète, que ce travail a été connu et discuté par les communes en amont, accepté et voté par notre assemblée.

La sectorisation c'est ni plus ni moins, mais c'est déjà beaucoup, la définition des limites géographiques des viviers alimentant les établissements scolaires en fonction de l'intérêt des familles, des voies existantes, de la mixité sociale et des capacités des établissements.

Notons aussi que, par le jeu des dérogations actées avec les services académiques concernés pour le rapprochement des fratries, par la mise en œuvre progressive, puisque nous avons tous décidé ensemble qu'elle ne concernerait que les sixièmes, nous avons tenté, pour la première année, d'en limiter l'impact au maximum.

Alors, il est évident que ces changements impactent quand même, bien entendu, le service public de transport scolaire, mais de façon la plus modérée possible. Car, concernant plus précisément la CAPA, je note que la plupart des communes qui la composent ne voient que peu leur secteur évoluer, donc il n'y a pas d'impact direct en la matière. La plus grande commune de la périphérie ajaccienne, Bastelicaccia, on l'a vu, dépend de la compétence de notre collectivité.

Reste le cas d'Aiacciu intramuros, vous avez raison, c'est-à-dire les élèves qui seront transportés en ville et dépendant désormais du Stiletto.

Je suis, je vous l'ai dit en aparté, un peu interrogative sur la somme présentée, mais c'est un travail qui pourra être opéré interservices, puisque nous avons pour notre part calculé le surcoût pour la zone de compétence de la CdC en la matière et nous en étions à peu près à une moyenne de 50 000 € annuels, mais nous sommes bien entendu prêts à en discuter et à échanger sur le plan technique, et d'ailleurs j'ai répondu bien entendu au président de la CAPA. Et je crois, si mes renseignements sont bons, qu'une réunion interservices est prévue à cet effet.

Au-delà, bien entendu, nous parlons de service public, de champs de compétences des collectivités et donc aussi de devoir de service. Il apparaît donc à ce titre périlleux d'entrer dans le domaine de compétence d'une autre collectivité.

Je suis bien entendu, comme je l'ai dit et je le répète, disposée à échanger sur l'impact de la sectorisation, même s'il y a eu des occasions en amont, mais s'il faut y revenir nous y reviendrons.

Je suis aussi attentive au respect des compétences et devoirs de chacun ainsi que des obligations qui en découlent ; car il s'agit bien au final pour nos deux collectivités, et c'est dans cet état d'esprit que nous discuterons, d'être en capacité d'offrir le meilleur service public.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci.

Il reste la question de Mattea CASALTA pour le PNC (N°2019/O1/006) sur les distributeurs de boissons et nourriture, mais il a été convenu en Commission permanente que cette question recevrait une réponse écrite.

Si vous voulez la présentez oralement ? Le Conseil exécutif en dispose... Comme vous voulez...

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie, M. le Président, mais je pense que ce n'est pas nécessaire. Tous mes collègues l'ont lue vraisemblablement et le Conseil exécutif se charge de nous transmettre très rapidement une réponse écrite, donc nous l'attendons.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Je vais demander à Christelle COMBETTE de me rejoindre pour assurer le secrétariat puisque les deux autres secrétaires sont absentes.

Nous allons procéder à l'appel et nous allons ouvrir la séance, puis nous allons je pense travailler encore 5 minutes, et ensuite nous irons sans doute déjeuner.

Mme Christelle COMBETTE remplace la secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

La séance est ouverte à 12 h 52.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari cullegghi,

Nanzu di principià, vulerebbe chè no pensessimu à e persone tocche da a disgrazia di Lupinu, ragione di u riportu di a nostra seduta di ghjennaghju, è particularmente à Auguste Bracconi, agente di l'uffiziu publicu di l'alloghju, tombu in u quadru di u so travagliu un mese fà in Bastia.

Vogliu chè no pensessimu dinù à Marc Valery, anzianu elettu di a prima Assemblea di Corsica.

Vi dumandu di rispettà un minutu di silenziu.

A Corsica cunosce una crisa suciale maiò ch'ùn hà micca pigliatu e forme straordinarie è inaspettate di quelle ch'avemu vistu in Francia. Sta crisa suciale, l'aviamu identificata da chè no simu ghjunti à e respunsabilità. Òn vi raminteraghju micca tutte e nostre deliberazione in u duminiu. Certi prugetti sò stati iniziati è si meritanu una più grande pubblicità, pensu à a carta ritirata. D'altri sò in corsu di realizazione cum'è « Territoriu zeru senza impiegu à longu andà ». D'altri seranu presentati in u quadru di a risuluzione di chjusura di a prima tappa di a cunferenza suciale. D'altre idee infine, si meritanu una riflessione più prufonda cum'è u rivenutu di basa per esempiu. Al di là di ste risposte à e nostre problematiche suciale, ci tocca à sviluppà un ragiunamentu di fondu nant'à e cause di a crisa. A nostra Assemblea, u nostru parlamentu n'hè u locu prediletu.

U 20u seculu hè statu quellu di e grande ideulugie. Davanu un sensu à u mondu. Davanu una spiegazione, una visione di a storia, un analisi di a situazione attuale è prospettive : caduta di u capitalisimu è dittatura di u pruletariatu per u cumunisimu, azione di a manu invidevule à prò di u benestà di tutti secondu u liberalisimu. Certe volte, anu avutu per scopu l'eliminazione fisica d'una categoria umana sana, d'un gruppu religiosu, etnicu o culturale. L'antisemitisimu ùn hè statu inventatu da Hitler è u nazisimu, ma hà purtatu ellu l'odiu di l'altri à u puntu u più feroce, metodicu è sistematicu.

Oghje torna, ùn simu ancu curati da e cunseguenze di st'idee malsane. L'odiu di l'altru torna à tuccà i Ghjudei à i quali vogliu di tutta a mo amicizia. In l'Auropa sana, sò quasi spariti i Ghjudei. Quandu ùn sò

micca stati stirpati, sò scappati in Israele à risponde à l'Alya. Ci interrughhjia nant' à a capacità di i Stati à difende è prutegge i diritti di e minorità, quale elle fussin. Minorità religiose cù i Ghjudei, minorità culturale cù i Catalani in u Statu spagnolu per esempiu. Ci vegu quì una difficoltà maiò per e nostre demucrazie, difficoltà moltu più acuta ch'elli si sò sfundati i so raconti fundadori, e narrazione mitologiche, certe volte mistiche cù a so parte d'angoscia è di nustalgia ch'arrega u ritornu di u pupulisimu in Auropa è in uccidente.

Puderemu mette tutte e bandere chè no vulemu in scola, mai ùn pudaranu rimpiazzà i raconti è l'analyse di i libri, di i prufessori è di i giovani dinù. In listessa settimana, s'hè intesa a vuluntà di banderizà e scole è di chjode quelle rurale. Cumu crede tandu in u racontu d'un Statu chì schjaffa i principii d'ugualità ch'ellu pretende difende ? Accantu à a reiterazione di a nostra dumanda per un quadru nurmativu 2 specificu per l'educazione in Corsica, ci vulerà à mette in puntu una cuntrattualisazione pluripartita per l'attori di i territorii rurali da garantisce u mantenimentu di e scole è di i servizii publichi. Ùn si pò micca avè un doppiu discorsu dicendu chì ci vole à assicurà listessi diritti à tutti è fà pisà ogni annu una minaccia nant' à e scole di i nostri paesi, minaccia chì scuragisce i paisani stallati è intimurisce quelli chì ci si vulerebbenu stallà. A Corsica chè no vulemu hè quella di u spannamente. U spannamente, a parolla «spannamente», in corsu, hè bella chjara. L'emancipazione passa per e mente, per u ragiunamentu, per u sapè, per a curiusità, per a salute di a mente. L'etimulugia ùn hè solu a scenza di l'urigine di e parolle anziane, l'etimulugia vi permette di caccia u velu nant' à i valori piatti nentru à e parolle. S'è no perdimu sta cunniscenza, perdimu è sensu, è cunfidenza.

A crisa suciale chè no cunniscimu hè cumplessa è trova e so radiche in una crisa di u sensu, di a cunfidenza è di u sacru. Credu chì omu abbisogna di sti trè elementi per truvà u so equilibriu individuale è suciale.

Dopu a scaduta di u muru di Berlinu, è l'affondu di e credenze cullettive, a crisa di u sensu cerca risposte in un mondu disincantatu. L'ideulugia di l'ultra-liberalisimu ci dice chì u sensu di a vita hè di diventà miliardariu cum'è Bill Gates, Mark Zuckerberg o Jeff Bezos. Or, a realtà ùn face vede una apertura di u listinucciu di i miliardarii ma di l'inugualità mundiale. L'inugualità, secondu u premiu Nobel Joseph Stiglitz, sò u risultatu di scelte pulitiche, micca d'una mundialisazione sfrenata più potente di natura chè i Stati. Da tandu, l'inugualità è u rinunziu silenziosu à

a lotta contru à l'inugualità sò dinù à l'origine di a crisa. Sconcianu sogni è sperenze da ch'elle parenu rende impussibile tutta mossa o avvicinamentu di l'omu da l'orizzonte ch'ellu s'hè datu. Dicenu certi ch'elli si sò sguassati i limiti trà i currenti pulitichi. Credu, per contu meiu, ch'ellu hè più u segnu d'una vittoria di l'idee ultra-liberale chè a fine di a putenza di u puliticu. Altrimente, ùn serebbemu micca quì.

St'ideulugia chì si difende d'esse un ideulugia, una scelta pulitica, strughje è sfrutta e risorse di a pianeta, andendu finu à mette in periculu ancu l'avvene di l'umanità. Di manera paradussale, l'ideulugia di a cumpetitività puderebbe purtà l'omu à sparisce. A risposta l'avemu in l'eculugia, chì si prova à dà un sensu à a nostra esistenza circhendu a cuuperazione trà l'omi per permette u campà di e generazione à vene nant'à una pianeta campatoghja. Ma sta risposta pò esse sbagliata quandu si creanu impositi certe volte inghjusti è capiti male. Piglieraghju quì l'esempiu oramai cunnisciutu bè di a TGAP. Paghemu una tassa perchè l'additivu ecologicu, l'ethanol, ùn hè micca presente in l'essenza ch'omu ci vende in Corsica. U cunsumatore corsu hè punitu duie volte. Una prima volta in u so purtafogliu perchè l'essenza hè più cara. Una seconda volta in a so salute, perchè l'essenza chè n'avemu in Corsica hè ancu di più pessima per i pulmoni chè quella ch'omu pò avè in cuntinente. Hè capita chè no dumandemu ghjustizia cù a so suppressione fin'tantu ch'ùn averemu micca una suluzione tennica capace à verdisce u nostru carburante. Tuttu què per dì vi quantu ella hè necessaria di pensà à un ecolugia suciale, intelligente, cuuperativa cù a ghjente, un ecolugia capace à luttà contru à l'inugualità è u cambiamentu climaticu. L'idee per andà in stu sensu, l'avemu. Per indettu prugetti di reinserzione in u mondu di u travagliu per via d'impieghi liati à a pruduzione di frutti è legumi biò per i nostri zitelli, in u quadru di cantieri d'inserzione. Avemu tante suluzione per custruisce un ecolugia suciale è sulidaria ricunciliata cù a demucrazia.

Da tandu, in u nostru mondu, u prublema maiò ùn hè micca a perdita di u sensu, ma u cambiamentu di u sensu, ghjè di sapè chì sensu vulemu dà à tutte e nostre azzione. Credu chì à a nostra Assemblea, li tocca à ghjucà un rollu maiò in a custruzione d'una dimarchja materiale è immateriale per a Corsica, capace à risponde à a crisa di u sensu è à a crisa di a cunfidenza.

Vi ringraziu.

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Un mot simplement pour associer le Conseil exécutif de Corse à l'hommage rendu à la mémoire d'Auguste BRACCONI d'abord bien sûr, pour exprimer notre solidarité aux familles et aux personnes qui ont été touchées par le drame de Lupino au mois dernier déjà. Souhaiter un prompt rétablissement à celles et ceux qui continuent de souffrir dans leur chair, exprimer également à la présidente de l'Office public HLM, à la directrice, à l'ensemble des personnels, notre soutien, notre solidarité totale qui se concrétisera également par un engagement renforcé de la Collectivité de Corse, comme je m'y suis engagé lorsque j'ai eu l'occasion d'aller les visiter dans des moments tragiques et douloureux.

Un mot également pour Marc VALERY dont vous avez salué la mémoire qui a été un élu de cette Assemblée qui a été un homme de progrès, de dialogue, notamment avec les autonomistes et nationalistes à un moment où ce n'était pas le plus facile à faire. C'est donc aujourd'hui, de façon très sincère que nous lui rendons un hommage ému en ayant une pensée bien sûr pour son épouse, pour sa fille et pour toute sa famille.

Merci.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Il est un peu plus de 13 heures. Si vous voulez, nous nous séparons, nous suspendons la séance. Je vous rappelle que les présidents de groupes sont attendus dans mon bureau à 14 h 30 pour entendre les syndicalistes de la CMN à leur demande. Je vous propos que nous nous retrouvions en séance publique à 15 heures.

M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Un mot d'importance, M. le Président de l'Assemblée de Corse, mes chers collègues. J'ai été interrogé, y compris par des collègues, par la presse bien sûr, par les syndicats et c'est normal, sur la situation actuelle,

Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports, Jean BIANCUCCI, président de la Commission de délégation des services publics, les élus membres de la Commission de délégation de service public, se sont certainement, à des degrés différents, retrouvés dans la même situation.

Je tiens à redire publiquement que si nous ne parlons pas de la procédure en cours, c'est pour la bonne et simple raison que le droit nous interdit de le faire et que toutes déclarations publiques que nous pourrions faire, qui conduiraient à faire référence directement ou indirectement, explicitement ou implicitement, à des éléments de la procédure en cours, toutes déclarations de ce types seraient fautives et auraient ou pourraient avoir des conséquences juridiques sur la procédure en cours.

Il est donc de notre responsabilité politique et juridique de ne pas commettre ce type d'erreur ou ce type de faute. Sur les principes politiques, je crois que nous avons eu l'occasion d'exprimer publiquement ce qu'était notre vision, notamment en matière d'organisation actuelle et future de la desserte maritime de la Corse, ce qu'était notre vision en ce qui concerne notre attention particulière aux droits des salariés et à l'ensemble des droits sociaux et notre volonté de construire un modèle vertueux, équilibré qui place en son cœur la défense des intérêts de la Corse, des Corses, la prise en compte des attentes légitimes des opérateurs économiques bien sûr, mais également et surtout de l'ensemble des salariés et particulièrement, des salariés de cette île.

Je voulais le dire publiquement pour que ce soit clair. Il est bien évidemment, totalement dans les attributions et j'allais dire dans le devoir des élus politiques de cette Assemblée que d'accorder audience ou même de solliciter le contact avec les protagonistes du jeu qui est actuellement en train de se jouer, et notamment les salariés et leurs organisations syndicales parce que cette Assemblée et ce Conseil exécutif sont naturellement, profondément et particulièrement à leur écoute.

J'insiste sur le fait que, y compris les élus qui ne sont pas partie prenante directement du processus de décision, ne peuvent pas laisser la moindre place à une erreur du type de celle que j'ai évoquée. Donc, vous ne pourrez, mais vous le savez, mes chers collègues, nous ne pourrons, moi, je me tairai parce que pour l'instant, j'ai obligation de me taire. Ce sera la même chose pour le président de la commission de délégation de service

public et pour la présidente de l'Office des transports, les présidents de groupes et les élus parleront et particulièrement, le président de l'Assemblée de Corse, les présidents de groupes de la majorité territoriale puisque nous avançons de concert dans cette affaire comme dans les autres.

Pour le reste, je voulais dire silence sur la procédure parce que la loi et le droit l'imposent.

Le Président TALAMONI

J'avais moi-même attiré l'attention en Commission permanente, hier, sur la nécessité d'être extrêmement prudents, qu'il s'agisse des élus de la majorité ou des élus de l'opposition. J'appelle également à la plus grande réserve, comme je l'ai fait hier, comme vient de le faire le président du Conseil exécutif puisqu'il y a là, des difficultés d'ordre juridique qui se poseraient inmanquablement à la moindre imprudence.

Je vous remercie à toutes et à tous. Nous nous séparons. Nous retrouvons pour les présidents de groupes dans mon bureau à 14 heures 30 et en séance publique, tous ensemble, à 15 heures. A tout à l'heure.

La séance est suspendue à 13 h 10. Elle reprend à 15 h 50.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

Nous allons demander au président du Conseil exécutif de présenter le rapport sur le document d'orientations budgétaires.

Nous demandons à chacun de regagner sa place. Le président du Conseil exécutif va nous présenter le rapport 034.

Je vais demander à l'un des vice-présidents, Mme CASALTA, de me remplacer parce que je dois m'absenter, je reviens tout à l'heure. C'est donc Mattea CASALTA qui va présider l'Assemblée pendant un petit moment.

Le Président SIMEONI

Un mot avant que vous partiez, Président.

Je voulais le faire ce matin, mais nous avons évoqué la mémoire de personnes disparues et j'ai pensé qu'il était plus opportun d'attendre cet après-midi. Je voulais, avec votre autorisation, dire deux mots au nom du Conseil exécutif de Corse, sur un événement à propos duquel nous avons eu l'occasion, les uns et les autres, de nous exprimer publiquement, mais sur lequel il convient également de revenir un instant, à mon sens, c'est-à-dire le procès, qui se tient actuellement à Madrid, d'un certain nombre de responsables de dirigeants indépendantistes.

Je pense qu'il faut que nous disions quelque chose aujourd'hui, parce que c'est la première session de l'Assemblée de Corse depuis que ce procès a commencé. En ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse, mais je ne doute pas que ces mots puissent être repris, partagés, complétés aussi bien par le président de l'Assemblée de Corse que par l'ensemble de la majorité territoriale.

Je voudrais exprimer notre solidarité sans réserves, avec les femmes et les hommes qui sont actuellement jugés. Je ne suis pas indépendantiste en Corse, vous le savez, je suis favorable à une autonomie de plein droit et de plein exercice. Je ne suis pas compétent autrement que citoyen pour me prononcer sur ce que doit être le présent et l'avenir institutionnel de la Catalogne. Par contre, comme tous les démocrates, y compris celles et ceux qui, dans cet hémicycle, ne partagent pas les opinions politiques de la majorité territoriales, comme tous les démocrates, je suis et nous sommes attachés à un principe fondamental qui est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui, très simplement, au nom du Conseil exécutif de Corse, c'est que si nous acceptons, en tant qu'élus et en tant que citoyens, qu'à quelques centaines de kilomètres d'ici, se tienne un procès qui, au nom de stratagèmes et de subterfuges politiques, vise purement et simplement à condamner à l'emprisonnement, peut-être pour 30, 50 ou 80 années puisque c'est le quantum des peines encourues, si nous acceptons que des femmes et des hommes, uniquement parce qu'ils ont défendu de façon pacifique, à travers le recours à un référendum, une consultation populaire, l'idée que le peuple auquel ils appartiennent puisse s'exprimer, si nous acceptons cela sans rien dire, je pense vraiment que nous

renonçons à tout ce qui est constitutif de la démocratie, du projet et de l'idéal européen. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter.

Je le dis, je vois que ça a déjà été le cas ce matin, je ne suis pas indépendantiste catalan, je ne suis pas indépendantiste corse, aujourd'hui, je suis pour l'autonomie de cette île mais ce qui compte aujourd'hui, c'est que des femmes et des hommes sont jugés et risquent d'être condamnés pour avoir défendu, de façon pacifique et démocratique, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter.

Très solennellement et très symboliquement dans cet hémicycle, comme vous l'avez fait, plusieurs d'entre vous dès ce matin, les uns et les autres et au nom du Conseil exécutif de Corse, incù sulidarietà pè i nostri fratelli è e nostre surelle di Catalugna, emu à appiccà su pizzughju giallu à a nostra vesta, libertà è sulidarietà. Eccù.

(Applaudissements)

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai.

On ne peut être que d'accord avec ce qui vient d'être dit, en tout cas du point de vue notre majorité territoriale, d'accord sauf sur un point, parce qu'en ce qui me concerne, je suis indépendantiste corse, nul ne l'ignore.

La solidarité, bien entendu, que nous manifestons ensemble est pleine et entière, d'autant plus que nous connaissons, pour un certain nombre d'entre nous, personnellement, un certain nombre de personnes qui sont déférées devant cette juridiction répressive. Je pense notamment à mon homologue Carme FORCADELL qui m'avait reçu, quelques mois avant le référendum, dans son bureau. Je pense bien sûr à eux et aujourd'hui, bien entendu, c'est en tant que Corses, en tant qu'Européens, en tant que démocrates, en tant qu'indépendantistes aussi que nous affirmons, nous sommes un certain nombre à affirmer notre solidarité totale et notre dégoût pour l'attitude qui consiste à envoyer devant une juridiction répressive des femmes et des hommes qui ont simplement voulu faire droit à la volonté de leur peuple d'accéder à la souveraineté pleine et entière.

Bien entendu, s'agissant de « Corsica libera », je parle sous le contrôle du président du groupe et de l'ensemble de nos militants à travers la Corse, « Corsica libera » est bien entendu solidaire et notre majorité territoriale, dans sa diversité, l'est également avec les sensibilités particulières qui l'animent. Mais en tout cas, s'il y a un point sur lequel nous sommes d'accord, c'est le refus de ce procès et la solidarité à l'égard de ceux qui sont aujourd'hui menacés de passer de longues années en prison.

Encore une fois, notre solidarité leur est totalement acquise.
Libertà per i nostri amichi catalani.

(Applaudissements)

Je vais demander à Mattea de me remplacer.

Mme Mattea CASALTA assure la présidence de l'Assemblée.

Mme Mattea CASALTA

Je pense qu'à propos du procès, effectivement, tout a été dit. Je voudrais juste souligner que le PNC s'associe à la majorité territoriale pour soutenir nos amis catalans et pour dire que ce procès est terrible.

Maintenant, je voudrais que nous passions au prochain rapport. M. le Président de l'exécutif, nous vous écoutons pour le document d'orientations budgétaires.

**FINANCES – BUDGET – FISCALITE
FINANZE – BUGETTU - FISCALITA**

Rapport n° 2019/O1/034 : Document d'orientations budgétaires pour 2019

Le Président SIMEONI

Merci, Mme la Vice-présidente.

Retour à notre réalité quotidienne, mais la réalité quotidienne, elle n'est pas exclusive de l'attachement aux principes, aux idéaux et de la recherche, précisément, de leur déclinaison concrète et opérationnelle.

Avant de rentrer dans le vif du rapport, un mot aussi, ça aurait dû être le cas ce matin, mais pour revenir un instant sur le drame de Lupino, il y a quand même quelque chose qu'il faut redire, on a eu l'occasion de le souligner souvent, il y a des femmes et des hommes qui se sont engagés dans cette affaire, y compris pour sauver ou pour protéger. Il y a eu un policier blessé. Il fait partie des personnes dont on espère qu'elles se rétabliront rapidement. Mais je voulais quand même avoir un mot particulier, en notre nom à toutes et à tous, pour les pompiers de Haute-Corse. Je m'adresse à leur président qui est ici, vous le leur direz de notre part, je crois que ça a été souligné par toutes celles et tous ceux qui étaient sur place, ça a été souligné également par la presse. Il y a eu des pompiers qui ont été encore une fois héroïques... Dites-moi, Président.

M. Guy ARMANET

Président, excusez-moi de vous interrompre. Vous avez raison de revenir sur cet épisode douloureux. J'ai essayé de vous dire à meza voce, mais vous n'avez pas entendu, donc, je le dirai personnellement, si vous le permettez. Remercier les pompiers du CSP Bastia qui ont été les premiers à intervenir sur cette fusillade. Ils se sont engagés au péril de leur vie en étant même menacés par la personne qui continuait de tirer sur les gens avec une arme de gros calibre.

Je tenais, en votre nom et j'ose imaginer, en celui de l'Assemblée, de les féliciter, de les remercier de cet engagement sans faille afin que notre population soit certaine de leurs engagements.

Merci, Président.

Le Président SIMEONI

Tout à fait. Merci.

Nous revenons, cette fois-ci, définitivement sur ce document d'orientations budgétaires. Un exercice rituel, annuel, voulu par la loi, le premier de plein exercice pour la nouvelle Collectivité de Corse. Je ferai une présentation brève pour laisser toute la place au débat.

D'abord, je souhaite comme c'est l'usage, mais de façon sincère, appuyée et bien au-delà du protocole, remercier la DGA, Mme FOLACCI et l'ensemble des agents qui ont travaillé sous son autorité, ainsi que le DGS bien sûr, pour la qualité aussi bien sur la forme que sur le fond du travail qui a été fourni, une qualité qui a au demeurant, me semble-t-il, été soulignée, y compris à l'unanimité, dans le cadre de la présentation, notamment devant la commission des finances.

Un documents qui, d'une part, permet de rappeler ce qu'est la structure des dépenses et des recettes de la nouvelle Collectivité de Corse issue de la fusion des trois collectivités préexistantes, d'autre part, de fixer une trajectoire et enfin de souligner ce que seront les axes principaux au plan politique de notre action dans le courant de l'année à venir, avec cette année la déclinaison me semble-t-il, un peu plus affirmée d'une part, d'une vision pluriannualisée. Ce DOB se situe se situe clairement dans un exercice qui vise notamment à intégrer et à gérer les conséquences de la fusion sur trois exercices, celui en cours et les deux à venir. Donc, d'une part, une gestion pluriannualisée renforcée et une perspective pluriannualisée renforcée et d'autre part, la mise en lumière d'un certain nombre d'axes structurants de notre politique.

Nous retrouvons bien sûr dans ce document la logique des coups partis, nous l'avons dit souvent. Nous retrouvons également la logique des dépenses obligatoires, je me tourne un instant vers Bianca, elle n'est pas là, mais dans le domaine social, avec un budget considérable, 95 % des

dépenses qui sont engagées, le sont par application de textes d'origine nationale qui lie notre action et notre compétence.

Mais bien évidemment, un exercice budgétaire et la construction d'un budget pour la majorité, notamment pour la nôtre, ne peut pas être simplement la reconduction d'un certain nombre d'engagements antérieurs. Il doit être aussi, cet exercice, celui de la formalisation et de la traduction d'orientations politiques a fortiori, lorsqu'on se propose, comme c'est notre cas, de bouleverser profondément, de réformer profondément, de faire évoluer profondément la structure politique, économique, sociale, culturelle, linguistique, sociétale d'un pays.

Une intervention brève, je le disais, autour de deux points principaux. D'une part, les grands équilibres budgétaires que ce document d'orientations budgétaires vise à assurer, donc, une discussion un petit peu technique et deuxième partie, quelques mots pour présenter certaines des orientations qui me semblent essentielles au plan politique dans ce document d'orientations budgétaires.

Sur la première partie, indépendamment du rappel du cadre financier budgétaire européen étatique, la structure de nos recettes qui n'évoluent pas puisqu'il n'y a pas eu de transfert de compétences, notamment fiscales, que pouvons-nous dire ? Eh bien, en un mot, on nous avait quelquefois annoncé le pire pour la situation financière et budgétaire de la nouvelle Collectivité de Corse, notamment dans la période 2015/2018 où nous avons été contraints d'envisager un recours important à l'emprunt pour couvrir les dépenses qu'il était nécessaire d'engager, notamment pour solder les impayés que nous avons découverts en début de mandature précédente.

Nous avons dit également que nous ne mobiliserions cet emprunt que dès lors que cette mobilisation apparaîtrait indispensable et que notre priorité serait de rationaliser les dépenses, l'investissement et que le recourt à l'emprunt ne serait que l'ultime recours, étant précisé que nous avons également exclu, et je crois qu'il faut le dire avec force et le répéter, par choix politique, de renforcer la fiscalité qui pèse sur les ménages et sur les entreprises. Nous n'avons pas beaucoup de leviers fiscaux, nous en avons quelques-uns, nous avons choisi de ne pas les activer tout simplement parce que dans la situation économique et sociale que connaît la Corse, nous avons pensé et nous continuons de penser qu'il n'est pas possible de demander aux gens, aux citoyens et même aux entreprises dans la structure actuelle de

l'impôt, des efforts supplémentaires. Je dis dans la structure actuelle de l'impôt parce qu'il est évident que, lorsqu'il y a des bénéficiaires ou des dividendes importants et quelquefois excessivement importants qui sont dégagés à partir de l'exercice en Corse, il n'est non seulement pas question par principe de renoncer à envisager une taxation, mais nous pensons qu'il y a là, des ressources potentielles, comme nous pensons qu'il y a par exemple dans un certain nombre de niches (par exemple l'investissement spéculatif) des ressources fiscales à aller chercher.

Je donne un exemple simple. Le contournement de la loi Pinel puisqu'on sait qu'il y a un certain nombre d'avantages fiscaux qui sont consentis avec, pour contrepartie, la nécessité de mettre les biens immobiliers ainsi fiscalement avantageés, en location et en location à des loyers préférentiels. Nous savons que cette loi est en Corse, souvent, quelquefois même de façon systématique, contournée et que donc, nous avons un avantage fiscal qui est détourné par rapport à sa destination initiale, à travers un mécanisme pervers qui vient aggraver une logique préexistante de spéculation. Ça, c'est un exemple sur lequel, et je me tourne bien sûr vers la majorité, mais y compris vers l'opposition dont nous savons que certains membres sont particulièrement au fait de la matière fiscale. Je crois que de ce côté-là, il y a des choses à faire comme, je le dis aussi, nous travaillons à des avancées fiscales dans le cas d'un statut fiscal global, mais certaines peuvent être, y compris indépendamment de ce cadre-là, envisagées. Je crois qu'il faut envisager une fiscalité avantageuse, notamment pour les investissements et la réhabilitation des biens familiaux, par exemple dans les villages. Ce sont des choses qui sont prêtes, qui sont dans les tiroirs et qui auront vocation à être concrétisées, je l'espère, dès cette année.

La trajectoire de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, est une trajectoire qui est vertueuse.

Bien sûr, la gestion n'est pas tout, elle n'est pas l'alpha et l'oméga de l'action publique, mais elle est a fortiori lorsqu'on hérite de situation difficile et contrainte, soit par rapport au passé, soit par rapport au présent, une condition nécessaire, même si non suffisante, de l'efficacité politique, y compris par rapport à un projet de société ambitieux.

Je pense qu'il ne faut pas opposer bonne gestion et volonté et ambition politique. Il me semble que depuis que nous avons accédé aux responsabilités, nous nous sommes efforcés, je parle de l'ensemble de la

majorité territoriale, de montrer que nous pouvions à la fois être de bons et je l'espère, de très bons gestionnaires, en tout cas nous essayerons de l'être toujours mieux, et également des élus et des militants parce que nous restons des militants de la Corse, qui ont la volonté ferme, déterminée, intangible de mettre en œuvre ce pour quoi ils ont été élus et de construire ce pays, stu paese da fà.

Premier niveau, maintenir nos ratios dans le vert et ne pas les faire sortir du vert, ni cette année, ni dans les années à venir, c'est-à-dire, contenir nos dépenses, exercice habituel. Contenir nos dépenses à travers une gestion qui soit une gestion au cordeau, qui ne porte pas atteinte aux équilibres que nous voulons mettre en œuvre. Je pense notamment, par exemple à l'efficacité des services publics ou des politiques publiques de la Collectivité de Corse. Je pense par exemple aux conditions de travail des agents de la Collectivité de Corse. Il s'agit, oui, chaque fois que possible, de faire des économies. Mais faire des économies, cela ne veut pas dire dessécher ou affaiblir.

Deuxièmement, l'emprunt. Nous sommes aujourd'hui dans des ratios qui sont tout à fait satisfaisants, qui sont en deçà et qui restent en deçà de ce qui est considéré comme la moyenne acceptable, y compris par les régions de droit commun.

Enfin, maintenir l'investissement à un niveau qui nous permette de décliner de façon efficace notre projet politique.

Nous l'avions fait l'année dernière, nous sommes au moment du DOB. Il y aura le mois prochain le budget primitif et il y aura le compte administratif. Le compte administratif sera en quelque sorte, selon l'expression consacrée et partagée, notre juge de paix. Je reviendrai vers vous en vous montrant ce que nous avons fait, ce que la Collectivité de Corse a fait et notamment, ce qu'elle a dépensé et ce qu'elle a investi. Vous verrez que là aussi, mais tant mieux, je suis certain que cette satisfaction, peut-être pas du même niveau selon le banc de l'Assemblée sur lequel on siège, mais en tout cas, nous conviendrons ensemble au moment de la présentation du compte administratif, que la crainte ou le spectre d'une année blanche ont été écartés et je dirai même balayés puisque nous serons à des niveaux de réalisation très satisfaisants.

Cela nous conduira aussi à nous interroger aussi sur le fait de savoir comment se fait-il, c'est une question que je pose et pas du tout une

critique, qu'il ait objectivement un décalage important entre la réalité de ce que nous avons fait lors de l'année écoulée et ce qui a été perçu et ressenti par les acteurs. Même si la perception est en large partie subjective, à partir du moment où elle existe, elle mérite d'être prise en compte.

Quand bien même, reviendrions-nous devant les élus que vous êtes ou devant les chefs d'entreprises, ou devant les associations, ou simplement devant les citoyens en disant « regardez, nous avons investi pratiquement » parce que ce sera de cet ordre-là à un epsilon près, à 5, 10 % près, peut-être 15 %, ce que les trois collectivités investissaient ensemble de façon cumulée, pas en moyenne, au pic de ce qu'elles ont pu faire pour les années récentes, je ne parle pas des années où l'argent public était beaucoup plus abondant. Donc, nous serons près du niveau de réalisation des trois collectivités, ce qui est quand même un exploit par rapport à la situation de difficultés que génère inéluctablement la création d'une nouvelle collectivité. Malgré ce résultat qui, vous le verrez, nous le verrons ensemble au moment du compte administratif, est objectivement et budgétairement bon, voire très bon, il y a eu de façon tout aussi incontestable, un sentiment souvent partagé d'inefficacité ou en tout cas d'efficacité insuffisante, de présence insuffisante et d'investissement insuffisant.

Donc, il faudra s'interroger sur les raisons de cette perception, continuer d'améliorer ce qui doit l'être objectivement et peut-être aussi, ça fait partie des réponses à explorer, réfléchir à une meilleure explication, à une meilleure présentation et à une meilleure pédagogie de ce que réalise la Collectivité de Corse et de ce qu'elle a réalisé lors de l'année écoulée.

Nous sommes, aujourd'hui, sur une trajectoire qui mérite quand même de conserver une grande vigilance et nous allons continuer de le faire.

Lorsque nous nous proposons d'emprunter, nous le faisons si c'est nécessaire, mais nous ne mobilisons l'emprunt et nous continuerons à mobiliser l'emprunt que si c'est strictement nécessaire.

Lorsque nous allons assumer les conséquences mécaniques de la fusion sur, par exemple, et j'en parlerai de façon un peu plus détaillée, la hausse de la masse salariale de la Collectivité de Corse, nous allons le faire, mais nous allons le faire dans la discussion permanente avec les organisations syndicales et avec l'ensemble des agents en ayant à l'esprit quand même, que nous avons une double contrainte qui est à la fois budgétaire et légale, vous le savez, puisque nous sommes inscrits dans un

protocole imposé, même si nous avons négocié, par l'Etat, un protocole de contractualisation qui nous impose de ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement, sauf à encourir une sanction budgétaire de 20 M€.

Je rappelle que cette contractualisation est quand même extrêmement pénalisante pour les collectivités puisque sont incluses dans le périmètre de l'augmentation des hausses mécaniques. Je pense par exemple à l'augmentation annuelle des aides sociales qui ne sont pas sorties du périmètre, c'est-à-dire qu'en même temps on vous dit « on vous transfère la compétence, on ne vous transfère pas la ressource qui va avec » et ce sont en plus des prestations qui mécaniquement augmentent. Ça, ça va peser sur nos choix.

C'est peut-être à la marge, mais c'est fait partie de la discussion globale.

Donc, aujourd'hui, nous sommes sur une trajectoire qui est une trajectoire raisonnable, vertueuse et nous continuerons à être vigilants de ce côté-là, avec quand même deux points d'inquiétude. Ils ont été évoqués en commission des finances, je les rappelle brièvement : la sortie des emprunts toxiques, d'une part et d'autre part, les contentieux judiciaires en cours avec la compagnie maritime « Corsica ferries ».

Sur les emprunts toxiques, quelques mots simplement. Nous sommes à un horizon de sortie d'emprunts de 17 ans. Ce sont des emprunts qui avaient été contractés à l'époque par l'ancien conseil département de Haute-Corse. François ORLANDI qui était président de cette institution a hérité de ces emprunts. Il a essayé de négocier, je parle sous votre contrôle et vous complétez, une sortie par le haut à travers notamment une réintégration de cet emprunt dans le fonds qui a été prévu et qui devait être rouvert. On sait qu'il ne sera pas rouvert. Il y a eu également une action judiciaire qui est en cours, mais elle n'a que peu de chance de prospérer. Donc, il va falloir négocier la sortie d'emprunts. C'est un travail sur lequel sont mobilisés les services de la Collectivité de Corse avec nous en arrière-plan, au plan politique. Ça veut dire que si on arrive à sortir, on va rembourser les indemnités de remboursement anticipé (IRA), mais ça va faire passer l'encours de la dette de 40 + 70, donc à 110 millions de dettes. Ça va donc dégrader nécessairement nos ratios de façon forte. Ça, c'est la première chose.

On va essayer d'aller le plus loin possible et au moment de la commission des finances, nous avons dit avec François ORLANDI, que nous téléphonerions ensemble pour essayer de rappeler les engagements verbaux qui avaient été pris pour que nous en sortions dans des proportions plus favorables. Pour l'instant, rien n'est sûr de ce côté-là, c'est un euphémisme. Donc, il y a une inquiétude forte. Celle-là en fait partie.

La deuxième, c'est le contentieux « Corsica ferries », double contentieux. J'en dis quelques mots aussi parce que c'est important. C'est à la fois budgétaire et politique.

Le premier contentieux, c'est celui lié à la mise en œuvre du service complémentaire dans la période 2004/2010. Le deuxième contentieux, c'est celui relatif à l'éviction de la « Corsica ferries » dans le cadre de la DSP pour la période 2013/2014/2020.

Le premier contentieux avait fait l'objet d'une décision du tribunal administratif de Bastia qui a condamné la Collectivité de Corse, Collectivité territoriale à l'époque, à 84 M€ de dommages et intérêts d'indemnisation. Inutile de dire que si on est à 84 M€, on peut fermer la boutique. Nous avons fait appel. Nous avons obtenu une expertise. Le principe du droit à indemnisation de la « Corsica ferries » est aujourd'hui définitivement validé par la juridiction. Reste la discussion sur le quantum de l'indemnisation. Une expertise est en cours, elle s'approche de la fin. Nous serons donc nécessairement condamnés. A quelle somme ? On ne peut pas le savoir aujourd'hui. Nous avons des arguments, mais je voudrais aussi souligner deux choses qui sont fondamentales.

Premièrement, il était évident, me semble-t-il, que ce service complémentaire était illégal. Ça a été dit à l'époque, ça a été dit publiquement et le choix du service complémentaire a été une décision politique portée par celles et ceux qui étaient en situation de responsabilités à la Collectivité territoriale à l'époque, mais entérinée, validée et peut-être même imaginée par l'Etat.

Je dis clairement la chose suivante : si demain, la Collectivité de Corse d'aujourd'hui devait être condamnée pour des choix fautifs d'hier, il faut que les responsables politiques et institutionnels de ce choix soient associés dans le règlement et dans la mise en œuvre de la solution. Je ne paierai pas, ou en tout cas, je ne validerai pas, je le dis, j'ai le plus grand respect pour les décisions de justice, mais je me refuse à envisager que la

Collectivité de Corse puisse, demain, être ruinée dans ces choix d'aujourd'hui et de demain par rapport à des choix politiques d'hier. L'Etat était partie prenante de ce choix politique, nous sommes arrivés en cause d'appel dans le contentieux en cours où nous ne pouvons plus l'appeler en garantie procéduralement, la porte nous était fermée. Je considère, et j'ai écrit en ce sens au premier ministre, que si demain il devait y avoir une condamnation et s'il devait y avoir un paiement, eh bien ce paiement doit être également assumé par l'Etat. Ça, c'est la première chose.

Nous avons provisionné, je signale que le contentieux court depuis 6 ou 7 ans, personne n'a provisionné avant nous. Nous avons été les premiers à provisionner dans cette affaire. On n'avait jamais rien dit à ceux qui n'avaient pas provisionné. Par contre, nous, quand nous avons provisionné, on nous a dit qu'on n'avait pas provisionné assez. O tempora, o mores, à Xavier !

Donc, nous sommes passés de 5 à 10, nous avons provisionné 10 M€ sur la base d'une expertise financière que nous avons faite. Nous assumons cette provision et son montant. On pourrait dire qu'il faut plus, qu'il moins, etc. Cette provision est d'autant plus remarquable qu'elle doit être prolongée d'une autre, le deuxième contentieux, parce que de la même façon qu'il y a un contentieux lié à la mandature 2004/2010, il a un contentieux lié à la mandature 2010/2015 et cette fois-ci, c'est l'éviction de la « Corsica ferries ».

La « Corsica ferries » a introduit un recours et a eu gain de cause très partiellement devant le premier juge à Bastia qui a considéré que le préjudice subi par la « Corsica ferries » du fait de cette éviction fautive serait intégralement indemnisé à travers la location de la constitution des frais de dossier, environ 300 000 €. Donc, nous n'avons pas provisionné sur ce dossier-là puisque nous aurions pu, y compris, le payer sans provisions, le cas échéant.

La « Corsica ferries » a fait appel dans le cas de ce deuxième procès et là, en appel, c'est elle qui a obtenu une expertise. Le juge a considéré qu'il y avait lieu à réfléchir si le préjudice subi par la « Corsica ferries » qu'elle évalue en ce qui la concerne, de mémoire, à 42 M€, était fondé ou pas. Donc, on a une deuxième épée de Damoclès. Nous avons provisionné là aussi, nous allons le faire, on a une deuxième épée de Damoclès qui est au-dessus de la tête de la Collectivité de Corse.

Voilà les quelques nuages qui viennent obscurcir notre horizon budgétaire.

A part ça, nous sommes aujourd'hui sur une trajectoire qui ne nous permet pas de dire que nous sommes riches, mais qui est vertueuse dans la mesure où les dépenses sont limitées, contenues, le ratio d'endettement est satisfaisant et nous avons une perspective d'investissement que nous avons fixé entre 290 et 310 M€, c'est-à-dire environ 10 à 15 % supplémentaires pour les trois années à venir, 10 à 15 % de plus que le réalisé des trois collectivités, en moyenne sur les années précédant la fusion.

Voilà en gros, au plan budgétaire ou financier.

Au plan politique et je termine là-dessus pour laisser la place au débat, on l'a dit souvent, une orientation budgétaire, ce ne sont pas encore des chiffres. Comme le nom l'indique, il s'agit de dessiner les grands traits de ce qui sera ensuite acté au budget primitif et éventuellement complété au budget supplémentaire.

Je pense qu'il y a à l'évidence, mais vous le direz, dans ce document d'orientations budgétaires, de façon beaucoup plus affirmée que les années précédentes et c'est normal, et c'est est heureux, la formalisation des orientations politiques fondamentales que le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale souhaitent mettre en oeuvre.

Je ne rentrerai pas dans le détail parce que le document est exhaustif, mais je voudrais faire quelques focus par rapport à des problématiques qui pour nous sont essentielles et fondamentales.

La première et personne ne s'étonnera que je commence par-là, c'est la question sociale et la question de la lutte contre la pauvreté et la précarité qui est une nécessité absolue dans le contexte européen, français et insulaire que nous connaissons.

Vous avez une partie qui est consacrée aux solidarités humaines, et le terme n'est pas neutre parce que le social, c'est l'humain, c'est le lien et c'est le liant d'une société. Notre vision sociale de la politique ne s'arrête pas à l'action sociale qui est mise en œuvre, à titre principal, par Bianca FAZI.

D'abord, quelques mots sur cette action sociale stricto sensu et ensuite, quelques observations sur la façon dont nous avons cherché à

prolonger, dans tous les domaines, cette exigence d'une mise en œuvre d'une politique socialement plus juste.

Sur la politique publique et les grandes orientations, notamment en matière de santé. Je vous rappelle brièvement que vous avez à l'unanimité voté et validé des grandes orientations qui avaient été proposées par Bianca lors de la session du 27 juillet 2018. Quatre enjeux : solidarité envers les aînés et les personnes en situation de handicaps, stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions avec la recherche de la cohésion sociale la plus affirmée, renforcer le dispositif de protection de l'enfance, enfin décliner le modèle de santé par rapport aux spécificités territoriales démographiques de la Corse.

Il y a notamment dans ces éléments-là, la lutte contre les déserts médicaux, il y a la définition d'une stratégie et d'une nouvelle trajectoire pour les structures hospitalières et la perspective de création d'un CHR. Il y a également le développement de la prévention sanitaire.

Je voudrais simplement dire, puisque c'est d'actualité aussi, que cette partie-là, la Collectivité de Corse ne peut pas la jouer seule et que nous avons besoin aussi de converger avec l'Etat et ses financements quand ils existent.

Je voudrais dire aussi, sans mauvais esprit aucun, que notamment dans le cadre de la préparation d'un rendez-vous téléphonique qui a été reporté avec le président de la République, j'avais bien sûr préparé des notes sur tous les grands dossiers qui nous préoccupent, parmi lesquels, la santé. J'avais pris soin de relire le discours du président de la République qui avait pris, au moment de sa venue en janvier, des engagements extrêmement forts à cet égard, notamment à travers la création de multiples maisons de santé, le doublement des structures consacrées à l'accueil des personnes âgées, etc. Je vous renvoie respectueusement à la lecture de ce discours et vous verrez, sauf erreur de ma part, que tout ce qui avait été annoncé, voire promis, n'a pas connu à aujourd'hui le moindre début de réalisation en ce qui concerne les projets nouveaux.

Je ne doute pas que l'extrême attention et quelquefois la sévérité avec laquelle vous jugez les retards réels, souvent supposés quelquefois du Conseil exécutif, eh bien vous les appliquerez aussi dans ce domaine-là, en tout cas, lorsqu'il s'agira de défendre, je l'espère ensemble, les intérêts de la Corse.

La question de la santé, nous avons voté à l'unanimité un plan, la demande d'un plan de construction partagée qui permette de sauver, de relancer, de renforcer les structures publiques. Nous avons rendez-vous avec la ministre, Mme BUZYN qui est extrêmement sympathique et extrêmement ouverte. Elle devait venir, il y a plus d'un an. Elle a reporté à plusieurs reprises et sa venue n'est toujours pas annoncée.

De la même façon, pour passer sur un autre sujet, je rappelle que nous avons eu un engagement solennel, oral et écrit, de la part d'un secrétaire d'Etat au Sport, M. BRAILLARD, c'était un autre gouvernement, d'avoir un plan exceptionnel de remise à niveau des infrastructures sportives de la Corse. Le montant nous avait même été annoncé, mais nous n'avons rien eu de cela. Donc, il ne s'agit pas de se dédouaner de nos responsabilités, nous entendons les assumer. Mais il convient à mon sens de remarquer que, y compris lorsqu'on parle de choses très concrètes, dont tous les élus locaux sont en droit de demander et de veiller à ce qu'elles s'accomplissent, nous avons beaucoup de mal à avoir un suivi des dossiers du côté de nos interlocuteurs étatiques, même si je ne veux pas passer sous silence le fait que la préfète de Corse, par exemple, dans un certain nombre de dossiers, a exprimé et démontré clairement la volonté d'accompagner les choix de la Collectivité de Corse. Je pense notamment à la matière du nouveau modèle de gestion des déchets.

Je ne reviens pas sur les politiques sociales stricto-sensu, je rappelle que le taux d'exécution est excellent, il y a eu un débat devant la commission que vous présidez, nous sommes donc tout à fait disponibles pour venir parler à livre ouvert devant cette commission d'évaluation.

Le deuxième aspect qui est important sur le social, c'est le fait que le social ne se limite pas à l'action sociale. J'ai ici, mais j'en parlerai peut-être en forme de réponse, les contributions des conseillères et conseillers exécutifs, réalisées dans la perspective notamment de la session d'aujourd'hui et de la présentation des travaux de la conférence sociale qui commencera demain et qui se prolongera, y compris à travers une séance dédiée qui a été demandée, j'ai ici les contributions écrites de chacune et chacun des conseillères et conseillers exécutifs à l'objectif politique que nous avons fixé de renforcement de la dimension sociale et de solidarité de l'ensemble de nos politiques.

C'est-à-dire concrètement qu'il y a deux façons de renforcer cette action, soit augmenter les crédits, c'est ce que nous avons commencé à faire, y compris à travers un certain nombre d'appels à projets, dans l'action sociale stricto-sensu. Et, il y a une deuxième façon complémentaire, c'est dans le cadre des enveloppes existantes, y compris lorsqu'elles sont constantes, demander à chacune et à chacun d'identifier des marges pour aller plus vite, plus loin, plus fort dans la mise en œuvre de la solidarité. Et, c'est ce que j'ai demandé et ce que nous avons décidé de faire ensemble avec chacune et chacun des conseillères et conseillers exécutifs.

Alors, ça peut sembler quelque chose d'abstrait, mais je vais vous donner deux ou trois déclinaisons concrètes.

Appels à projets dans le domaine de la culture : on a lancé des appels à projets pour les enfants qui sont particulièrement loin de la culture, que ça soit au plan géographique ou au plan social. Un appel à projets pour amener ces enfants à la culture ou leur amener la culture à eux, 200, 250 000 euros nouveaux qui apparaîtront dans le futur budget.

Nous avons renforcé l'effort sur un certain nombre de dispositifs comme « Demu una manu » ou « Ghjovani in mossa ».

Xavier n'est plus là, mais dans le domaine de l'eau nous avons mis en place un accompagnement plus soutenu pour les clients à faibles revenus, nous avons renforcé les facilités avec des personnels dédiés.

Dans le domaine de l'AUE, je me tourne vers Jean, nous avons renforcé les moyens pour le dispositif ORELI qui est connu mais qui reste insuffisant. Hier, nous avons remis les prix du trophée EURISLES, parmi les lauréats il y avait une jeune femme qui vit à Serra-di-Scopamène et qui a pu grâce au dispositif, eh bien, rénover complètement ce qui est devenu une maison de village, qui est son domicile principal et, une maison de village qui était une véritable passoire énergétique. Aujourd'hui, il y fait chaud et pour beaucoup moins cher et la quasi-totalité des travaux a été financée à travers le dispositif ORELI.

Donc, ça c'est un exemple, aujourd'hui je l'ai dit ce main mais je le répète, on fait en fait 300 par an, l'important c'est comment on passe à la massification, on a les crédits pour le faire, mais on a un problème d'ingénierie, de mobilisation des savoirs faire, de labellisation des entreprises, d'accès à l'information, etc., etc. Et donc, tout se tient.

Je prends l'exemple, Nanette aussi un instant, conseillère aux affaires européennes, sur la mobilisation des différents dispositifs ouverts soit par le FSE, soit par le FEADER, par exemple dans le cadre des formations compétences clés : 57 000 €, ce sont des nouveaux projets, formations en faveur des détenus, dispositifs d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi, renforcement de l'aide financière pour l'école de la deuxième chance à Bastia, etc. etc.

Bien sûr, l'expérimentation territoriale « territoire zéro chômeurs » que l'on a commencé à expérimenter dans la communauté de communes Pascale PAOLI, qui va s'étendre à d'autres communautés de communes et qui a vocation, là-aussi, à ce que les communautés de communes se rapprochent, montent des projets. Nous irons chercher les financements, ça ne va pas être seulement dans le milieu rural, c'est également en milieu urbain, la commune de Bastia va s'engager dans ce dispositif.

Donc il y a, et vous le verrez au moment du budget, un renforcement significatif de cet effort que nous devons faire en faveur de solidarités plus affirmées avec, en arrière-plan, la nécessaire cohésion à reconstruire de notre société.

Deuxième focus, j'y tiens, la politique de la langue. La politique de la langue ce n'est pas seulement une question d'identité. Oui la langue est un élément constitutif, décisif de notre identité individuelle et collective, elle est aussi, cela a été dit souvent, un facteur de cohésion sociale et d'intégration, c'est important l'intégration lorsque l'on voit notamment l'évolution démographique du corps social corse. Si nous n'arrivons pas à nous donner les moyens puissants d'une intégration, notamment par la langue, pas seulement par la langue, mais notamment par la langue, eh bien nous serons dans une situation d'échec et de fragmentation de la société.

Mais, et là je vais faire un clin-d'œil notamment à l'actualité récente et à un certain nombre d'échanges que nous avons pu avoir, je pense qu'on ne peut pas opposer politique publique de la langue, politique linguistique ou engagement associatif en faveur de la langue. Et je crois que sur la nécessité de les faire converger, de les articuler, que l'un se nourrisse de l'autre et que l'un vienne renfoncer l'autre, nous sommes tous d'accord et je pense que nous aurons l'occasion de nous le dire.

Après, il peut y avoir des différences d'appréciation, bien sûr elles sont légitimes, elles peuvent et elles doivent se traiter par le débat, mais nous avons en tout cas la certitude, et je reviens un instant sur la vision politique, nous avons, en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse, et je pense la majorité territoriale toute entière, la certitude que nous devons faire plus et que nous devons mieux pour la langue corse et ça ne concerne pas seulement Xavier LUCIANI pour la partie langue corse stricto-sensu ou Josepha GIACOMETTI pour la formation.

Nous avons besoin, bien sûr, d'avancer dans le domaine clé de la présence de la langue corse dans le système éducatif, nous avons besoin d'avancer, c'est notre avis, dans le domaine de la reconnaissance juridique et institutionnelle de la langue avec le statut de coofficialité qui est la condition scientifique, sine qua non de sa survie et de son développement, mais ceci n'est bien sûr pas exclusif de la nécessité de nous engager plus et mieux aux côtés de celles et ceux qui, en dehors du champ du politique, et notamment dans le champ associatif, se battent au quotidien pour faire vivre la langue.

Et là aussi, je crois que nous sommes totalement d'accord. Il y a des collectifs, je pense à « parlemu corsu », par exemple, qui s'est mobilisé historiquement, il y a des associations qui se créent avec des jeunes, voire des très jeunes, qui n'ont pas notre vécu et qui, à un moment donné, portent un message qui quelquefois, à nous, peut nous surprendre, à celles et ceux de notre génération pour lesquels l'engagement pour la langue a été indissociable, souvent, pas toujours Jean-Martin, d'un certain type d'engagement. Nous souvent nous étions autonomistes ou nationalistes et en même temps nous étions des militants de la langue, il y avait aussi des gens qui n'étaient pas militants nationalistes et qui ont été des militants de la langue, mais majoritairement notre parcours a été celui-là. Lorsque l'on prend une association comme « Cusì », pour ne pas la citer, eh bien « Cusì » dit : il faut déconnecter la question politique de la coofficialité de la question de l'usage de la langue.

On a le droit de ne pas être d'accord ou de dire que ça peut conduire à un échec, mais ce qui est certain c'est qu'indépendamment de l'éventuel désaccord sur cette analyse-là, à partir du moment où ces jeunes garçons et ces jeunes fille s'engagent et ont envie de faire vivre la langue, il est évident que notre soutien leur est acquis parce ce qu'ils font vient enrichir la palette des possibles et de ce qui est fait.

Et, un dernier exemple que je veux citer parce qu'il est cité dans le document d'orientations budgétaires, c'est celui de « praticalingua » au-delà de l'amitié personnelle qui peut nous lier avec certains des fondateurs et fondatrices de cette démarche, pourquoi avons-nous vocation à nous en inspirer ? Tout simplement parce qu'elle fonctionne et tout simplement parce qu'elle permet d'aller impliquer dans la démarche de reconquête apaisée de la langue, je ne vais même pas prendre le terme de reconquête parce qu'il a une dimension belliciste qui, à mon avis, ne va pas avec la matière, c'est une démarche qui permet aux gens de s'emparer de la langue, de la vivre de façon naturelle, heureuse.

Moi, comme beaucoup d'entre vous, je suis allé là-bas sur place et je suis allé regarder ce qui se fait, et j'ai vu effectivement des gens corses ne parlant pas la langue, des gens venant d'arriver en Corse et disant : nous avons envie de vivre ici et à notre avis le meilleur moyen de montrer que nous avons envie de vivre ici et de nous inscrire dans le projet de cette île, et des femmes et des hommes qui y vivent, c'est d'apprendre la langue.

J'ai vu aussi, j'espère qu'on ne m'en voudra pas de le citer, j'ai vu des cas qui étaient émouvants, comme par exemple quelqu'un de jeune dont on m'a parlé, je ne le connais pas personnellement, qui disait : « mon père ne m'a jamais parlé corse, je ne parle pas corse et mon père est affecté d'une maladie neurologique (Alzheimer) qui fait qu'aujourd'hui il ne parle presque plus et lorsqu'il me parle ou lorsqu'il parle, il ne parle plus que corse ». Ce sont les mystères du fonctionnement du cerveau humain. Cette langue qui avait été refoulée, et par le père, et dans les relations familiales, au détour d'une maladie, elle ressurgit et elle devient le seul vecteur qui va permettre à ce père et à son fils de se parler.

Et ce garçon, grâce à « Praticalingua », eh bien a franchi les obstacles psychologiques qui font qu'à un moment donné, on a honte de parler ou on ne peut pas parler. Et, il n'y a pas seulement le fait d'apprendre le corse, il y a le fait d'apprendre des matières, d'apprendre à jouer de la guitare, d'apprendre le théâtre, d'apprendre le numérique en corse. Je cite « praticalingua », il y a d'autres expériences.

Donc, nous qu'a-t-on dit aujourd'hui ? On veut passer à un autre stade. Moi, l'idée qui a été développée d'avoir des centres d'immersion, et il y en aura des nouveaux, d'avoir une connexion avec le monde économique, ça été initié à l'époque, il faut aller au-delà, par exemple le lexique en langue

corse de Hyacinthe, ce matin sur le train. Mais la formation interne où on a renforcé les crédits, chez nous, au niveau de la Collectivité de Corse, on va les renforcer dans les entreprises. L'idée, par exemple, de dire : on va former les éducateurs. Je sais qu'une convention a été signée, je me tourne vers Louis, par le club de Furiani, pour que, par exemple, dans le football il puisse y avoir un entraînement de façon naturelle où l'entraîneur, les enfants, les ramasseurs de balles, les parents vont parler en corse avec l'aide de formateurs, etc.

Donc, le champ des possibles, il est immense. Nous ne pouvons pas avoir la prétention, elle serait déplacée, d'être partout. Par contre, nous commençons à avoir un objectif plus affirmé, eh bien, de soutenir, y compris financièrement, ce type d'initiatives, notamment par des appels à projets, une enveloppe importante sera individualisée parce qu'il y a peut-être d'autres « praticalingua » en gésine. Moi, je crois qu'il faut faire confiance à l'intelligence des acteurs, de celles et ceux qui sont sur le terrain, notamment des jeunes, il faut se donner les moyens d'aller aussi apprendre le corse à celles et ceux qui ne vivent pas en Corse, qu'ils soient corses ou qu'ils ne le soient pas, etc.

Donc, on a renforcé les crédits de ce côté-là et moi je suis content qu'on l'ait fait.

Je termine. Les déchets, on en a parlé, mais les marqueurs de ce document budgétaire, alors on a un certain nombre de désaccords, on a aussi un certain nombre de points d'accord. Il y a quelque chose que la Collectivité de Corse va faire, c'est qu'elle va contractualiser avec les EPCI pour les aider dans la mise en œuvre de leur compétence collecte. J'ai lu un article extrêmement critique de notre ami le sénateur PANUNZI dans la presse numérique d'aujourd'hui, qui dit : ces contrats ne servent à rien. Je ne suis pas d'accord, je crois que ces contrats d'abord sont profondément innovants, la contractualisation entre l'Etat, la Collectivité de Corse et les EPCI pour les renforcer d'un point de vue financier et d'un point de vue humain pour la mise en œuvre, c'est quelque chose qui n'a jamais été fait nulle part, ça va être fait ici, et j'espère que ça va marcher.

Et, si on commence à dire que les dispositifs innovants financés, qui respectent la mise en œuvre de compétences par les intercommunalités, sans leur contester les choix qui relèvent uniquement de leur compétence, si on commence à dire que ça ne sert à rien, ça veut dire que concrètement on

veut, ou en tout cas on ne veut pas se donner les moyens d'empêcher que le tri échoue. Nous, nous voulons que le tri réussisse et nous savons que nous le voulons tous, on l'a dit à l'unanimité.

Donc, il va y avoir un renforcement des moyens en investissement, ça été pointé, quand on va venir financer, après un diagnostic lorsqu'il est nécessaire, l'évolution, le renforcement ou le renouvellement par exemple des bacs, des moyens de la collecte, etc., on va le faire en investissement et on le fera en complément de la dotation quinquennale, c'est-à-dire qu'il y aura plus d'argent consacré en investissement. Et, nous avons d'ores et déjà, vous le savez, construit des fiches de postes, que nous allons articuler avec les besoins des intercommunalités et, par recrutements internes, par mutations, il y a un certain nombre d'agents qui ont exprimé, dans tous les services de Collectivité, la volonté de se rapprocher par exemple de leur territoire d'origine, avec les intercommunalités qui vont contractualiser, il y aura la mobilisation par la Collectivité de Corse d'agents qui viendront renforcer la mise en œuvre des politiques de tri sur les territoires intercommunaux.

Donc, ça veut dire que c'est un effort en fonctionnement qui est un effort important parce qu'il y a non seulement les agents, il va falloir les former et ils vont travailler pour ça, il y aura les moyens qui vont avec, c'est-à-dire les voitures de service pour tourner dans les territoires des intercommunalités. Et, cette ligne budgétaire représente, au moment où je vous parle, 7 ou 800 000 €.

7 ou 800 000 €, c'est pour le début. Si demain, ça marche, si demain il y a plus d'intercos, si demain il y a besoin de moyens, on fera les efforts qu'il y a à faire. Mais vous voyez que l'on est dans la volonté de concrétiser, y compris des engagements que nous avons pris ou les perspectives que nous avons tracées.

Je termine avec deux choses importantes, la territorialisation et la politique de la montagne et la question des personnels. Avant ça, un mot pour la jeunesse et un mot pour le sport.

La jeunesse, « U pattu pè a giuventù », j'y crois profondément, je crois qu'il faut envoyer un signal fort à la jeunesse de cette île, 30, 40 000 citoyens d'aujourd'hui et de demain, et leur dire, comme nous l'avons fait pour le social, que dans toutes nos politiques publiques, nous allons réfléchir à ce qui peut les aider et les accompagner dans la vie de

jeunes ou de jeunes adultes, ça va d'un bilan médical gratuit par an, c'est le renforcement par exemple de fonds d'une aide d'urgence à l'université de Corse avec un mécanisme beaucoup plus facilement mobilisable, c'est par exemple la possibilité pour la Collectivité de Corse d'intervenir en garantie des loyers lorsque les parents ne peuvent pas le faire, etc., etc.

Il faut le dire ça aux jeunes, il faut qu'ils comprennent que cette institution c'est la leur, ça c'est la première chose.

La deuxième chose, me tournant vers Petr'Antone, qui est président du centre de la jeunesse, qui a défendu, comme à chaque fois, âprement la justification de l'augmentation budgétaire, eh bien l'augmentation budgétaire, qu'elle soit en dépenses de fonctionnement ou en dépenses d'investissement, elle est fondée parce qu'elle correspond à une vision politique, on l'a dit l'autre jour en Commission des finances. On ne peut pas d'un côté dire : il faut ouvrir des nouvelles perspectives de formation pour les jeunes, il faut leur faire comprendre que le sport véhicule des valeurs de citoyenneté, que la Corse elle peut se positionner comme un territoire leader en la matière, on ne peut pas dire ça d'un côté et de l'autre venir chipoter sur 100 000, 150 000 ou 200 000 euros.

Donc, il y a l'internat sur l'information aux métiers du sport qui va ouvrir, c'est de l'investissement, ça sera aussi du fonctionnement, c'est justifié, c'est cadré, ça conduit à une augmentation de la ligne budgétaire de ce côté-là.

Je termine sur, je le disais, la territorialisation et la politique en faveur de la montagne. C'est un élément clé, beaucoup d'entre vous me l'ont fait remarquer, les maires ou les présidents d'intercommunalités que je rencontre me le font remarquer, les chefs d'entreprises, les associations sportives, les associations tout court, me le font remarquer, il faut impérativement que la Collectivité de Corse se rapproche, la nouvelle Collectivité de Corse, se rapproche des territoires et se rapproche des acteurs.

La suppression de l'échelon départemental a eu, c'est notre avis, des vertus, il a eu aussi nécessairement des inconvénients puisqu'un échelon, qui était un échelon de proximité, a disparu. Hier, le conseiller départemental, et là je m'adresse plus directement aux élus, le conseiller départemental était un relais direct de la politique du conseil départemental dans le canton et il s'adressait souvent directement à l'administration, les

citoyens ou les entreprises s'adressaient au conseil départemental, et il y avait un fonctionnement qui avait aussi un certain nombre d'inconvénients et d'effets pervers, mais qui existait comme ça.

Aujourd'hui, le vieux système a disparu, et on se retrouve avec un neuf, qui présente des carences. Je vais parler directement aux élus que vous êtes, souvent vous êtes frustrés, opposition ou majorité, vous dites : moi, je suis élu de la Corse, c'est vrai, mais je viens aussi d'une ville, d'un village ou d'un territoire. Et, alors que le conseil départemental hier pouvait s'adresser directement à l'administration, moi je ne peux pas le faire parce qu'il y a une règle qui s'applique, qui est la règle dans toutes les administrations ou collectivités de la taille de la nôtre, l'administration ne peut pas répondre directement aux sollicitations des élus.

Mais une fois qu'on a acté ça, on ne peut pas non plus laisser les élus dans une situation où ils ont l'impression de ne pas être informés ou de l'être moins qu'ils le seraient s'ils n'étaient pas élus. Donc, nous avons à l'évidence, de ce côté-là par exemple, à réfléchir avec le DGS, avec l'administration, avec vous, à une façon de fonctionner qui respecte la règle qui est celle de l'étanchéité sur un certain nombre de choses, entre le pouvoir délibératif et l'administration, et en même temps pouvoir être proactif et efficace.

Même chose sur la question de la territorialisation.

L'équité territoriale, c'est un enjeu fondamental, notamment dans le rural et dans les zones de montagne. Je rappelle d'ailleurs qu'il y a une motion qui a été votée à l'unanimité par la Chambre des territoires pour que se mettent en place une commission ou qu'une commission compétente réfléchisse sur la question de la présence des services publics, y compris en miroir avec l'Etat. Donc, il n'y a pas eu le temps matériel de le transmettre, mais je le rappelle, il faudra le faire au plus vite. Il y a deux niveaux, il y a à la fois la présence de la Collectivité de Corse dans les territoires et la façon de permettre aux territoires d'être mieux connectés en ascendant à la Collectivité de Corse.

Le mois prochain, j'aurai l'occasion de vous présenter un rapport consacré à la territorialisation des politiques publiques. L'idée c'est bien sûr de commencer le plus vite possible, tout de suite, et de façon progressive parce qu'on ne peut pas être partout en même temps.

L'idée c'est d'identifier, je pense, c'est ce que nous vous proposerons, quatre territoires, deux dans le sud, deux dans la nord, de l'intérieur et de montagne bien sûr, soit intercommunalités, soit PETR, et de commencer à décliner de façon opérationnelle, cette territorialisation, notamment avec une présence, via des agents, via des locaux, éventuellement mutualisés, de la Collectivité de Corse dans ces territoires, avec une contractualisation qui sera proposée, qui visera à harmoniser les dispositifs existants, parce qu'il y a un déficit de lisibilité entre le contrat de plan Etat-Région, les contrats de ruralité, la question de l'eau et de l'assainissement avec l'agence de l'eau, les interventions de l'AUE, les interventions de la Collectivité de Corse via le service de dotation quinquennale, les agences et offices, souvent c'est un véritable dédale pour l'élu ou pour le citoyen.

Donc, il faudra à la fois une politique de simplification, de rationalisation et de renforcement de l'efficacité et de présence. Et ça, on va le faire et on a identifié aussi les moyens et notamment les moyens humains qui seront nécessaires.

Sur la montagne, je le rappelle pour mémoire, la déspecialisation de l'enveloppe de continuité territoriale, déspecialisation partielle nous a permis d'arrêter le principe de 7 ou 8 M€ par an au minimum qui viendront, de ce côté-là, pour abonder et pour servir d'effet levier avec un plan sur la durée du comité de massif qui représente environ 180 M€ pour les territoires de l'intérieur et de montagne.

Donc de ce côté-là, il y aura aussi des traductions budgétaires extrêmement importantes.

Je termine sur une question qui nous tient à cœur, celle du foncier, celle du logement, question essentielle.

Il y a une réflexion qui a été menée, vous le savez, j'ai eu l'occasion de vous en parler, sur l'efficacité du dispositif de la prime de 10 000 € aux primo accédants, une prime qui est souvent détournée de son objet puisqu'elle est intégrée par les promoteurs dans le prix de vente, premièrement.

Deuxièmement, que le diagnostic qui a été posé permet de voir que souvent elle vient financer des biens qui sont revendus très rapidement derrière.

Et, troisièmement, la localisation démontre qu'à 75 %, on est dans le périurbain, c'est-à-dire qu'on n'est pas dans un effet de synergie avec notre vision de l'aménagement territorial.

Donc, je vous le dis aussi, ça fera partie des choix budgétaires qui seront soumis au budget primitif, l'idée est de réorienter ce dispositif en le finalisant par rapport à nos objectifs politiques, c'est-à-dire de venir soutenir, dans la cas d'une vision stratégique pluri annualisée, un plan d'accès à la propriété pour les primo accédants, de décliner ce plan en soutenant les efforts des communes et des intercommunalités, de venir recentrer ce dispositif sur deux catégories de localisations, les cœurs de villes, pour être dans une politique de rénovation de l'ancien et de revitalisation des cœurs de villes, et l'intérieur et la montagne pour venir soutenir notre effort en faveur des politiques de l'intérieur et de la montagne.

L'idée c'est donc de redéployer les crédits existants, d'en mobiliser de nouveaux, d'avoir une enveloppe qui soit dédiée à ce fonds qui viendra, en quelque sorte, et je le dis très tranquillement, mettre en œuvre un statut de résident par le bas, aujourd'hui le statut de résidents par le haut est quelquefois contesté, il fait l'objet d'un blocage juridique de niveau constitutionnel.

Nous ne renonçons bien évidemment pas à défendre cette option, parce que nous pensons qu'elle est la seule sur le moyen et le long terme, à permettre de répondre, conjuguée avec d'autres mesures, à la problématique qui est la nôtre, mais ça ne nous empêche pas, dans l'attente des avancées de ce côté-là, eh bien, de réfléchir à des dispositifs qui permettent de lutter contre la spéculation et qui permettent de favoriser réellement l'accès à la propriété pour les primo accédants.

Et, nous savons parce que ça été fait, par exemple à Cateri, par exemple c'est en cours à Lumio, par exemple à Bastia à travers des dispositifs différents mais complémentaires, que juridiquement il est tout à fait validé par le contrôle de légalité, que les communes puissent porter des opérations immobilières à l'accès desquelles peuvent prioritairement émarger les résidents de la commune ou de l'intercommunalité.

Et donc, nous aurons la possibilité ainsi de construire et de financer un parc immobilier qui sera prioritairement destiné aux jeunes primo accédants, qui vivent dans la commune ou qui vivent sur le territoire ? Et, comme nous allons le faire dans le cadre d'une vision globale, nous

pourrons avoir la certitude que les mesures d'équité territoriale, d'équité politique bien sûr et de progression sur une période de 2, 3, 5 ans, seront des objectifs que nous allons définir ensemble. C'est-à-dire qu'on va solliciter, bien sûr, et là ça sera le renforcement de l'ingénierie de la Collectivité de Corse, nous allons inviter les communes et on mettra, bien sûr, des critères afin de prioriser et d'aider les zones les plus dévitalisées, les communes les plus faibles, etc., etc.

Donc, je crois que cet exercice budgétaire sera l'occasion véritablement d'avancer de façon concrète dans ces domaines-là.

Un dernier mot et je termine, et je termine par là parce que c'est essentiel, un budget, les élus que nous sommes regardent systématiquement un certain nombre d'indicateurs, parmi les indicateurs que l'on regarde, c'est l'augmentation des dépenses de personnel.

Vous aurez noté que les orientations budgétaires organisent, présentent et planifient une augmentation des dépenses de personnel. Est-ce que ça veut dire que la Collectivité de Corse va recruter plus ou qu'elle va recruter mal dans les mois et dans les années à venir ou qu'elle l'a fait depuis un an ? Je vous le dis très tranquillement, absolument pas.

Il y a une politique qui est une politique assumée, qui est celle de dire : on essaye de limiter au maximum les recrutements extérieurs, c'est-à-dire que de façon prioritaire on redéploie, on forme, on invite à la mobilité qui ne peut jamais être une mobilité forcée, on essaye de mutualiser, notamment en invitant chaque fois que c'est possible à des passerelles malgré les différences de statut et de rémunération, y compris entre la Collectivité de Corse et les agences et offices.

Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas recruter. D'abord il y a un taux de renouvellement parce qu'il y a des départs à la retraite, et qu'il y a des postes qu'il faut renouveler, ensuite, il y a des secteurs qu'il faut incontestablement renforcer. Je vous donne deux exemples : dans le secteur de l'aide aux communes, aujourd'hui ils sont une dizaine. Bien sûr qu'à un moment donné, ça embouteille, malgré toute leur bonne volonté, malgré le travail, etc.

Un autre exemple, je pourrais en citer beaucoup, mais ce sont ceux que j'ai en tête parce qu'ils sont frappants : le service juridique de la Collectivité de Corse. Aujourd'hui, nous avons regroupé ce qui existait dans

les trois collectivités, aujourd'hui il y a 9 agents qui constituent le service juridique de la Collectivité de Corse dont deux catégories A. Vous imaginez bien que ce n'est pas possible, on ne peut pas fonctionner comme ça.

Après, on a un problème aussi qui est celui du recrutement et il faut travailler sur la formation. Je me tourne vers Bianca, il y a des besoins qui sont des besoins urgents dans certains secteurs, notamment dans le social et on n'a pas la ressource locale ici.

Donc moi, je ne veux pas faire d'ostracisme vis-à-vis de compétences qui viennent d'ailleurs, mais il est évident qu'on ne peut pas rester avec des besoins criants qui ne sont pas satisfaits, donc il y a une notion d'urgence absolue à gérer. Donc, si à un moment donné, après avoir cherché, cherché et recherché encore, on ne trouve pas ici, il faut faire venir d'ailleurs, mais en même temps il faut anticiper. Ce n'est pas possible qu'aujourd'hui, on n'arrive pas à trouver. Je prends des exemples : des infirmières ou infirmiers, ou des puéricultrices ou des puériculteurs en Corse....., ça existe puériculteurs, c'est comme agriculteur/agricultrice ! Donc, ça il va falloir le faire.

Je termine, sur les augmentations sur l'année. Vous avez vu qu'on a lissé les augmentations, là-aussi ayez en tête que toutes les fusions, en tout cas les résultats qui nous reviennent des régions qui ont fusionnées, ont conduit à une augmentation moyenne d'environ 3 à 3,5 % des dépenses de personnels, phénomène d'harmonisation, etc... Donc, nous on doit le lisser sur plusieurs exercices.

En ce qui concerne les augmentations que vous aurez relevées comme annoncées dans le DOB et qui se confirmeront au moment du budget primitif, eh bien l'essentiel de l'augmentation des dépenses sera lié, premièrement : au fameux GVT, « glissement vieillesse, technicité », ça c'est mécanique, ça nous échappe. Ensuite, à la réforme du compte épargne-temps qui est arrivé à la fin de l'année 2018, en fait au moment de la crise des « Gilets jaunes », c'est une mesure nationale qui a été décidée par le Gouvernement, on peut à la fois plus épargner et le forfait a augmenté. Donc ça, ça va coûter environ 800 000 € pour 2019.

Il y a ensuite la politique d'action sociale de la Collectivité de Corse avec une harmonisation par le haut, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y pas certains effets de bord. Il y a effectivement dans certains cas, certains agents qui se retrouvent avec une stagnation, voire une perte légère, mais

tendanciellement toutes les prestations ont été alignées sur la moyenne médiane supérieure. Donc, une politique d'action sociale qui va nous coûter 1 400 000 €.

Et enfin, une internalisation, c'est-à-dire l'intégration de compétences et de structures, comme par exemple le CRIJ ou le GIP, il y a : GIP Corse compétences : 250 000 €, aide 2B, structure d'insertion : 736 000 €, le CRIJ : 350 000 € pour un total de 1 336 000 €, mais là c'est neutre ou pratiquement neutre, puisque ce qui va augmenter en dépenses salariales est compensé par le fait que la subvention correspondante avant, ne sera plus versée.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire à titre principal, je termine, j'ai été beaucoup plus long que prévu, mais je ne le serai jamais autant que ce que nous avons travaillé pour essayer de construire quelque chose qui ait du sens et de mettre en œuvre les choix politiques, y compris dans le domaine social et dans le domaine du personnel qui sont les nôtres.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Nous avons un **rapport de la Commission des finances. Mme TOMASI, vous avez la parole.**

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Mme la vice-présidente.

Concernant la prospective financière, les commissaires se sont inquiétés du stock d'AP et ont demandé si un toilettage était envisagé.

Les services ont répondu que le travail était en cours et que le rapport sera présenté à notre Assemblée après le vote du budget.

M. LACOMBE a regretté que la réponse à cette question déjà posée, soit à nouveau « bientôt ».

M Pierre POLI a proposé une modification du règlement budgétaire pour y inscrire une caducité des AP.

Les services ont répondu que cette caducité y est déjà inscrite en fonction du type d'AP.

Toujours sur le même sujet, M. Pierre POLI a demandé s'il était possible d'avoir un point d'information et de suivi des AMO et de leurs éventuelles suites, considérant que celles-ci deviennent rapidement obsolètes.

Les services ont répondu qu'il sera transmis aux commissaires.

M. François ORLANDI a souhaité des informations sur l'évolution des emprunts toxiques de l'ancien conseil départemental de la Haute-Corse : où en sont les taux ? Un processus de sortie est-il engagé avec les banques ou avec les cabinets ministériels ?

Les services ont répondu que les banques proposent effectivement un processus de sortie, mais qu'il coûtera à la Collectivité.

En revanche, le président du Conseil exécutif précise que non seulement aucune discussion n'est en cours avec l'Etat sur le sujet, mais le ministère a fait valoir sa fin de non-recevoir.

Afin de rappeler ses engagements à l'Etat, le président du Conseil exécutif propose d'associer le président de la Commission des finances et le président ORLANDI aux discussions.

M. ORLANDI y est favorable.

Enfin, M. MONDOLONI a souhaité un complément d'information concernant les deux contentieux avec la Corsica Ferries et les provisions effectuées.

Le président SIMEONI a rappelé l'état d'avancement des deux procédures de contentieux dont il est question, information dont il a fait part en présentant ce rapport.

Le cabinet comptable concerné sur le sujet a émis plusieurs hypothèses, de 5 M à 45 M€ pour chaque contentieux.

Notre Collectivité a fait le choix de provisionner à hauteur de l'hypothèse basse en accord avec le contrôle de légalité. 7 M€ pour l'un et 5 M€ pour l'autre.

En tout état de cause, une discussion avec l'Etat sera indispensable car la Collectivité de Corse ne devrait pas à avoir à assumer seule la somme de la condamnation dont nous ne sommes pas responsables, d'autant que ce montant pourrait mettre en péril nos finances.

Concernant les orientations politiques, M. LACOMBE a souhaité savoir où en étaient les opérations lancées par les conseils départementaux en 2017 qui ont été inscrites, dont les études ont été faites et les marchés lancés, mais pas encore attribués.

Le président du Conseil exécutif a précisé qu'il n'y aura pas de déprogrammation systématique mais des arbitrages à opérer en fonction du sens des opérations.

M. MONDOLONI a demandé les raisons de l'harmonisation des régimes indemnitaires des personnels ATTE, dans la mesure où il s'agissait déjà de personnel de la Collectivité.

Le président SIMEONI a dit qu'il s'agissait de deux problématiques différentes, l'harmonisation des régimes d'une part et les différences entre les personnels ATTE et les autres personnels de même grade et de même échelon d'autre part.

L'harmonisation pose toutefois une problématique, si on harmonise par le haut, le coût pour la Collectivité sera très, voire, trop important, mais si on harmonise sur une position médiane, il y aura forcément des perdants et donc des mécontents.

M. Petr'Antone TOMASI s'est réjoui, en ces temps de restriction budgétaire, de l'arbitrage du Conseil exécutif en faveur de la jeunesse et d sport.

Concernant les politiques dans les domaines de la montagne et de la langue, il a souhaité pouvoir disposer au moment du budget primitif, d'une vision pluriannuelle de leur mise en œuvre.

Enfin, M. LACOMBE a attiré l'attention du président du Conseil exécutif sur le Syndicat de l'énergie de Corse du Sud et les orientations budgétaires qui le concernent, qui ne sont pas encore avec ce qui a été contractualisé.

Il a également souhaité noté qu'une attention particulière devait être portée sur les planifications communales et, intercommunales

Le président du Conseil exécutif a répondu qu'il serait attentif aux deux remarques lors de la préparation du budget.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. La parole est à qui la demande ?
M. ORLANDI, je vous en prie.

M. François ORLANDI

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, M. le Président du Conseil exécutif, vous nous avez fait une longue présentation du premier document d'orientation budgétaire de la nouvelle Collectivité de Corse. Bien entendu, ce document est encore fortement impacté, il est le reflet de l'agrégat des budgets des institutions précédentes, des trois dernières collectivités.

Alors, je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres, j'en reprendrai quelques-uns, et puis si vous me le permettez, je reviendrai sur certains points qui ont été évoqués.

Sur le plan des chiffres, vous estimez des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 078 M€ et des dépenses à hauteur de 910 M€. Cela génère un excédent de 168 M€.

Et, en investissements vous souhaitez maintenir les dépenses d'investissement à hauteur de 310 M€, soutenues financièrement par un nouvel emprunt de 103 M€.

Avec des perspectives similaires sur les années suivantes, le recours à l'emprunt à hauteur de 100 M€ chaque année, va conduire à un endettement qui reste raisonnable, en effet, mais qui sera supérieur à 6 années d'autofinancement.

Vous avez évoqué, M. le Président, le stock des AP, de mémoire environ 1 300 M€, cela représente plus de 5 ans de crédits de paiement et vous prévoyez un nettoyage des AP au premier semestre. Nous espérons que les AP ouvertes, notamment pour les anciennes routes départementales, ne feront pas les frais de ce nettoyage. Vous savez combien ces réseaux ont souffert, notamment en Haute-Corse, je rappellerai les sept épisodes climatiques dévastateurs entre 2015 et 2017 : 30 M€ de dégâts et une programmation qui a été contrariée par des problèmes techniques et juridiques liés à la géologie, vous les connaissez maintenant, les contraintes des zones amiantifères et les contraintes administratives qui en découlent.

Je ne reviendrai pas sur l'absence de mise en œuvre à l'époque pour partie de la convention entre la CTC et le département de Haute-Corse, car vous aviez considéré que financièrement, cet engagement ne pouvait être tenu. Je ne porte pas de jugement sur ce point, j'ai déjà eu l'occasion à diverses reprises d'exprimer mon sentiment, je vous demande simplement, et je ne doute pas de votre volonté, de réaliser ces programmes au bénéfice des territoires les plus défavorisés, territoires sur lesquels les populations expriment leur inquiétude et nous leur expliquons aussi les difficultés de mise en œuvre de ces programmes.

Nous comprenons que la projection de 350 M€ d'investissement sur les années futures, peut interroger, avec de tels restes à réaliser qui relèvent des anciennes collectivités, mais qui correspondent à des réponses, à des besoins réels et concrets, u Paese da fa, di sicurà ma rispitemi dinò, ciò chè statu fattu.

En matière de fonctionnement, la CdC fonctionne avec des autorisations d'engagement dont le stock fin 2018 est, je crois, de 180 M€. Les AE sont proposées à hauteur de 450 M€, on voit qu'une partie de ces dépenses de fonctionnement est par avance consommée.

Alors, il y a une nouveauté qui me paraît intéressante, c'est la création d'un fonds territorial de la culture qui serait géré par un établissement financier et, à ce stade, j'aurais souhaité savoir si vous avez des pistes concernant le partenariat, parce que j'imagine qu'il n'a pas encore été établi. Je rappelle que ce fonds aurait pour vocation de verser des avances remboursables, de relayer des subventions, de faire des avances sur recettes pour les intervenants du milieu ta culture.

Alors, on peut dire que ce document d'orientations budgétaires est construit, et vous l'avez rappelé, en veillant au strict respect des ratios en termes d'endettement, de fonds de roulement.

Donc, sous cet angle bien évidemment il n'est pas critiquable. C'est néanmoins un beau catalogue qui n'oublie aucun axe, dans lequel nous aurions vocation à nous engager. Comment ne pas y être favorable ? Mais le spectre est tellement large que permettez-moi, non pas d'avoir des doutes, mais de me demander comment, compte tenu des contraintes financières, on peut assouvir, nourrir et véritablement réaliser ces ambitions-là ?

Vous n'ignorez pas, chers collègues, que la perspective d'évolution des recettes de fonctionnement 2019, 2020, 2021, je rappelle les chiffres : plus 1,14, 1,19, 0,67 %, doit être mis en rapport avec l'évolution des dépenses, avec un différentiel qui est légèrement défavorable. Je note au passage que pour l'année 2021, cette évolution en termes de dépenses n'est pas précisée, sauf erreur de ma part.

L'augmentation de 8,20 % des AP, révèle un risque car cette évolution n'est pas maîtrisée dans un cadre de réduction de la marge de fonctionnement.

Par ailleurs, M. le Président, vous avez évoqué, et je ne reviendrai pas sur tous les points, mais sur au moins les effectifs, vous nous avez parlé à juste titre de la difficulté de réaliser dans le cadre de la fusion des trois collectivités, une harmonisation, une prospective de l'évolution de l'emploi, vous avez évoqué et précisé la situation des effectifs : 4 441 agents au 26 novembre 2018. On aurait peut-être intérêt à connaître le chiffre exact, certains l'ont sans doute, au 1^{er} janvier 2018, ça nous donnerait une idée de cette évolution avec les besoins réels de la Collectivité, notamment lorsqu'il s'agit de postes techniques qui pouvaient ne pas être pourvus. Mais cette évolution, je crois, est intéressante à connaître.

On constate, M. le Président, que les politiques publiques qui ont été abordées dans ce document d'orientations budgétaires, se font principalement par l'axe budgétaire. Vous avez parlé d'une maîtrise du budget, tel qu'il est présenté j'en conviens. J'admets aussi que les coups partis qui ont été évoqués ne sont pas sans incidence sur un tel document, mais je pense qu'un pilotage par positionnement, c'est-à-dire on décide de ce que l'on veut faire, vaut peut-être mieux qu'un pilotage par le budget, même s'il a ses vertus, où on essaye coller aux dépenses.

Pour terminer je voudrais vous dire que c'est un document qui n'est pas soumis à un vote, toute le monde le sait, nous prendrons acte bien entendu, en souhaitant sa réussite, parce que sa réussite serait la réussite de la Corse.

Je voulais vous dire que c'est surtout au moment du prochain budget primitif, qui sera le premier acte véritable de la mise en œuvre de ces orientations, que nous pourrons véritablement analyser l'incidence financière, en tout cas la projection financière que vous nous proposerez, et puis un peu plus tard le compte administratif permettra d'en vérifier l'efficacité.

Pour conclure, M. le Président, je tenais à rappeler l'engagement qui a été le mien, comme celui d'autres collègues, dans la constitution, la création de la Collectivité unique. J'ai toujours été un partisan de la Collectivité unique, parce que je considère que c'est l'institution où la rationalité, l'efficacité, la cohérence trouvaient sa juste mesure au service de la Corse.

Vous avez évoqué le vieux système, ça a toujours un côté péjoratif quand on parle et des anciens mondes et de vieux systèmes, ils ont pourtant réalisé un certain nombre de choses, certaines positives, d'autres sans doute moins, c'est le lot, je crois, de chacun.

Mais ce que vous qualifiez de vieux système correspondait à une attente, il avait l'avantage de la proximité, cette proximité dans la Collectivité unique, tous ensemble, vous l'avez dit et j'y souscris totalement, mais il faut le faire, cette proximité est essentielle dans un société comme la nôtre où la ruralité n'est pas qu'une simple ruralité, c'est une ruralité qui est un petit peu oubliée par les différents services qui peuvent être proposés aux populations, par les techniques qui ont du mal à accéder, par les moyens de communication en règle générale. Et souvent, nos concitoyens, nos collègues élus se trouvent un petit peu perdus face, aujourd'hui, à cette nouvelle institution qui est mise en œuvre et ils se retournent vers les élus qu'ils connaissent, ceux qui ont été à leurs côtés, notamment dans les anciens conseils départementaux.

Et je crois qu'en effet, il serait bon, il serait utile, il est même certainement urgent que des passerelles puissent être établies.

Alors, vous avez expliqué qu'il fallait que les relations soient plus ou moins hermétiques entre l'administration, les élus territoriaux et les élus de territoire, je vais terminer par peut-être une pointe d'humour, ce caractère hermétique, je crois que de temps en temps, alors peut-être à votre insu, il est transgressé parce que je crois savoir que quelques élus sont mandatés pour relayer, auprès des élus locaux, des informations qui descendent verticalement de la Collectivité de Corse. Mais ceci est tout à fait légitime, à défaut d'être légitime, c'est en tout cas un usage que l'on peut comprendre.

Et j'oubliais, juste avant de terminer, de revenir sur un point que vous aviez évoqué, c'est celui des emprunts toxiques. Je réitère publiquement ma position, c'est-à-dire que je suis en effet tout à fait à disposition de l'Assemblée pour faire valoir les engagements, notamment du ministre DARMANIN, c'était sans doute des engagements oraux, mais des engagements qui avaient un caractère officiel puisqu'ils avaient été tenus lors d'une réunion en visio avec le ministère. Et donc, je suis disposé, M. le Président, à accompagner la démarche de la Collectivité pour essayer, en tout cas, de faire en sorte que le Gouvernement respecte ses engagements.

Je suis un peu moins pessimiste sur l'avenir de la procédure qui a été engagée, puisqu'il me semble avoir eu connaissance de procédures qui ont prospéré favorablement pour les collectivités qui se sont élevées contre les pratiques à l'époque de DEXIA, puis de la SFIL. Donc, je crois que là encore, il y a une piste à explorer et puis peut-être que, de rendez-vous manqués en rendez-vous téléphoniques reportés, à l'occasion d'un échange avec le président de la République, ils pourraient être rappelés, ces engagements forts, et indispensables pour notre Collectivité de Corse. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. ORLANDI. Je voulais juste rappeler qu'évidemment chaque groupe a 20 minutes d'intervention, je pense que M. MONDOLONI vous pouvez intervenir ? Très bien, allez-y l'un ou l'autre.

M. Xavier LACOMBE

A diu voce, è no a mezza voce. Merci, Mme la Vice-présidente.

Très rapidement, j'emboîte le pas sur ce qui vient d'être dit par mon collègue François ORLANDI, juste quelques précisions sur la

conjoncture économique de la Corse où, tout de même, un taux de chômage très élevé, parce que quand on débat des orientations budgétaires, on prend en compte le contexte économique. Même s'il y a, paraît-il, quelques améliorations, le taux de chômage reste très élevé et aujourd'hui nous n'assistons pas à une diminution.

Et, en même temps, je dirais aussi une augmentation des défaillances des entreprises qui est due (nous échangeons avec quelques collègues) au ralentissement des autorisations de permissions de construire et notamment au ralentissement... aujourd'hui, je dirais aux problèmes de butés que rencontrent les documents d'urbanisme et de planification sur notre région, même si le PADDUC existe depuis 2015. Et encore dans la presse de la semaine dernière, un PLU, un plan local d'urbanisme, était encore mis à terre.

Donc, je pense qu'à un moment donné, une véritable question sur la planification et ces documents d'urbanisme va se poser, puisqu'aujourd'hui, nous le constatons, malgré l'obligation du mois de novembre, qu'aucun PLU n'est mis en conformité avec le PADDUC.

Voilà, ça c'est une précision, et évidemment ça a une conséquence sur l'économie insulaire.

Très rapidement, vous aviez évoqué, M. le Président, lors de votre présentation, alors évidemment très inquiétante en 2015, une situation financière catastrophique en 2017, avec l'héritage, cataclysme l'année dernière et aujourd'hui, apparemment, les choses vont mieux. Moi je m'en félicite pour la Corse, mais quelle est cette baguette magique qui peut, en peu d'année, en deux ou trois exercices, avec l'héritage lourd que vous avez dû assumer ? Je ne sais pas si cette inquiétude était partagée, peut-être, mais je pense que c'était vous qui aviez soulevé cette inquiétude et qui aviez dramatisé la situation au moment où vous êtes arrivés aux affaires.

Certes, des efforts et une certaine rigueur est de mise et je pense, comme vous l'avez dit, qu'il faudra poursuivre cet effort avec la contractualisation et les 1,2 % à ne pas dépasser, sinon ça coûterait cher à notre Collectivité, et je pense qu'il faudra s'y tenir, chose qui ne sera pas aisée.

Mais, sur l'horizon 2021 nous assistons à une diminution des recettes de fonctionnement. Et là, je voudrais revenir sur ce qui a été dit,

premier point sur ce dossier, quand on compare l'évolution d'un taux d'évolution de recettes de fonctionnement ou de dépenses de fonctionnement, il serait souhaitable de le comparer sur la même période. On ne peut pas faire une comparaison entre 2018 et 2021 et 2019 et 2021, page 17 et page 18. Et là aussi un différentiel défavorable, donc c'est ce que l'on appelle les prémisses de l'effet ciseau.

Encore une fois, rigueur doit être au rendez-vous.

Sur la structure de la dette, vous m'avez interpellé en disant qu'on vous reprochait de ne pas budgétiser les sommes au budget, des contentieux ou des dettes au jour de l'élaboration d'un budget que pouvait devoir une Collectivité. C'est le principe, je pense que les services le connaissent bien, et dans d'autres collectivités lorsqu'il y avait un contentieux, peu importe le montant, il était mis en provision. Je comprends bien qu'aujourd'hui, ce n'est pas ce reproche qui est fait, que l'on ne pourrait pas budgétiser puisqu'autrement ça ne tiendrait plus du tout la route, et là il y aurait de vraies inquiétudes.

Cependant, au vu des ratios et des critères que vous annoncés, acceptables, convenables, voire confortables, nous aurions pu, dans ce débat d'orientations budgétaires, les abaisser à la limite inférieure et augmenter ces provisions. C'était une proposition que j'avais faite, c'est une approche, elle m'appartient, et je l'a défends.

Voilà, ça aurait été à mon avis beaucoup plus prudentiel, si les bonnes nouvelles toutefois venaient, à l'exercice suivant ou au CA, eh bien nous serions tous réjouis des bonnes choses. Je tenais à le préciser, que les choses soient vraiment dites une bonne fois pour toute, qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation et que ça soit clarifié.

Concernant la fiscalité, on voit des augmentations sur la fiscalité directe, indirecte, les choses en 2021 risquent d'être modifiées, donc sur cette prospective et cette projection, il y a aussi des questionnements à avoir.

Il aurait peut-être été aussi, mais sans formuler de critiques, mais je tiens à le dire, puisque nous sommes sur 2021, 19, 20, 21, la projective financière se fait sur trois ans, elle aurait pu être faite sur quatre ans, voire cinq aussi, mais peut-être trop d'incertitudes ou d'inconnus pour aller si loin.

Je ne réponds pas, je n'anticipe pas, mais je peux le comprendre.

Ensuite, page 44, sur le schéma routier qui s'impose, et vous l'avez évoqué, il faut en faire le constat. Mais il y avait quand même une PPI qui a été décidée et votée par cette assemblée en 2016 avec une clause de revoyure ; nous sommes en 2019, il aurait été souhaitable que dans ce document d'orientations budgétaires cela apparaisse clairement. Nous l'attendons impatiemment. Alors peut-être qu'il y a du retard, mais il y a un constat.

Le constat des routes départementales est vite fait : chaque département dispose bien de son réseau routier, aussi bien celui de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Les routes territoriales, ex-nationales, la Collectivité en disposait. Donc, je pense que c'est quelque chose qui peut se régler très rapidement et ne plus repousser encore une fois l'échéance.

De fait, on repousse la PPI, on repousse sa révision et ainsi de suite, d'où les décalages dans le temps des réalisations et peut-être des complications d'un point de vue juridique (emprise foncière et autres) viennent s'accumuler.

Donc, c'est un point très important. L'année 2019 doit être l'année de la décision.

Je reviendrai sur les opérations, et je me suis exprimé en commission des finances (Mme TOMASI, lors du rapport, l'a précisé), sur évidemment ces crédits fléchés en 2016 ou 2017 par les ex-départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud où des études ont été menées, des investissements ont été faits, des marchés ont été lancés et depuis un an, je m'en expliquais avec la président de l'Office des transports, on peut bien comprendre et l'entendre le temps de la mise en place, mais encore cette année il est temps de prendre des décisions et ce qui est acté doit être réalisé. Peut-être des ajustements qui prendront encore quelques mois parce que s'il faut modifier les choses ou faire des avenants, ça retarde toujours, mais il est temps. Puisqu'on parle de maillage territorial, avec une politique de territorialisation, elle commence par là.

Pour l'eau, je ferai un clin d'œil, mais il est absent, page 52, M. Saveriu LUCIANI, je lisais avec grande joie la construction de la nouvelle station de pompage de Peri, mais je crois qu'on ne parle pas du même endroit... Je pensais qu'on devait boire un peu d'eau, on se contentera du bon vin pour l'instant... Ce que je regrette pour irriguer nos ESA dans la Peraccia.

Du point de vue des déchets, et j'en terminerai par les déchets.

J'anticipe un peu sur l'énergie : une PPE votée en 2015 - première PPE des îles et nous en étions fiers avec le travail qui a été accompli par tous, majorité et opposants.

Aujourd'hui, on parle de révision de PPE inévitable (lettre du ministre), mais allons-nous nous en tenir à notre PPE ou allons-nous encore une fois baisser les bras et faire un peu de marchandage par rapport à ce qui a été prévu, puisque là nous sommes face à une situation pour l'énergie de la Corse, d'une production garantie et non d'une production à flux tendu avec des compensations instantanées qui peut-être mettraient en péril, ne plongeraient j'espère pas la Corse dans l'obscurité puisque c'est « l'île des Lumières », mais au moins la tenir éclairée le temps nécessaire.

Je fais allusion à cette centrale du Vazzino qui est vétuste, dont plus personne ne veut et malheureusement, d'après ce que je comprends, et dont les dernières évolutions dépasseraient la date butoir qui avait été annoncée en 2020, elle a été repoussée en 2022, on parle de 2023... Dans quelles conditions ? La première date effectivement était 2016, ça m'échappait.

Là-aussi, en termes d'énergie, il aurait été souhaitable que les choses soient un peu plus précises.

En termes de déchets, je regrette mais je suis obligé de vous le dire sans détour, nos multiples réunions au SYVADEC, et vous étiez encore présents encore l'autre jour, on vote des plans... Le tri à la source, vous l'avez rappelé et sa généralisation, tout le monde est en parfait accord. Mais on ne peut pas distinguer encore une fois la collecte et le traitement.

Donc aujourd'hui, 15 lignes dans ce débat d'orientations budgétaires sur les déchets, c'est inapproprié. 16 exactement ! Aucun chiffre, aucun montant !

Aujourd'hui, toute la responsabilité revient à l'EPCI. Vous avez dit, apporter un soutien dans un premier temps de 800 000 € ; il a été annoncé dans la presse de 2 M€. Je voudrais savoir où en est, que les choses soient clairement dites.

En investissement, on va acheter des bacs, on va faire ceci... Cela viendra en complément de la dotation quinquennale, ok, mais c'est en

fonctionnement que le coût est élevé pour les EPCI. Et puis, même si aujourd'hui dans ce plan j'entendais les objectifs de réduction à 60 %, on me dit que ce sont des objectifs de moyens, donc on commence à reconnaître qu'on n'y parviendra pas. Et force est de constater que va ça va être très compliqué, d'autant plus que nous avons pris du retard.

Les tonnes dont nous ne disposons plus de capacité à enfouir, où allons-nous les mettre puisqu'il n'y a pas la volonté, ni le souhait qui est partagé de transférer sur le continent (je ne parle pas d'export, ça ne rapporte pas), donc il y a quand même quelques dizaines de milliers de tonnes qui n'ont pas d'exutoire. Je fais référence à nos sites publics qui ont été fermés et qui coûtent encore aux collectivités, non pas la collectivité de Corse, mais aux EPCI et aux intercommunalités. Parce quand on ferme un site, il faut le réhabiliter. Et cette réhabilitation a un chiffre, 2 M€ pour Vico, à la charge des EPCI, répartis entre les adhérents bien sûr, nous sommes bien d'accord.

Donc, aujourd'hui, où allons-nous les mettre si ce n'est que de trouver d'autres capacités ? Telle était ma question.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA remplace le président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller. La parole est à Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, c'est toujours compliqué un débat d'orientations budgétaires. Je le disais hier en commission permanente, c'est un temps qui rythme, c'est une mandature et c'est un temps qui mérite qu'on aborde certes sous un aspect technique, et c'était très bien fait par Xavier, ce débat. Mais on ne doit pas s'interdire de considérer qu'il s'agit aussi d'un débat d'orientations politiques.

J'ai eu, M. le Président, plaisir à vous entendre parler de la langue corse, pas seulement parce qu'il s'agit de langue corse, parce qu'un temps j'ai cru qu'enfin vous vous positionniez sur ce point d'équilibre très fragile qui est celui qui, en matière de langue, doit être respectueux de vos

engagements passés, notamment sur les réflexes institutionnels qu'on doit avoir quant au statut de la langue et rattrapé que vous êtes par la modernité et la façon dont de jeunes étudiants, loin d'être insouciant, abordent cette question sur un registre moins politique.

Et là, vous nous avez fait plaisir, parce que précisément, vous n'êtes ni dans quelque chose de mythifiant ou de mythifié, ni dans quelque chose d'absolument irréalisable. Seulement voilà, on a un document sous les yeux qui ne donnent pas précisément la trace de cette nouvelle façon qui nous aurait fait ô combien plaisir d'aborder les orientations politiques de cette maison.

Pourquoi et très rapidement, d'abord sur les dossiers pendants et structurants de notre maison et de l'avis des Corses au quotidien, vous continuez à être prisonniers de ce que nous on considère des dogmes des doctrines, cela a été dit en matière de déchets, vous continuez à persévérer, c'est votre droit le plus entier. Je pense que vous agissez à conviction et à bon droit, mais pour nous ça reste de l'entêtement sur un modèle absolument irréalisable et, en l'espèce et dans le temps présent, va coûter de l'argent pour faire ailleurs ce qu'on ne veut pas faire chez nous. Et vous continuez à ne pas vouloir faire des études sur des sujets que vous considérez comme un horizon indépassable dans vos doctrines, notamment sur des problématiques d'unité et de valorisation thermique.

En matière d'énergie, je pense que vous seriez inspirés à prendre beaucoup plus radicalement que vous ne l'avez exprimé ce matin un virage déterminant en tournant le dos beaucoup plus rapidement que vous ne souhaitez le faire à des énergies fossiles, polluantes. Lorsque Nicolas HULOT donne un signal avant de quitter son ministère sur le Vazzio, je pense que c'est un message qui mérite d'être entendu et dont nous aurions été inspirés de prendre beaucoup plus activement, avec la pugnacité que l'on vous connaît par ailleurs sur certains sujets, ce virage.

Il faut résolument que ce que vous ambitionnez à moyens et long termes rentre dans le très court terme ; à savoir, qu'on tende en matière d'exemplarité vers un système 100 % énergies renouvelables.

Et puis viennent les marqueurs politiques, ils sont là, ils n'ont pas changé et nous discordons fondamentalement sur ces choses, c'est ce qui fait vivre notre démocratie et qui est l'expression de nos différences. On voit, avec un certain déplaisir, fleurir un certain nombre de thématiques qu'on

croyait dépassées. On a eu droit à la fièvre institutionnelle sur laquelle nous avons eu affaire à des débats de grande qualité, puis l'on a eu des débats sur l'achat d'une parcelle à Cavallo, dont nous avons très bien compris les uns et les autres qu'il s'agissait beaucoup plus d'un enjeu symbolique qu'une réquisition opérationnelle.

Je passe sur ce qui pourrait, à bien des égards, paraître fantaisiste mais qui fait partie de votre ADN : la FIFA, bientôt la fête du 8 décembre, la compagnie régionale dont on est persuadés, en tout cas pour certains, de plus en plus nombreux qu'elle ne verra pas le jour, mais qui fait partie de ces constantes, j'allais presque dire des constantes macabres en matière scientifique : la capacité à garder un cœur d'activité défaillant indépendamment des critiques et du principe de réalité.

S'y ajoute, je dois dire, ce qui paraît aujourd'hui, sinon au grand jour en tout cas de plus en plus troublant et on vous le dit avec beaucoup de sérénité, non plus un rapport de défiance avec l'État, qui lui est sinon resté constant, dont on ne voit pas aujourd'hui les effets bénéfiques. Y a-t-il bénéfice à continuer à entretenir ce type de rapport avec l'État ? Cette histoire de coup de fil prêterait à sourire, ce rendez-vous manqué prêterait à sourire s'il n'avait pas de notre point de vue des conséquences non opérationnelles pour le coup.

S'ajoutent à cela des tensions au sein de votre majorité qui commence à être, je le dis, assez déplaisantes, ces histoires de chicanes et des effets de camaraderie mal assumés. On l'a dit lorsque tout cela a été révélé au grand jour avec la constitution d'un groupe, encore une fois à bon droit, nous, ça ne nous inquiète pas outre mesure tant qu'il s'agit de faire fonctionner la boutique.

Maintenant, sans parler de crise de régime, si ça tourne à des situations bloquantes et paralysantes, je pense qu'il faut revenir non pas au serment tel que vous l'avez formulé en début de mandature sur des accents cristallins, mais à l'esprit qui doit prévaloir...

Mme Mattea CASALTA

Cher collègue...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je conclus. Je finis.

Et donc nous vous exhortons à retrouver le sens de l'intérêt général et des intérêts supérieurs de cette maison en ne quittant pas ce qui fait votre ADN et qui peut vous conduire un peu, et je finirai sur une note de littérature antique.

Vous me faites penser souvent à Ulysse, Ulysse pendant l'Odyssée. Le problème d'Ulysse, c'est quoi ?

Mme Mattea CASALTA

Je suis très attachée à nos décisions en Commission permanente et vous êtes revenus à nouveau là-dessus hier soir.

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'en ai fini et j'invite simplement le président à mettre un terme à son odyssée, parce qu'Ulysse était partagé entre deux écueils, Mme la Présidente.

Ulysse, durant son odyssée, il était partagé entre la nostalgie d'un temps révolu, la nostalgie d'Ithaque son royaume, la nostalgie de Pénélope son épouse, la nostalgie de Télémaque son fils et en même temps le souhait de revenir sur une vision d'un bonheur imaginaire.

Nous, ce qu'on vous invite à faire, c'est à revenir très vite au pays. Ne mettez pas 10 ans à revenir. Revenez vite au pays.

Aimez votre pénélope, c'est-à-dire votre Corse, comme vous devez l'aimer.

Aimez votre Ithaque, c'est-à-dire votre royaume, comme vous devez l'aimer.

Et aimez les fils de cette terre, comme vous devez les aimer dans le présent, pas dans le réflexe onirique d'un passé imaginaire et dans le bonheur imaginaire d'un avenir que vous n'atteindrez probablement jamais.

Mme Mattea CASALTA

Merci. M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, une intervention diphonique de notre groupe.

Mme Mattea CASALTA

Tout à fait, et vous respecterez les 20 minutes...

M. Pierre GHIONGA

On restera dans les limites de notre temps imparti. Une intervention triphonique. On sera brefs.

Mon intervention sera un peu moins éclairée et plus terre-à-terre. Ce sont quelques remarques et questions d'un béotien :

M. le Président, vous avez contractualisé avec l'État en vous engageant à ne pas augmenter les frais de fonctionnement de plus de 1,2 %. Or, vous prévoyez une augmentation de la masse salariale de 4 %.

Ma question est simple : sur quels postes faites-vous des économies ?

Vous prévoyez un prêt de 100 M€ cette année, ce qui donnerait en fin d'exercice, une dette d'environ 900 M€. Est-ce tenable à long terme avec un État qui demande aux collectivités de freiner leurs dépenses et leur fonctionnement ?

Concernant la langue corse : je mets de côté notre objectif commun qui est la coofficialité, qui réglerait le problème de l'enseignement. J'ai le sentiment, en ayant lu le document, que nous sommes dans une patrimonialisation de la langue corse au sens de l'article 71 de la Constitution française puisque les seuls efforts que je note, ce sont des efforts sur le monde culturel et le monde associatif. Je ne vois pas d'effort pour faire de la langue corse la langue du pain, parce qu'il y a un outil indispensable : c'est l'éco-socio-conditionnalité des aides. J'ai rêvé de le faire, je n'y ai pas réussi parce que je n'avais pas le sentiment de toute ma

majorité. Je pensais qu'une majorité nationaliste l'aurait fait, qu'on ait un vrai conflit avec le Conseil constitutionnel là-dessus. Je pense que c'est un défi qu'on doit se lancer.

Voilà, M. le Président, c'est quelque chose qui m'a un peu surpris.

Ensuite, pour en revenir à l'énergie, je pense qu'il faut qu'on constate que Cyrénée à mon avis est mort-né, et pourquoi ne pas dire qu'on doublerait la capacité de production au gaz de Lucciana et faire peut-être du Vazzio une centrale solaire thermodynamique, avec des fluides comme le sodium ? J'ai vu cela au Pays Basque, ça marche très bien. Je pense qu'on serait dans la modernité et dans l'objectif qu'ont atteint des pays comme le Portugal, d'avoir plus de 50 à 60 % de leur production en énergies renouvelables.

Concernant les déchets, bien sûr, je suis favorable à la mise en place du tri à la source, mais je n'ai rien vu sur les aides aux centres de stockage. Est-ce que vous avez une autre solution pour les déchets ultimes ? Peut-être ou non ? Ou j'ai mal compris.

Ensuite, à l'heure où on assiste à la montée en puissance de la 5G, a-t-on intérêt à poursuivre l'installation coûteuse de la fibre, en particulier en milieu rural ? Parce que la 5G est décrite comme moins onéreuse et aussi efficace, si ce n'est plus, que la fibre.

Une petite remarque, parce que j'ai eu à la payer, la taxe du permis de conduire, 33 €. Elle rapporterait, d'après ce qu'on m'a dit, 200 000 € à la CTC. Ne serait-il pas intéressant de la supprimer puisque cela aiderait nos jeunes ? Et augmenter peut-être la taxe d'immatriculation, puisque j'ai appris hier, je crois que c'est le *Courrier de l'Ouest* qui dit que beaucoup de continentaux se font immatriculer en 2A ou en 2B, peut-être qu'on prendrait de l'argent sur le Continent. Ça peut-être une idée, M. le Président.

Dernier point, sur l'ambition sanitaire que je ne peux que partager. Bien entendu, la création d'un CHR et l'installation de médecins en milieu rural, c'est un bon objectif, mais je crois qu'on ne peut l'atteindre qu'en ayant le transfert de la compétence sanitaire.

Merci, M. le Président.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Cher Collègue. Valérie BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'Exécutif, Mmes et MM. les conseillers, quelques observations pour compléter les propos de Pierre, très techniques et sur des points très spécifiques. Je serai plus générale sur ce débat d'orientations budgétaires et sur la vision pluriannuelle de cette mandature.

Au niveau budgétaire, mon collègue l'a dit tout à l'heure, c'est plutôt une accumulation, un catalogue de grands principes pour lequel on ne peut qu'être, pour la plupart en tout cas, d'accord. Et nous verrons, effectivement, au moment de l'adoption du budget, si ces grands principes se concrétisent par une ligne budgétaire, et en tout cas lesquelles ont la faveur de la majorité, parce que dans l'ensemble, c'est un document qui prévoit beaucoup, beaucoup de choses.

Mais ce qui me marque le plus tout de même dans ce débat d'orientations budgétaires, c'est l'abandon du rôle d'investisseur de la collectivité unique, l'ex-CTC avait ce rôle, vous l'avez clairement abandonné au moment de votre arrivée aux responsabilités en 2015 et vous prolongez dans cette volonté, en tout cas dans cette absence d'investissements.

Le deuxième point qui m'a également marqué, c'est l'éloignement des territoires. Les deux sont liés effectivement. Vous avez essayé de pallier cet éloignement en proposant 4 centres qui permettraient de rapprocher les élus de la population, mais c'est vrai, c'est compliqué, la collectivité unique, le modèle que vous avez choisi pour cette collectivité unique fait que les élus et votre majorité sont aujourd'hui éloignés des territoires ; ce que n'était pas le conseil départemental, par exemple. Il manque aujourd'hui cet échelon qu'il va falloir retrouver et le modèle n'est pas simple à recréer.

L'abandon du rôle d'investisseur, trois exemples frappants dans le DOB que vous nous proposez :

Les routes départementales : vous nous dites qu'un diagnostic physique sera établi ; on est en 2019, le diagnostic physique de ces routes n'est toujours pas établi ; un nouveau plan pluriannuel d'investissement sera réalisé : là encore, aucune vision sur ces routes départementales qui sillonnent la Corse. Vous l'avez dit, ce ne sera pas une année blanche, mais oui ce sera forcément une année blanche sur ces routes-là, puisque le diagnostic n'est pas établi et le plan pluriannuel n'est pas non plus de facto établi.

Donc, une année blanche en 2018 sur ces routes, une année blanche en 2019 également.

Même chose pour les routes territoriales. Finalement aucun nouveau projet qui n'arrive à être concrétisé. Vous avez repris d'anciens projets qu'il fallait poursuivre évidemment, mais rien de nouveau n'arrive en 2019. Des études sont lancées, on peut le reconnaître.

Le troisième point, cela a été dit par Xavier et par Pierre, c'est sur la compétence déchets. La Collectivité de Corse a la compétence importante de planification. Les EPCI sont liés à cette compétence et dans ce débat d'orientations budgétaires, rien n'est proposé, aucun centre de tri, de valorisation, rien n'est précisé, ni prévision sur les financements d'un export qui peut-être pourrait revenir sur le terrain.

Aujourd'hui, les EPCI sont en questionnement, puisque en juin, et vous avez délibéré pour que le centre de Viggianello ferme, il fermera et personne ne sait, et rien ne nous dit dans ce débat qu'est-ce qu'il adviendra de nos déchets et que vont faire les EPCI, qui va supporter de l'export si l'export revient en question...

Donc, tous ces investissements font défaut dans ce débat d'orientations budgétaires, mais à contrario, vous continuez l'emprunt qui, vous l'avez dit, sera mobilisé à hauteur de 100 M€ chaque année. Donc, chaque année, notre collectivité va emprunter 100 M€ pour finalement ne pas réaliser autant d'investissement. Et d'ailleurs, vous l'aviez reconnu lors du DOB de 2018, vous aviez indiqué que la prévision d'emprunt était de 110 M€, que vous ne pensiez pas pouvoir mobiliser l'ensemble de cet emprunt puisque la fusion avait entraîné un ralentissement de l'investissement, comme l'élection. Et en 6 mois, 45 M€ auraient dû être mobilisés et seulement 22 avaient été en réalité mobilisés.

Donc, donc cette volonté de toujours emprunter pour finalement n'investir que la moitié est pour le moins étonnante, mais elle est pérennisée dans votre gestion puisque c'est le cas depuis 2015. En 2015, à votre arrivée aux responsabilités, vous avez baissé l'investissement qui est passé de 242 M€ à 169 M€, donc sous l'ancienne CTC. Et à contrario, la dette passait de 569 M€ à 806 M€ en 2019, on sera à 906 M€ à la fin de cette année. Et la CRC, puisque vous dites qu'aujourd'hui tout est vertueux et que la gestion est merveilleuse, vous avait quand même alertés sur cette encours de dette qui augmentait dans des proportions très importantes et qu'aujourd'hui vous continuez à aggraver.

Voilà les points sur lesquels je voulais alerter la majorité et qui, je pense, peuvent être corrigés pour le budget prévisionnel de cette année parce que, effectivement, les signaux envoyés ne sont pas les bons.

Alors, effectivement, dès le début tout de même de ce rapport, vous apportez quelques excuses déjà aux difficultés que vous rencontrez et vous pointez notamment du doigt le refus de dialogue de l'État. Alors, aujourd'hui, avec cette histoire du coup de fil loupé, ça prend tout son sens et je crois que tout ne peut pas se résumer à cela.

Pareil pour le statut fiscal et social, vous regrettez qu'il n'ait jamais avancé ; s'il n'a jamais avancé, c'est parce que vous n'avez jamais voulu qu'il avance et en tout cas, il aurait pu, s'il y avait un dialogue avec les services de l'État, aboutir à une révision de certaines mesures fiscales pour la Corse.

Voilà les observations que je tenais à vous apporter.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Isabelle FELICIAGGI, la parole est à vous.

Mme Isabelle FELICIAGGI

M. le Président de l'Exécutif, chers collègues,

En fait, je vais être vraiment très précise sur un point qui me préoccupe. Je vais vous parler de handicap et j'ai vu que vous avez fléché 42 M€ pour le handicap, alors j'aimerais un peu plus de précision.

Lorsque je lis entre les lignes, je constate que le handicap et la dépendance ne font qu'un, encore une fois. La prise en compte du handicap s'arrête à l'hébergement en établissement spécialisé ou en famille d'accueil.

Il y a bien un projet, c'est celui du logement partagé, mais là encore, pour y avoir travaillé avec l'ARS, c'est un projet qui est porté et financé par l'ARS.

Je constate quand même l'extension de l'unité de bilan pour les troubles « dys » à la Corse-du-Sud et ça, c'est important et je vous en remercie.

Ma question est simple : que prévoyez-vous en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de tous les jours ? Je parle de l'accessibilité à l'enseignement, à la formation, à la culture, au sport, qu'avez-vous prévu pour ces personnes-là qui souhaitent avoir, comme vous et moi, accès à un quotidien ordinaire.

Je vous rappelle pour finir que notre région a été retenue sur l'appel à projets « territoire 100 % inclusif », grâce aux actions mises en place par la Ville d'Ajaccio et la CAPA qui ne demandent qu'à être mutualisées. Il s'agit de vivre et de travailler pour le handicap d'une manière transversale avec tous les services, et non d'une manière réductive.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère.

M. François-Xavier CECCOLI

Si on n'a pas épuisé notre temps de parole, et je pense que ce n'est pas le cas, je souhaiterais intervenir sur un sujet s'il-vous-plaît ?

Mme Mattea CASALTA

Très volontiers, allez-y !

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, Mme la Présidente.

Simplement, au vu de tout ce qui a été dit, une petite demande d'éclaircissement concernant les infrastructures et surtout l'ambition qui doit être de mise sur les futures infrastructures de la Corse.

Aujourd'hui, j'ai pris bonne note de la mise en place d'un futur schéma directeur, c'est un outil absolument indispensable. Je pense que cette année qui s'est écoulée, c'est un peu dommage qu'il n'ait pas été dès à présent réalisé. Il s'agit d'un document de travail, c'est certain, mais si on commence simplement à le faire aujourd'hui, on risque de ne pas être très avancé à la fin de ce mandat concernant la planification.

Plus spécifiquement sur les moyens qui doivent être les nôtres, en ces situations de contraction budgétaire, au vu de la décennie qui vient de se terminer, et là vous n'êtes pas les seuls responsables, où on a vu l'arrêt des grands travaux, l'arrêt de la 2X2 voies à la sortie de Bastia, l'arrêt des grands projets, il est plus que jamais nécessaire qu'un programme digne de ce nom pour la Corse redémarre.

Un programme digne de ce nom, c'est des infrastructures qui permettront enfin aux Corses de se déplacer dans des délais raisonnables pour aller sur Ajaccio ou sur le sud.

Et là-dessus j'ai une question assez simple : il est évident que les ressources propres à la Collectivité, même en y rajoutant la participation de l'État qui reste à définir, ces ressources ne permettront pas de réaliser un projet ambitieux pour les 20 prochaines années.

Alors je pense qu'on n'échappera pas, on est en plein dedans, à un grand débat sur le financement de ces futures infrastructures, et sans doute au rôle que pourrait avoir le privé. Et je pense donc à certains contrats public/privé sur la réalisation de certains grands aménagements.

Et là-aussi, il faut savoir rompre un certain nombre d'idées reçues. Quand on parle de participation et donc forcément de péage ou autres, il suffit simplement pour que les Corses n'aient pas à en souffrir qu'ils aient le choix.

Si demain j'ai une 2X2 voies qui permet d'aller d'un point A à un point B rapidement, mais qu'à côté je laisse la possibilité d'avoir l'itinéraire existant, je permets à ceux qui veulent le payer d'avoir une infrastructure qui le permet et je permets aux autres qui ne peuvent pas le payer de bénéficier d'une infrastructure allégée en termes de véhicule, puisqu'une partie aura été dévoyée sur l'axe principal.

Donc, ce débat, je pense qu'on ne pourra pas en faire l'économie, sinon j'ai bien peur que dans 15 ou 20 ans encore en Corse, on se retrouve dans la situation d'aujourd'hui où (c'est quelque chose de terrible que je vais dire, mais c'est réaliste) chaque année qui passe, on augmente les temps de trajet. C'est-à-dire qu'il faut plus de temps aujourd'hui pour faire Bastia-Ajaccio qu'il n'en fallait tout simplement il y a 10 ans.

Donc, je pense que sur ce sujet-là, il va falloir vite le poser et essayer d'y apporter des réponses, savoir ce que les Corses sont prêts à accepter, savoir ceux à quoi ils sont prêts à croire, mais surtout pas faire l'économie d'un débat en disant « il y a des sujets qu'on ne peut pas aborder en Corse ». Et ce sujet, aujourd'hui, je crois que les Corses sont prêts à l'accepter, encore une fois, en partant du principe que sur ces itinéraires, on laisserait la possibilité d'aller du même point A au point B avec gratuité.

Merci.

Mme Mattea CASLTA

Merci. Mme COGNETTI-TURCHINI, la parole est à vous.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci.

Président, lors de votre intervention, vous avez souligné l'importance de la formation et cela me permet de vous questionner sur l'inquiétude que rencontrent les centres de formation concernant le projet de réforme de l'apprentissage selon lequel les centres de formation, jusqu'ici pilotés par les régions, seraient désormais gérés par les branches professionnelles.

Quelles sont les dispositions que vous avez prévues envers les CFA impactés par cette loi déjà mise en place depuis 2019 ?

Voilà, M. le Président, j'ai été brève. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Félicitations ! La parole est à Petr'Antone TOMASI pour Corsica Libera.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, Chers collègues,

Je tâcherai d'être synthétique après une présentation dense par le président de l'Exécutif de ce document d'orientations budgétaires, en essayant d'embrasser les 2 aspects de la matière : évidemment l'aspect financier, budgétaire/comptable, et l'aspect politique qui sous-tend le document.

Je crois qu'effectivement, vous l'avez dit, vous l'avez rappelé, M. le Président de l'Exécutif, il y a quelques années, quelques exercices budgétaires, notamment à notre arrivée aux responsabilités sous l'ancienne Collectivité territoriale de Corse, on nous promettait, à la suite des choix budgétaires que nous avons faits, le pire à horizon de quelques années, de quelques exercices.

L'exercice 2018, celui-ci, en tout cas ce qui nous est présenté aujourd'hui, confirme que l'effort d'assainissement des comptes publics, de redressement de cette collectivité se poursuit malgré des difficultés réelles ; des difficultés réelles au niveau règlementaire, au niveau législatif et constitutionnel, mais également au niveau de l'héritage des gestions passées. C'est une réalité factuelle que nous n'avons eu l'occasion à diverses reprises de poser. Et je pense que c'est, en guise d'introduction, un élément qu'il est important de remettre sur la table.

Donc, les ratios sont des ratios qui sont tout à fait rassurants et qui permettent aujourd'hui de refermer, de notre point de vue, cette séquence qui est une séquence indispensable, nécessaire d'assainissement pour aller vers davantage d'opérationnalité et d'y aller ensemble.

J'aborderai donc le deuxième aspect de mon propos et le deuxième aspect du DOB : l'aspect plus politique.

Nous voudrions intervenir autour de 3 idées qui sont en partie évoquées et qui auront vocation à se traduire de façon chiffrée, de façon plus précise au moment du budget primitif.

Premier aspect tout à fait fondamental : la question de la justice sociale. La Corse vit une crise sociale sans précédent. La Corse est un pays où on crée de la richesse, où il y a de la croissance, mais où il y a un problème majeur et politique de redistribution et de justice sociale.

Alors, notre collectivité ne peut pas tout, parce qu'elle n'a pas tous les leviers, mais elle se doit de participer à cet effort de redistribution. Il y a des mesures qui sont proposées aujourd'hui, dont il est fait état, sur lesquelles nous aurons à nous prononcer dans les prochains jours. Mais je crois, et pour faire le lien avec la matière budgétaire, ce qui est peut-être fondamental dans cette affaire, c'est de concentrer nos investissements sur la ressource qui est la plus précieuse : la ressource la plus précieuse, c'est l'humain ; la ressource la plus précieuse, c'est l'investissement sur la formation, sur l'éducation, sur la culture, sur la jeunesse, vous l'avez rappelé. Et en période de restrictions budgétaires, ce sont des matières, ce sont des secteurs qui sont trop souvent sacrifiés sur l'autel de l'orthodoxie budgétaire et lorsque vous nous annoncez qu'en ces matières, il y a eu des arbitrages de faits, nous ne pouvons que le relever avec intérêt.

Deuxième éléments : justice sociale, l'inscription de nos fondamentaux et de nos marqueurs politiques.

Nous avons eu l'occasion de le dire, oui il y a des blocages évidents de la part de l'État, sur des revendications qui ne sont pas des revendications cosmétiques, qui ne sont pas des revendications dogmatiques, qui sont des revendications en matière de coofficialité de la langue, de statut de résident, de statut fiscal et social qui doivent nous permettre de changer les choses en profondeur dans ce pays.

Et nous ne pouvons pas faire semblant de ne pas le voir.

Nous ne pouvons pas faire semblant de croire que, sans ces outils, nous allons pouvoir aller au bout de notre feuille de route politique. Mais en même temps, ici et maintenant, avec les leviers dont nous disposons, il faut ne pas nous exonérer de ces blocages, il faut qu'il y ait une politique nationaliste de la langue, du foncier, de l'emploi, de la terre.

J'ai entendu avec intérêt dans votre bouche et puis sur d'autres bancs de l'Assemblée d'ailleurs, y compris sur des bancs de l'opposition, la volonté d'avoir un effort assumé, un effort renforcé sur la question linguistique.

Nous avons une feuille de route en la matière. Nous avons voté ensemble le plan 2020. Nous avons cette foi en partage. Nous voulons tous avancer et nous voulons tous faire que cette langue ne soit pas simplement, pour reprendre le propos du Dr GHIONGA, un élément patrimonial. Nous voulons que cette langue, ce soit notre ciment social et nous voulons que cette langue, y compris au niveau économique, puisse retrouver toute sa place.

J'ai en mémoire les débats qui avaient animé à l'époque la rédaction de ce plan, le statut de coofficialité et j'ai en mémoire l'examen, l'évaluation qui avait été faite par les services d'alors visant à dire que ce plan « Lingua 2020 », pour qu'il puisse se déployer pleinement, pour qu'il puisse accompagner les acteurs, pour qu'il puisse avoir cette diffusion sociétale, son évaluation financière, sa vitesse de croisière, c'était 10 M€.

Aujourd'hui, il y a eu une augmentation constante, mais nous n'y sommes pas. Et je crois que dans le cadre d'un document budgétaire et d'engagements pluriannuels, il faut qu'ensemble, nous nous fixions

l'objectif d'une montée en charge progressive de notre action en soutien à cette politique qui est une politique fondamentale.

Què ghjè un'azzione che no pudemu fà avà, senza a cuufficialità, per priparà è anticipà a cuufficialità è soprattuttu pè appughjà quelle è quelli chì addossanu u terrenu, oghje si movenu incu difficultà pè fà campà sta lingua è pè circà à fà ch'ella sia sempre una rialità viva è una rialità suciale.

Je crois que le même propos, on peut l'avoir en matière foncière.

On a noté des efforts importants...

(Brouhaha)

Non ! Ce n'est pas que de la symbolique Cavallu, Jean-Martin MONDOLONI, en tout cas pas dans notre esprit. Cela s'inscrit dans une volonté de réappropriation plus globale. Le même jour où il y a eu Cavallu, il y a eu le fonds foncier sur l'activation et la montée en gamme sur la politique agricole.

Il y a l'Office foncier qui mène une politique, je crois que là-aussi, alors que la terre de Corse est toujours en danger, est la proie de la spéculation foncière et immobilière, nous avons la volonté d'avoir une stratégie plus lisible, une feuille de route plus globale avec une déclinaison financière pour nous battre et pour porter cette bataille de la sauvegarde de la terre.

Dernier élément, justice social, fondamentaux et opérationnalité.

Opérationnalité : on a lancé, conformément à nos engagements, un certain nombre de feuilles de route et de visions. On les partage. On ne retranche rien sur les objectifs en matière de déchets, en matière de transports, en matière de montagne.

Je crois qu'aujourd'hui, et vous l'avez dit, notamment en matière de plan déchets, en matière de programmation pluriannuelle essentielle sur la politique de la montagne, il y a une nécessité d'accélérer la manœuvre.

Et je reviens sur le débat de ce matin qui, à mon avis, est un débat essentiel, qui a trouvé écho dans cet hémicycle il y a quelques minutes : la question de la souveraineté énergétique. Je pense que dans le cadre de ce

document d'orientations budgétaires, il faut qu'on la pousse un peu plus et il faut qu'on se donne les moyens d'avoir une vision très précise de la façon dont on peut accélérer la machine.

Vous l'avez dit, M. le Président, il faut, si on le peut, qu'on aille vers la souveraineté énergétique ou l'autonomie énergétique avant 2050. Nous, nous en sommes convaincus. On voit qu'ailleurs, les choses avancent.

Vous nous dites qu'il y a engagements financiers qui seraient extrêmement importants, à hauteur du milliard par an. Je crois qu'on ne peut pas faire l'économie en Corse d'une étude (je n'ai pas dit qu'il fallait la faire faire par l'ADEME, pour répondre à votre question), en tout cas similaire à ce qui a pu être fait dans les territoires d'Outre-mer et qui vise à accélérer ce mix énergétique avec une prépondérance, voire 100 % d'énergies renouvelables. Il faut qu'on mette les moyens et qu'on ait une ambition renouvelée sur ces questions-là.

Donc, voilà un propos plus politique que budgétaire ; peut-être que ce sera plus budgétaire que politique au moment du budget primitif. Mais je crois que ce sont des éléments qui, de notre point de vue, doivent être érigés en priorité absolue dans le cadre de l'intérêt supérieur (disait Jean-Martin MONDOLONI) de la Nation que nous partageons.

Vous avez dit « l'intérêt supérieur » ? Je dis « l'intérêt supérieur de la Nation » que nous avons en partage et qui guide notre action politique.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Cher collègue. Nous avons deux demandes : Jean-François CASALTA et Jojo PUCCI pour le PNC, et Guy ARMANET.

M. Jean-François CASALTA

Merci, Mme la Présidente.

La preuve vient de nous être administrée il y a quelques minutes que, même au sein d'un débat budgétaire, plutôt aride en général, on peut faire avec succès une parenthèse mythologique et presque poétique ; notre

collègue Jean-Martin MONDOLONI l'a fait avec succès, avec le talent qui le caractérise et je l'en félicite.

Je dois dire que nous, ce que nous préférons retenir d'Ulysse, que ce soit celui d'Homère ou celui de Joyce, puisqu'on oublie trop souvent ce monument de la littérature mondiale, toute époque confondue, c'est sa ténacité et sa persévérance, le fait que, malgré les embûches, malgré les tempêtes, il arrive à bon port. Et nul doute que nous arriverons à bon port. Et ce n'est pas les petites divergences des groupes de la majorité territoriale qui pourront nous en empêcher ; divergences qui sont étalées au grand jour en Commission permanente, comme dans l'hémicycle, les débats que nous avons, et nous pensons au contraire qu'il en va de la bonne tenue et de la bonne qualité d'un débat démocratique.

L'opposition essaye de les dramatiser un petit peu, on ne va pas s'en offusquer, c'est le jeu. Mais il convient de rétablir la réalité des choses et de dire et de ne pas oublier que nous sommes très, très souvent d'accord sur tous les sujets essentiels et que, 3 voix, quand elles sont séparées mais quand elles parlent à l'unisson résonnent encore plus fort et portent encore plus loin. Et je joins tout de suite la théorie à la pratique, puisque je vais vous donner un exemple et cet exemple concerne justement le document d'orientations budgétaires que nous devons examiner aujourd'hui.

Et sans grande surprise, M. le Président du Conseil exécutif, nous approuvons ce document. Nous approuvons et lettre et l'esprit de ce document frappé au sceau de la lutte contre l'exclusion, la pauvreté, la précarité et c'est vrai que c'est une grille de lecture pertinente pour appréhender ce document.

Tous les thèmes que vous avez cités aux besoins de votre exposé oral, je note précarité, la langue bien sûr, le logement, la politique en faveur de la montagne, de la ruralité et même les déchets, poursuivent en fait un seul objectif : arriver à la construction d'une société plus harmonieuse, essayer de faire en sorte qu'elle soit moins marquée par les grandes disparités qui sont non seulement un fléau corse, un fléau français, un fléau européen, mais surtout un fléau au plan mondial.

Si nous, sur notre petit territoire, au moyen de l'outil budgétaire, entendant les appels d'une population en souffrance, nous pouvons faire avancer les choses en ce sens, ne nous en privons pas.

Néanmoins, rien n'étant jamais parfait ici-bas, ce document suscite chez nous également quelques observations, réflexions, voire même propositions que nous aimerions vous faire partager.

Je vais résumer cela en deux points.

Premier point : le stock d'AP.

Donc le DOB 2019 présente un stock d'AP à hauteur de 1,3 milliards d'euros. Nous ouvrons chaque année environ 40 M€ d'autorisations de programme supplémentaires.

Le taux de réalisation des opérations ouvertes sous la forme d'AP, de notre point de vue, reste faible. Afin de marquer la rupture avec les mandatures précédentes, il semble judicieux et opportun de procéder à un toilettage important de ce stock. Il faut de notre point de vue encore modifier le règlement budgétaire et financier, en inscrivant une date de caducité aux AP non suivies d'ouverture de crédits de paiement.

J'entends les observations et les réserves des services, mais de notre point de vue, cette règle qui existe doit être étendue et précisée. Nous aurions ainsi une photographie plus juste et plus sincère des opérations en cours et à réaliser. Elles correspondraient à la politique que nous souhaitons *pà custruì stu famosu paese da fà*.

Deuxième point de mon intervention : ce sont les dépenses d'investissement concernant les frais d'études. Selon le DOB, nous allons consacrer 55 % des crédits réservés aux dépenses d'investissement pour réaliser des études. Il conviendrait de connaître les domaines, les résultats des AMO réalisées jusqu'à maintenant, ont-elles donné un taux de faisabilité, un chiffrage, dans quel délai allons-nous lancer les marchés correspondants et ainsi avoir des autorisations de programme suivis des crédits de paiement.

Si dans les deux ans qui suivent les études effectuées, nous ne lançons pas les opérations, autant dire qu'il faudra recommencer, vu que les normes, les réglementations et le coût des matériaux sont en constante évolution ou mutation.

Nous partageons enfin votre souci, M. le Président du Conseil exécutif, d'être très vigilant sur les dépenses de fonctionnement.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Cher collègue. La parole est à Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'Exécutif,

Quelques mots pour retracer ce débat d'orientations budgétaires que vous venez de présenter.

Il est nécessaire de rappeler un contexte politique et financier des plus compliqués, même si vous vous êtes voulu rassurant en employant des termes forts comme « maîtrise », « trajectoire » et « vision pluriannuelle ».

Un contexte politique des plus compliqué, bien évidemment, puisque le blocage initié par l'État nous a amenés à des décisions compliquées et difficiles, et nous n'avons pu avancer sur certains sujets économique et social, au même titre que le côté énergétique où bien évidemment on prône, nous, une souveraineté et vous l'avez bien compris. Mais, vous l'avez dit vous-même, ne pas lâcher la proie pour l'ombre sur des sujets qui sont aussi importants, mais quoi qu'il en soit il va falloir travailler dessus.

Au niveau européen, on est aussi, effectivement, très peu épaulés par le Gouvernement et les choses, du coup, ne sont pas très abouties.

Au niveau budgétaire, bien évidemment, on s'est installé dans une contractualisation qui nous amène aujourd'hui à être dans une épure financière de 1.2 point et bien évidemment, la variable d'ajustement aujourd'hui consiste à dire « vous rentrez dans l'épure des 1.2 point, sinon on va vous retirez 20 M€ ». Ce sont des pratiques un peu particulières et il est vrai qu'il est difficile aujourd'hui d'avoir une trajectoire financière et de neutraliser effectivement les coûts induits qui viendraient perturber l'échelonnement de ce 1.2.

Le deuxième point que je voudrais aborder est bien évidemment les AP. Tout le monde s'accorde pour dire tranquillement qu'il est nécessaire de faire aujourd'hui un toilettage et on en a déjà souvent

débatu. Je crois qu'il est important, non pas de balayer l'héritage que nous avons connu les uns et les autres et que nous avons à subir, mais bien évidemment de les reprendre. Et je crois savoir qu'au-delà de réviser la règle, comme le disait M. CASALTA à l'instant, il sera peut-être bon, quoi qu'il arrive, de revenir en séance pour préciser quelles sont les AP qui risquent d'être retirées ou pas. De toute manière, cela se fera ici devant l'Assemblée. Je crois que c'est le cadre réglementaire et nous aurons, bien évidemment, à parler des routes. Et je rejoins M. François-Xavier CECCOLI qui a exposé les choses et je partage son point de vue. Je crois qu'aujourd'hui, on se doit de réduire ce temps de délai qui nous relie d'une ville à l'autre. Sous quelle forme ? C'est à discuter, c'est à débattre. Gratuité ou pas, force publique ou pas, privé ou pas ? Je crois que le débat peut s'ouvrir, mais je crois que la bataille se gagnera si on arrive à réduire ce temps important, aussi bien sur le littoral que dans l'intérieur. Je crois que c'est quelque chose à travailler et c'est quelque chose à faire fonctionner pour le mieux.

Le troisième point que je voulais quand même aborder et qui est important : la prospective financière sur les trois années à venir montre quand même que notre taux d'épargne brute serait de 15 % au-dessus du seuil que l'on avait prévu qui était de 12,5 % et une capacité de désendettement de 6 années.

De plus, la Collectivité de Corse ne ferait l'objet d'aucune pénalité du fait de la contractualisation qui permettrait de neutraliser toutes les charges supplémentaires. Cela veut dire que les études, et on peut remercier les services d'avoir travaillé au même titre que le président de l'Exécutif et je le sais, pour essayer d'avoir une vision pluriannuelle qui nous permette une sortie en sifflet et qui ne permette pas d'obérer nos perspectives financières sur les années à venir.

Enfin, en matière d'investissement, je crois qu'il est important de le rappeler, nous avons stabilisé sur la réalisation de cette année quasiment ce que les deux autres collectivités et la Collectivité de Corse avaient réalisé l'année dernière. Donc, je crois qu'en matière d'investissement, on n'est pas non plus en retard sur le cahier des charges qu'on s'était fixé au départ.

Le quatrième point qui est important, et vous l'avez compris, est un point qu'on ne peut pas éluder : c'est bien évidemment les enjeux de la renégociation des emprunts. Et vous l'avez dit Président, tout à l'heure, ce

n'est pas uniquement 70 M€, mais c'est 70 M€ + 40 M€, ce qui nous amène à 110 M€. La seule variable d'ajustement que j'ajouterai et que je vois bénéfique, c'est que l'on dégagera 3 M€ d'excédent brut, c'est-à-dire un gain réalisé sur la baisse des intérêts.

Par ailleurs, il est clair que la négociation peut s'engager. Je me tiens à votre disposition comme le rapporteur de la Commission des finances l'a fait. S'il y a possibilité de voir avec M. ORLANDI et de rentrer dans une négociation supplémentaire avec l'État, pourquoi pas, on est prêt à tendre la main une fois de plus pour voir si ce qui avait été dit de manière orale à l'époque pourrait être tenu aujourd'hui.

Le cinquième point, bien évidemment, c'est la politique que l'on souhaite mettre en œuvre. On peut nous reprocher que le DOB soit un catalogue, mais je pense que le débat doit avoir lieu ici, dans cet hémicycle et que c'est fait pour cela. On doit, nous, en tous les cas, avoir au cœur nos fondamentaux, nos marqueurs politiques, je crois que Petr' Antone TOMASI l'a rappelé tout à l'heure. La lutte contre la précarité devient aujourd'hui prégnante, on a besoin de travailler dessus et d'essayer d'apporter des solutions, c'est important. La jeunesse, *a nostra lingua, a nostra terra...* On a besoin de travailler sur ces marqueurs forts, pour essayer de dégager au budget primitif, et en tous les cas je l'espère Président, que la Collectivité de Corse se donnera les moyens d'accentuer cette politique que l'on souhaite mettre en œuvre et qui nous permettra d'atteindre nos objectifs.

Je ne m'étendrai pas sur les déchets, je crois que tout le monde l'a rappelé ici : nous avons fixé une feuille de route, je pense que c'est la bonne feuille de route, que le tri au porte à porte doit nous permettre d'aller de l'avant et de nous sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. Importe peu les pourcentages que nous devons atteindre dans les années à venir.

Je crois qu'aujourd'hui, l'heure est à se retrousser les manches les uns les autres. Les collectivités, les EPCI doivent apporter leur contribution et tous ensemble, on doit y arriver parce que ça passe et ça passera uniquement par un tri en porte à porte. Et quand je parle de tri en porte à porte, bien sûr, je me permets de préciser, il faut absolument inclure dans le tri en porte à porte l'exclusion des biodéchets et la collecte des biodéchets, avec des plates-formes de compostage et pouvoir les traiter. Je crois que c'est le nerf de la guerre, c'est ce qui vient nous embêter aujourd'hui dans

nos centres d'enfouissement que l'on a et que l'on aura demain et qui deviendront des centres de stockage, et on a besoin de travailler dessus.

Voilà, Président, ce que je voulais vous dire. Je crois que vous avez fait un compte rendu large et précis de la situation. En tous les cas, pour ce qui est du groupe « Femu a Corsica », je voulais vous dire que vous avez tout notre soutien pour mettre en œuvre la politique que nous avons préalablement définie tutti in seme.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Conseiller. La parole est à Jojo PUCCI.

M. Joseph PUCCI

Merci, Mme la Présidente.

O Sgiò Presidenti, Cari cullegghi,

En tant que président du Syndicat d'énergie de Corse-du-Sud, je tiens à apporter une petite précision sur la subvention allouée au syndicat dans ce DOB 2019.

Comme vous le savez, le Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud est un syndicat mixte, ouvert, regroupant la Collectivité de Corse et toutes les communes de Corse-du-Sud, à l'exception d'Ajaccio et de Prupjà.

Ces communes participent à une hauteur de 3,2 M€ par an et la Collectivité de Corse doit participer à hauteur de 2,3 M€ par an. Cela correspond au produit de la taxe départementale qu'elle perçoit tous les ans.

La participation de la Collectivité de Corse est une participation statutaire résultant de nos statuts et de l'engagement pris par l'ex-Département dès 2011, et toujours respecté jusqu'à ce jour, y compris par la nouvelle collectivité.

Ainsi, pour l'exercice 2018, Président, vous avez respecté cet engagement en nous allouant, dans le cadre de la délibération n°18/362AC

de l'Assemblée de Corse, cette participation comme suit : environ 1 M€ en fonctionnement et 1,7 M€ en investissement.

Considérant la date tardive d'attribution, cet engagement en investissement a été prévu en autorisations de programme. A ce sujet, permettez-moi de vous préciser que les services de la Collectivité de Corse ont été saisis de l'individualisation programmée au titre de la restructuration des réseaux au titre de l'exercice 2018.

Le débat d'orientations budgétaires fait état aujourd'hui d'une inscription budgétaire de 1 M€ dans le cadre du BP 2019 ; cela ne correspond pas à la réalité de nos besoins. Et il conviendrait donc de prévoir, pour l'exercice 2019, l'inscription de crédits comme suit :

1 M€ en fonctionnement au titre de l'exercice,

1,3 M€ en investissement au titre du même exercice.

La somme de ces crédits correspond à l'exercice 2019, soit 2,3 M€, comme le prévoit la participation statutaire établie depuis 2011.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que tous les groupes sont intervenus, donc, M. le Président de l'exécutif, la parole vous revient.

Le Président SIMEONI

Merci, Présidente, merci Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis, pour ces interventions globalement bienveillantes, me semble-t-il, même si, et c'est normal, l'opposition a délivré quelques piques, c'est son rôle et si la majorité a été solidaire, cela fait toujours plaisir. C'est sa nature, mais c'est une heureuse nature ! Donc, on ne va pas bouder bien sûr notre plaisir. Merci globalement pour ces observations, y compris pour les demandes de corrections puisque, entre le document d'orientations budgétaires et le budget, nous avons la marge pour regarder ensemble, je m'adresse notamment à Jojo, président du Syndicat d'électrification de Corse-du-Sud pour voir ce hiatus entre vos attentes et ce qui a été prévu par le DOB.

Rapidement, et en synthétisant chacune des observations, ne serait-ce que par courtoisie pour celles et ceux qui ont travaillé et qui ont bien voulu apporter leur contribution à ce débat, mais très brièvement.

François ORLANDI, globalement me semble-t-il, un paese da fà bien sûr, u paese esiste, esistia eri, esiste oghje è esisterà dumane. Je ne pense pas, et si c'est le cas, ce n'était pas mon intention, avoir eu des mots blessants pour qui que ce soit. J'ai toujours dit que je respectais les femmes et les hommes, y compris les façons de fonctionner antérieures ou différentes qui sont respectables. Elles ont leur part d'avantages et leur part d'inconvénients. Politiquement, on a eu l'occasion de s'exprimer là-dessus.

Sur la question des routes qui est une question essentielle, le réseau routier, ex-territorial et ex-départemental, je voudrais répondre à la fois au président ORLANDI, à Xavier LACOMBE, dire sous les contrôles de Vanina BORROMEI notamment que, mais vous le verrez au compte administratif, nous avons investi sur le réseau routier de l'actuelle Collectivité de Corse, en 2018, plus que ne l'avait fait les trois collectivités l'année précédente qui était pourtant une année électorale, certes, mais en tout cas, une année d'investissements forts. Sur les routes, on a été meilleurs qu'avant. Je redis ce que je vous ai dit en commission des finances, aucun programme engagé n'a été suspendu, ni interrompu. Donc, s'il y a des difficultés de ce côté-là, Xavier, je me tourne vers vous, listons les opérations et regardons parce que je ne vois pas de quoi on parle.

Deuxièmement, sur le schéma routier et sur la PPI, ce n'est pas renvoyé aux calendes grecques. Nous avons travaillé dessus, ça va être présenté normalement au mois d'avril. Donc, on est dans l'opérationnel.

De la même façon, lorsqu'on fait, vous savez très bien qu'il y avait beaucoup d'AP qui étaient ouvertes. Ça ne veut pas dire forcément que ces opérations étaient prêtes à sortir, y compris dans les deux conseils départementaux et notamment, dans le conseil départemental de Haute-Corse. Vous savez aussi que vu la structuration du réseau routier, je crois que là-dessus, on est tous d'accord, le linéaire qui est beaucoup plus important, le sol qui n'est pas de la même nature, je veux dire qu'il y a certainement des opérations plus lourdes à mener en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud.

Vous savez aussi qu'on a d'ores et déjà validé ensemble, financé, y compris des axes qui sont des axes transversaux, qui sont innovants dans la

façon d'organiser la circulation interne à la Corse. Donc, de ce côté-là, c'est une priorité. On va travailler avec tous les élus, y compris avec ceux de l'opposition, et on va travailler aussi à un autre niveau avec les entrepreneurs qui attendent et qui espèrent de la visibilité et de la lisibilité sur notre programme parce qu'on connaît l'importance de la commande publique. Donc, Xavier, il me semble avoir répondu.

Sur les déchets, ne demandez pas au DOB qu'il contienne des éléments que nous avons mis ailleurs, notamment des éléments financiers qui sont connus par rapport au financement du PEI.

Je voudrais simplement dire, nous sommes dans une approche qui est tout, sauf idéologique. Nous sommes dans une approche qui est premièrement, conforme à la loi et au texte européen ; deuxièmement, extrêmement pragmatique ; troisièmement, sous le contrôle de François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement, vous le savez, nous avons fait évoluer, y compris un certain nombre de positions qui étaient les nôtres pour trouver des points d'équilibre sans renoncer à ce que nous considérons être fondamental.

Je voudrais vous dire très tranquillement qu'à force de dire, parce que c'est un peu ce que vous dites, « nous sommes d'accord sur le tri, mais finalement, le tri, ça ne peut pas marcher et ça ne permet pas d'atteindre les objectifs qu'on se fixe », premièrement. Troisièmement, sur la phase, « mais vous savez bien que vous ne pouvez pas trouver de centres de stockage, demain ». A la fin, on ne fait pas la première phase, on ne fait pas la troisième phase, on veut s'installer dans une exportation qui aurait vocation à devenir pérenne, alors qu'elle est ruineuse et indéfendable. Finalement, on va vers des TNB généralisés qui ne font les intérêts de personne sauf de grands groupes. Ce n'est pas ça, le système qu'on veut, ce n'est pas ça. Le meilleur système à atteindre et qui peut être le plus rapidement possible atteint, ce n'est pas celui-là, c'est celui que nous avons au moins facialement validé ensemble et qui commence à être décliné de façon très opérationnelle, y compris dans la contractualisation avec les intercommunalités.

Refermons la parenthèse, on ne va pas revenir trop longuement là-dessus.

Sur la question de l'énergie aussi, je pense que ce matin, on a été très clairs sur notre façon d'approcher cette question qui est une question fondamentale pour la Corse d'aujourd'hui et de demain et sur notre volonté

d'aller le plus vite et le plus loin possible à l'objectif d'autonomie énergétique de 100 % ENR. Je ne reviens pas sur le débat.

Un mot pour remercier Jean-Martin MONDOLONI. Sur la langue, il me semble au moins qu'à défaut du reste, nous pouvons être d'accord.

La FIFA ne nous a pas coûté cher. Elle vous a peut-être coûté votre place en équipe première des élus et c'est pour ça que vous manifestez à chaque fois votre irritation, mais ce sont les choix du sélectionneur. Il faut vous entraîner et vous pourrez réintégrer l'équipe première ! Il n'y a pas d'ostracisme à votre égard ! Quant à la métaphore sur Ulysse, je vous remercie, j'ai regardé sur internet, celui qui commente et qui a le rôle de concilier ce que font Ulysse et sa famille, s'appelle, nous dit le texte antique, « Apollodore, le mythographe » !

Pierre GHIONGA, écoutez, si votre groupe est d'accord pour que je mette dans toutes les closes de marchés publics l'écoconditionnalité sur la langue corse au risque de faire paralyser, sur recours du préfet, toute la commande publique en Corse, on va au clash ! On y va tous ensemble ! Je crois que vous avez enfin réussi à réconcilier « Corsica libera », l'Exécutif et l'opposition de droite ! Ça me paraît difficile d'aller là, mais on peut certainement aller beaucoup plus loin et on y travaillera ensemble.

Après la corsisation des emplois, la corsisation des voitures 2A, 2B. De ce côté-là, c'est vrai qu'on a eu à penser à supprimer, mais on est resté à dispositif fiscal constant pour l'instant. On ne veut pas toucher pour ne pas déséquilibrer, mais la réflexion est ouverte.

Valérie BOZZI, je vous ai trouvée un peu injuste, je vous le dis. Sur l'investissement, non, parce que je vous dis, on n'a pas diminué de 2016 à 2018 par rapport à ce que faisait la Collectivité territoriale de Corse. On n'a pas diminué cette année et il me semble que globalement, on n'a pas renoncé du tout à rapprocher la Collectivité de Corse des territoires. On a conscience de ce besoin. J'ai même rendu hommage au fait que les anciens conseillers départementaux, parmi les vertus du système ancien – le système, François, maintenant que j'y reviens, il ne s'agissait pas de pointer un système au sens politique, l'organisation institutionnelle ancienne. Il y avait des conseillers départementaux qui avaient une relation de proximité avec les territoires. Aujourd'hui, elle est moins affirmée et nous avons, dans le cadre de la nouvelle institution, à réfléchir ensemble et vite, et on commence cette année.

Pour Mme FELICIAGGI, j'ai regardé rapidement, mais on développera, il y a au moins un élément nouveau, c'est un appel à projets sur mode de logements inclusifs pour l'enfance handicapée. Mais bien sûr, Bianca et Lauda se tiennent à votre disposition avec les services pour compléter et éventuellement pour mettre en forme d'autres idées.

François-Xavier CECCOLI, le choix des infrastructures et la nécessité de renouer avec une vision plus ambitieuse des grandes infrastructures, je pense que c'est quelque chose qu'il faut qu'on acte ensemble. Par exemple, le chemin de fer, ce n'est pas la réponse unique, mais c'est un élément de réponse qui est un élément de réponse important.

Marie-Thé, je sais que vous êtes extrêmement attentive à ce que je dis et que vous réagissez. Je vais vous prendre un exemple concret sur lequel on travaille et sur lequel on va revenir rapidement devant vous. Par exemple, on est sollicités par les syndicats de transporteurs, qu'il s'agisse du transport scolaire ou interurbain. Il y avait un certain nombre de façons de fonctionner, il y a des équilibres qui se sont créés et qu'à mon avis, il faut revisiter.

Je vous prends un exemple : le chemin de fer a été longtemps très largement déficitaire et continu de l'être, malgré les efforts qui sont faits, malgré le développement du trafic, etc., il reste déficitaire.

Aujourd'hui, la gratuité des transports scolaires, c'est 25 M€ par an. C'est un choix sur lequel on ne va pas revenir. On souhaite qu'il y ait la gratuité des transports scolaires.

Le transport interurbain n'est pas organisé de la même façon en Corse-du-Sud et en Haute-Corse. En Corse-du-Sud, il y avait un système de marché et de financements publics qui est structurellement déficitaire, environ 1,8 M€, si je me rappelle bien, pour 600 000 € de recettes, Vanina, c'est ça ? Donc, on perd environ 1,2, 1,3 million par an.

La Haute-Corse demande bien sûr aujourd'hui, un système identique puisqu'on a vocation à avoir une vision territoriale. On ne pourra pas continuer à penser de façon séparée le développement des transports interurbains, des transports scolaires, le développement du chemin de fer, la politique des intercommunalités. Il faut qu'on reconnecte tout ça.

Par exemple, les pistes sur lesquelles on travaille, il vaut mieux que nous financions un service dans l'intérieur, par exemple en Castagniccia, dans l'Alisgiani, etc., où il y a un gros besoin et plutôt que de financer le transport routier jusqu'à Bastia, il vaut mieux l'arrêter à Casamozza et connecter avec le train, avoir une vision unique et un billet unique. Donc, ça, ce sont des choses qu'on va construire ensemble.

Je prends un autre exemple. Demain, on va parler de la fiscalité des carburants. La fiscalité des carburants, on sait qu'on a une marge fiscale sur laquelle on va essayer de discuter avec le Gouvernement dans des conditions que nous aurons l'occasion de préciser. On peut penser qu'une partie de la TVA perçue aujourd'hui par l'Etat soit affectée à la Collectivité de Corse avec un fléchage pour renforcer, par exemple, l'intermodalité, un certain nombre d'infrastructures, voire avoir des dispositifs à l'instar de ce qui se fait dans la région des Hauts-de-France où on va avoir un soutien direct aux personnes en situation difficile et qui sont éloignés de l'emploi, physiquement, sous réserve de la faisabilité du mécanisme par rapport aux moyens que ça risque de mobiliser.

Je pense qu'il n'y a pas de tabou. Nous, notre choix préférentiel, vous le savez, il est que les infrastructures publiques soient financées par des fonds publics et gérées par le public, c'est évident. Après, demain, il peut y avoir effectivement, deux systèmes qui cohabitent avec le système public qui permet quelque chose et si une infrastructure a été plus coûteuse, un type de redevance ou de paiement direct qui permet de l'équilibrer. Là-dessus, nous sommes ouverts à la réflexion.

Pour Cathy COGNETTI, l'inquiétude des centres de formation et la question de l'apprentissage aussi à côté, ça a fait l'objet de débats soutenus, portés y compris par les régions de France, association à laquelle nous participons activement. La ministre et le Gouvernement ont fait un autre choix. Aujourd'hui, le choix qui a été fait est très dangereux pour la Corse, effectivement, puisqu'on risque de remettre en cause l'équilibre financier des centres de formation.

Je souligne aussi la difficulté ou la menace potentielle qui pèse sur l'AFPA. Aujourd'hui, l'AFPA est clairement menacée au niveau national et que l'AFPA, en Corse, n'a pas d'existence juridique, j'ai reçu les organisations syndicales, la semaine dernière, la seule différence entre la Corse et les régions de droit commun, c'est que nous, dans la loi de 2002, il

est marqué que nous contractualisons chaque année avec l'AFPA sur la formation. Donc, il y a un financement qui est d'environ 7 millions annuels par la Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, l'AFPA perd beaucoup d'argent au plan national. Nous représentons 1 % de cet ensemble-là et l'objectif est clairement en perspective de faire disparaître la structure. Il y a une inquiétude pour cette structure en Corse où il y a des plateaux où vous savez qu'on a contractualisés, qu'on a renforcés, etc. Donc, sur la question de la formation et plus globalement de l'apprentissage et même de la gestion de la question de l'emploi, je pense qu'on a une discussion à avoir avec l'Etat pour territorialiser les objectifs et les procédures. De ce côté-là, on est vigilants et on travaillera là-dessus.

J'ai essayé de répondre très brièvement à chacune et à chacun des élus de l'opposition qui s'est exprimée. Je vais répondre rapidement aux quatre orateurs, j'ai répondu à Jojo ; les trois orateurs restant de la majorité, Petr'Antone TOMASI, Jean-François CASALTA et Guy ARMANET.

Merci pour vos observations. Nous sommes bien sûr d'accord sur l'essentiel, sur la philosophie, sur la vision. Il peut y avoir des points à améliorer, à compléter.

Par exemple, je rebondis sur la question de la langue corse qui nous tient à cœur à tous. C'est sûr que 10 M€, c'est un objectif budgétaire qui a de la cohérence par rapport à la politique que nous voulons mettre en œuvre. Mais la politique que nous voulons mettre en œuvre, encore faut-il qu'elle soit portée par des acteurs et des structures.

Donc, dans notre construction budgétaire, on essaie aussi de ne pas mobiliser des lignes qu'on risque de ne pas, effectivement, mobiliser dans l'effet, pour ne pas déséquilibrer notre budget.

Il faut parallèlement renforcer le budget et se donner les moyens de faire que cette construction théorique devienne des réalisations pratiques. Nous allons y travailler.

Vous avez bien fait de rappeler, Lionel n'est pas là, le fonds foncier agricole. Il existait avant nous, mais il n'avait jamais été activé. Nous l'avons crédité, ça va nous permettre notamment de mener à bien en concertation avec la SAFER, en tout cas, nous nous y attachons, l'opération

de Casabianda qui n'est pas une opération symbolique. Cavallo n'est pas une opération uniquement symbolique, Casabianda est à l'évidence une opération qui est aussi symbolique et très concrète sur le principe de laquelle nous avons voté à l'unanimité. C'est aujourd'hui, parce que la Collectivité de Corse s'est engagée financièrement, que l'acquisition et le droit de préemption ont pu être concrètement exercés. Ça fait quand même partie des choses que nous qu'avons réussi à faire et nous l'avons fait d'un commun accord, c'est tant mieux.

Pour les observations de Guy et de Jean-François, notamment les AP, on a eu un débat en commission des finances. C'est vrai qu'il y a une volonté de nettoyer les AP. Ça a été suspendu en attendant parce que, et ça a été expliqué notamment par Mme la directrice générale adjointe, Mme FOLACCI, il y a certaines opérations où il y a des queues de crédits à consommer et on ne voudrait pas faire disparaître des AP anciennes, mais qui restent quand même susceptibles de se transformer en CP. C'est un travail qui est mené de façon efficace. L'objectif, c'est toujours le même, rapprocher le plus possible les AP de la réalité et ne plus avoir de décalage notamment au niveau des CP, pour être dans une trajectoire qui est sécurisée d'un point de vue budgétaire.

Voilà ce que je voulais vous répondre, en vous remerciant encore une fois pour vos interventions.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président de l'Exécutif.

Nous devons prendre acte que ce débat sur le document d'orientations budgétaires a bien eu lieu. Je vous demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? Non ? C'est juste pour voter la délibération me semble-t-il.

Le Président SIMEONI

Oui, pour voter la délibération qui prend acte.

Mme Mattea CASALTA

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? Merci.

La délibération qui prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 est adoptée à l'unanimité.

Le Président SIMEONI

Est-ce qu'on peut suspendre 5 minutes, Présidente ? 5 minutes de suspension, c'est possible ou pas ?

Mme Mattea CASALTA

Très volontiers, M. le Président, accordé avec plaisir.

Le Président SIMEONI

Merci.

La séance est suspendue à 18 h 55. Elle reprend à 19 h 25.

Mme Mattea CASALTA.

M. le Président de l'Office de l'environnement de la Corse, s'il vous plaît, vous allez nous présenter le rapport n° 001.

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

Rapport n° 2019/O1/001 : Projet de convention-cadre entre l'Etat et la Collectivité de Corse fixant les modalités de gestion du site inscrit sur la liste des biens naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO « Golfu di Portu : Calanche di a Piana, Golfu di Ghjirulatu, Riserva di Scandula »

M. François SARGENTINI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, MM. les conseillers, c'est un projet de convention-cadre entre l'État et la Collectivité de Corse ...

Mme Mattea CASALTA

Si vous voulez bien écouter notre président, s'il vous plaît.

M. François SARGENTINI

... fixant les modalités de gestion du site inscrit sur la liste des biens naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO « Golfu di Portu : Calanche di a Piana, Golfu di Ghjirulatu, Riserva di Scandula » ;

Ce site a été inscrit en 1983 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il faut noter que l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial ne rapporte aucun financement particulier émanant de l'UNESCO. Elle doit être considérée d'abord comme un honneur, une responsabilité dont le gestionnaire du site se doit d'être fier.

Pour ce qui concerne le site « Golfu di Portu », celle-ci est basée sur les trois critères suivants :

- formations et traits naturels rares d'une beauté exceptionnelle ;
- une géomorphologie côtière originale ;
- une zone abritant des communautés d'espèces animales ou végétales rares ou menacées.

C'est un patrimoine géologique et une biodiversité terrestre et marine extrêmement importante.

Toutefois, tout en restant garant auprès du comité du patrimoine mondial, l'État a la possibilité de déléguer son rôle de gestionnaire.

L'Uffiziu di l'ambiente di a Corsica (UAC) étant un partenaire impliqué de longue date dans les différents processus liés à la définition d'un plan de gestion, mais également à la construction d'une gouvernance dédiée, il a semblé opportun de formaliser un conventionnement entre l'État et la Collectivité de Corse fixant les modalités de gestion entre les parties et désignant l'UAC comme gestionnaire du site UNESCO « Golfu di Portu : Calanche di a Piana, Golfu di Ghjirulatu, Riserva di Scandula », conventionnement qui fait l'objet du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Je voudrais rajouter deux mots rapidement, parce qu'on a entendu dire beaucoup de choses par rapport au site UNESCO et à la perte du label. Je peux vous dire qu'il n'en est absolument rien.

Il y a eu effectivement un contrôle de la part de l'Europe et ce contrôle a pointé différentes problématiques qui se posaient, notamment celle de la surfréquentation, le fait d'accès au site et de la gêne que ça pouvait occasionner notamment à la faune et aux oiseaux. Tout cela, aujourd'hui, est pris en compte au niveau de l'office. A partir du moment où nous aurons le transfèrement de ce site, de la gestion du site de l'UNESCO, réserve de Scandola comprise, constitution du MAB qui est en cours. Nous prévoyons de faire sur ce territoire, une action du même type que celle que nous sommes en train d'entreprendre aux Iles Lavezzi, c'est-à-dire d'abord, d'avoir une mesure précise de la fréquentation, pour qu'on ne travaille plus à partir de certains chiffres fantaisistes qui vont de 100 000 à 500 000. Là aussi, il faut qu'on ait une forme de clarification pour prendre les mesures. Après bien sûr, rentrer dans une phase avec la mise en place d'agents et de contrôles, de contrôler les accès par la mer et de contrôler les visites terrestres, de baliser les visites terrestre pour faire en sorte que ce site

emblématique puisse continuer à être visité, mais en même temps, que la visite soit bien organisée pour qu'elle n'occasionne plus aucune gêne et ne détruise plus notre faune et notre flore.

Voilà ce que je voulais rajouter en quelques mots au rapport. Je vous demande donc de délibérer sur ce rapport.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Il y a un rapport de la Commission du développement économique.

Mme Julie GUISEPPi

En réponse à Mme Fabienne GIOVANNINI qui a fait part de son inquiétude quant aux risques qu'implique une surfréquentation du site et à l'éventualité d'une perte du label de l'UNESCO, M. Joseph DONINI, (*Office de l'environnement de la Corse*), s'est montré rassurant, rappelant que l'état du site n'est pas en péril.

Pour Mme Mattea CASALTA, la renommée mondiale et le label de l'UNESCO constituent deux éléments importants. Toutefois, elle a fait observer que la détérioration du site en lien avec l'augmentation de la fréquentation constitue un problème majeur.

A ce titre, elle s'est inquiétée de savoir si des mesures de protection ont été envisagées ou si, à tout le moins, des pistes de réflexion ont été évoquées.

M. Joseph DONINI a indiqué que, dans le cadre du volet gestion, un plan est à mettre en œuvre avec la collaboration de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC).

Faisant le constat d'une prise de conscience largement partagée quant aux risques dus à une fréquentation massive du site, il a estimé indispensable d'établir préalablement à toute mesure un état des lieux précis et crédible. Un chiffrage précis du nombre de personnes et de bateaux présents, établi par un cabinet d'étude, sur la base d'une procédure identifiée, est nécessaire, autant que la création d'un observatoire de la

fréquentation qui permettrait de constater les évolutions. Ces différents points ont été pris en compte.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité que ces nouvelles prérogatives de l'OEC soient étendues, estimant utile de se pencher sur la question de la fréquentation des sites qui ne bénéficient pas de label particulier mais qui présentent un intérêt environnemental ou patrimonial.

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

Mme Mattea CASALTA

Merci, chère collègue. Y a-t-il des prises de parole ? Mme PIERI, vous avez la parole.

Mme Anne-Marie PIERI

Merci.

Mme la Présidente, M. le Président,

Le golfe de Porto, comme vous l'avez indiqué, est inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité depuis 1983. Il est le seul site de Corse à y figurer et le premier espace français à être classé en tant que bien naturel.

Son massif aux formes tourmentées qui penche dans la Méditerranée abrite une faune et une flore qu'il faut protéger. Ce site s'étend sur 12 000 hectares et traverse les calanques de Piana, le golfe de Girolata, la réserve de Scandola.

Le golfe de Porto est un écrin naturel qu'il faut préserver. C'est un patrimoine environnemental exceptionnel et c'est un fleuron de notre île.

On se souvient qu'en juillet 2013, le site avait été placé sous surveillance de l'UNESCO. Les risques étaient liés aux opérations d'hydrocarbure et les forages qui étaient entrepris en 2013, tout près du site puisqu'en fait, ces forages étaient en limite de 1 200 miles nautiques du site. C'est à la faveur d'une motion, portée par Camille de ROCCA SERRA en 2013 à l'Assemblée de Corse, qui avait été votée à l'unanimité, que ce programme de forage a été annulé par le Gouvernement.

L'UNESCO avait également pointé du doigt les répercussions sur la surfréquentation des navires de plaisance et surtout sur la protection de la faune et surtout de l'herbier de posidonie.

Aujourd'hui, il faut protéger ces fonds marins. Il existe des cormords qui sont en fait des caissons que l'on met au fond de l'eau et qui n'écrasent pas ces herbiers, avec des ancres fixes. Je ne pourrai pas vous expliquer le mécanisme, mais ce sont des solutions envisagées pour préserver cet environnement.

Ne pensez-vous pas, M. le Président, que de normer, de contractualiser et d'imposer des normes comme Natura 2000 ou la ZNIEFF n'est pas l'inverse de ce que nous souhaitons pour protéger ce site ? Parfois, en normant trop, on a le résultat inverse notamment, si demain, on veut mettre des mouillages pour réglementer les bateaux de plaisance, en normant un peu trop, on peut avoir le résultat inverse, en fait, ne pas pouvoir mettre ces mouillages. Je vous pose la question.

L'Etat avait prévu sur le périmètre de l'UNESCO une création d'un parc marin national en 1995. On parlait à l'époque de la création d'une cinquantaine d'emplois et surtout des crédits d'accompagnement pour les communes qui sont impactées par le site. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il n'y a aucune aide pour ces communes qui sont concernées par le site, et ce site a besoin d'entretien, d'être nettoyé. Souvent, les communes, l'été, font des emplois saisonniers avec des agents communaux pour entretenir le site. Depuis 1983, justement, ces communes concernées s'occupent de l'entretien en partie de ce site.

A la faveur de la création du comité de pilotage en 2015 sous l'égide de Ségolène ROYAL, le compte rendu du COPIL de 2015, du 22 octobre 2015 fait apparaître dans son document d'orientations de gestion deux points : la création d'un comité technique et la désignation d'un gestionnaire sur le site et cela, depuis 2016.

Cette exigence est aujourd'hui remplie puisque l'Office de l'environnement est désigné. Mais la deuxième exigence, la concertation avec les communes concernées, ne me semble pas apparaître dans votre convention. Il serait peut-être intéressant ou du moins d'intégrer ces six communes qui sont impactées par ce site, à savoir la commune de Galeria, Piana, Partinello, Serriera, Ota et Osani. D'où l'amendement que je pourrais

vous proposer dans l'article 4, si c'est possible, si la convention n'a pas encore été signée avec l'Etat.

Ajouter donc, à l'article 4 de la convention, la phrase suivante : «le COPIL est co-présidé par la préfète de Corse, le préfet maritime de Méditerranée, le président du Conseil exécutif de Corse » et soient rajoutés les mots suivants : « en lien avec les communes de Galeria, Piana, Partinello, Serriera, Ota et Osani ».

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. La parole est à Petr' Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Mme la Présidente.

Un mot pour saluer le travail de l'office, notamment sur les îles Lavezzi, l'îlot de Lavezzo avec des mesures concrètes de préservation qui sont en cours de déploiement et qui ont, ça a été dit par son président, vocation à être transposées, et du côté de la réserve de Scandola, du site du patrimoine mondial et y compris, sur les sites de montagne qui souffrent également de phénomènes, certes dans une autre mesure, de surfréquentation.

Cette convention est importante, elle est un maillon d'une politique globale sur ce site où se superposent de nombreux dispositifs. Parfois, il arrive qu'il y ait des confusions sur ce dont on parle.

Le label UNESCO, non seulement, il n'est pas en danger, mais ça vient le confirmer. Ce dont il a été question ces derniers temps, c'est le rapport du conseil de l'Europe sur le diplôme européen relatif à la réserve de Scandola qui, si on en a une lecture exacte, certes pointe un certain nombre de problématiques dont on est tous conscients, l'office qui a le pilotage des stratégies environnementales, le gestionnaire, le parc. Tout le monde est conscient qu'il y a un problème de fréquentation ou de surfréquentation sur la réserve naturelle de Scandola.

Le rapport, aujourd'hui, du Conseil de l'Europe dit une chose : l'examen pour le renouvellement aura lieu l'an prochain. Il y a une seule condition qui serait en mesure de remettre en cause ce label, c'est qu'aucune mesure de régulation de la fréquentation ne soit prise d'ici là dans le cadre de l'extension de la réserve.

Or, l'office mène, et pour le coup en concertation avec le territoire, cette procédure d'extension qui est centrale puisqu'elle va aussi conditionner l'évolution de la réglementation puisque, si les réserves créées par délibération de l'Assemblée de Corse, notamment je pense à celle du Ridonu, transfère la responsabilité, la prérogative de réglementer à notre Collectivité, cette réserve, c'est ce qui avait été écrit en 1975, dépend toujours d'une réglementation de l'Etat. Je pense que là, il y a un angle mort des différentes réformes qui va bien falloir régler un jour. Mais aujourd'hui, c'est toujours par un décret ministériel que la réglementation de la réserve de Scandola sera prise et pourra évoluer.

Aujourd'hui, y compris lorsqu'on a la volonté de prendre des mesures fortes, et moi je pense qu'il faut des normes sur Scandola et qu'il faut des quotas de la réglementation ou des licences. Ça, c'est à débattre avec les acteurs. On a un système de licence sur la pêche artisanale qui relève de l'économie productive. On voit mal pourquoi, on ne pourrait pas envisager ce type de dispositif pour l'activité économique sur site. Ça, c'est un enjeu.

Deuxième enjeu, il y a l'enjeu de la taxe Barnier et de son extension. Pourquoi aujourd'hui, quelqu'un, un plaisancier serait exonéré de taxe Barnier et uniquement les professionnels y seraient soumis ? Je crois que là, il y a aussi une question qui doit être portée en termes de moyens, ça rejoint votre souci, qui pourrait réaffectée sur la réserve. L'argent de la taxe Barnier, aujourd'hui, elle profite aux gestionnaires, 150 000 € sur l'exercice en cours.

Ce qui est important, c'est que cette extension aille au bout dans les temps, et c'est ce à quoi s'attèle l'office, qu'en même temps, et l'on prenne des mesures immédiates, et que l'on réfléchisse à une nouvelle réglementation du site. A partir de là, je crois qu'on aura une vision beaucoup plus cohérente de la gestion de ce site qui est effectivement remarquable.

Quant à la concertation, et j'en aurai terminé en disant qu'au mois de décembre dernier, l'ensemble des maires de la façade maritime concernée par les différents dispositifs que sont : l'extension de Scandola, le patrimoine mondial, le renouvellement de la réserve man and biosphère, la réserve de MAB de la vallée du Fango ont participé à une réunion avec des acteurs en présence de l'office, en présidence du parc et sont associés évidemment à ces travaux.

Je crois, sans avoir anticipé cette question, que le pilotage, il ne peut pas se faire simplement au niveau des six communes. Il doit se faire au niveau de l'ensemble de ce site et des trois dispositifs qui le régissent.

Mme Mattea CASALTA

Merci, cher collègue.

M. Pierre GHIONGA

Présidente, un mot pour rebondir, pour aller dans le sens de Petr'Antone TOMASI. Je pense que la protection de ce site magnifique passe par la création d'une nouvelle réserve naturelle par l'Assemblée de Corse, englobant l'ancienne réserve créée par l'Etat qui va d'Arone à Galeria. Le vrai projet est là parce que la réserve, il faut en avoir peur contrairement à ce que certains pensent, c'est un facteur de protection de développement économique et touristique.

Mme Mattea CASALTA

Merci. M. ORLANDI, allez-y.

M. François ORLANDI

Merci, Mme la Président.

Peut-être, une précision à vérifier concernant la taxe Barnier. En effet, des sites comme celui-ci méritent et de l'attention, et des moyens. Je crois que la taxe Barnier n'est due que dans l'hypothèse où un transporteur de passagers touche un terrain du conservatoire du littoral. Je ne suis pas sûr, en tout cas par expérience, que des sites qui étaient des sites classés, visités notamment par des promenades en mer, qui n'accostaient pas, n'étaient pas soumis à la taxe Barnier. Donc, il y a peut-être une taxe à inventer sur la

Corse qui serait d'ailleurs beaucoup plus équitable et qui permettrait d'avoir une assiette plus large.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Je voudrais dire deux mots moi-même, si tout le monde est intervenu...

M. Petr'Antone TOMASI

Mme la Présidente, si je peux me permettre ? Juste un complément. Je pense que c'est une question qu'il faut vérifier. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, la taxe Barnier est prélevée dans le périmètre de la réserve naturelle de Scandola. Donc, l'extension telle qu'elle est envisagée dans notre esprit, c'est plutôt quant à l'assiette et les personnes qui seraient susceptibles de la payer.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que nous allons trouver certainement un terrain d'entente. Effectivement, c'est un très grand honneur que d'avoir obtenu cette distinction, il y a plus de trente ans. Mais bien sûr, à nous de savoir la conserver. C'est là tout le problème.

Avant tout, il faudrait peut-être, dans l'immédiat, aider la convention-cadre, décider quels seraient les moyens matériels, humains et juridiques qui nous permettraient de réguler le flux touristique grandissant. Le mieux est l'ennemi du bien. C'est vrai que c'est un site exceptionnel et du coup, nous avons de plus en plus de touristes qui viennent visiter ce site.

La surfréquentation représente une menace majeure, on l'a dit, tant pour la faune que pour la flore de ces lieux exceptionnels. Le nombre de bateaux à moteur qui s'aventurent sur ce site marin de la réserve de Scandola est à prendre en compte. Ça, vous l'avez dit aussi, M. le Président.

Donc, il paraît peu probable que ces traversées nombreuses et très fréquentes puissent garantir la protection marine et sous-marine de la réserve. Il semble donc dangereux, même si des études (et je l'ai bien entendu pendant la Commission du développement économique) sont faites régulièrement, attendre le résultat d'un audit sur le nombre de passages de

bateaux semble un petit peu lointain. Donc, peut-être ne vaut-t-il pas mieux, d'après vous, prévenir que guérir ?

On pourrait, dans un premier temps, imaginer que l'accès de ces sites soit payant et qu'on limite bien sûr le nombre de bateaux. On pourrait sans doute aussi éviter certaines zones trop sensibles, ou bien même certaines périodes de l'année. Je pensais aux périodes de reproduction des espèces, notamment celles en voie de disparition.

La préservation du site ne se résume pas à la dégradation ou non de la côte. Il nous paraît difficile de pouvoir concilier l'augmentation de l'activité commerciale, et c'est de cela dont il s'agit aussi, et le bien-être de la faune et je dirai même, du maintien de l'harmonie naturelle.

En conclusion, nous donnons volontiers mandat à l'OEC, bien sûr, pour se charger de la préservation de cet endroit qui nous tient à cœur tous, on l'a bien compris parce qu'en écoutant toutes les interventions, on a bien noté que chacun est très sensible à la préservation de notre terre. Nous vous remercions de faire ce qu'il faut pour cela.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Présidente ?

Mme Mattea CASALTA

Je n'avais pas vu que vous aviez levé le doigt. Allez-y, je vous en prie.

Mme Fabienne GIOVANNINI

C'est l'échange sur la fiscalité qui m'invite à prendre la parole. Evidemment que la fiscalité, c'est un moyen de peser et de mieux réguler les choses. Le problème, c'est que nous, nous n'avons pas la maîtrise de la fiscalité, c'est toujours la même histoire, à part par le biais de la taxe Barnier, mais bon...

Il avait été émis par notre groupe mais pas simplement, par le passé, je pense l'ensemble des nationalistes, l'idée de ce qu'on appelait à l'époque « une contribution participative à la gestion des grands sites ». C'est donc, comme son nom l'indique, une contribution des visiteurs potentiels de la réserve, pour ce qui concerne Scandola, mais pour ce qui concerne en fait tous les grands sites, qu'ils soient terrestres ou maritimes, et qui permettraient, par exemple, pour un visiteur donné, lambda, de se brancher par exemple sur un site internet, de verser de manière assez symbolique, 1 ou 2 €, peut-être jusqu'à 5 €, à voir, donc de verser une petite contribution assez faible pour pouvoir accéder au site.

Parallèlement, avoir en retour de la documentation sur le site en question avec aussi les droits et les devoirs qu'on doit avoir parce qu'un site comme celui de Scandola, c'est une cathédrale naturelle et donc, il faut avoir aussi un certain nombre de devoirs et pas simplement de droit d'entrée. Ça permettrait aussi, en même temps, de comptabiliser et de réguler, par ce biais-là, la fréquentation.

Evidemment, ça se fait de manière volontaire, ce n'est pas évident que tout le monde va aller sur un tel site, mais de prendre ce pli, ça serait peut-être intéressant déjà parce que c'est une démarche citoyenne. Ça se fait dans les plus grands sites internationaux, notamment aux Etats-Unis et c'est une façon de gérer parce que ça dégage des recettes conséquentes. Là, on n'a pas besoin d'aller demander l'autorisation à l'Etat d'avoir une maîtrise de la fiscalité. Je crois qu'on évalue entre 500 000 et 1 million de visiteurs sur Scandola, on ne sait pas. Il y en a qui parlent d'un million de visiteurs, d'autres qui disent 500 000. Enfin, je n'en sais rien, mais en tout cas, imaginez sur 1 million de visiteurs, 1 ou 2 €, dans le tas, même s'il y en a que 50 %, même s'il y en a que 30 % qui iraient sur le site et qui contribueraient de cette manière volontaire, c'est quand même une petite recette qui n'est pas négligeable eu égard au budget alloué à cette réserve naturelle.

C'est une suggestion que je fais. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je ne peux pas résister, Petr'Antone TOMASI demande de nouveau la parole !

M. Petr'Antone TOMASI

Mais à chaque fois en étant très bref, vous l'aurez remarqué !

Simplement, par rapport à ce qui vient d'être dit, c'est précisément même si c'est, tel que présenté, de façon volontaire et donc, à mon avis, de façon transitoire et avec un manque d'efficacité par rapport à une mesure normative, c'est précisément le principe de l'extension de la taxe Barnier. Aujourd'hui, c'est comme ça que ça se passe pour les professionnels, pour les activités commerciales de transport de passagers et l'idée, c'est d'étendre l'assiette du côté des individuels, des plaisanciers, etc., avec effectivement, une information sur la réglementation sur le site. C'est vrai que l'Assemblée de Corse avait délibéré, de mémoire, à l'unanimité vers les années 2012 ainsi que le syndicat mixte du parc pour porter cette demande. Effectivement, ça pourrait être l'amorce d'une revendication plus profonde qui rejoint la fiscalité qui, à mon avis, est l'outil le plus puissant.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. M. le Président, vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

Quelques mots par rapport aux différentes interrogations. C'est vrai que ce sont des questions qui sont extrêmement importantes et je vois que le débat aussi, si on laisse aller, est intéressant sur la question.

Le premier point que je voudrais dire, c'est qu'aujourd'hui, contrairement à certains communiqués alarmistes que nous avons entendus, nous pouvons certifier qu'aujourd'hui, Scandola n'est pas en situation de péril, bien au contraire, Scandola est bien située dans le classement. Ce qui a été pointé par la commission de contrôle, ce sont les risques et par rapport à ces risques qui sont évidents, si des mesures n'étaient pas prises rapidement,

effectivement, on pourrait aller vers une détérioration importante de la situation du Parc. Mais je peux vous certifier que ce n'est pas le cas.

Je voudrais aussi, et j'ai oublié de le faire tout à l'heure, saluer le travail qui a été fait par le CESEC qui a apporté sa contribution et qui a donné son aval au transfèrement de la gestion à l'office.

Je crois, pour vous répondre, Mme la Conseillère, c'est qu'effectivement aujourd'hui, il s'agit du transfert de l'Etat à l'office. A mon avis, il vaut mieux qu'on ne modifie pas trop les termes et les règles du transfert, on s'en tient simplement au transfert à l'office. Je pense que c'est un acte et ce premier acte est extrêmement important.

Après, une fois que ce transfert aura été fait, je compte réunir, comme je l'ai fait l'autre jour à Bonifacio et dans le cadre d'un ordre du jour précis, l'ensemble des partenaires. Les partenaires, il s'agit bien sûr de l'office, mais aussi du parc régional, des communes, des professionnels, des bateliers qui amènent les touristes. Donc, je compte réunir l'ensemble de ces représentants pour faire en sorte qu'on arrive à déterminer en commun une gestion coordonnée du site parce qu'il est certain qu'il y a sur des sites pareils en Corse, la question d'ordre économique qui se pose par la présence de nombreux bateliers, de nombreuses familles et de nombreuses entreprises qui en vivent. En même temps, il y a la question de la protection sur laquelle on ne transigera pas.

Donc, c'est un équilibre entre ces deux points que nous allons construire comme ça a été fait l'autre jour et à ce moment-là, nous rentrerons dans les détails qui incluront la gestion, la question de la taxe Barnier, le rapport aux communes, le nombre d'agents que nous mettrons à disposition, etc. Donc, c'est tout ce projet-là que je compte porter par rapport à la réserve de Scandola, au site UNESCO et au site MAB qui est en train de se construire. Il sera question de son extension qu'il faudra discuter avec les municipalités. Tous ces points, nous allons les passer en revue.

Je veux aller plus loin sur les questions environnementales. Nous sommes dans une phase, au niveau de l'office, de lancer une grande opération sur la question de la fréquentation et sur la question de nos sites les plus emblématiques et de la protection de nos sites. Nous sommes en train de lancer une grande opération et je m'engage à faire, avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, une fois que nous aurons recueilli l'ensemble des données, parce que par exemple, nous allons poser des éco-

compteurs sur le GR 20, sur le mare à mare, mare à monte, il y a des éco-compteurs qui sont en train de fonctionner au niveau des Lavezzi où nous avons 250 000 visiteurs comptés, etc. Nous comptons le faire sur l'ensemble des sites les plus emblématiques de Corse et où des problèmes de dégradation risquent de se poser pour être sûrs, pour pouvoir faire un travail sérieux à partir de chiffres vérifiés et corrects. On ne peut pas travailler à partir de chiffres supposés. Tout cela va être mis en route par les services de l'office.

Je peux vous dire aussi que sur ces questions extrêmement importantes, l'office a une très grande maîtrise au niveau de ses services. Nous avons tous les techniciens nécessaires et donc, tout le travail sera fait de manière correcte. Je m'engage à rendre compte devant l'Assemblée et nous pourrons avoir un débat dans ce cadre-là sur la question de la gestion de l'ensemble de notre territoire et des sites les plus emblématiques de notre pays, et faire en sorte que nous allions tous ensemble vers un travail commun sur ces questions qui sont extrêmement importantes pour préserver ces espaces.

Voilà, M. le Président puisque la présidente s'est transformée en président ! Je vous rends la parole.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un amendement de Mme PIERI. Est-ce que cet amendement est maintenu.

Mme Anne-Marie PIERI

J'ai eu les explications du président, je retire mon amendement.
Merci.

Le Président TALAMONI

L'amendement est retiré. Je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant n° 002. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS
INFRASTRUTTURA DI TRASPORTI**

Réseau routier / Ritale stradale

[Rapport n° 2019/O1/002](#) : Aménagement d'un carrefour giratoire sur la route territoriale 10 à l'intersection de la route départementale 109 situé sur le territoire de la commune de Santa Lucia di Muriani – Acquisition d'emprises complémentaires

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Il s'agit de l'aménagement du giratoire sur la RT 10 au niveau de Santa-Lucia-di-Muriani. Nous avons déjà délibéré dans cette Assemblée pour approuver ce giratoire. Il y avait un tracé qui était bien sûr prévu. Nous avons eu une difficulté sur l'achat d'une des parcelles, la AH 79 que nous avons prévue, lors de cette délibération, pour une acquisition et pour nous permettre d'avoir l'emprise nécessaire.

Le propriétaire a vendu cette parcelle à un autre acquéreur et nous vous proposons donc, un nouveau tracé qui est à la page 3 et évidemment, l'acquisition à l'amiable de nouvelles emprises, afin de nous permettre de réaliser ce giratoire conformément au projet modifié qui vous est présenté.

Le montant, je le rappelle, pour les acquisitions foncières, nous sommes à 25 000 €. Le coût total prévisionnel de l'opération est de 1,2 M€.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement économique. Vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Faisant observer que la réalisation des projets routiers nécessitait un temps relativement important et d'autant plus quand ils sont dépendants de régularisations foncières, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité savoir si la date de programmation des travaux était connue.

Mme Muriel LESLING, directrice de la gestion foncière, a répondu par la négative.

Elle a rappelé la longueur des délais inhérents aux procédures amiables bien qu'entamées très en amont.

Consistant à rechercher les propriétaires et entrer ensuite en négociations, les recherches conduisent parfois, à constater, entre temps, des ventes de parcelles qui, comme dans le cas d'espèce, sont effectuées à destination d'un promoteur.

Elle a précisé que les acquisitions complémentaires pour adapter le giratoire étaient estimées à 25 000 €.

Enfin, Mme MARIOTTI a regretté l'absence de visibilité sur les grands projets routiers, faisant remarquer que des acquisitions ont été réalisées sur des projets anciens sans connaissance aujourd'hui des projets maintenus ou pas.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a fait observer que la présentation du schéma directeur serait de nature à apporter des réponses quant à l'actualisation des différents projets routiers.

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets le rapport aux voix

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant n° 032. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Rapport n° 2019/O1/032 : Aménagement d'une voie d'accès directe au centre hospitalier d'Aiacciu – Ex route départementale 31 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Aiacciu et la Collectivité de Corse et plan de financement

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Un rapport, pas que les autres aient moins d'importance, mais celui-ci est très important compte tenu du calendrier contraint que nous avons concernant l'ouverture prochaine, nous l'espérons, de l'hôpital d'Aiacciu et la rentrée scolaire au collège du Stilettu.

Il y a eu différentes réunions, des comités stratégiques concernant ces accès à ces deux établissements et le président du Conseil exécutif, en 2018, avait souligné déjà l'enjeu déterminant de cette première opération de désenclavement du site et bien sûr, la nécessité de travailler dans le cadre d'une convention avec la mairie d'Aiacciu.

Aujourd'hui, nous vous proposons cette convention de co-maîtrise d'ouvrage qui nous a permis de mener avec les différents services, la réflexion quant à la réalisation de cette opération.

La commune a financé l'enfouissement du réseau électrique via une convention avec EDF pour un montant estimatif de 847 000 €. L'opération de désenclavement que nous vous proposons aujourd'hui pour assurer cet accès concernant les fonds propres de la Collectivité de Corse, s'élève à 1,5 M€.

Le calendrier des travaux est prévu avec un démarrage en avril 2019. Je pense que nous pourrons commencer un petit peu plus tôt car la commission d'appel d'offres a attribué le marché en début de semaine. Je pense donc que nous serons en avance sur ce calendrier, ce qui est une bonne chose, en espérant, mais je crois que les entreprises ont bien pris conscience de l'urgence, et elles se sont engagées bien sûr à réaliser une première phase de travaux telle que nous l'avions phasée qui consistera en l'aménagement de l'accès existant à l'hôpital et qui devra, bien sûr, se

terminer avant l'ouverture de l'hôpital et du collège, et une seconde phase constituant la création de la voie d'accès directe depuis l'ex-RD 31 qui sera réalisée avec les établissements en fonctionnement, car les zones de travaux seront en dehors des zones de circulation.

Il s'agit là par l'intermédiaire de ce rapport d'approuver et les différentes caractéristiques de l'opération et d'approuver cette convention.

Je vous précise également qu'une fois les travaux réalisés, la voie sera rétrocédée à la commune, c'est prévu dans le cadre de ce conventionnement.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission des finances. C'est Mme TOMASI qui va nous le présenter.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie.

M. le Président. M. LEONETTI a évoqué la question de certaines contraintes environnementales dans ce secteur.

Les services ont fait observer que les problèmes liés aux contraintes environnementales se situent plutôt dans le cadre du projet de la pénétrante d'Aiacciu, ainsi qu'entre le Stiletu et la zone du Vazziu.

Sur l'aménagement, objet du présent rapport, il s'agit d'élargir la voie montante sur la droite afin de permettre l'accès au futur hôpital. Il a été rappelé qu'aucune procédure d'expropriation n'était nécessaire, les terrains appartenant soit à l'Etat, soit à la commune.

Le président ARMANET a précisé que sur cette opération l'autorisation de Programme a été doublée par la Collectivité de Corse par rapport à ce qui était prévu par le département.

M. LEONETTI s'est réjoui que la commune d'Aiacciu puisse bénéficier d'une enveloppe doublée sur cette opération grâce à un effort de la Collectivité de Corse qui aurait pu ne pas intervenir sur ces travaux.

M. LACOMBE a fait observer, en référence au débat qui s'est tenu sur les orientations budgétaires, que sa remarque ne concernait pas ce type d'opération, mais des travaux routiers prévus par l'ancien Conseil départemental de Corse-du-Sud et inscrits aux différents budgets successifs depuis 2016 et pour lesquels les marchés de travaux ne sont toujours pas attribués.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Il y a également un rapport de la Commission du développement économique. Julie GUISEPPI nous le présente.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

La présidente Mme Nadine NIVAGGIONI, faisant observer que le secteur géographique dont il est question est systématiquement congestionné, s'est inquiétée des conditions de circulation dès lors que l'hôpital ouvrira ses portes.

Elle a fait part de sa crainte de voir la situation d'embouteillage important empirer, rappelant que cela provoquera des désagréments supplémentaires, mais sera surtout de nature à présenter un danger important pour les malades.

M. TISSOT a rappelé que le phénomène sera effectivement aggravé par l'ouverture du collège prévue en septembre 2019.

Il a également indiqué que ce problème, connu et évoqué de longue date, ne pourra connaître un début de solution que lors de la mise en service de la pénétrante Est. Il a cependant rappelé que ce projet, actuellement en cours, est sur le point de recueillir l'avis du Centre national de protection de la nature.

Pour l'heure, le dossier présenté à l'approbation de l'Assemblée de Corse, porte uniquement sur une portion de 250 mètres, destinée à

fluidifier la circulation en permettant d'éviter le rond-point. Il ne pourra régler qu'une petite partie du problème soulevé.

Selon lui, cette problématique assez complexe et qui relève de différentes collectivités (ville d'Ajaccio, CAPA et CdC) connaît également un début de résolution par la requalification de la rocade.

Mme CASALTA a souhaité rappeler que cette situation est un héritage du passé, et fait la preuve d'un manque total d'anticipation. Il s'agit actuellement de tenter de gommer les effets négatifs de cet héritage, rappelant que la rocade, initialement prévue comme une voie rapide, a perdu toute son efficacité en raison des constructions de commerces et d'immeubles qui se sont rattachées.

La pénétrante Est doit faire l'objet d'étude et de choix.

La majorité en place, assistée de ses services, tente de solutionner au mieux un état de fait qui ne relève pas de sa responsabilité.

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, M. LUCIANI, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Deux mots pour dire que ce projet a été initié par l'ancien Conseil départemental 2A, il y en a qui oublie de le dire, mais il y en a qui l'ont rappelé parce que si le conseil départemental n'avait pas fait ce projet, vous auriez été peut-être obligés de vous servir de vos hélicoptères pour monter les malades au nouvel hôpital. Voilà.

Le Président TALAMONI

Bien, nous n'avons pas d'hélicoptère, peut-être le président du Conseil exécutif, je ne sais pas ? En ce qui nous concerne, pas d'hélicoptère.

Le Président SIMEONI

Je ne l'ai pas pris, conformément à mes engagements.

Le Président TALAMONI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?
Il n'y en a pas.

Est-ce que l'Exécutif a quelque chose à rajouter ? Non.

Donc, je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Aérien / Aerianu

Rapport n° 2019/O1/026 : Avenants aux conventions de délégation de service public imposées pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse sur les services aériens réguliers entre Figari d'une part et Paris (Orly), Marseille et Nice d'autre part

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Comme vous le savez, l'aéroport de Figari est fermé depuis lundi dernier, jusqu'au 24 mars, cinq semaines de travaux qui étaient absolument essentiels, pour un montant de 20 M€. Nous refaisons l'intégralité de la piste. Cela a un impact évidemment sur le service public aérien.

Il s'agit donc de valider les liaisons supplémentaires que nous rajouterons sur les différents aéroports de Campo dell'Oro et de Poretta sur les différentes lignes pour venir renforcer le service et compenser évidemment les avions qui ont été supprimés durant cette période.

Il y a donc une liaison supplémentaire le vendredi et le dimanche entre Bastia - Poretta et Paris - Orly et concernant le bord à bord, une liaison supplémentaire du lundi au vendredi, donc tous les jours, entre Campo dell'Oro et Marseille.

Donc, il s'agit pour vous de bien vouloir valider. Alors, je précise évidemment que ce rapport devait être présenté à la session du mois de janvier et le service, nous l'avons heureusement anticipé, est déjà prévu.

Je profite également pour rappeler, c'est peut-être l'occasion, qu'il y a un système de navettes qui a été mis en place et la Collectivité de Corse communiquera dès demain, sur son site, les modalités pour que les usagers puissent bénéficier de ce transport à compter de lundi, et ce transport desservira donc les deux aéroports au départ de l'aéroport de Figari, donc Campo dell'Oro et Poretta.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS nous fait signe qu'elle quitte l'hémicycle, et je crois que c'est beaucoup plus sage.

Donc, il y a un rapport de la Commission du développement. Julie GUISEPPI va nous présenter ce rapport.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

En amont de la présentation du rapport par les services de l'Office des transports de la Corse, Mme COMBETTE a indiqué qu'il n'est pas possible d'examiner un rapport d'une telle importance alors même qu'il est transmis le matin de la réunion de la commission.

Elle a fait observer qu'il est difficile de considérer le caractère d'urgence de ce dossier, rappelant par ailleurs que la décision justifiée de fermer l'aéroport de Figari pour réaliser des travaux a été prise au printemps 2018. Elle considère, à ce titre, que les procédures auraient dû être anticipées.

La présidente Mme NIVAGGIONI, après les explications de M. Jean-Toussaint MATTEI, s'est montrée d'accord sur le principe pour regretter la transmission tardive du rapport. Toutefois, elle fait observer que la procédure a nécessité la consultation de partenaires extérieurs tels que les chambres consulaires, les services de l'aviation civile et les compagnies, consultations qui ne peuvent se conduire dans un temps restreint. Les négociations longues qui ont été menées et les implications importantes sont de nature à permettre une certaine souplesse.

Rappelant que son groupe a déjà fait la preuve de cette souplesse, dès lors qu'elle est nécessaire au bon fonctionnement de l'institution, Mme MARIOTTI a regretté que l'exception du délai abrégé devienne la règle.

Pour sa part, Mme PADOVANI a souhaité savoir si des mesures ont été prises pour le transfert des passagers de l'aéroport de Figari vers les autres aéroports de l'île, afin de ne pas les pénaliser davantage.

M. MATTEI, a indiqué que des mesures d'information de la population ont été mises en œuvre, afin de recenser le nombre de personnes désireuses de bénéficier d'un moyen de transfert. Les retours ont été tellement faibles qu'il n'a pas été possible de mettre en place un système de navette.

La Commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Je précise que le délai abrégé n'est plus d'actualité compte tenu du fait que l'ensemble de la session a été renvoyé d'un mois.

Donc, il y a maintenant un rapport de la Commission des finances qui va nous être présenté, si elle le veut bien, par Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, il sera très bref.

M. LEONETTI a souhaité noté la bonne répartition de la charge entre les aéroports d'Ajaccio et de Bastia.

La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Très bien, merci chère collègue. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Mme STROMBONI vous avez la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président. C'était pour parler de la fermeture qui est complète de l'aéroport, c'est vraiment exceptionnel, c'est 5 semaines d'arrêt complet.

Alors, les socioprofessionnels et les entreprises de l'aéroport sont forcément très impactés, on les a reçus, on a discuté avec eux, et il serait sans doute souhaitable de créer une commission pour indemniser, au moins

partiellement ou complètement, en fonction de leurs pertes, les différents socioprofessionnels.

Donc je voulais en parler à la conseillère exécutive et avoir son avis.

Le Président TALAMONI

Merci. Avant de donner la parole à la conseillère exécutive pour une réaction à vos propos, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas, donc la Conseillère exécutive a la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Effectivement, nous les avons rencontrés et le président de l'ADEC a participé à différentes réunions pour trouver les modalités afin de prendre en charge, si cela était possible, tout ou partie de la perte d'exploitation de ces différentes entreprises. Donc, elles sont recensées et nous travaillons avec l'ADEC, le Conseil exécutif et les services de l'Etat pour trouver les modalités qui seraient les meilleures afin de compenser cela.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je rappelle aux services de noter que Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS n'était pas présente dans l'hémicycle.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/027 : Erratum à la délibération n° 18 /491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018 portant sur la révision des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Paris (Orly), Marseille et Nice d'une part, et Ajacciu, Bastia, Calvi et Figari d'autre part, et adoption du principe de délégation de service public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Très rapidement, c'est un erratum, on nous a demandé de préciser et de modifier les termes « saison aéronautique IATA » dans le rapport d'OSP que nous avons présenté au mois de décembre.

Et donc, nous vous demandons d'approuver la modification, « saison aéronautique IATA » deviendrait « du mois d'octobre inclus au mois d'avril inclus ». Et, pour le paragraphe suivant : « du mois de mai inclus à septembre inclus », au lieu de « IATA hiver et IATA été ».

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport oral de la Commission du développement économique.

Mme Julie GUISEPPI

La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il y a un **avis oral de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS n'était pas présente dans l'hémicycle).

Rapport suivant :

FONCIER / FUNDIARIU

Rapport n° 2019/O1/005 : Déclassement d'une section de la route 10 située au lieu-dit Arena au fins de reclassement dans la voirie communale d'U Viscuvatu

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. A la demande du maire de la commune, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce déclassement aux fins de reclassement dans la voirie communale de Vescuvatu.

Il s'agit pour la commune de porter un projet qui prévoit la mise en sécurité des abords du quartier d'Arena, avec la création d'un mini giratoire afin de réguler la circulation ainsi que des places de stationnement gratuit.

La procédure de déclassement, reclassement est adaptée au projet d'intérêt général qui est poursuivi par la commune, il y a un schéma qui vous est proposé.

Donc, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce déclassement au profit de la commune.

Le Président TALAMONI

Merci, alors il a un **rapport oral de la Commission du développement économique.**

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/030 : Acquisition d'une parcelle afin d'agrandir le parking du centre d'interprétation et d'accueil archéologique de Cucuruzzu

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive en charge du patrimoine.

Mme Josepha GIACOMETTI.

Merci, M. le Président. Ce sera une présentation rapide.

Acquisition donc, d'une parcelle afin d'agrandir le parking du centre d'interprétation et d'accueil archéologique de Cucuruzzu.

Donc, cette cession au prix de 30 centimes le mètre carré, soit la somme 105,90 €, est conforme à l'estimation de *France Domaine* en date du 17 mars 2015. Sachant que depuis le 1^{er} janvier 2017 l'avis préalable de France domaine n'est plus nécessaire pour des projets d'acquisition portant sur des montants inférieurs à 180 000 €.

Donc, c'est M. Franck QUILICCHINI qui est donc disposé à céder à notre Collectivité une bande de terre d'une superficie de 353 mètres carrés environ, à prendre sur la parcelle cadastrée qui est présentée, donc je ne vais pas rentrer dans le détail des parcelles.

En contrepartie, la Collectivité s'engage à réaliser l'ensemble des travaux, bien entendu, permettant la réalisation du droit de passage, réaliser la pose d'un portail agricole en limite de la voie publique et réaliser l'enfouissement de la ligne téléphonique en limite de la parcelle, objet de la présente acquisition.

Cette acquisition se fait dans un cadre plus large et c'est pour cela que Mme la conseillère exécutive en charge des infrastructures routières et des transports m'a passé la parole, puisque cette acquisition se fait dans le cadre du projet de construction du centre d'interprétation archéologique de Cucuruzzu, que j'aurai à vous présenter dans les prochaines semaines, puisque le projet initial datant de 2012 a été un petit peu revisité, voire revisité de manière assez conséquent, que donc nous arrivons aux premiers travaux qui commencent à se mettre en place et que dans quelques semaines,

je l'espère, j'aurai à vous présenter ce projet de centre de médiation de Cucuruzzu. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Des explications détaillées pour une extension de parking !

Il y a un **rapport oral de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un **rapport oral de la Commission du développement économique.**

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2019/O1/015 : Régularisation foncière de l'emprise de l'ancienne voie ferrée cadastrée A 629 sur six parcelles situées sur la commune de TALASANI

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 15 est retiré.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/031 : Echange d'emprises foncières aux fins d'amélioration de l'accès au quai ferroviaire de Ceppe situé sur le territoire de la commune de Biguglia

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Lors de la réalisation en 2016 de la halte de Ceppe sur la commune de Biguglia, il est apparu que la largeur du trottoir de l'accès était inférieure à la norme obligatoire à respecter du fait de la présence du support de barrière du passage à niveau.

Afin d'améliorer et d'être aux normes concernant ce passage, après examen des plan des emprises historiques, un bornage a été effectué, il a été constaté que le riverain n'avait pas respecté son alignement, la Collectivité non plus.

Donc, on vous propose d'échanger des parcelles de 1 mètre carré d'un côté, de 14 mètres carrés de l'autre, entre la Collectivité et M. Ange ROSSI. La soulte, je crois, à la charge de M. ROSSI, est évaluée par *France Domaine* à 650 € et cela nous permettra, par acte notarié, de réaliser les travaux nécessaires et d'être sur l'emprise juste.

Le Président TALAMONI

Merci, M. la Conseillère exécutive.

Il y a un **rapport oral de la Commission du développement économique.**

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un **rapport oral de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Avis également favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole et je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Les rapports suivants concernent l'aménagement du territoire.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU**

Rapport n° 2019/O1/007 : Programme de réhabilitation de l'établissement thermal de Petrapola

Pascale SIMONI m'indique par un signe qu'elle quitte l'hémicycle, ce qui est tout à fait nécessaire, François BENEDETTI également.

M. Julien PAOLINI

M. le Président, moi également.

Le Président TALAMONI

Donc Julien PAOLINI également, il faut que nous restions quelques-uns quand même pour voter.

M. Jean BIANCUCCI

Président, est-ce qu'on pourra examiner, à la suite, le rapport n° 42 qui traite des emplois nécessaires pour Petrapola ? Il y a une cohérence dans les rapports de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Tout à fait, d'ailleurs vous ne manquez jamais de cohérence, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

J'essaye, ce n'est pas toujours évident, M. le Président.

Le Président TALAMONI

C'est vrai, en politique c'est parfois compliqué.

M. Jean BIANCUCCI

Exercice très difficile.

Donc, je ne vais pas m'étendre, vous connaissez le dossier je pense.

Petrapola, c'est 2000 mètres carrés, ce sont des murs en pierres taillées, c'est un patrimoine ancien puisqu'il nous vient du 19^{ème} siècle.

Néanmoins, on a à charge cette institution puisque Petrapola, on peut considérer que c'est une institution, il va falloir à la fois remédier à un certain nombre de problèmes concernant son fonctionnement et puis en même temps créer les emplois nécessaires pour que ça fonctionne correctement.

Alors pour ce qui concerne l'établissement thermal proprement dit, nous allons apporter une proposition d'amendement qui est faite à la fois par l'Exécutif et puis, bien entendu, Mme Pascale SIMONI...

Le Président TALAMONI

Je pense plutôt le groupe « Corsica libera ».

M. Jean BIANCUCCI

D'accord, donc on rectifie : le Conseil exécutif et le groupe « Corsica libera ».

La proposition d'amendement concerne la page 2 de la délibération, il s'agit de l'article premier : enlever à « très court terme ».

Ensuite remplacer l'article 2 comme suit : « autorise le président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les financements nécessaires auprès de l'ATC, de l'AUE et de l'ADEME ».

Remplacer l'article 3 comme suit : « dit que le montant prévisionnel, l'échéancier des travaux ainsi que l'enveloppe financière 2019 seront définitivement arrêtés lors du vote du budget supplémentaire 2019. »

Donc c'est simplement différé.

Je vais intervenir donc sur les emplois.

Il s'agit bien entendu de la création d'emplois saisonniers. L'ouverture se fait du 25 mars au 30 novembre. Je dois insister sur le fait qu'il y a quand même une certaine urgence dans la mesure où il y a déjà des réservations et donc on doit pourvoir aux emplois prévus.

Il s'agit tout d'abord d'un agent d'entretien, un agent d'accueil, 2 hydrothérapeutes, un masseur, un infirmier, un kiné, et puis il y aurait aussi des vacations concernant un kiné sur la base de 6 vacations par semaine, d'une durée d'une heure par jour. Voilà les éléments principaux.

Les crédits seront inscrits au budget de l'établissement et seront imputés au chapitre 012, fonction 021.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. On va d'abord traiter le rapport 007, il y a un rapport écrit de la Commission des finances, Mme TOMASI vous avez la parole.

Mme. Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. François ORLANDI a rappelé que le département de la Haute-Corse a été propriétaire de cet établissement, qu'à ce titre il s'était engagé à mener une réflexion sur l'avenir du site, qu'il s'était engagé à réaliser certains investissements pour maintenir les agréments nécessaires et ainsi laisser à la future Collectivité de Corse le choix sur le devenir de l'établissement thermal.

Compte tenu de ces remarques, il a souhaité savoir si la réflexion entamée par l'ex département de Haute-Corse continue de prospérer au sein de la nouvelle Collectivité de Corse, notamment sur le choix entre une gestion en régie ou une gestion déléguée.

Mme SIMONI a précisé que les travaux prévus concernent des aménagements et des équipements pour une montée en gamme de l'établissement thermal et que les montants proposés dans le rapport vont être réajustés.

Elle a souligné que ces travaux ne concernaient que les premières actions, marquant ainsi la volonté de la Collectivité de Corse de développer le site.

Par ailleurs, elle a fait remarquer qu'un bureau d'études a été choisi afin de préfigurer les futurs statuts juridiques de la structure et qu'un premier rapport serait rendu début février.

Concernant l'évolution du bâtiment, Mme SIMONI a précisé, qu'en accord avec le conseil d'exploitation, qu'un concours d'idées d'architectes serait lancé afin d'avoir une réelle vue d'ensemble et un réel développement intégré de l'établissement thermal.

La Commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un **rapport oral de la Commission du développement.**

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole, Mme CASALTA.

Mme Mattea CASALTA

Juste deux mots pour dire qu'effectivement on se souvient du rapport présenté par l'ADEC et étudié par la Commission développement économique pendant la dernière mandature. C'est vrai que le thermalisme mérite que nous y attachions toute notre attention.

Toutefois, cette filière que nous souhaitons tous, est loin d'être lancée ou relancée. Alors, c'est vrai, Petrapola bénéficie de l'agrément Sécurité sociale, c'est le seul site, d'autres ne peuvent fonctionner qu'en thermo-ludisme.

Et nous sommes très heureux de constater qu'il y a un réel avenir pour Petrapola et que cette station, je pense, pourra servir de locomotive à toute la région pour faire en sorte que, justement, une activité autour de ce site se mette en marche. Il y a quelques hébergements, mais ça n'est pas suffisant pour pouvoir accueillir une clientèle un petit peu plus nombreuse, et donc je pense que ça sera vraiment le moyen de faire en sorte que d'autres professionnels ou privés, plutôt privés, s'installent et que des activités se multiplient sur ce site.

Donc, nous sommes vraiment extrêmement favorables à ce rapport et à tous ces travaux qui sont prévus sur Petrapola.

Le Président TALAMONI

Merci pour ces précisions. Vous avez la parole, maître PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci. Je suis favorable, bien sûr, à ce rapport. Cette station thermale étant dans ma région, je sais l'importance de cette station. Je voulais juste dire une chose : il y a quelqu'un qui s'investit beaucoup sur cette station, c'est le maire d'Isolacciu, c'est le porte-voix des bains de Petrapola.

Donc, il sera souhaitable qu'à l'occasion de réunions qui sont faites sur le site, il soit convié parce que c'est vraiment quelqu'un qui a porté ce site à bout de bras et qui, tous les jours en parle. Donc, il ne faudrait pas l'oublier. Merci.

Le Président TALAMONI

Tout à fait, je me joins aux propos de Marie-Anne PIERI à cet égard.

Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons voter d'abord l'amendement proposé par le Conseil exécutif et le groupe « Corsica libera ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix à présent le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mme Pascale SIMONI, MM. François BENEDETTI et Julien PAOLINI)

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/042 : Création d'emplois saisonniers en 2019 pour les besoins de la Collectivité de Corse (établissement de Petrapola)

Ce rapport nous a déjà été présenté par le Conseil exécutif, mais s'agissant de ce rapport, il convient de faire valider au préalable, le délai abrégé.

Je rappelle à l'Exécutif que l'Assemblée, et la Commission permanente tout particulièrement, avait demandé que, pour le délai abrégé, une motivation soit donnée systématiquement. Donc, nous réitérons cette demande à l'Exécutif, le délai abrégé, il faut qu'il soit motivé. Donc, on le retient pour la prochaine fois.

Le Président SIMEONI

La motivation du délai abrégé, c'est pour permettre d'engager le recrutement qui est très difficile et pour nous permettre d'avoir les personnels au moment où le centre va ouvrir.

On aurait dû le mettre par écrit.

Le Président TALAMONI

Exactement, mais c'est très bien.

Alors, il y a un **rapport oral de la Commission des finances**, que je présume favorable ?

Mme Anne TOMASI

Oui, **un avis favorable**.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

Nous allons donc voter dans un premier temps le délai abrégé et ensuite le rapport.

Le délai abrégé :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Le rapport :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absents : Mme Pascale SIMONI, MM. François BENEDETTI et Julien PAOLINI)

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/039 : Signature du troisième avenant à la convention pluriannuelle relative au programme de requalification des quartiers anciens dégradés de la ville de Bastia

La parole est à Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Il s'agit donc du troisième avenant, il y a eu un certain nombre de modifications et c'est un programme qui était, bien entendu, repris par la municipalité de Bastia, avec pour objectif tout d'abord de rétablir le dialogue avec une partie de la population et puis revoir à la baisse le nombre de démolitions, notamment dans le secteur du Puntettu, que tout le monde connaît.

Et parallèlement développer davantage le volet économique du PRQAD.

Ce projet a donc été réactualisé, un comité local d'engagement a validé le 12 octobre 2016, le projet d'avenant porte sur la mise en conformité de la convention pluriannuelle avec les nouvelles dispositions du règlement général de l'ANRU, et puis il s'agit aussi de déterminer les dates limites de demande de premier acompte et de demande de solde applicables à des opérations programmées ; ensuite de prendre en compte les modifications intervenues dans le programme, à savoir : la création de la ligne « aménagements de l'îlot Puntettu pour fusionner les trois opérations suivantes : « Puntettu : place des Mulets et place de l'Huile », « Puntettu : rue du Puntettu », « Puntettu : Place du 9 septembre ».

Le deuxième point c'est la suppression de l'opération d'équipement commercial : « création d'une pépinière commerciale en diffus ».

Troisième point : suppression des opérations d'ingénierie suivantes : « mission mémoire de l'humain et de l'urbain » et « expertises commerciales et études de marchés ».

Le quatrième point : le recalibrage de l'opération « études de commercialisation de cellules commerciales vacantes ».

Et le cinquième point : la création d'une seconde tranche pour l'opération d'ingénierie « conduite opérationnelle ».

Il s'agit bien entendu aussi de prendre en compte le remplacement de la Collectivité territoriale de Corse et du Conseil départemental de Haute-Corse par la Collectivité de Corse et d'intégrer l'inscription de la ville de Bastia dans le programme « Action cœur de ville » qui inclut le périmètre PRQAD.

Le deuxième point porte sur les modifications prévues à la convention, ce qui en découle d'ailleurs, notamment pour les signataires, on peut le comprendre.

Il s'agit aussi de la modification du préambule de la convention, afin de prendre en compte l'« Action cœur de Ville ».

Il s'agit aussi de la modification de l'article 1 du titre II de la convention, suivant les évolutions du programme, à savoir : le recyclage foncier, action de requalification des îlots Letteron et Puntettu ; traitement de l'habitat ancien dégradé, conventions diverses qui remontent d'ailleurs à des périodes anciennes, soit 2008 - 2013 et ensuite 2015 - 2020.

Le deuxième point porte sur la production de logements locatifs sociaux : constructions neuves dans le cadre des îlots dégradés permettant au total la production de 61 logements, 10 logements en accession sociale, 20 logements intermédiaires et 8 logements en accession privée. Donc on est dans la mixité.

Troisième point : requalification d'espaces publics, je passe sur l'énumération.

Ensuite la création d'équipements : la réalisation de l'espace Gaudin : parc de stationnement et réaménagement des cours de l'école et du collège et de sa dalle, réalisation d'un équipement de proximité au Puntettu, restructuration de l'école Gaudin et création d'un pôle petite enfance.

Dernier point, il s'agit de l'ingénierie nécessaire à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet.

Pour les modifications apportées au programme, il s'agit des travaux d'aménagement de proximité et des opérations d'aménagement concernant l'Ilôt Puntettu, qui sont regroupées en une seule opération.

Cela concerne aussi les équipements puisqu'il y a abandon de l'opération décroisée d'équipement commercial « création d'une pépinière artisanale et commercial en diffus ».

Ensuite cela touche aussi l'ingénierie de projet : la suppression de l'opération « mission mémoire de l'humain à l'urbain » ; création d'une seconde tranche « conduite opérationnelle du projet » ; suppression de l'opération « expertises commerciales et études de marchés » ; le recalibrage de l'opération « études de commercialisation de cellules commerciales vacantes ».

Il s'agit aussi d'une incidence financière, en tout cas le montant est revu légèrement à la baisse puisqu'il y a un delta de 1,2 M€, on passe de 33,6 M€ à 32,4 M€.

Je vous laisse le détail des financements, vous avez des tableaux à la page 6. Je pense, M. le Président, avoir donné tous les éléments nécessaires pour apprécier cette proposition.

Le Président TALAMONI

Je vous le confirme, M. le Conseiller exécutif.

Alors, il y a un **avis oral de la Commission du développement.**

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis également favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, un avis oral.

Mme la Présidente de la commission, vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI

Juste pour préciser que nous n'avons pas **d'avis puisque nous n'avons pas pu étudier le rapport** pour la simple et bonne raison que nous n'avons personne pour présenter ce rapport. La commission s'est réunie deux fois, mercredi dernier et cet après-midi. Au début, il n'y avait personne et ensuite on nous a expliqué tout simplement qu'en fait, on pensait que la commission n'était pas compétente pour étudier ce rapport.

Nous estimions, même si ce n'est pas nous qui faisons la distribution des rapports, que nous étions compétents et c'est très dommage, tout simplement.

Le Président TALAMONI

Dont acte ! Donc, je vais demander si quelqu'un veut prendre la parole sur ce rapport ? Personne. Donc, je vais le mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.

(Absente : Mme Fabienne GIOVANNINI

Non participation : M. Pierre GHIONGA)

Je pense que sur la quarantaine des rapports, on a dû en faire à peu près une dizaine, ce qui est faible à cette heure-ci. Voilà, c'est un message que j'adresse à votre Assemblée.

Rapport n° 2019/O1/003 : Financement au titre du FEDER 2014-2020 de la plateforme des données publiques ouvertes data corsica

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Très brièvement, la plateforme data.corsica propose actuellement plus de 400 jeux de données accessibles le premier marché a pris fin le 31 décembre 2018.

Pour pouvoir poursuivre la démarche, maintenir le service en cours et l'améliorer, la Collectivité de Corse a décidé de lancer une consultation publique afin de procéder au renouvellement de l'édition, avec un marché de 3 ans.

Nous sollicitons, par le présent rapport, l'autorisation de déposer un dossier de cofinancement au titre du FEDER du 2014-2020.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission des finances, Anne TOMASI vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

M. le Président, M. LACOMBE s'est interrogé sur le coût de l'opération sur la période 2016-2020, à savoir, comment cette opération a telle pu être intégrée alors que les financements n'ont pas été prévus.

Les services ont répondu qu'un marché a été lancé sur une période dépassant la période de programmation en cours. Les délibérations existantes qui encadraient cette plateforme et le cofinancement depuis 2016, ne permettaient pas de définir le cadre exact du cofinancement demandé au titre de la période actuelle du FEDER.

Il a donc été nécessaire d'ajuster cela de façon à ce que le dossier FEDER comporte une délibération précisant exactement le périmètre financier du dossier.

M. FERRARI a précisé également que la plupart des projets portés sont cofinancés à hauteur de 50 % au titre du FEDER, ce qui explique le découpage présenté dans le rapport, qui précise les financements passés, actuels et ceux relevant de la prochaine programmation.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport suivant concerne la culture.

**CULTURE – PATRIMOINE
CULTURA - PATRIMONIU**

Rapport n° 2019/O1/004 : Fonctionnement de la régie de recettes du Musée de la Corse dans le cadre de l'exposition « E figure di a Corsica, emblèmes et allégories » - 1^{er} août 2018 – 30 mars 2019

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Vous avez quasiment tout dit dans le titre. Il s'agit simplement de fixer les nouveaux tarifs pour la régie du Musée de la Corse, liés aux produits et aux publications de l'exposition en cours : « E figure di a Corsica - symboles, emblèmes et allégories ». ,

Le Président TALAMONI

Très bien. Il y a un rapport de la Commission des finances dont Anne TOMASI va peut-être nous faire une présentation synthétique compte tenu de la nature de ce rapport.

Mme Anne TOMASI

Tout à fait, M. le Président. J'ai fait remarquer qu'un tel rapport devait peut-être nous être présenté avant que les tarifs soient mis en application dans la boutique du musée, mais **la Commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport.**

Le Président TALAMONI

Merci, il n'y a pas de demande de prise de parole sur ce rapport. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/045 : Rapport d'activités 2018 du Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC) de Calvi

Alors là, il y a un délai abrégé à voter.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Je vais essayer d'être là plus concise possible.

Nous avons inauguré le 12 février dernier, le Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse.

Alors, un bref rappel historique, puisqu'il est consigné dans le rapport, mais dès 2007, d'ailleurs le maire de Calvi, qui était président du Conseil exécutif à l'époque, était avec nous, dès 2007 c'est un projet qui avait été initié puis il a connu quelques évolutions, quelques retards. Lorsque nous avons pris nos fonctions en décembre 2015, c'était un centre qui était quasiment finalisé puisqu'il avait été livré, mais il n'était pas encore équipé, il n'était pas encore doté d'un projet d'établissement.

Donc, nous avons repris ce travail, nous avons aussi renforcé l'équipe puisqu'il n'y avait pas encore de directrice, de conservatrice donc, dans un centre de conservation c'était quand même indispensable pour encadrer les équipes.

Nous avons doté le centre d'équipement de pointe permettant effectivement aux restaurateurs de Corse de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Et puis surtout, d'en faire un outil aussi au service des communes parce que bien souvent les communes ont des difficultés aussi à gérer le patrimoine riche, souvent patrimoine religieux, mais pas seulement, le patrimoine mobilier dans son intégralité, elles ont souvent quelques difficultés aussi dans la gestion. Et, le centre peut, bien entendu, parce qu'il y a des équipes mobiles qui se déplacent, qui ont commencé à se déplacer sur les communes, qui les aident tant en termes d'inventaire et ensuite pour entamer les différentes étapes de conservation et de restauration.

Nous avons voulu également apporter à ce centre une dimension supplémentaire puisqu'il accueille une exposition de l'histoire, je dirai, de l'histoire du centre puisque le centre se situe dans le Fort Charlet, et que donc c'est un lieu avec une histoire particulière, un lieu d'enfermement, et que nous avons voulu doter dans la continuité, je l'ai rappelé en préambule de mon propos, nous avons voulu doter, en faire un lieu de culture et au service du patrimoine.

Alors, nous avons également ajouté un volet médiation qui nous paraissait très important, pour non seulement parler des métiers du patrimoine, parler de notre patrimoine, le transmettre aux plus jeunes générations avec un programme d'accueil des scolaires, avec du matériel pédagogique bilingue que nous avons développé ces derniers mois et qui nous permet d'accueillir un certain nombre de scolaires afin qu'ils viennent découvrir les métiers autour du patrimoine de la restauration et de la conservation, mais également la richesse de notre patrimoine. Et là aussi, c'est une œuvre de réappropriation, et c'est un outil important également à cet égard.

Et puis, nous avons commencé à accueillir un certain nombre d'objets en restauration. Alors, bien entendu, nous accueillons encore pour quelques jours, la Madonuccia pour Aiacciu, bien sûr la collection Fesch qui était sous la responsabilité de la ville de Corti. Et, nous commençons à rentrer un certain nombre d'objets de mobiliers, lorsque l'on sait qu'il y a près de 40 000 objets recensés dans un premier recensement, je crois que notre champ d'actions est large, qu'il est important, qu'il doit être intensifié.

Il y a, vous le voyez, dans ce rapport, un certain nombre de projets que j'ai déclinés rapidement, les perspectives sont nombreuses, nous voulons accentuer la médiation, ça va être un axe également pour 2019, mais aussi fortement nous déployer auprès des communes pour les soutenir et pour engager des opérations de restauration et de conservation sur un patrimoine mobilier qui est souvent dans un état de dégradations avancées et qu'il nous faut sauver.

Donc, vous voyez un outil qui vient s'imbriquer dans l'ensemble des dispositifs en faveur du patrimoine, qui était un des outils dont j'avais fait l'annonce dans la feuille de route, et il est aujourd'hui opérationnel, il commence à fonctionner aujourd'hui, sa naissance avait été actée il y a quelques années, nous y avons mis un contenu, nous avons déployé son

action, certaines choses nous les avons inscrites en continuité, ce qui relevait de la conservation et de la restauration pure, d'autres nous avons souhaité les ajouter, ce qui relève de l'histoire du Fort et ce qui relève des activités de médiation autour des métiers du patrimoine.

Et, je crois que les perspectives avec ce centre, je vous invite tous à venir découvrir, si vous passez par Calvi, je crois que vous verrez que nous avons un outil qui est en pointe, en termes d'équipement, mais aussi en termes de projets. Et, j'en profite pour saluer la DGA, les équipes de la direction du patrimoine et la directrice du centre ainsi que les équipes qui sont mobilisées, puisqu'elles y ont beaucoup travaillé et continuent à y travailler d'arrache-pied.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive, c'est un bel outil effectivement.

Donc là, il y aura un délai abrégé. **Nous allons demander à la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale, de la santé, de présenter l'avis oral. Favorable.** Très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

M. Pierre GHIONGA

La raison du délai abrégé ?

Le Président TALAMONI

C'est une très bonne question. Mme la Conseillère exécutive, la raison du délai abrégé ?

Mme Josepha GIACOMETTI

Nous voulions simplement être en cohérence avec l'inauguration qui a eu lieu le 12 février dernier. Il nous paraissait intéressant, dans la foulée, de pouvoir présenter à notre Assemblée, rapidement après cette présentation et cette inauguration, les travaux de ce centre.

M. le Président, acceptez-vous cette défense, qui j'en suis sûre si elle avait été assurée par vos soins, aurait été bien meilleure, mais nous n'avons pas le même métier ?

Le Président TALAMONI

Disons que nous en prenons acte.

Je mets aux voix le délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Bien, je vais mettre aux voix ce rapport important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Félicitations, Mme la Conseillère exécutive.

Rapport suivant :

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
FURMAZIONE PRUFESSIUNALE E AMPARERA**

Rapport n° 2019/O1/021: Rectificatif au rapport n° 2018 /E7/437 relatif à l'internalisation des missions du GIP Corse compétences

Alors, qui défend ce rapport ?

Mme Josepha GIACOMETTI

M. le Président, nous avons adopté en décembre dernier l'internalisation des missions du GIP et donc le rectificatif qui vous est proposé ne concerne pas le rapport proprement dit, mais simplement le tableau annexé présentant les modalités d'intégration des agents du GIP, concernant l'agent n° 2, celui-ci est bien intégré sur un contrat de type CDI et sur un grade d'attaché hors classe, échelon 06.

Donc, un rectificatif du tableau.

Le Président TALAMONI

Très bien, merci. Il y a un **avis oral de la Commission de la culture.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis également favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien, je pense qu'il n'y a pas de demandes d'intervention sur ce rapport. Je le mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Alors, encore deux petits rapports, et le secrétaire général ajoute : « et puis, on mange » ! Je pense qu'effectivement ça n'est pas une mauvaise idée, c'est vrai qu'il est 21 h passée.

Rapport suivant :

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR
INSIGNAMENTU SECUNDARIU ET SUPERIORE**

Rapport n° 2019/O1/035: Convention-cadre CST21 2019-2022 « Pour favoriser une démocratie et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Serge, promis, je vais aller très vite ! Il s'agit d'une convention-cadre 2019-2022, pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance.

Donc, je ne reviens sur l'importance de la culture scientifique, technique et industrielle, et de l'innovation, qui est un axe stratégique du schéma d'enseignement supérieur, que nous avons adopté.

Aujourd'hui l'académie de Corse et notre Collectivité sont désireux de renforcer leur partenariat en matière de culture scientifique et de définir par le biais d'une convention-cadre, leurs objectifs et leurs attentes en la matière.

Donc cette convention-cadre qui en annexe, en tout cas le projet de convention, vise donc à développer des actions plus coordonnées entre notre Collectivité, l'Académie de Corse, pour la culture scientifique, technique et d'innovation.

Cette nouvelle articulation va s'articuler autour de différents axes : la mise en réseau des acteurs ; l'organisation d'évènements moteurs ; la mise en œuvre de tiers lieux ; les ateliers scientifiques et pédagogiques dans les EPLE ainsi que des appels à manifestation d'intérêts pour les centres de ressources scientifiques ; des appels à projets « Diffusion des savoirs » ; le rôle des acteurs de la recherche, de la science et de l'innovation ; la culture d'entreprise et de l'innovation ; les outils pédagogiques et de médiation scientifique ; la stratégie de communication et enfin la formation et la participation à des évènements et autres colloques thématiques.

Il sera, à cet effet, créé pour le suivi de cette convention, un comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Sur ce rapport, il y a un **avis oral de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Je demande s'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant pour lequel est demandé le délai abrégé :

Rapport n° 2019/O1/044: Modifications des modalités de mise en place d'une nouvelle sectorisation des collèges implantés dans la zone urbaine et périurbaine de Bastia pour la période 2019-2023

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Le 20 décembre 2018, il y a déjà deux mois, nous avons arrêté la nouvelle sectorisation du grand Bastia et du grand Aiacciu.

Alors, bien entendu nous ne revenons pas sur la sectorisation telle qu'elle a été découpée, nous ne revenons pas sur le découpage de cette sectorisation. En revanche, nous avons acté pour les modalités de mise en œuvre de la nouvelle sectorisation, que celles-ci concerneraient d'emblée les élèves entrant en classe de sixième et les élèves poursuivant en classe de cinquième et quatrième.

Pour leur part, les élèves de troisième demeuraient dans leur collège d'origine, dans l'objectif de leur éviter toute perturbation dès lors qu'ils passaient en fin d'année scolaire le brevet des collèges.

Mais, nous avons souhaité, pour tenter de limiter encore plus l'impact dans les modalités de mise en œuvre de cette sectorisation, modifier ces dispositions et décider que les modalités d'affectation de la nouvelle sectorisation ne concerneront que les élèves entrant en sixième et iront progressivement, comme cela est fait pour le secteur du grand Ajaccio, mais nous avons, vous vous en rappelez, décidé pour le grand Bastia de faire autrement puisqu'il y avait des collèges que arrivaient en situation de saturation, mais après échange avec la communauté éducative, ces perturbations, même limitées, continuaient de concerner un trop grand nombre d'élèves et nous avons estimé de toute façon qu'au-delà du nombre, (encore n'y en aurait-il qu'un seul, cela poserait problème), nous avons décidé de ne pas, en cours de scolarité, changer des élèves d'établissement puisque la scolarité étant engagée, cela nous semblait être une mesure plus sage que de le faire progressivement et de tenter de gérer par d'autres moyens le risque de saturation par des aménagements ou par certaines dispositions que nous pourrions mettre en œuvre avec la communauté éducative.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il y a un **avis oral de la Commission de la culture**.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, mais je voulais rajouter, on l'a dit en commission que ce qui est un peu triste c'est que pas mal de réunions de concertation ont été faites en amont, avec des associations de parents d'élèves qui étaient convoquées aussi, invitées, et qui n'ont pas été présentes, d'où après les problématiques rencontrées. Donc voilà.

Le Président TALAMONI

Très bien. Merci. Il y a un délai abrégé.

Mme Josépha GIACOMETTI

Nous voyons, de par l'actualité, que les dotations horaires ont commencé à être distribuées dans les différents établissements. Et pour ne pas ralentir encore plus, parce que si nous avions eu à délibérer au mois de mars sur cette question, cela aurait d'autant retardé l'attribution des dotations horaires par établissement et donc, nous souhaitons le faire passer pour que cela puisse intervenir dans un délai le plus rapproché possible, puisque cela va être intégré, transmis aux services académiques et répercuté sur les établissements pour leur dotation, en tout cas sur les trois établissements concernés.

Le Président SIMEONI

Président, juste un mot de complément d'un point de vue formel pour vous faire remarquer respectueusement qu'il y a une motivation succincte, mais écrite, pour chaque demande de délai abrégé qui est jointe à la lettre de saisine. Donc, l'effort a été fait, la demande a été entendue et prise en compte.

Le Président TALAMONI

Très bien ! Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Donc, nous allons mettre aux voix le délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Nous mettons aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons interrompre, mais avant d'interrompre, je voulais quand même vous dire que nous allons élire la Commission permanente et donc, nous allons ouvrir le délai d'une heure au cours duquel doivent être déposées les candidatures.

S'il y a autant de candidatures que de postes à pourvoir, dans une heure l'élection sera acquise.

Voilà, les candidatures peuvent être reçues auprès du secrétariat général dès à présent. Et, si au moment de la reprise, disons à 22h30, il y a autant de candidatures que de postes à pourvoir, nous aurons une commission permanente.

Je vous souhaite un bon appétit.

Suspension de séance à 20 h 16 et reprise à 23 heures.

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE Corse
RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Rapport n° 2019/O1/022: Renouvellement des membres de la Commission permanente

Le Président TALAMONI

Chers collègues, nous avons un nombre de candidats qui est égal au nombre de siège à pourvoir.

Je vais vous lire les candidats en question, et cette liste, donc, correspondra à la Commission permanente. L'élection prendra effet immédiatement, compte tenu du fait qu'il n'y a pas de listes concurrentes.

Voilà les membres de la Commission permanente, des candidats donc à la Commission permanente :

**VANNI Hyacinthe
CASALTA Matteo
POLI Pierre
CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène
COLONNA Romain
COMBETTE Christelle
FELICIAGGI Isabelle
MONDOLONI Jean-Martin
NIVAGGIONI Nadine
ORLANDI François
PARIGI Paulu Santu
POLI Laura Maria
PROSPERI Rosa
TOMASI Petr' Antone**

Donc, nous constatons qu'il n'y a pas d'autres candidats et qu'il y a, ici, autant de candidats que de sièges à pourvoir.

**Donc sont proclamés élus membres de la Commission
permanente :**

**VANNI Hyacinthe
CASALTA Mattea
POLI Pierre
CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène
COLONNA Romain
COMBETTE Christelle
FELICIAGGI Isabelle
MONDOLONI Jean-Martin
NIVAGGIONI Nadine
ORLANDI François
PARIGI Paulu Santu
POLI Laura Maria
PROSPERI Rosa
TOMASI Petr' Antone**

(Etaient absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI et Catherine RIERA, MM. François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI et Antoine POLI).

Rapport n° 2019/O1/023: Renouvellement des vice-présidents de l'Assemblée de Corse

Le Président TALAMONI

Donc, nous avons une Commission permanente. Il nous reste à désigner 2 vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Une liste paritaire comme il se doit a été déposée, une seule.

Elle est composée de :

VANNI Hyacinthe et CASALTA Mattea

Nous allons donc mettre cette liste aux voix ; la seule liste que nous ayons. Nous allons le faire à main levée, comme nous l'avons fait généralement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sont proclamés élus vice-présidents de l'Assemblée de Corse :

Hyacinthe VANNI et Mattea CASALTA

(Étaient absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI et Catherine RIERA, MM. François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI et Antoine POLI

Abstention du groupe « La Corse dans la République » ;

Non-participation du groupe « Per l'Avvene »)

Mes félicitations ! C'était un suspens terrible !...

Rapport suivant que je dépose :

Rapport n° 2019/O1/024: Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration d'une intervenante extérieure dans le cadre de la Commission en charge des problématique des violences en Corse

Le Président TALAMONI

Madame Anne-Laure SANTUCCI, présidente de la commission, souhaiterait pouvoir auditionner une personnalité qualifiée reconnue pour son investissement personnel autant que l'expérience accumulée en la matière : Mme Ernestine RONAI.

Vous avez un certain nombre d'éléments sur cette personnalité dans mon rapport et donc, je souhaiterais vous voir délibérer sur la prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de cette intervenante.

Vous avez le rapport sous les yeux, vous avez également le projet de délibération.

Quelle est la **position de l'Exécutif sur ce rapport ? Favorable.**

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2019/O1/020: Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventu pour la mandature 2019-2021

Le Président TALAMONI

Comme vous le savez, l'Assemblea di a Giuventu arrive au terme de sa première mandature et il convient de procéder, à présent, au renouvellement de ses membres dans le cadre des différents collèges qui la composent.

S'agissant de la désignation des membres du collège des candidatures individuelles, je vous rappelle que la délibération n°16/158AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création d'une assemblée des jeunes de Corse, Assemblea di a Giuventu di a Corsica, prévoyait un jury composé de 11 conseillers à l'Assemblée de Corse désignés selon la proportionnelle au plus fort reste de façon à associer l'ensemble des groupes, du président du Conseil exécutif de Corse ou de son représentant, établira un classement qualitatif des dossiers reçus et sélectionnera les 23 premiers d'entre eux. Ce choix devra respecter la parité.

Le jury, outre la parité nécessairement assurée, sélectionnera les candidatures à partir des critères suivants (par ordre d'importance) :

- tendre vers l'équilibre sociologique de la Corse ;
- apprécier le degré de motivation et les compétences personnelles de l'intéressé ;
- tendre vers l'équilibre géographique de la Corse.

Dans cet esprit, il évitera les candidatures émanant d'étudiants ou de lycéens relevant des deux premiers collèges. Le jury établira une liste complémentaire de 10 dossiers pouvant éventuellement être retenus par la suite en cas de vacance d'un poste.

Cette composition a été cependant modifiée par la délibération n° 16/200 AC portant à 14 l'effectif du jury.

Par ailleurs il convient de souligner que l'Assemblée de Corse, dans sa délibération n° 18/525AC du 21 décembre 2018, a décidé

l'élargissement de la tranche d'âge des candidats en la portant désormais à 16/29 ans comme elle a augmenté le collège des candidatures individuelles passant de 23 à 31 membres.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet la désignation par notre Assemblée des 14 représentants des groupes qui seront appelés à siéger en sein du jury chargé de sélectionner les candidatures individuelles à l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2019/2021.

Donc, voilà ce qui vous est proposé.

La délibération, vous l'avez sous les yeux. Il s'agit de désigner :

-4 conseillers pour le groupe « Femu a Corsica »

-3 conseillers « Corsica libera »

-2 conseillers « PNC »

-2 conseillers « Per l'Avvene »

-2 conseillers « Andà per Dumane »

-1 conseiller « La Corse dans la République/A Corsica indè a Republica ».

Nous allons d'abord mettre aux voix ce rapport et ensuite, nous allons demander aux groupes de désigner les différents conseillers faisant partie de ce jury.

Ne vous réjouissez pas, les membres qui seront désignés ce soir ne vont pas siéger à l'Assemblée des jeunes... Eh oui !... Ils ne feront que désigner les jeunes.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À présent, je demande aux différents groupes de nous donner les noms des conseillers. Cela peut être à peu près, pourquoi pas, les mêmes que pour la mandature précédente. Sauf que, il y en a davantage.

« Femu a Corsica » :

Paola MOSCA
Muriel FAGNI
Paulu Santu PARIGGI
Marie-Hélène CASANOVA SERVAS

« Corsica libera » :

Laura Maria POLI
Marie SIMEONI
Laura FURIOLI

« PNC » :

Jeanne STROMBONI
Anne TOMASI

« Per l'Avvene » :

Jean-Martin MONDOL
Christelle COMBETTE

« Andà per Dumane » :

Jean-Charles ORSUCCI
Catherine RIERA

« La Corse dans la République/A Corsica indè a Republica » :

Isabelle FELICIAGGI

Merci. Le Jury est au complet, il va pouvoir donc statuer et choisir les jeunes qui vont siéger au titre de ce collège.

Il y a un rapport que j'ai déjà déposé il y a un moment, dont vous avez entendu parler, je crois, c'est celui concernant le collège des sénateurs.

Le secrétaire général me dit qu'on peut faire cela demain. C'est vrai qu'il n'y a plus d'urgence. Il faudra le faire demain, ou alors on renverra...

Pour mes rapports, je crois que c'est terminé.

Je vais demander, comme nous en sommes convenus, au Vice-président, Hyacinthe VANNI, de venir me remplacer à la présidence pour examiner les dossiers « Salute/Suciale – Santé/Social »

M. Hyacinthe VANNI préside la séance.

SANTE – SOCIAL / SALUTE - SUCIALE**Rapport n° 2019/O1/006: Elaboration des règlements d'aides, d'actions et d'interventions sociales, médico-sociales et de santé de la Collectivité de Corse****Mme Bianca FAZI**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse exerce toutes les compétences et interventions en matière d'aide et d'action sociale qui étaient dévolues précédemment aux anciens départements et à la CTC.

Nous nous sommes donc engagés dans un travail de refonte du règlement existant afin de mieux traduire les axes d'intervention et son nouveau mode de fonctionnement.

Deux règlements sont concernés par ce rapport :

- Le règlement des interventions qui définit les conditions de mobilisation de l'aide aux tiers à destination notamment des associations ou des partenaires œuvrant dans le domaine social, médicosocial et de la santé.

Il s'agit d'un engagement extralégal de la Collectivité de Corse et d'un levier financier important pour financer et pour conduire des projets.

- Le règlement des aides sociales et médicosociales de Corse qui reprend les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière (APA, RSA, PCH, etc.).

Concernant le règlement des interventions auprès des tiers :

Ce règlement d'aide santé/social datait de 2012 pour la CTC. De leurs côtés, les ex-conseils départementaux mettaient en œuvre des actions en faveur du milieu associatif de l'insertion ou du secteur médicosocial sur délibération de l'Assemblée, mais sans réel cadre d'intervention préétabli.

Le règlement qui vous est présenté permet de redéfinir les priorités d'action de notre nouvelle collectivité en lien avec la feuille de route et les axes stratégiques que je vous ai présentés en juillet 2018.

A travers ce nouveau règlement, nous souhaitons, dans un cadre d'intervention financière réaliste, renforcer notre action dans la lutte contre les exclusions, inciter à l'émergence de nouveaux projets, mieux accompagner les politiques légales en faveur de la personne âgée et en situation de handicap, dynamiser les actions de prévention et de promotion de la santé.

Il amène ainsi, à travers 21 mesures :

- 8 mesures concernant la lutte contre les exclusions,
- 8 mesures concernant la promotion de la santé et de la prévention,
- 5 mesures relatives au domaine médicosocial.

Des harmonisations autour des dispositifs antérieurement parallèles dans les 3 ex-collectivités (comme pour l'aide alimentaire), des augmentations d'enveloppes, primes exceptionnelles de fin d'année à destination des publics précaires, programme d'activités à destination des personnes en situation de handicap, financement de travaux de structures pour personnes âgées et handicapées, taux d'intervention bonifiés pour les associations n'employant que des bénévoles, appels à projets culture et santé.

De nouvelles mesures, financement de projets innovants favorisant le lien social, financement de travaux au titre de l'accueil familial, financement de projets sur l'habitat inclusif, modification au titre des évaluations menées sur les anciens dispositifs (intégration, par exemple, de l'aide à l'installation des médecins qui auparavant était dévolue à l'enseignement supérieur, que nous avons récupérée et que nous allons régler au travers de ces aides).

Ce règlement, bien que présentant des avancées importantes en termes d'offres et d'accompagnement financier, 1,3 M€ en fonctionnement, 1,6 M€ en investissement, soit + 600 000 € valorisables par rapport à l'ancien règlement, reste un règlement provisoire permettant d'aborder l'année 2 de la fusion avec un dispositif d'accompagnement des tiers plus complet et plus pertinent.

Sa mise en œuvre sera d'ailleurs accompagnée par des actions de communication et de présentation et par une offre d'appui aux porteurs de projets à travers des équipes dédiées prévues dans le nouvel organigramme.

Ce règlement saura s'enrichir des propositions des groupes de travail en cours, des travaux de la conférence des acteurs sociaux, de la mission de lutte contre la précarité, des consultations issues des assises de la santé.

Une version 2, plus stabilisée, sera ainsi présentée avant la fin de l'année 2019.

Ceci pour le règlement des aides extralégales.

Concernant le règlement des aides sociales et médicosociales qui traduit, je le rappelle, les conditions d'application de dispositions réglementaires, deux règlements des ex-conseils départementaux cohabitent et exigent une harmonisation. Celle-ci a été engagée et se poursuivra jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2019 pour proposer un règlement unifié.

Je présenterai ainsi à l'Assemblée de Corse dans les mois à venir les différents volets de ce règlement (enfance, autonomie, insertion et logement, PMI et prévention sanitaire, action sociale de proximité, etc.), selon l'architecture proposée en annexe du rapport.

On vous épargne, parce que c'est assez long, mais tous les mois il y aura un nouveau rapport.

Les premiers travaux engagés ont porté sur l'harmonisation, secours financiers délivrés aux adultes isolés et aux familles sans enfants mineurs. Ils ont permis de déterminer un seuil d'intervention pour les secours d'urgence entre 60 et 130 €, ainsi que les conditions d'attribution pour les travailleurs sociaux dans un cadre décentralisé et sécurisé (calcul des ressources, pièces justificatives...).

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la Commission de la cohésion sociale et de la santé.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. Petr'Antone TOMASI a fait observer que la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé n'a pas examiné ce rapport lors de sa réunion. La commission a été saisie par des représentants du Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie sur le fait que le conseil n'a pas examiné ce type de rapport comme cela est prévu dans ses statuts.

M. Georges BALDRICHI, de la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires, a précisé que la direction a été saisie de la demande du président du C.C.A. et que des éléments de réponses lui ont été fournis. Ainsi, il s'avère que le règlement des interventions de la Collectivité de Corse n'a pas à être soumis pour avis à cette instance ; en revanche, le règlement des aides des actions sociales et médicosociales doit lui être soumis.

Dès lors que ce règlement sera finalisé, il sera soumis à ce conseil et il pourra y faire des observations. Lors de la prochaine réunion de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé (prévue le mercredi précédent la présente session), le rapport du Conseil exécutif sera examiné.

M. Petr'Antone TOMASI a demandé aux services de préciser que le report de l'examen de ce rapport par la CECCSS de l'Assemblée de Corse n'avait aucun lien avec le non examen du règlement par le Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie.

M. Georges BALDRICHI a précisé que les membres de la commission ont souhaité avoir un délai supplémentaire de réflexion avant d'examiner ce rapport.

Mme Marie CIANELLI, directrice de l'autonomie, a précisé que le rapport du Conseil exécutif a été présenté au Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, au sein duquel siège un représentant du Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie, et qu'il a été convenu que le règlement des interventions sera soumis au CCA fin mars-début avril, concomitamment au futur règlement des aides sociales.

M. Jean-Martin MONDOLONI a estimé que l'Assemblée de Corse se devait d'adopter, dès cette session, les deux parties du règlement et il ne serait pas opportun d'en différer la mise en œuvre.

Il a tenu à féliciter les services du Conseil exécutif de la présentation de ce rapport en soulignant qu'il découvrait ce nouveau secteur de compétences de la Collectivité de Corse, jusqu'alors relevant des conseils départementaux.

M. Jean-Martin MONDOLONI a fait remarquer que le groupe « Per l'Avvene » ne prendra pas part au vote sur ce rapport en Commission des finances, se réservant la possibilité d'amender une partie du règlement en session, tout en accompagnant avec détermination le Conseil exécutif sur tout ce qui relève de la mise en règlement des interventions de notre Collectivité.

M. Petr'Antone TOMASI, dans l'attente des travaux de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé, a précisé que le groupe « Corsica libera » ne prendra pas part au vote de ce rapport en Commission des finances.

Le président Guy ARMANET a rappelé que chaque groupe soutenait la démarche et a souhaité que, lors de son examen en session, les attentes des commissaires auront été satisfaites.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur le rapport

(Non-participations des représentants des groupes « Corsica libera », « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane »).

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a eu des demandes d'intervention ?

Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, dans votre présentation vous n'avez pas évoqué la prise en charge du bénévolat, alors qu'en commission vous vous étiez engagée à le prendre en compte, est-ce que vous pouvez me le confirmer en session ? Et concrètement, à quelle hauteur cette prise en compte sera faite ?

Mme Bianca FAZI

Oui, je vous confirme effectivement ce que je vous ai dit en commission. Là, nous n'avons pas tout détaillé parce que, vous l'avez vu, le rapport est quand même conséquent.

On va chiffrer (ce n'est pas complètement chiffré) le bénévolat. C'était une intervention de Mme RIERA qui nous avait fait remonter, à travers la Marie-Do, une manière de prendre en charge l'action des bénévoles. Donc, on a pris en compte, mais vous donner le chiffre exact ce soir, je ne l'ai pas, mais effectivement cela va être pris en compte, comme pour d'autres associations, si cela se présente.

M. Hyacinthe VANNI

D'autres demandes d'intervention ? Non.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à la majorité.

(Abstention du groupe « La Corse dans la République »)

On passe au rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/009: Convention de gestion du fonds de parentalité

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Le soutien à la parentalité est une des priorités de la politique familiale menée par la Collectivité.

Elle consiste à accompagner les parents en les informant et en mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assurer pleinement leur rôle d'éducateur de leurs enfants.

Donc, c'est une convention en partenariat avec la CAF.

C'est un fonds qui, pour l'instant, ne concerne que le Pumontu, que nous allons étendre bien entendu au Cismonte.

La Collectivité de Corse apporte ainsi une contribution à hauteur de 18 000 € qui est versée à la CAF de la Corse-du-Sud :

3 000 € destinés au financement du volet « animation » ;

8 000 € pour le financement de projets dénommés « contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) »,

7 000 € pour le financement des projets dénommés « réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAP) ».

Pour les années suivantes, le montant de cette dotation sera fixé par avenant financier annuel en fonction des orientations définies par la Collectivité, en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Nous nous rapprochons actuellement de la CAF de la Haute-Corse pour développer le même projet sur la Haute-Corse.

Il vous est proposé d'autoriser la signature de cette convention.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la Commission de la cohésion sociale et de la santé.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

La Commission de la cohésion sociale et de la santé n'a fait aucune observation, donc avis favorable à l'unanimité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable également.

M. Hyacinthe VANNI

Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

On passe au rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/010: Convention-cadre relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2019-2021

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Pareil, il s'agit d'une convention-cadre que nous reconduisons.

Cette médiation familiale est un socle qui permet de restaurer une communication entre des personnes en situation de tension, quand il y a des séparations, et prévient des conséquences de conflits importants.

Au croisement du juridique et du social, cette modalité répond à 4 objectifs :

- maintenir ou rétablir une communication au sein de la famille,
- faciliter l'exercice des responsabilités parentales sur la base d'accords élaborés en commun,
- permettre à l'enfant de garder la place qui est la sienne au sein de la famille,
- garantir le lien de l'enfant avec les deux parents.

La Collectivité œuvre dans ce domaine au niveau du Pumontu, avec le financement d'un dispositif dédié qui est géré pour le moment par la FALEP dans l'extrême sud, sur Porto-Vecchio exactement.

Donc, je vous propose de reconduire cette dite convention pour l'année 2019 jusqu'à 2021.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la Commission de la cohésion sociale et de la santé.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable également.

M. Hyacinthe VANNI

Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2019/O1/017: Participation à l'appel à projets relatif à la démoustication

Mme Bianca FAZI

La Collectivité est membre de l'Agence nationale pour la démoustication et la gestion des espaces naturels démoustiqués (ADEGE).

En fait, il s'agit d'adopter un projet qui va développer des pièges les plus adaptés en termes de coût/bénéfice/risque/santé/environnement.

Je vous rappelle que le moustique devient un véritable problème et il va finir par devenir un problème de santé public parce qu'il devient de plus en plus virulent et vecteur de maladies.

Donc, nous avons un appel de projets qui évaluera l'efficacité, la réduction du nombre de moustiques dans un contexte d'implication active de la population.

Ce projet sera éligible à subvention. Il fera l'objet d'un dépôt de dossier complet le 2 avril 2019.

Je vous propose donc de considérer la proposition et d'adopter cette proposition.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Rapport de la Commission de la cohésion sociale et de la santé.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Demandes d'intervention sur les moustiques ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/019: Aide exceptionnelle en faveur de l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) de Corse du Sud

Mme Bianca FAZI

J'attends que Mme FELICCIAGGI sorte.

(Mme Isabelle FELICCIAGGI quitte l'hémicycle)

Il s'agit d'une aide exceptionnelle en faveur de l'ADAPEI.

Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais l'ADAPEI avait été victime d'un incendie au mois de mai 2018. Après cet incendie, s'en était suivie une période de grève importante avec une reprise d'activité ; un administrateur provisoire a été nommé par ordonnance du TGI d'Ajaccio en date du 29 juin 2018.

L'ADAPEI se trouve dans une situation financière assez délicate. La Collectivité s'occupe du foyer d'hébergement Casa Toia. Pour ceux qui l'ignorent, l'ADAPEI concerne les personnes en situation de handicap.

Donc, Casa Toia, 24 places et un service d'accueil de jour « I Fiori » également de 20 places.

Pour le reste, l'ESAT U Licettu, l'IME les Moulins blancs sont cogérés avec nous par l'ARS de Corse.

Cette association s'est retrouvée en grande difficulté parce que d'abord, ils ont une dette envers une autre association, l'ARSEA, puisqu'à un moment donné ils étaient associés. Et là, suite à l'incendie du restaurant de l'ESAT et de certaines structures, ils n'étaient pas en mesure d'absorber certaines charges.

Donc, afin de permettre le bon fonctionnement des structures et de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes en situation de handicap, nous avons établi une aide financière qui, pour la Collectivité, s'élève à 59 986,48 €.

Le calibrage a été effectué sur la base d'une clé de répartition que nous avons définie conjointement avec l'ARS, au prorata du poids budgétaire supporté par chacune des deux institutions.

Donc, en fait, il y a 25 % pour la Collectivité et 75 % pour l'ARS.

L'aide a pour vocation à couvrir une partie des charges exceptionnelles consécutives aux difficultés rencontrées par la structure suite à l'incendie de l'ESAT et au mouvement social intervenu au cours du mois de juin dernier.

Cette aide, je vous la décline :

- 5 000 € pour le financement du diagnostic des risques psychosociaux (RPS).
- 850 € pour la cellule d'accompagnement psychologique.
- 5 040 € pour l'expertise financière SECAFI.
- 13 845,48 € € pour la participation aux coûts engendrés par les licenciements.
- 15 251 € pour le financement de l'administration provisoire (juin à décembre 2018).
- 20 000 € pour la mise en sécurité du site de l'ESAT.

En contrepartie de cette aide financière exceptionnelle, la Collectivité de Corse a convenu avec l'association ADAPEI 2A qu'elle élabore un plan de redressement et qu'elle en assure la mise en œuvre et le suivi.

En conséquence, il est proposé à notre Assemblée :

- d'approuver le principe d'attribution de cette aide exceptionnelle,
- d'approuver le montant de l'aide exceptionnelle attribuée à l'association ADAPEI 2A à hauteur de 59 986,48 € :
 - o dont 39 986,48 € en fonctionnement dans un délai de 15 jours, dès l'adoption de ce présent rapport
 - o 20 000 € en investissement (mise en sécurité du site acquisition de matériel de vidéo surveillance, que nous ne nous retrouvons pas confrontés à un autre incendie).

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Rapport de la Commission de la cohésion sociale et de la santé.**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Avis également favorable de la Commission des finances.

M. Hyacinthe VANNI

Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

(Etaient absentes : Mmes Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI)

Rapport suivant :

**ADMINISTRATION GENERALE
ADMINISTRAZIONE GENERALE**

**Rapport n° 2019/O1/008: Tarifs des prestations des laboratoires
d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2019**

Le Président SIMEONI

Nous avons donc deux laboratoires d'analyse... En fait 2 + 1...

Donc on parle ici des laboratoires d'analyse issus des deux anciennes collectivités départementales, étant précisé qu'il y a un troisième laboratoire qui est celui de l'Office hydraulique.

Les laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse évoluent dans un contexte où la demande de sécurité dans les domaines de la qualité de l'eau, de la santé humaine, de la santé animale et de l'hygiène alimentaire est de plus en plus prégnante. Donc, il y a un besoin permanent de recourir à ces instruments qui interviennent souvent pour le compte des services de l'État :

- Les Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP),
- L'ARS, Agence Régionale de la Santé,
- La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Etant précisé, bien sûr, que nous avons commencé à harmoniser les pratiques, à mutualiser, à regrouper également un certain nombre d'interventions et de prestations entre les 2, puis 3 laboratoires.

Toujours est-il qu'il est indispensable aujourd'hui d'adopter les différentes grilles tarifaires des deux laboratoires Cismonte et Pumonte. Ce qui permettra d'équilibrer ou de contribuer à équilibrer leurs budgets respectifs, qui sont des budgets annexes dont nous avons eu l'occasion de

discuter lors des différentes interventions budgétaires que nous avons eues depuis la naissance de la nouvelle Collectivité de Corse.

Je vous demande donc d'en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de la Commission de la cohésion sociale et de la santé ?**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

M. Jean ALFONSI, directeur des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire au sein de la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires, a précisé que sa direction encadrerait les deux laboratoires d'analyses des ex-départements, que les 2 laboratoires relevaient d'un tronc commun d'un point de vue réglementaire.

Sur le fonctionnement des deux laboratoires, il a souligné qu'un audit allait être réalisé dans le but d'avoir une vision plus territoriale de leurs missions, même si les tarifs demeurent différents.

Mme Anne TOMASI a fait observer que les laboratoires d'analyses intervenaient au bénéfice des agences et offices de la Collectivité de Corse, notamment avec l'Office d'équipement hydraulique, ce dernier possédant un laboratoire d'analyses.

Elle a souhaité savoir comment s'organisait le travail entre les deux structures, quels étaient les tarifs pratiqués par ces structures à prestation équivalente, quels étaient les tarifs demandés aux EPIC de la CdC et comment allait se mettre en place la synergie entre les deux laboratoires des ex-départements et celui de l'Office d'équipement hydraulique

M. Jean ALFONSI a précisé que le laboratoire de l'Office d'équipement hydraulique est positionné sur l'eau (eau de consommation, qualité des réseaux), tout comme celui de la Corse-du-Sud ; chacun des deux laboratoires étant titulaires du même marché de l'Agence régionale de santé et sur certaines interventions, c'est la cotraitance qui a été privilégiée.

Concernant la facturation des analyses, il a fait observer que les tarifs sont les mêmes quel que soit le demandeur, offices et agences de la CdC, ainsi que pour les propres services de la direction des milieux aquatiques.

M. Paul LEONETTI a souhaité qu'il y ait une harmonisation dans les tarifications pour des missions identiques entre les deux laboratoires d'analyses issus des ex-départements.

Dans le même ordre d'idée, il a souhaité également que les effectifs des deux laboratoires tendent vers un équilibre plus raisonnable en fonction des missions.

Mme Valérie ACQUAVIVA, directrice adjointe du laboratoire d'analyses de la Haute-Corse, a fait observer que même si les procédures sont accréditées pour les deux laboratoires, elles ne sont pas identiques entre eux et par conséquent, les tarifs doivent être différents. Le but est désormais d'arriver, pour une même mission, aux mêmes tarifs ; c'est pour cela que la direction a demandé un audit par un cabinet spécialisé.

M. Jean ALFONSI a précisé que le laboratoire de Corse-du-Sud comptait une soixantaine d'agents jusqu'à très peu de temps ; aujourd'hui, ses effectifs ont beaucoup diminué.

Il a souhaité que l'audit permette la réorganisation des missions des deux laboratoires, l'ouverture de nouvelles pistes afin d'accroître la compétitivité des deux structures, notamment en les positionnant sur des enjeux capitaux pour la sécurité sanitaire et la sécurité végétale.

Mme Valérie ACQUAVIVA a rappelé que la mutualisation a déjà commencé en prenant exemple sur les analyses de trichine sur les porcs pour lesquelles deux techniciens de Corse-du-Sud se rendent sur l'abattoir de Ponte-Leccia.

M. Hyacinthe VANNI a rappelé qu'il avait évoqué, lors de précédents débats de la Commission des Finances, les effectifs et la masse salariale importants du laboratoire d'analyses de la Corse-du-Sud et a fait observer qu'aujourd'hui, une véritable mutualisation a été opérée entre les deux structures du Cismonte et du Pumonte.

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur le rapport

(Non-participations de MM. François ORLANDI et Antoine POLI).

M. Hyacinthe VANNI

Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/011: Avenant de mise à disposition de moyens à l'association « Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse »

Le Président SIMEONI

Par sa délibération n° 18/295 AC en date du 27 juillet 2018, et plus précisément par voie de convention, la Collectivité de Corse a externalisé les activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la CdC à l'association Comité des Œuvres Sociales de la Collectivité de Corse (COSCdC). Ce n'est pas facile à dire, il faudra peut-être changer le nom...

L'article 5 de cette convention précisait qu'un avenant devait ultérieurement déterminer les conditions de mise à disposition des locaux, des moyens humains, matériels, et de communication qui seront mis à disposition par la CdC au COSCdC.

Concernant les locaux, il s'agit de locaux de la CdC.

Concernant les moyens, il bénéficiera des mêmes moyens matériels, informatiques et de communication que l'ensemble des services de la Collectivité.

Et, enfin, concernant les personnels, il y aura un agent sur Ajaccio, un agent sur Bastia.

Alors, on a eu une discussion juridique : est-ce que la mise à disposition gratuite était possible ou pas ?

Ce qu'on a choisi de faire, pour coller au plus près à ce qui a semblé être, selon l'opinion dominante, l'orthodoxie des textes, il y aura une mise à disposition payante, mais qui sera compensée par une augmentation de la subvention versée au COSCdC et donc l'opération sera neutre financièrement et budgétairement pour celui-ci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Rapport de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/046: Approbation du protocole de transaction à conclure avec le garage Mercedes Paoli Bastia

Le Président SIMEONI

Rapidement. Je crois que c'est un rapport qui a été transmis au visa de l'urgence ; urgence qui a été argumentée par écrit. Il s'agit bien sûr de pouvoir solder ces dossiers où la CdC, venue au droit de l'instance départementale, est débitrice d'un certain nombre de sommes pour des prestations qui ont été réalisées.

Il s'agit en fait de prestations d'intervention sur des travaux d'équipement pour les engins et camions.

Il y avait, au nom de la continuité du service, un certain nombre de factures qui ont été passées hors marché. Nous avons donc vocation, à travers ces protocoles transactionnels, à régulariser cette situation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Rapport de la Commission des finances.**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Il faut d'abord **voter sur le délai abrégé.**

Qui est pour le délai abrégé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté à l'unanimité.

Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/047: Approbation du protocole de transaction à conclure avec la société SPS Distribution

Le Président SIMEONI

Même dossier avec une société différente, même explication.

Urgence et on vous demande d'approuver la transaction, comme précédemment.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de la Commission des finances ?**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Il faut d'abord **voter sur le délai abrégé.**

Qui est pour le délai abrégé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté à l'unanimité.

Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/048: Approbation du protocole de transaction à conclure avec la sarl Bialler

M. Hyacinthe VANNI

Même chose avec une entreprise différente.

Le Président SIMEONI

Tout à fait. Même chose, urgence et régularisation, protocole transactionnel.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. **Avis de la Commission des finances ?**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Il faut d'abord **voter sur le délai abrégé.**

Qui est pour le délai abrégé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté à l'unanimité.

Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/049: Approbation du protocole de transaction à conclure avec la société « Corse Poids Lourds »

M. Hyacinthe VANNI

Même rapport avec une autre société : « Corse Poids Lourds »

Le Président SIMEONI

Je confirme.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. **Avis de la Commission des finances ?**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Il faut d'abord **voter sur le délai abrégé.**

Qui est pour le délai abrégé ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté à l'unanimité.

Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

GESTION DU PERSONNEL / GESTIONE DI U PERSULALE

Rapport n° 2019/O1/012: Rémunération attribuée à un agent non titulaire

Le Président SIMEONI

C'est un rapport important puisqu'il s'agit du recrutement du conservateur de la Cinémathèque de Corse, à Portivechju.

Il s'agit d'aligner sa rémunération sur celle que percevrait un fonctionnaire à la même ancienneté professionnelle et dans le cadre identique d'emploi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/012: Mises à disposition contre remboursement de deux agents de la Collectivité de Corse auprès du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse

Le Président SIMEONI

C'est ce dont je vous parlais tantôt.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. **Avis de la Commission des finances ?**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/014: Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse (janvier 2019)

Le Président SIMEONI

Au sein de la direction de la gestion des moyens roulants, il est proposé de recruter deux mécaniciens, un sur Corte et un sur Aiacciu, compte tenu du sous-effectif avéré au sein des garages ; étant précisé que chaque fois qu'un poste est créé, c'est qu'il n'a pas été pourvu après recherche de candidature interne.

Il est proposé de créer un poste d'un technicien foncier sur Sartène au sein de la direction de la gestion foncière, afin de pourvoir au remplacement d'un technicien foncier ayant bénéficié d'une mobilité interne, l'appel à candidatures internes étant infructueux.

Au sein de la direction de l'autonomie, et suite à plusieurs appels à candidatures en interne infructueux, il est proposé de recruter en externe :

- Un contrôleur de gestion des ESSMS.
- Trois instructeurs de dossiers tarification et suivi budgétaire.
- Un pilote MAIA.
- Un coordinateur CLIC Bastia.

Au sein de la direction de la protection de l'enfance, il y a lieu de recruter un travailleur social AED (aide à l'enfance en danger), en remplacement d'un agent ayant bénéficié d'une mobilité.

J'insiste aussi parce que, notamment, Bianca FAZI m'a fait remonter qu'il y a vraiment urgence dans tous ces domaines et les services sont vraiment à flux tendu.

Je vous demande donc de créer les postes A, B et C qui sont énumérés dans le rapport ; étant précisé que les postes devenus inopérants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés du tableau des effectifs.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voudrais demander à Mme FAZI et au Président : il y a des postes à pourvoir à la Maison départementale du handicap de Corse-du-Sud. Où ça en est ? Il y a au moins 3 ou 4 postes à pourvoir.

Le Président SIMEONI

On ne dirait pas... Je ne suis pas au courant, mais Lauda GUIDICELLI m'indique que, pour l'instant, il n'y a pas de postes à pourvoir.

Il y a des besoins ou il y a des postes à pourvoir ?

M. Pierre-Jean LUCIANI

Il y a des absences, des gens qui ont été mutés et donc il faudrait remplacer, ou mettre à disposition.

Le Président SIMEONI

Oui, c'est vrai que dans tous les services, il y a des gens qui ont été remplacés, des mutations, etc. Mais on vérifiera et on regardera. OK, merci, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Non.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/029: Appel contre le jugement du tribunal administratif de Bastia n° 1701082 en date du 8 novembre 2018 (M. LOPEZ)

00

Le Président SIMEONI

Il s'agit du cas d'un agent d'entretien qui s'est vu refuser sa demande de mutation au collège Saint Joseph et qui a contesté ce refus.

Il a gagné en première instance.

Simplement, nous avons développé un certain nombre d'arguments qui, nous semble-t-il, sont fondés en droit et nous avons intérêt à frapper d'appel cette décision pour ne pas laisser s'installer une jurisprudence qui viendrait ensuite compliquer les règles de gestion des mutations des personnels dont il s'agit.

Donc, je vous demande de m'autoriser à ester en cause d'appel dans le cadre de ce dossier.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. **Avis de la Commission des finances ?**

Mme Anne TOMASI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2019/O1/028: Harmonisation des règles de gestion du personnel dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : temps de travail des directeurs et directeurs adjoints, secrétaires généraux, chargés de mission auprès des directeurs généraux, responsables d'établissements

Le Président SIMEONI

C'est un rapport important pour les personnels qu'il concerne directement et aussi parce qu'il est le premier jalon d'une construction, qui a vocation à s'étendre à l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse, relative au temps de travail.

Il s'agit là d'une démarche qui s'inscrit dans le cadre de la délibération-cadre portant harmonisation des règles de gestion des personnels dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse concernant le temps de travail.

Une délibération-cadre qui a été adoptée le 27 juillet 2018 et a défini en la matière les principes de mise en œuvre de la phase dite de transition qui doit aller jusqu'en janvier 2020.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le dispositif transitoire pour l'harmonisation des règles de gestion du temps de travail d'un certain nombre de personnels, à savoir : directeurs et directeurs adjoints, secrétaires généraux, chargés de mission auprès des directeurs généraux, responsables d'établissements, à l'exclusion importante des emplois de direction du CESEC, de la Chambre des territoires et des secrétaires généraux de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, qui ont des sujétions particulières qu'il convient de prendre en compte.

Il y aura effectivement un amendement pour préciser ce point.

L'objectif est de poser un premier cadre harmonisé permettant de répondre aux nécessités opérationnelles immédiates de ces agents (directeurs et directeurs adjoints notamment) qui constituent le premier niveau d'encadrement unifié de la nouvelle Collectivité de Corse.

Comme je vous le disais, au-delà des catégories directement concernées, ce premier jalon, ce premier rapport est aussi l'expression de la volonté d'harmoniser le plus rapidement possible l'ensemble des temps de travail.

Je vous rappelle qu'une première proposition qui avait été faite, avait été rejetée par les syndicats dans le cadre du CT et que donc, conformément aux textes, mais aussi au-delà de la lettre du texte, parce que l'esprit était bien sûr de trouver des points d'équilibre, nous avons décidé de rouvrir le débat et de refonder totalement ou très largement le rapport.

Aujourd'hui, nous vous proposons de statuer sur ces personnels.

Les concertations pour les autres catégories de personnels démarreront dès le mois de février.

En ce qui concerne les agents concernés, le régime applicable est un régime horaire intégré au système de gestion automatisée du temps de travail (SGATT), en application de la délibération-cadre évoquée plus haut.

Compte tenu de la disponibilité nécessaire pour accomplir ces fonctions de premier niveau d'encadrement, ce régime de temps de travail se fonde sur la base d'une durée annuelle de 1 607 heures et d'une durée de 40 heures hebdomadaires.

L'application de ce cycle horaire génère 27 jours de congés liés à l'aménagement de la réduction du temps de travail et les modalités de récupération des éventuelles heures supplémentaires décrites en annexe. Ces heures supplémentaires, vous le savez mais je le rappelle, sont réalisées à la demande de l'autorité hiérarchique, eu égard à la nature et aux sujétions particulières de ces métiers.

Un certain nombre de garanties minimales relatives au temps de repos, à la durée journalière et hebdomadaire maximale du temps de travail, ainsi qu'à l'amplitude journalière maximale sont actées dans cette délibération.

Elles sont les suivantes :

- 10 heures de travail maximum par jour (pas tous les jours 10 heures, je vous rassure...) avec une pause méridienne de 30 minutes minimum ; amplitude maximale quotidienne de 12 heures ;
- 48 heures de travail maximum sur une semaine ; 44 heures de travail maximum sur une période de 12 semaines consécutives ;
- repos quotidien d'au minimum 11 heures.

Toutefois, considérant les délais de mise en œuvre technique, ce régime prendra tout d'abord la forme d'un forfait non intégré au SGATT et sera ensuite déployé pour tous les agents concernés.

Le détail de ces modalités de gestion figure en annexe au présent rapport.

Le Comité technique a été consulté pour avis le 28 janvier 2019, et a rendu un avis favorable sur ce rapport dans ses deux collèges (collège administration et collège personnels et syndicats).

Ce dispositif pourra préfigurer l'un des régimes applicables aux personnels sédentaires, sous réserve bien évidemment des adaptations de rigueur liées aux règles de gestion automatisée du temps de travail des catégories concernées, en considération des plages fixes et des plages variables notamment.

Je termine en disant que la question du temps de travail est bien sûr une question centrale. Nous avons avancé à travers ce premier rapport. Nous allons essayer de continuer à avancer le mieux possible dans la concertation.

Il y a bien sûr des discussions qui sont des discussions serrées. Elles se passent avec les organisations syndicales globalement dans un très bon esprit et je pense, et j'espère, que nous arriverons à trouver les points d'équilibre indispensables rapidement.

Nous avons commencé les discussions ; elles sont en cours.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Des demandes d'intervention ?

Mme PEDINIELLI et M. LUCIANI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, M. le Président.

Je vous avais alerté, Président, fin janvier, en amont du comité technique concernant ce rapport car j'ai quelques inquiétudes et quelques interrogations concernant l'harmonisation des règles de gestion du personnel, des directeurs, des directeurs adjoints, des chargés de mission et des secrétaires généraux. Tout cela pour le fonctionnement démocratique de notre institution.

Ce dossier pose, il me semble, un certain nombre de problèmes pour les personnels qui sont mobilisés.

Le statut particulier de notre nouvelle collectivité impose un rythme de réunions soutenues, de commissions et les personnes qui sont mobilisées se retrouvent souvent avec des dépassements d'horaires, et il est impossible, il me semble, d'appliquer strictement les principes édictés par la loi.

Vous venez de le citer : les horaires, non-dépassement de la limite de 40 heures par semaine, la pause méridienne. Et il me semble que ce sont principalement les secrétaires généraux qui sont impactés par cette contrainte. Donc, cela peut avoir une incidence pour nos travaux.

Ce personnel du secrétariat général doit impérativement, à mon sens, être protégé dans l'exercice de ses fonctions liées, bien sûr, au bon fonctionnement de notre assemblée délibérante.

Je ne suis pas certaine aujourd'hui que cette protection soit assurée, je me trompe peut-être, mais en cas d'accident ou d'autres problèmes qui pourraient survenir en dehors des heures légales.

Donc, en tout état de cause, il faut s'attacher à ce sujet, y travailler. Vous nous le dites, Président, vous avez organisé des réunions. Il faut travailler aux côtés de ce personnel pour que l'on puisse travailler nous-aussi, élus, respecter les règles de travail et avancer sur nos travaux.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. LUCIANI et après, le président.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voulais simplement savoir le résultat du vote du CT, même s'il était favorable. Qui a voté pour ? Qui a voté contre ? Qui s'est abstenu ?

Le Président SIMEONI

De mémoire, mais je vous le confirmerai : ils sont 15 et 15 dans chaque collège ; 12 pour (STC et CFDT), 3 contre (CGT et SNT).

Et pour vous répondre, Mme PEDINIELLI, chère Collègue, vous m'aviez effectivement saisi de cette difficulté, je vous avais dit, effectivement, qu'on en avait conscience. Donc, c'est bien pour cela justement que les personnels auxquels vous avez fait référence, et notamment le secrétariat général de l'Assemblée est explicitement exclu de l'application de cette délibération.

Il y a une proposition d'amendement qui élargit le périmètre des gens qui sont exclus pour véritablement concerner toutes les personnes du secrétariat général de l'Assemblée, du secrétariat général du Conseil exécutif, de la Chambre des territoires et du CESEC, des personnels qui sont effectivement soumis à des contraintes et à des sujétions tout à fait spécifiques. Et il nous appartient, bien sûr, de les prendre en compte de façon adaptée ; c'est le travail qui est en cours et je pense et j'espère qu'il va déboucher rapidement, c'est en tout cas notre volonté commune et bien sûr la mienne aussi.

Donc, il y aura une proposition d'amendement ainsi rédigé :

Il s'agit donc d'inclure, effectivement, l'ensemble des personnels de directions concernées, d'élargir l'exclusion à tout le monde. Donc il faut remplacer « ne s'applique pas aux emplois de direction du CESEC, de la Chambre des territoires et des secrétariats généraux » par « ne s'applique pas aux secrétaires généraux et aux emplois de direction dans les secrétariats généraux de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, du CESEC et de la Chambre des territoires ».

Voilà le texte exact de l'amendement qui vous est proposé.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. D'autres demandes d'interventions après ces précisions ? Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Excusez-moi Président. Je voulais demander : en fait, certaines personnes, et c'est logique, vont être exclues d'un contingentement d'heures supplémentaires ou de récupérations ?

Le Président SIMEONI

On va mieux prendre en considération les contraintes spécifiques que doivent subir les personnels des secrétariats généraux, notamment par exemple le secrétariat général de l'Assemblée, puisqu'il est évident que les horaires qu'ils doivent assumer ne sont pas les horaires classiques, y compris des autres personnels de direction...

M. Hyacinthe VANNI

D'ailleurs, il est minuit et ils sont toujours là.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Exactement. Excusez-moi, une autre question, Président, concernant le personnel technique qui évolue sur les routes et qui peut avoir, à un moment donné, suite à des intempéries, comment vous allez gérer les dépassements ?

Le Président SIMEONI

Là, les discussions sont en cours actuellement puisqu'il y a une nécessité d'harmonisation entre les trois catégories de personnels, ceux qui sont issus de l'ancienne collectivité territoriale, les deux collectivités départementales. C'est le travail qui est mené actuellement à travers des groupes de travail. On aura l'occasion de le présenter au CT bien sûr et ensuite de venir vers vous.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On peut passer au **vote sur l'amendement**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

On passe au vote du rapport amendé Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

(Abstention du groupe « La Corse dans la République »)

On passe au rapport suivant puisqu'on est sur une bonne dynamique !

Rapport n° 2019/O1/041: Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Le Président SIMEONI

Ne soyez pas traumatisés, 174 postes de catégorie A, 130 postes de catégorie B, 37 postes, etc. Bien sûr, c'est une opération purement technique sans conséquences financières. Les anciens postes statutaires des agents nouvellement affectés feront l'objet d'une suppression corrélative. C'est simplement un jeu d'écriture pour adapter les postes existants à la réalité de la progression des carrières des agents.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. BERNARDI a demandé si tous les recrutements étaient faits en interne. Les services ont répondu par l'affirmative.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demande d'intervention ? Marie-Thé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Je vous avouerai que pour moi, ces changements de grade, d'échelon, de postes budgétairement ouverts, de postes pourvus, c'est extrêmement compliqué. Je ne pense pas d'ailleurs que je sois la seule à trouver cela extrêmement compliqué.

Si j'ai bien compris, c'est qu'un changement de grade qui cerne 650 personnes ? C'est ça ? Et qui seraient donc « promues » à des catégories B, des catégories A et A+ ? C'est donc sans impacts budgétaires ? Ce sont

des questions que je vous pose parce que je vous avouerai que j'ai un peu de mal à saisir.

Quand je reprends le tableau des effectifs qu'on avait joint au budget 2018, on avait 4500 et quelques postes ouverts budgétaires et 4100 et quelques pourvus. Ma question : ces 652, comment s'inscrivent-ils dans ce tableau ? Y a-t-il une modification du tableau global des effectifs ? Je pense que oui.

Ensuite, une autre question, l'ancienne CTC a près de 40 ans. Donc, je suppose qu'on va commencer à gérer des départs en retraite. La question que je me pose : est-ce qu'on a une politique de non remplacements et d'optimisation ? Je vous pose des questions un peu tous azimuts parce que c'est un sujet que je trouve complexe. Donc déjà, il y a la notion de départ en retraite.

C'est vrai que nous, c'est un peu particulier puisqu'on a effectivement une fusion de trois collectivités, mais quand on sait que les charges de personnels, c'est le gros poste des charges de fonctionnement et quand on regarde comment les régions qui ont fusionné gèrent tout cela, on se rend compte qu'elles ont deux leviers principaux. D'une part, la notion des départs en retraite et l'utilisation, raisonnablement, des avancements. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais avec un effectif aussi important tel qu'il nous apparaît de plus de 4 500 personnes, je pense qu'il serait important qu'on ait un peu plus de précisions sur les organisations cibles. On parle de grade A, B, C, on parle rarement de fonctions, rarement de profils, rarement d'expertises. On est les premiers à accompagner quand il faut embaucher des profils spécifiques, un contrôleur de gestion ou ce genre de poste. Mais là, je vous avouerai que je pense qu'il faudrait quand même qu'on ait un peu plus de précisions sur la gestion globale RH à la Collectivité.

Merci.

Le Président SIMEONI

C'est sûr que c'est complexe et donc, nécessairement ça peut apparaître comme un peu opaque. Donc, moi je suis tout à fait preneur de suggestions, y compris sous une forme ou une autre, pour discuter avec les élus intéressés, y compris de mise à niveau, ça nous concerne à tous, sur les règles techniques applicables, etc., pour que vous ayez accès, dans le respect

bien sûr des règles de confidentialité, mais que vous ayez accès à toutes les informations.

Donc, si, sous le contrôle notamment du DGS, quelques mots. Sur ces postes concrets, ces créations, ces ouvertures de postes sont corrélées à la bourse à l'emploi. La bourse à l'emploi, on va avoir besoin, par exemple, de tel poste de chef de service ou de tel poste dans le cadre de l'organigramme, mais on ne sait pas qui va candidater. Il peut y avoir par exemple un attaché ou un attaché principal. Donc, il faut créer un poste d'attaché, un poste d'attaché principal et peut-être même un poste d'administrateur ou des choses comme ça.

Ensuite, en fonction de la personne qui est retenue en interne, ce n'est pas une procédure externe, en fonction de la personne qui est retenue, vous allez pourvoir le poste correspondant au grade dont il s'agit et vous allez faire disparaître les deux autres. OK ? Donc, je veux dire que ça explique pourquoi c'est neutre financièrement.

Sur la politique de gestion des départs à la retraite, c'est une logique qui est distincte de celle de ce rapport. Il y a effectivement un certain nombre de départs à la retraite. Le remplacement, ça fait partie de la gestion des effectifs. Si on peut ne pas remplacer parce qu'il n'y a pas une utilité, on ne remplace pas. S'il y a un besoin, il faut chercher à remplacer. C'est un petit peu la même chose, on en a parlé dans les rapports précédents, vous avez des mobilités internes. Donc, les mobilités internes conduisent certaines fois à l'affaiblissement de tel ou tel service parce que vous pouvez avoir en même temps trois ou quatre personnes qui partent et qui ne vont pas être immédiatement remplacées. La difficultés qu'on a, c'est que quelquefois en interne, on trouve, bien qu'on ait du monde partout et peut-être même certains endroits en sureffectif, si un poste ne reste pas pourvu pendant 1, 2 ou 3 appels à candidature interne, vous êtes obligés de recruter en externe alors que ce n'est peut-être pas dans l'idéal, le meilleur choix de gestion.

J'espère avoir répondu de façon assez concrète à vos interrogations.

Pour le surplus, on en parle en CT. On peut aussi en parler, on essaiera de faire des rapports, y compris sur le personnel ou sur l'évolution des ressources humaines, qui soient aussi complets que possible. Je suis à votre disposition pour venir en parler, soit devant la Commission des finances, soit devant telle commission qui serait intéressée par ces questions.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Deux mots. On peut se féliciter enfin de la reconnaissance du travail des AS qui ont été promues toutes en catégorie A. Est-ce qu'on peut savoir le nombre exact qu'il y en a en Corse ? Je pense que ça doit avoisiner la centaine. J'en compte à peu près une soixantaine dans l'ancien département de la Corse-du-Sud, il doit y en avoir au moins 40 ou 50 en Haute-Corse. J'interroge François, mais... Tu as écouté ? Tu n'as pas le nombre. Mais je pense qu'il doit y en avoir au moins une centaine. Malheureusement, je crois qu'elles ne seront rémunérées que de 12 € supplémentaires par mois, si je ne me trompe. Elles ont accédé à la catégorie A. C'est vrai que ce sont toutes des assistances sociales de France et de Corse.

Le Président SIMEONI

C'est vrai. Merci d'avoir souligné cette volonté de promouvoir. C'est 12 € la première année, ensuite les échelons vont s'améliorer. On l'a dit et je le répète, il y a aussi des situations mécaniques et juridiques qui conduisent à des formes d'injustice. Il y a aujourd'hui des personnels, par exemple par rapport au faible nombre de postes ouverts à la promotion, il y a eu des embouteillages terribles, vous le savez. Parfois, il y a 8 ou 9 postes sur 470 personnes théoriquement promouvables, remplissant les conditions de la promotion et 8 places. Vous vous imaginez les frustrations et les difficultés, etc. J'ai quelques exemples précis en tête et les choses sont ainsi faites qu'en plus, même s'il y a une injustice à l'année N, vous n'êtes pas du tout certain de pouvoir la compenser ou la réparer à l'année N+1 parce que le poste n'est pas nécessairement, ou la promotion, mobilisable l'année suivante. Donc, c'est vrai que ça aussi, ça contribue à créer des frustrations qui viennent ajouter à la difficulté de la construction globale.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je sais qu'on ne prend pas la parole après le président, mais on a le droit de dire deux mots. C'est juste pour féliciter parce qu'on a assisté à la dernière CAP. On était tous d'accord avec le président et quand il a fallu prendre des décisions, on les a prises. Je dois reconnaître aussi que dans

certaines domaines, la direction et l'Exécutif ont accepté le 100 %. Il y a des choses qu'il faut dire.

M. Hyacinthe VANNI

On vous remercie de les avoir dites, au nom de la majorité. **On va voter sur le délai abrégé.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté

On met aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Abstention du groupe « Per l'Avvene »)

On passe au rapport suivant n° 43.

Rapport n° 2019/O1/043: Mise à disposition de personnels de la Collectivité de Corse auprès du Conservatoire du littoral

Le Président SIMEONI

Le présent rapport a pour objet de proposer une convention cadre territoriale et unique de mise à disposition des personnels de la Collectivité de Corse auprès du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, dénommé « conservatoire du littoral ». Il y a actuellement trois conventions qu'il s'agit d'unifier.

Ces conventions concernent la mise à disposition de six agents à temps complet de catégorie A, B ou C pouvant relever de la filière administrative ou technique.

Je vous propose donc d'approuver cette nouvelle convention unifiée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. Hyacinthe VANNI s'est interrogé sur, pourquoi parfois, les mises à disposition sont à titre gratuit et parfois contre remboursement. Les services ont répondu qu'il s'agissait ici d'une mise à disposition dans le cadre d'une convention, mais que si toutes les mises à disposition étaient faites à titre gratuit, on dépasserait le montant prévu par la convention.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Le Président SIMEONI

Il faut noter qu'Anne-Laure SANTUCCI a quitté la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Anne-Laure SANTUCCI a quitté la séance en tant que présidente du conseil des rivages.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Absente : Mme Anne-Laure SANTUCCI)

J'ai oublié de faire voter le délai abrégé.

Donc, je mets aux voix le délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté. Merci.

QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE**Rapport n° 2019/E7/435: Demande de protection fonctionnelle****Le Président SIMEONI**

Il s'agit de la demande de protection fonctionnelle de Paul GIACOBBI, notre collègue, ancien président du Conseil exécutif de Corse.

Très brièvement, j'ai eu l'occasion de présenter ce rapport devant la Commission des finances, je le refais ici en quelques mots et dans les mêmes termes. Celles et ceux qui étaient présents devant la commission m'excuseront de cette redite.

En deux mots, Paul GIACOBBI a été mis en examen dans le cadre d'une procédure qui a été ouverte le 28 juin 2017 par le juge d'instruction, M. MEINDL, au Pôle économique et financier de Bastia, pour des faits notamment de détournement de fonds publics.

Par courrier en date 17 juillet 2017, M. GIACOBBI a sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle des élus.

Je vais dire quelques mots sur le principe de cette protection fonctionnelle et quelques mots ensuite sur les modalités concrètes de mise en œuvre de la protection fonctionnelle.

Je précise que d'autres personnes ont été mises en examen dans le cadre de la même procédure, notamment des fonctionnaires de l'ancienne Collectivité territoriale de Corse, actuelle Collectivité de Corse, et que leur situation juridique vis à vis de la protection fonctionnelle, pour celles et ceux qui l'ont demandée, est la même que celle de M. GIACOBBI, à la différence près que, lorsqu'il s'agit d'élus, c'est l'assemblée délibérante qui doit statuer et lorsqu'il s'agit de fonctionnaires, c'est le président du Conseil exécutif qui statue. Je précise bien sûr que ces personnes se trouvant juridiquement dans la même situation que Paul GIACOBBI, il est évident, et je le précise dans le rapport, que je vous demande à vous, Assemblée, d'accorder le bénéfice de cette protection fonctionnelle pour l'élu. Je me propose bien sûr, si vous

faites droit à cette demande, d'accorder la protection fonctionnelle aux fonctionnaires qui l'ont demandée.

Quelques mots sur le principe de la protection fonctionnelle. Je rappelle d'abord et c'est essentiel, que le droit à protection fonctionnelle est un principe général du droit, notamment pour ce qui concerne la Région, la Collectivité de Corse est assimilée par le texte à une région même si elle n'en est pas une. « La région », dit le Code général des collectivités territoriales, « est tenue d'accorder sa protection au président du conseil régional ou à un élu lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ». Autrement dit, dès lors que la faute n'est pas une faute détachable de l'exercice de ses fonctions, la protection fonctionnelle est acquise. Une faute personnelle détachable, c'est une faute d'une particulière gravité qui est sans rapport avec l'exercice des fonctions de l'élu.

Je rappelle que l'autorité qui doit décider d'attribuer ou pas est prise en quelque sorte entre deux écueils et doit arbitrer entre deux risques. Refuser à tort la protection fonctionnelle est un comportement fautif. En sens inverse, l'accorder à tort peut être constitutif non seulement d'une faute, mais même d'un délit, celui de détournement de fonds publics puisque si vous accordez une protection fonctionnelle lorsqu'il ne faut pas le faire, vous versez de l'argent public pour rémunérer la défense de la personne concernée de façon fautive.

Dans le cas d'espèce qui vous est soumis aujourd'hui, il n'y a mon sens absolument pas matière à discussion et le droit à protection fonctionnelle de la personne qui le demande est totalement acquis.

Je vous rappelle que vous devez, vous Assemblée, vous prononcer sur cette protection fonctionnelle, je cite « au vu des éléments dont vous disposez à la date de votre décision », c'est-à-dire sur les éléments dont nous disposons aujourd'hui.

De quoi disposons-nous aujourd'hui ? Nous savons qu'une procédure pénale a été ouverte. Je vous rappelle que la Collectivité de Corse s'est constituée partie civile dans le cadre de cette procédure pénale. Je vous rappelle également que tous les éléments du dossier sont protégés par le secret de l'instruction, qu'ils soient à charge ou à décharge, nous n'avons pas à y faire référence.

Je vous rappelle également, parce que cela a été dit publiquement par lui, que Paul GIACOBBI conteste le bien-fondé de sa mise en examen et qu'il a affirmé sa totale innocence eu égard aux faits qui lui seraient reprochés. Nous n'avons en l'état aucune raison objective qui nous permette de penser que ce qu'il dit est inexact.

J'insiste enfin sur le fait qui est essentiel également, que tout mis en examen est présumé innocent et que ce principe a valeur constitutionnelle, conventionnelle, convention européenne des droits de l'homme, et législative.

Je précise enfin qu'il n'y a aucun élément de nature administrative qui soit de nature à nous faire dire, indépendamment de la procédure pénale, qu'une quelconque faute détachable du service pourrait être imputée à Paul GIACOBBI.

En l'état de ces éléments, je considère qu'il n'y a aucun élément de nature à permettre de considérer que M. GIACOBBI puisse être privé de son droit à la protection fonctionnelle.

Je vous demande donc de la lui accorder.

Je précise, à toutes fins utiles, que vous seriez libres de revenir sur cette décision dès lors que des éléments nouveaux seraient communiqués, premièrement. J'insiste également sur le fait, parce que c'est la loi, que la protection fonctionnelle et la prise en charge des frais d'avocat dûs au titre de la protection fonctionnelle, restent acquis y compris en cas de revirement de la position ultérieure, c'est le texte qui le veut.

Quoi qu'il en soit, ce droit à protection fonctionnelle est acquis.

En ce qui concerne la deuxième partie, des modalités de mise en œuvre, là aussi je reviens un instant sur ce que j'ai eu l'occasion de dire, le droit à la défense est un droit sacré dans une démocratie. Le droit à la liberté de choisir son avocat est un droit sacré dans une démocratie et nous devons, à travers la mise en œuvre de la protection fonctionnelle, nous assurer que ce droit est reconnu. Cela ne veut pas dire que la Collectivité de Corse doit payer la totalité des honoraires de l'avocat. Il est donc demandé, y compris par les textes, de s'assurer que l'équilibre est trouvé entre le principe de liberté de choix de l'avocat, le principe de paiement des honoraires à la défense des intérêts de la Collectivité.

Ce que je vous propose, dans le cadre de la mise en oeuvre de ce droit à protection fonctionnelle, c'est qu'une convention d'honoraires soit conclue au bénéfice de l'avocat choisi et librement choisi par le bénéficiaire de la protection fonctionnelle, une convention d'honoraires qui fixera, par discussion entre l'avocat de la personne et l'avocat de la Collectivité de Corse qui semble être le juste honoraire pour la procédure dont s'agit, étant précisé que s'il ne devait pas y avoir d'accord trouvé dans ce cadre-là, eh bien on reviendrait au droit commun de la fixation de l'honoraire, c'est-à-dire, la saisine du bâtonnier.

Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à ce dossier. Je vous demande donc d'accorder la protection fonctionnelle dans les conditions que je viens d'énoncer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la Commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. MONDOLONI a demandé si le dispositif conventionnel tarifaire n'était pas une entrave à la liberté de choisir son avocat. Le président SIMEONI a répondu que non, puisque Paul GIACOBBI peut choisir librement et qu'une convention est établie après.

La Collectivité de Corse n'est pas obligée de prendre en charge la totalité des frais d'avocat. Il n'y a donc pas de pression sur le choix d'avocat et sur les honoraires.

Bien évidemment, un point d'accord sera recherché avec l'avocat choisi, sinon le bâtonnier tranchera.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je voulais simplement remercier publiquement le président du Conseil exécutif pour le courage et l'honnêteté intellectuelle dont il fait preuve en présentant cette demande de protection fonctionnelle déposée par Paul GIACOBBI. Je suppose que cette décision n'a pas été facile à prendre car elle heurte sans doute les convictions de votre majorité. Mais le président du Conseil exécutif, au-dessus de la mêlée politique que vous êtes, se devait de le faire. Vous l'avez fait. Bravo.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je tiens à dire au nom du groupe « Femu a Corsica » que nous sommes très attachés à la présomption d'innocence. Nous l'avons toujours été et nous ne condamnons jamais les gens avant, nous. Ça change, c'est nouveau.

Le Président SIMEONI

Je voulais vous remercier, Pierre, pour ces mots qui me touchent beaucoup. Mais ceci étant, je crois pouvoir parler et je sais pouvoir parler au nom du Conseil exécutif tout entier parce que nous en avons parlé, je sais pouvoir parler au nom de la majorité territoriale. Nous n'avons eu aucune difficulté à prendre cette décision et je pense qu'aucun d'entre nous, si les rôles avaient été inversés, n'aurait eu de difficulté à prendre cette décision. D'abord, nous respectons profondément Paul GIACOBBI en tant que personne, nous respectons les personnes qui sont poursuivies, y compris devant les juridictions pénales. Et puis, au-delà de l'aspect humain, il y a tout simplement les principes. Les principes, ils sont applicables quelles que soient les situations. En l'espèce, il n'y a pas matière à discussion, que ce soit pour Paul GIACOBBI ou pour les fonctionnaires pour lesquels je prendrai la même décision. Il est normal de le faire et je crois que le faisant, on fait simplement notre devoir et on est aussi heureux de le faire au nom de l'institution que nous contribuons, les uns et les autres, à faire vivre et à défendre.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2019/E7/025: Désignation de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes (délibération modificative)

Le Président SIMEONI

Il s'agit de remplacer Mme SIMEONI au Conseil départemental de l'éducation nationale.

M. Hyacinthe VANNI

Qui remplace Mme SIMEONI ? On va demander à Petr'Antone.

M. Petr'Antone TOMASI

M. François BENEDETTI.

M. Hyacinthe VANNI

François BENEDETTI, c'est noté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci.

Rapport n° 2019/E7/040 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son président

Le Président SIMEONI

Vous m'avez fait l'honneur de me confier un certain nombre de délégations d'attribution dans divers domaines, c'était en début d'année. Nous avons tenu au-delà de la lettre du texte à revenir vers vous avec une énumération exhaustive de tous les actes que j'ai passés ou que j'ai été amené à passer en application de la délégation que vous m'avez confiée.

Je voudrais saluer publiquement le travail de bénédictin qui a été fait par Catherine ISTRIA, Norbert PANCRAZI, Serge NATALINI et par tous les services puisqu'il a fallu collecter l'ensemble de ces actes avec simplement une réserve, c'est qu'on n'a pas mis les noms des bénéficiaires des aides ou des prestations. Ils sont accessibles, bien sûr, mais ce n'est pas la peine de les mettre dans ce type de rapport. C'est quand même un document qui est complet et qui vous permet de retrouver toutes les interventions, le montant des financements accordés, les différents bénéficiaires, les différents dispositifs aussi, d'avoir une vue d'ensemble. Je pense par exemple aux transports de personnes handicapées, les différents mécanismes de bourse, les aides, les aides aux associations, les marchés, etc. Si vous avez un peu de temps à perdre, vous aurez de la lecture à travers ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Le Président SIMEONI

Il faut voter pour prendre acte.

M. Hyacinthe VANNI

On prend acte de la communication de ces éléments.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

LANGUE CORSE / LINGUA CORSA**Rapport n° 2019/E7/016: Convention-cadre de coopération entre le réseau CANOPE de Corse et la Collectivité de Corse pour la production de ressources pédagogiques au service de la culture, du patrimoine et de la langue corse****M. Xavier LUCIANI**

Convention-cadre de coopération entre le Réseau CANOPE de Corse et la Collectivité de Corse pour la production de ressources pédagogiques au service de la Culture, du Patrimoine et de la Langue Corse.

Il s'agit simplement d'une convention cadre, le CANOPE que vous connaissez qui est le nouveau nom du CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) qui vise à englober, au-delà des traditionnelles compétences sur la langue corse, la production de documents didactiques et pédagogiques, les nouvelles missions qui sont assumées par la Collectivité de Corse en matière de production pédagogique, depuis la fusion des trois collectivités.

C'est une convention-cadre qui a pour ambition de toucher aux politiques sectorielles culturelles, jeunesse et sports, dynamique d'un territoire, langue corse, culture et patrimoine.

C'est une convention-cadre qui, par la suite, sera déclinée en diverses conventions d'application. Seules ces conventions d'application auront un impact budgétaire. On a globalement augmenté considérablement l'enveloppe puisque cette année, nous avons prévu 400 000 € sur cette enveloppe dont au moins 250 000 € dédiés à la production de ressource pédagogique du service de l'enseignement de la langue corse. Eccu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià ti, Savè. Raportu di a cumissione di e finanze.

Mme Anne TOMASI

Aghju vulsutu sapè s'ellu era pussibile d'avè una stimazione di e some di a convenzione d'applicazione è i servizii anu fattu a listessa risposta chè u cunsiglieru esecutivu atempu avà.

A Cummissione di e finenze a fattu un avisu à favore.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià ti. Dumande d'intervenzione ? Ùn ci n'hè micca. Avemu da passà à u votu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je pense qu'on pourrait s'arrêter là pour ce soir, à moins que vous vouliez continuer ! On va s'arrêter et on vous donne rendez-vous demain à 10 heures. Merci. À ringraziavi.

La séance est suspendue à 00 h 25.